NAZIONALE
B. Prov.
III
948
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio

Palchetto

Num.° d' ordine

13
54

B. Prov
III
918

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN
D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

Digitized by Google

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.

Digitized by Google

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME DIX-HUITIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, n° 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

Digitized by Google

SUITE DU LIVRE VI.

SUITE DU CHAPITRE VIII.

Histoire d'Espagne, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'en 1621.

SECTION VIII.

Règne de Philippe II, 1556—1598.

Philippe II, roi de Jerusalem, duc de Milan et roi d'Angleterre.

Philippe II, fils de l'empereur Charles-Quint et d'Isabelle de Portugal, naquit le 21 mai 1527, fut élevé en Espagne et resta dans ce pays jusqu'à l'âge de vingt-un ans. Il n'en avait que seize lorsqu'il épousa Marie de Portugal, fille de Jean III; elle mourut en 1545, quatre jours après avoir mis au monde un fils, le malheureux don Carlos. Depuis 1540, Philippe était duc de Milan [1]. En 1548, son père qui avait alors formé le projet de faire passer la couronne impériale sur la tête du futur roi d'Espagne, montra Philippe aux Flamands et aux Allemands; mais l'humeur fière, taciturne et sévère du jeune prince déplut aux uns et aux autres. Philippe retourna en Espagne qu'il administra comme régent jusqu'en 1554, que Charles-Quint lui procura la main de Marie, reine d'Angleterre, plus âgée que lui de onze ans, laide et désagréable, mais assise sur un des premiers trônes européens. Charles lui

[1] Voy. vol. XV, p. 116.

résigna à cette occasion le royaume des Deux-Siciles, et le titre de roi de Jérusalem. Ayant, au bout de quatorze mois de séjour en Angleterre, renoncé à l'espoir d'avoir de la descendance, et d'acquérir par là de l'influence, il quitta l'île, et se rendit dans les Pays-Bas, où son père se préparait à lui remettre le gouvernement de ses vastes états.

Trève de Vaucelles, 1556.

Avant de quitter les Pays-Bas, Charles-Quint eut la satisfaction de voir la guerre qui, depuis 1551, existait entre lui et Henri II, roi de France, sinon terminée, au moins suspendue pour cinq ans par la trève de Vaucelles, qui fut signée, sous la médiation de l'Angleterre, le 6 février 1556 [1]; mais il vécut assez long-temps pour apprendre que sa joie n'avait été qu'illusoire. Nous avons raconté ailleurs comment par suite de la haine que le pape Paul IV portait à Philippe II et par les intrigues de son neveu, le cardinal Charles Caraffe, à Paris, la France, d'accord avec la cour de Rome, recommença les hostilités [2].

Renouvellement de la guerre avec France.

Nous avons parlé des évènemens de cette guerre dont un des plus brillans fut la victoire de S. Quentin que les Espagnols, commandés par Émanuel-Philibert, duc de Savoie, remportèrent le 10 août 1557, sur le connétable de Montmorenci, et en commémoration de laquelle Philippe fit bâtir le château de l'Escurial [3].

Le traité de Cateau Cambresis, du 3 avril 1559 [4], rétablit la paix entre la France et l'Espagne qui se

[1] Voy. vol. XV, p. 172; XVI, p. 261. Voy. vol. XVI, p. 262.
[3] Voy. vol. XVI, p. 263. [4] Voy. *ibid.*, p 265.

rendirent réciproquement leurs conquêtes. Philippe II épousa madame Élisabeth, fille de Henri II[1]. Dès le 14 septembre 1550, il avait conclu à Cavi la paix avec le pape [2], auquel il n'avait fait la guerre qu'avec beaucoup de regrets.

Arrivée de Philippe II en Espagne, 1559.

La paix étant ainsi rétablie en Europe, Philippe II s'embarqua pour l'Espagne, et arriva, le 29 août 1559, au port de Laredo. C'est à cette époque que commence proprement le règne de Philippe en Espagne, et que ce monarque mit la main à l'exécution du double plan qui l'occupa toute sa vie, savoir de courber la tête de ses sujets sous le joug du pouvoir absolu, et de se rendre formidable aux autres puissances, non en se mettant à la tête de ses armées, mais en dirigeant de son cabinet la politique de l'Europe. L'inquisition fut un des principaux instrumens dont il se servit pour établir son pouvoir. La tentative d'introduire ce tribunal dans les Pays-Bas, produisit la révolte du cercle de Bourgogne, et la confédération de sept provinces; c'est l'évènement le plus important du règne de Philippe II. La haine qu'il avait conçue pour les Flamands pendant le séjour qu'il avait fait dans ces provinces, lui inspira le projet de les humilier. L'arrogance de ces négocians qui estimaient bien plus les richesses acquises par l'industrie et l'économie, que la noblesse et la naissance, avait plus d'une fois choqué sa fierté; leur turbulence et la persévérance avec laquelle ils invoquaient leurs privilèges, paraissaient répréhensibles à ses principes monarchiques; toute-

[1] Voy. vol. XVI, p. 272. [2] Voy. vol. XVI, p. 264.

fois, l'ardeur avec laquelle ils avaient embrassé les opinions nouvelles des réformateurs, était bien plus criminelle à ses yeux. Tous les efforts du plus puissant monarque de l'univers, des armées sans cesse renouvelées, les trésors du Nouveau-Monde ne suffirent pas pour réduire sept petites provinces armées pour la défense de leurs libertés et de leur religion. Nous parlerons de cet évènement dans l'histoire de la république qui lui dut son existence.

Le zèle religieux de Philippe, poussé jusqu'au fanatisme, excita une autre rébellion qui aurait pu devenir très-dangereuse pour l'Espagne, si le gouvernement ottoman n'avait pas été empêché, par sa guerre avec les Vénitiens, de porter des secours aux insurgés. Pendant plus de soixante ans les historiens d'Espagne font rarement mention des Mauresques ou descendans de ces Maures qui, par suite des mesures conseillées par le cardinal Ximenez à Ferdinand le Catholique, avaient embrassé le christianisme [1]. Ce ne fut que dans une guerre civile qui, en 1520, éclata entre les communes et les barons du royaume de Valence, que les premières, pour se venger de leurs adversaires, publièrent un manifeste qui enjoignait à tous les Mauresques, sous peine de mort, d'embrasser le christianisme. Il y eut alors beaucoup de conversions forcées, et après le rétablissement de la paix, Charles-Quint s'étant fait dispenser, par le pape Clément VII, du serment qu'il avait prêté à son avènement, força ces nouveaux convertis à professer extérieurement au

[1] Voy. vol. XVII, p. 374.

moins la religion qu'ils avaient embrassée pour sauver leur vie. Dès-lors tous les Mauresques d'Espagne furent regardés comme Chrétiens, jusqu'à ce que Pierre Guerrero, archevêque de Grenade, revenu, en 1562, du concile de Trente, effraya Philippe par le tableau qu'il lui fit des abus qui se commettaient dans son diocèse. Il accusa les Mauresques de n'être Chrétiens que pour la forme, et de pratiquer en secret toutes les superstitions musulmanes. Les représentations de ce prélat engagèrent Philippe II à publier un édit défendant, sous peine de mort, aux Mauresques de se servir de leur langue et de leurs vêtemens et usages nationaux, ainsi que de porter des noms et surnoms arabes. Il leur interdit l'usage de leurs bains, et fit détruire les établissemens thermaux qui existaient dans les villes et les bourgs; il ne fut plus permis à leurs femmes de se voiler. Aucun Mauresque ne devait se marier sans la permission de l'ordinaire, ni quitter son domicile sans autorisation; enfin, le port d'armes leur fut généralement défendu.

Après avoir fait contre cet édit des représentations qui restèrent sans résultat, quoiqu'elles fussent appuyées par le marquis de Mondejar, capitaine-général du royaume de Grenade, les chefs des Mauresques s'assemblèrent à Cadaïr, firent prendre les armes à tous les habitans des Alpujarres, et envoyèrent demander du secours en Afrique et à Constantinople. On comptait 85,000 familles mauresques auxquelles il n'était pas difficile de fournir 50,000 hommes armés. Ils élurent roi un jeune homme de vingt-cinq

ans, Ferdinand de Valor, qui descendait des anciens sultans de Grenade ; il prit le nom de Aben-Humeya. Une tentative que les Mauresques firent de surprendre Grenade n'eut aucun succès. Le marquis de Mondejar réussit à les réduire à l'obéissance en partie par la force des armes, et en partie par des moyens de douceur ; mais les derniers déplurent à la cour, et Philippe II ordonna que tous les prisonniers des deux sexes, au-dessus de onze ans, fussent vendus comme esclaves.

Ce traitement barbare de leurs compatriotes réveilla dans l'âme des Mauresques qui n'avaient pas pris part à la rébellion, l'horreur qu'ils avaient pour les Espagnols, et qui n'était qu'assoupie ; ils prirent les armes, et, ayant reçu quelques secours d'Afrique et la promesse d'un second plus considérable, ils tombèrent, en 1568, sur plusieurs détachemens isolés des troupes espagnoles, et les massacrèrent. Philippe qui accusa la modération du marquis de Mondejar d'être la cause de cette révolte, résolut d'employer la sévérité, et nomma don Juan d'Autriche, son frère naturel, âgé de vingt-deux ans seulement, général en chef de l'armée destinée à agir contre les Mauresques, en lui donnant pour lieutenant, ou plutôt pour directeur, don Louis de Zuniga et Requesens, grand-commandeur de Castille. Il en résulta une guerre intestine qui se prolongea, avec des succès variés, pendant deux ans, et fut accompagnée de toutes les horreurs qui caractérisent ce genre de guerres. Aben-Humeya étant tombé victime d'une haine de famille,

Aben-Abou fut nommé à sa place par les Mauresques. Celui-ci fut massacré par la trahison de quelques-uns de ses officiers, et avec sa mort la guerre des Mauresques finit, après un grand nombre de sièges et de batailles, dont nous épargnons à nos lecteurs le récit fastidieux. La population mauresque fut extrêmement réduite, tant parce qu'il en périt un grand nombre dans les combats, que parce qu'on prit d'autres mesures pour la diminuer. Tous les habitans de la plaine de Grenade furent massacrés comme soupçonnés de liaisons avec les révoltés; tous les prisonniers furent tués ou vendus comme esclaves; tous les Mauresques du royaume de Grenade qu'on ne pouvait pas punir comme rebelles furent transportés avec leurs familles dans l'intérieur du royaume pour y travailler aux manufactures. Privés de leur fortune immeuble, ils tombèrent dans la pauvreté, et furent réduits dans un état de dépendance qui équivalait presqu'à la servitude.

Guerre avec les Turcs.

Outre son différend avec les Provinces-unies, une autre guerre occupa Philippe II pendant presque toute la durée de son règne; ce fut la guerre maritime contre les pirates d'Afrique et contre leurs protecteurs, les Ottomans. Les corsaires d'Afrique étaient les tyrans de toute la mer Méditerranée; ils enlevaient les navires de toutes les nations chrétiennes, faisaient à chaque instant des descentes dans les îles Baléares et sur les côtes de Naples, de Sicile et d'Espagne même, et enlevaient les hommes et tous les effets qu'ils pouvaient transporter sur leurs vaisseaux.

Philippe ordonna plusieurs expéditions contre ces repaires de brigands; mais comme il ne leur donna pas assez de suite, il dépensa beaucoup d'argent sans venir à bout de remédier au mal.

Guerre de Philippe II avec les Turcs.

Enfin la guerre entre les Vénitiens et Selim II qui redemanda l'île de Chypre, éveilla le zèle du pape Pie V. Ce pontife exhorta toutes les puissances chrétiennes à secourir la république, pour sauver cette possession importante, dernier débris de l'ancien empire de Byzance qui fût encore entre les mains des Latins. Philippe fut le seul prince qui répondit à cet appel. Il confia à André Doria le commandement de quarante-neuf galères siciliennes, portant 5,000 hommes de troupes. Doria et Marc-Antoine Colonne qui commandait les galères du pape, joignirent, en septembre 1570, près de l'île de Candie, la flotte vénitienne, composée de cent vingt-six galères et d'autres vaisseaux. Arrivé dans les parages de l'île de Chypre, on apprit que les Turcs s'étaient emparés, le 9 septembre, de Nicosie, et étaient maîtres de toute l'île. Comme les amiraux n'étaient pas d'accord sur le plan de campagne, Doria, qui manquait de vivres, s'en retourna en Italie le 5 octobre.

Don Juan d'Autriche.

Pie V ne se laissa pas décourager. Le danger qu'on avait craint pour la chrétienté n'étant plus en perspective, il fallut des mesures plus énergiques. Il négocia une alliance formelle avec l'Espagne et la république de Venise, qui fut signée à Rome, le 24 mai 1571. On convint de réunir une flotte de deux cents galères, et une armée de 50,000 hommes d'infanterie

et de 4,000 chevaux : le roi Catholique s'engagea à faire la moitié des frais de cet armement; la république un tiers, et le pape un sixième. Le butin qu'on espérait faire devait être partagé dans la même proportion : les conquêtes d'Europe et d'Asie étaient destinées pour la république; celles qu'on ferait en Afrique, pour le roi d'Espagne. Don Juan d'Autriche, frère naturel du roi, fut nommé commandant en chef, ayant sous ses ordres son lieutenant Requesens et le marquis de Santa Croce [1], ainsi que Marc-Antoine Colonne et Sébastien Venier, amiraux du pape et de la république. Les ducs de Florence, de Savoie, de Ferrare, d'Urbin, de Parme et de Mantoue, et les républiques de Gènes et de Lucques, accédèrent à l'alliance : leurs contingens réunis formèrent 14,000 hommes d'infanterie et 2,400 chevaux. Le vieux pape était tellement rempli d'enthousiasme pour cette grande entreprise, qu'il recommanda à don Juan d'Autriche d'attaquer l'ennemi à la première occasion, lui annonçant au nom du ciel une brillante victoire.

Bataille de Lepante, 1571.

Sa prophétie fut accomplie. Sortie le 15 septembre 1571, de Messine, où avait été le rendez-vous général, la flotte combinée arriva, le 4 octobre, à Céphalénie. Le 6, on fut aux îles Corzolaires, et le 7, on vit la flotte turque, forte de deux cent quatre-vingts voiles, sortant du golfe de Lépante. Ali Pacha, qui la commandait, et don Juan, donnèrent sur-le-champ le signal de l'attaque. La bataille fut sanglante : les deux vaisseaux amiraux s'attaquèrent corps à corps; les

[1] Voy. vol. XVII, p. 319, 321.

Espagnols allèrent à l'abordage. Après un combat acharné, Ali fut tué, et sa tête fixée au haut d'un mat répandit la terreur parmi les Turcs. Ils essuyèrent une défaite complète, et eurent plus de 25,000 morts ; on leur fit 10,000 prisonniers, sans compter 15,000 esclaves chrétiens qu'on trouva enchaînés à la rame sur cent trente de leurs vaisseaux qui tombèrent entre les mains des chrétiens. Le reste de leur flotte fut détruit, à l'exception d'une quarantaine de galères avec lesquelles Ali Ouloudji, fameux corsaire, se sauva à travers la flotte victorieuse, grâce à son habileté supérieure et à la connaissance qu'il avait de ces mers. Les Chrétiens perdirent 10,000 hommes.

Quand le pape reçut la nouvelle de cette victoire, il s'écria : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes.* Philippe, soit pour ne pas sortir de l'étiquette, soit par jalousie contre son frère, dit froidement en recevant la nouvelle : Don Juan a gagné la bataille, mais il hasarda trop, il pouvait la perdre. Cette brillante victoire n'eut pas de résultat proportionné au sang qu'elle avait coûté. Les alliés s'en retournèrent chacun chez eux. Les Chrétiens de l'Albanie et de la Macédoine offrirent la souveraineté de leur pays au jeune héros de Lépante. Don Juan, dont l'ambition ne le cédait pas au courage et aux talens, aurait bien voulu accepter la couronne qu'on lui présentait ; mais Philippe refusa son consentement, parce que les Vénitiens ne seraient pas moins effrayés du voisinage d'un prince espagnol que de celui d'un sultan turc.

La campagne de 1572 fut peu importante. Ali Ouloudji, nommé par Sélim amiral en chef, avait réuni une nouvelle flotte de deux cents galères, avec lesquelles il croisa dans les mers de la Grèce, pendant que l'incertitude dans laquelle Philippe II était sur les desseins de la France, ne lui permit pas de laisser partir la sienne avant le mois de septembre. Bientôt la mort de Pie V, arrivée le 1er mai 1572, engagea les Vénitiens à entrer en traité, et à conclure finalement leur paix avec les Ottomans, le 15 avril 1573. La flotte espagnole passa en Afrique, pour s'emparer de Tunis, dont depuis quelque temps les Turcs étaient maîtres. Don Juan arriva, le 8 octobre 1573, à la Goulette qui appartenait toujours à l'Espagne, et occupa Tunis, sans éprouver de résistance.

Projet d'ériger un royaume chrétien en Afrique.

Philippe II avait ordonné à son frère de détruire Tunis et d'augmenter les fortifications de la Goulette; mais don Juan qui, à l'instigation du pape Grégoire XIII, avait formé le projet d'ériger en Afrique un royaume chrétien dont Tunis serait la capitale, fit au contraire élever une nouvelle citadelle dans cette ville, après quoi il fit voile pour la Sicile. L'année suivante Sélim envoya contre Tunis Ali Ouloudji ou Ali Kilidji (le Victorieux) comme il était nommé alors. Il lui donna une flotte de 300 voiles et 40,000 hommes de troupes de terre. Don Juan fut empêché par des vents contraires de venir promptement au secours de cette ville. Les Turcs prirent d'assaut, le 10 août 1574, la Goulette, et le 13 septembre, le nouveau fort de Tunis. Philippe II fit alors évacuer Oran qui fut jugé

Perte de la Goulette et de Tunis.

intenable, et renforcer en revanche la garnison et les fortifications de Masalquivir.

Mort de don Juan d'Autriche, 1578.

Ainsi l'espoir d'une couronne s'évanouit encore une fois pour don Juan. Bientôt une nouvelle carrière s'ouvrit à son activité : Philippe II l'envoya, en 1576, en qualité de gouverneur-général dans les Pays-Bas. Mais comme il se méfiait de l'ambition du jeune prince, il le laissa manquer des moyens nécessaires pour cueillir des lauriers contre des ennemis actifs et entreprenans. Don Juan en contracta un chagrin qui le conduisit au tombeau, le 1er octobre 1578, à l'âge de trente-un ans. Des écrivains qui ont cru ne pouvoir pas accumuler assez de crimes sur la tête de Philippe II l'ont accusé d'avoir fait empoisonner son frère.

Procès d'Antoine Perez.

Il est vrai que ce soupçon était renforcé par un événement qui l'avait précédé. Six mois avant la mort de don Juan, Jean d'Escovedo, son secrétaire de confiance, celui qu'on regardait comme l'auteur des plans ambitieux de son maître, et nommément d'un prétendu projet d'épouser Marie Stuart, alors prisonnière en Angleterre, avait été assassiné. On avait découvert que l'auteur de ce crime était Antoine Perez, secrétaire d'état du roi, et quoiqu'on sût que Perez avait conçu une haine implacable pour Escovedo, qui avait découvert au roi les liaisons qui existaient entre lui et la princesse d'Éboli [1], que Philippe aimait, on eut de la peine à croire que Perez eût osé ordonner cet assassinat sans autorisation. Cependant Philippe II qui n'avait pas pardonné la trahison de Perez, le fit

[1] Anne de Mendoze, princesse d'Eboli.

arrêter ainsi que la princesse d'Éboli, le 29 juillet 1579. On instruisit le procès de Perez; il fut convaincu d'avoir trahi les secrets de l'état, altéré les ordres du roi, trompé le monarque par de faux rapports, et s'être laissé corrompre; et en conséquence condamné à deux années de prison suivie d'un exil de huit ans et à une amende de 30,000 ducats. Cette punition ne satisfit ni les amis d'Escovedo qui étaient ennemis de Perez, ni l'opinion publique qui s'était hautement prononcée contre lui. Le fils d'Escovedo présenta au roi une requête pour obtenir justice, et Philippe qui croyait, dit-on, que les papiers de Perez par lesquels lui-même était compromis, n'existaient plus, renvoya la plainte aux tribunaux. Appliqué à la question, Perez avoua qu'il avait fait assassiner Escovedo, mais ajouta qu'il en avait reçu l'ordre. Les juges référèrent de cette déclaration au roi; Perez, quoiqu'ayant les membres brisés par les tortures, s'évada, le 8 avril 1590, au moyen d'une clef que sa femme lui avait fournie, et se rendit en Aragon. L'inquisition de Saragosse le fit arrêter pour lui faire le procès comme hérétique, mais le peuple s'ameuta, força sa prison et le délivra. Il se retira en France et mourut à Paris en 1611. En 1591, il publia à Pau, où il avait trouvé un premier asile auprès de la princesse Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, deux brochures contenant le récit de ses aventures, qui sont pleines d'animosité contre Philippe. Sa mémoire fut réhabilitée après sa mort.

Procès de don Carlos, prince des Asturies.

Telles sont les circonstances principales de l'aventure de Perez; elles ne suffisent pas pour accuser Phi-

lippe II d'avoir donné l'ordre d'assassiner le secrétaire de son frère. Un autre crime dont sur la foi des historiens romanciers la mémoire de ce prince est accusée, est le meurtre de son fils, don Carlos, l'héritier présomptif de sa couronne, dont les aventures ont été entourées d'un si grand nombre de mensonges, que la vérité paraît presqu'une fable à côté de ces erreurs. Don Carlos, prince des Asturies, naquit à Valladolid, le 8 juillet 1545, et sa mère mourut quatre jours après lui avoir donné la vie. Ce prince montra dès sa première jeunesse très-peu de goût pour l'instruction, mais une irascibilité qui ne mettait personne à l'abri de sa colère, et des penchans malfaisans, cruels et sanguinaires. Son plaisir était d'égorger des animaux, et il jouissait en les voyant souffrir et mourir. En grandissant, son intelligence ne se développa pas, et son caractère devint indomptable. A l'âge de dix-sept ans, en descendant un escalier, il fit une violente chute sur la tête; il resta pendant quelque temps sans connaissance et fut ensuite saisi d'une fièvre violente. Comme on ne remarquait ni tumeur ni fracture sur son crâne, les médecins jugèrent que son mal était interne. Il paraît effectivement que son cerveau fut dérangé, car lorsqu'enfin sa santé se rétablit, sa figure conserva l'empreinte de la pâleur et de la maladie, et sa raison se trouva pour toujours altérée.

En 1565, don Carlos forma le projet de faire le voyage de Flandre, en secret, et malgré la volonté de son père : on ne sait pas trop quelles étaient ses intentions, et on a prétendu que sa faible raison avait été

égarée par des rêves de liberté et des idées républicaines, et qu'il était entré en liaisons avec les chefs des insurgés. Le prince d'Éboli qui avait été son gouverneur et auquel il communiqua son projet, le déjoua par des moyens adroits. L'âme de Carlos était tellement tourmentée par la jalousie et l'ambition que lorsque le duc d'Albe, nommé général des troupes dans les Pays-Bas, vint prendre congé de lui, il entra en fureur et tira son épée pour tuer le duc qui n'échappa à ses coups qu'en le saisissant par le corps et en le serrant dans ses bras jusqu'à ce qu'il arrivât du secours.

Quelques années plus tard, en 1567, il entra en liaison avec le marquis de Berg et le baron de Montigny, qui arrivèrent à Madrid en qualité de députés des Flamands. Il était question de le proclamer souverain des dix-sept provinces, à condition qu'il accorderait la liberté des opinions religieuses. Bientôt il conçut un projet plus criminel encore, celui d'ôter la vie à son père; mais ce qui prouve que son entreprise était plutôt celle d'un fou que d'un scélérat, c'est l'imprévoyance et la légèreté de sa conduite. Il s'adressa à plusieurs prêtres pour recevoir l'absolution d'un meurtre qu'il voulait entreprendre, disait-il, contre un homme revêtu d'une qualité très-éminente. N'ayant éprouvé que des refus, finalement il s'adressa à un prieur de Dominicains, qui, faisant semblant de vouloir condescendre à ses desirs, lui arracha son secret. Il fit ensuite la même déclaration à don Juan, son oncle, en présence d'un témoin.

Le roi instruit par son frère de tout ce qui se passait,

dissimula pendant quelque temps. Enfin don Carlos ayant reçu les fonds qu'on lui avait promis, son voyage fut fixé à la nuit du 18 janvier 1568, et don Juan faisait semblant de vouloir l'accompagner. A onze heures du soir le roi arrêta lui-même son fils et le remit entre les mains du duc de Féria, capitaine général des gardes royales. Le prince jeta les hauts cris contre son père, et se conduisit en vrai forcené, menaçant de se tuer parce que le roi donnait à la nation le scandale d'arrêter l'héritier de la couronne. Il fut retenu prisonnier dans son appartement. Philippe II nomma une commission, composée de trois juges pour faire le procès à son fils. Le cardinal Diego Espinosa en fut membre; ce prélat était inquisiteur général, mais aussi président du conseil de Castille ; ce fut en cette qualité qu'il avait été choisi ; l'inquisition n'eut absolument rien à démêler avec ce procès malheureux. Rui Gomez de Sylva, prince d'Éboli, conseiller d'état, et Diégo Bribusca de Mugnatones, conseiller de Castille, étaient les deux autres juges. Le roi lui-même présidait la commission. On traita cette affaire comme une procédure pour crime de lèse-majesté.

Cependant don Carlos se livra continuellement aux mouvemens de la plus grande impatience et refusa de se confesser. La colère lui avait tellement échauffé le sang, que l'eau glacée dont il faisait un usage continuel ne pouvait plus le calmer, ni la glace tempérer la sécheresse de sa peau qui lui était devenue insupportable. Au mois de juin il refusa toute espèce de nourriture et ne prit pendant onze jours que de l'eau

à la glace. Le roi instruit que son fils n'avait pas longtemps à vivre, vint lui faire une visite et lui adressa quelques paroles de consolation ; le prince prit alors de la nourriture, mais d'une manière si immodérée qu'il eut une fièvre maligne accompagnée d'une dysenterie dangereuse.

Cependant l'enquête contre le prince avançait. On n'entendit pas don Carlos dans cette instruction préparatoire. Il résultait des pièces du procès qu'on ne pouvait, d'après les lois du royaume, se dispenser de condamner don Carlos à la peine de mort ; il était convaincu du crime de lèse-majesté, au premier et au second chef. Le rapporteur, Mugnatones, ajouta à cet exposé, que des circonstances particulières, ainsi que la qualité du criminel, pouvaient engager le roi à faire usage de son autorité souveraine pour déclarer que les lois générales ne s'étendaient pas sur les fils aînés des rois, soumis à d'autres lois d'une nature plus élevée qui touchait à la politique, aux raisons d'état et au bien public, enfin que le roi pouvait encore commuer les peines que les lois imposent.

Tout ce que nous venons de rapporter est fondé sur des documens dont l'authenticité n'est pas douteuse. Il est aussi de fait que le 24 juillet don Carlos mourut dans sa prison. On ajoute que Philippe II ayant déclaré que sa conscience ne lui permettait pas de suspendre la marche de la procédure, mais qu'il était désirable que le prince mourût avant qu'elle fût finie, et que probablement ses excès le conduiraient bientôt au tombeau, le cardinal Espinosa et le prince d'Éboli

firent entendre au médecin du prince qu'il rendrait service au roi et à l'état, en abrégeant les souffrances du malade. Le médecin, dit-on, lui donna alors un breuvage qui l'emporta. Ce récit accueilli par la malignité, manque absolument de vraisemblance. Voici comment, d'après des documens authentiques, l'historien de l'inquisition, Llorente, que personne ne taxera de partialité pour Philippe II, raconte la mort du prince des Asturies, son fils.

« Don Carlos, instruit par Olivarès que sa maladie était sans remède et sa mort prochaine, engagé en même temps par ce médecin à s'y préparer, voulut qu'on appelât dom Fr. Diégo de Chaves, son confesseur ordinaire : ses ordres furent exécutés le 21 juillet. Le prince chargea celui-ci de demander en son nom pardon au roi son père : Philippe lui fit répondre qu'il le lui accordait de tout son cœur, ainsi que sa bénédiction, et qu'il espérait que son repentir le lui ferait obtenir de Dieu. Le même jour il reçut avec la plus grande dévotion les sacremens de l'eucharistie et de l'extrême-onction : il fit aussi, avec l'agrément du roi, un testament, qui fut écrit par Martin de Gaztelu, son secrétaire. Il fut en agonie le 22 et le 23 : dans cet état, il écouta avec tranquillité les exhortations de Fr. Diégo de Chaves, et du docteur Suarez de Tolèdo, son premier aumônier. Les ministres proposèrent au roi de voir son fils et de lui donner sa bénédiction, cette grâce devant être un surcroît de consolation pour lui en mourant. Philippe II prit l'avis des deux ecclésiastiques nommés ci-dessus, ils répondirent que don

Carlos étant bien disposé, il était à craindre que la vue de son père ne fît naître quelque trouble dans ses idées. Ce motif le retint pour le moment : cependant, ayant appris dans la nuit du 23 au 24 que son fils était à la dernière extrémité, il se rendit dans son appartement; et étendant le bras entre les épaules du duc d'Éboli et du grand prieur, il lui donna une seconde fois sa bénédiction sans en être aperçu : cela étant fait, il se retira tout en pleurs : son départ fut bientôt suivi de la mort de don Carlos. »

L'Espagne déplora beaucoup la mort de ce prince, qui avait été l'unique fils du roi, car il n'avait, de son troisième mariage avec Élisabeth de France, que deux infantes. Une troisième grossesse de la reine fut annoncée vers le temps de la mort de don Carlos. L'attente du roi et de la nation fut trompée ; la reine mourut d'une fausse couche, le 23 octobre de cette année, et Philippe fut inconsolable de cette perte *.

Suppression de la charge du justicier en Aragon.

Revenons encore une fois sur l'affaire d'Antoine Perez, pour faire connaître une conséquence importante qu'elle eut par rapport à la constitution du royaume d'Aragon. Nos lecteurs savent quel rôle important jouait dans ce royaume le justizia, défenseur des droits du peuple contre l'autorité royale. Jean de Lanusa, qui remplissait alors cette charge, usant du

* Si dans notre récit nous n'avons pas parlé de la passion de don Carlos pour sa belle-mère, c'est que c'est une histoire inventée par les romanciers, tout comme l'empoisonnement d'Élisabeth par Philippe a été une calomnie par laquelle un grand homme, le prince d'Orange, s'est dégradé.

privilège qu'elle lui accordait, avait protégé l'ancien secrétaire d'état contre la violence du vice-roi. Philippe résolut de profiter des mouvemens séditieux qui, à l'occasion du procès de Perez, s'étaient manifestés à Saragosse, pour mettre fin à une magistrature qui offusquait ses vues despotiques, et dont, à dire vrai, l'existence était incompatible avec une monarchie bien constituée. Il fit marcher Alphonse Vargas contre la capitale de l'Aragon; Lanusa appela les Aragonais aux armes pour défendre leurs libertés; mais Vargas arriva si inopinément que Saragosse ne pensa pas à faire résistance. Le justizia fut arrêté et décapité dans les vingt-quatre heures, sans forme de procès. Une proclamation annonça alors que quiconque disputerait au roi son autorité, aurait le sort de Jean de Lanusa. Ainsi finit en Aragon la charge de justizia, le contrepoids de l'autorité royale.

Philippe profita de la terreur que cette exécution avait causée, pour convoquer les cortès d'Aragon et changer la constitution du royaume. La manière dont cette assemblée fut tenue était par elle-même le premier changement; sans se rendre dans le royaume, Philippe chargea l'archevêque de Saragosse de la présider, et fit reconnaître par un décret formel son droit de nommer un vice-roi non régnicole. Le droit de présenter des griefs fut restreint à un terme fixe; la loi qui voulait l'unanimité des suffrages fut abrogée pour la plupart des cas; il fut statué que l'absence d'un des ordres, légalement convoqué, n'empêcherait pas les autres de faire des lois. On donna au tribunal

que le justizia avait présidé jusqu'alors, une forme qui le rendait dépendant du roi.

La conquête du Portugal est un des évènemens remarquables du règne de Philippe II, et, avec la révolte des Pays-Bas, le plus important. Nous l'avons rapporté ailleurs. Ce fut par cette conquête que toute la péninsule formée par les Pyrénées se trouva réunie entre les mains d'un seul souverain. Conquête du Portugal, 1580.

Depuis long-temps Philippe II formait des projets de vengeance contre Élisabeth, reine d'Angleterre, qui soutenait la révolte des Pays-Bas, et dont les flottes avaient insulté ses colonies en Amérique, et même le port de Cadix. Il était d'autant plus sensible à ces affronts qu'Élisabeth lui avait personnellement les plus grandes obligations; car si pendant le règne de Marie d'Angleterre elle jouissait de la liberté, elle en était redevable à son beau-frère qui peut-être lui sauva même la vie. L'ingratitude d'Élisabeth avait fait une vive impression sur lui, et il espérait bien l'en punir par la perte de sa couronne. La conquête de l'Angleterre, livrée aux nouvelles hérésies, était, aux yeux de Philippe, une entreprise aussi méritoire qu'une croisade en Terre sainte, et il accepta la donation de ce royaume des mains du pape Sixte-Quint. Philippe agit dans cette circonstance avec toute la politique qu'on pouvait attendre d'un caractère aussi dissimulé, aussi lent et prudent que le sien. Quoiqu'il fît dans tous les ports de ses états d'immenses préparatifs de guerre, il les cacha cependant sous divers prétextes, et ouvrit des négociations fallacieuses pour terminer Flotte invincible de Philippe II, 1587.

tous les objets de litige entre l'Angleterre et l'Espagne. Sous le sceau du secret, il confia ses projets au pape Sixte-Quint, et le sollicita de participer à une entreprise tendant à la restauration de l'autorité pontificale en Angleterre. Le pape offrit au roi un subside d'un million de couronnes qui lui serait payé aussitôt que l'armée espagnole aurait débarqué sur les côtes de cette île. Élisabeth, malgré ces préparatifs, conserva long-temps l'espoir d'éviter la guerre. A la fin elle ordonna de réunir deux armées, l'une de 36,000 et l'autre de 30,000 hommes; mais son avarice retarda tellement ces mesures que la première armée n'exista jamais que sur le papier, et la seconde, plus spécialement destinée à la défense des côtes, atteignit à peine la moitié du nombre spécifié. En revanche, Élisabeth équipa une flotte dont Charles, lord Howard d'Effingham, amiral d'Angleterre, prit le commandement. La flotte hollandaise eut ordre d'agir de concert avec celle de la reine d'Angleterre.

Mais rien n'était plus colossal que la flotte que Philippe avait nommée la Flotte invincible. Il y avait employé soixante millions d'écus. Elle consistait en 150 vaisseaux d'une grandeur bien supérieure à tout ce qu'on avait fabriqué jusqu'alors. Elle portait 2,650 gros canons, 20,000 soldats, 8,000 marins et 1,000 volontaires des premières familles d'Espagne. Indépendamment de cela, le duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, prépara une armée de 30,000 hommes d'infanterie et 4,000 chevaux et des vaisseaux de transport en nombre suffisant. C'était ce

prince qui devait commander l'armée après son débarquement en Angleterre : Alvaro de Bazan, marquis de Sainte Croix avait été nommé amiral ; mais ce marin expérimenté mourut au moment où il allait mettre à la voile, et fut remplacé par Alphonse de Guzman, duc de Medina Sidonia.

La flotte sortit de Lisbonne, le 29 mai 1588. A peine eut-elle doublé le cap Finistère, qu'elle fut assaillie par une tempête qui la força d'entrer dans la Corogne. Après y avoir attendu un vent favorable, elle remit en mer le 12 juillet ; le 30, elle entra dans la Manche, et se dirigea sur les côtes des Pays-Bas, pour prendre les troupes du duc de Parme. Lord Howard, dont la flotte était placée le long des côtes d'Angleterre, laissa passer les Espagnols, se contentant de profiter des occasions pour les harceler. La flotte invincible alla jusqu'à ce qu'elle eût Dunkerque en vue : arrivée là, le 7 août, elle éprouva un calme qui ne lui permit pas d'avancer. Après en avoir détruit une grande partie par des brûlots, Howard attaqua la flotte espagnole, qui se trouvait en grand désordre. Dans ce combat, les Anglais eurent tant d'avantages sur les Espagnols, par la supériorité de leurs manœuvres, et l'on se convainquit si bien que les vaisseaux espagnols, par un défaut de structure, n'étaient pas propres à aborder les côtes d'Angleterre, que le duc de Medina Sidonia prit la résolution de renoncer à son entreprise, et de s'en retourner à Lisbonne, non en repassant par la Manche, mais en tournant les îles Britanniques. L'amiral anglais, manquant de muni-

tion, ne put le poursuivre; il fit voile pour l'Angleterre, dans le dessein de chercher de la poudre. La flotte anglaise eut le temps d'atteindre le port avant un violent orage qui éclata; mais les vaisseaux espagnols furent entièrement dispersés : quelques-uns furent engloutis par la mer; d'autres échouèrent sur les écueils de la Norvège; une partie fut obligée de chercher un refuge sur les côtes d'Écosse, dans les îles de l'Ouest et en Irlande. Lorsque le duc de Medina Sidonia fut arrivé à Saint André, vers la fin de septembre, il avait perdu trente vaisseaux du premier rang et 10,000 hommes. Philippe qui avait fondé de si grandes espérances sur cette expédition, supporta avec un magnanime courage ce désastre, et lorsque l'amiral lui eut rendu en tremblant un compte détaillé de l'évènement, il lui dit : Remettez-vous, duc; je vous avais envoyé combattre des hommes, et non les vents et les écueils. Puis il continua tranquillement à écrire une lettre qu'il avait commencée.

Les suites de la mauvaise réussite de cette expédition furent très-sensibles au commerce espagnol. Les Anglais croisant dans les mers de l'Amérique, enlevaient les vaisseaux venant des colonies espagnoles, et dévastaient ces colonies même. En 1596, le comte d'Essex s'empara de la ville de Cadix qui fut entièrement détruite. Ces déprédations durèrent jusqu'en 1604, que la paix y mit fin.

Guerre de France et paix de Vervins, 1598.

Nous avons vu ailleurs le rôle que Philippe II joua, en se mêlant des affaires de France dans les temps malheureux de la Ligue. Il eut au moins la satisfaction

de ne pas transmettre cette guerre à son faible fils. Il la termina le 2 mai 1598, par la paix de Vervins [1], qui lui valut la possession de Cambrai, dont, depuis 1584, les Français avaient été les maîtres [2].

Résume du règne de Philippe II.

En résumant les évènemens du règne de ce prince, on peut dire qu'à l'exception de la réunion du royaume de Portugal, aucune de ses vastes entreprises ne réussit. Au bout de quarante-deux ans de peines et de sollicitudes, il se vit méprisé à l'étranger et détesté de ses sujets. Ses ressources étaient tellement épuisées, qu'il fut réduit à faire faire une collecte par des ecclésiastiques qui allèrent de maison en maison. Les revenus de l'état étaient engagés; le royaume de Castille, foulé par un système de finances pernicieux et par des impositions indirectes, assises sur les premiers besoins de la vie, était hors d'état de fournir à de nouvelles dépenses, et les revenus des mines du Mexique et du Pérou ne faisaient que passer par l'Espagne; ils allaient à l'étranger, pour payer les intérêts d'une dette de cent quarante millions de ducats, que Philippe avait contractée pour conquérir les Pays-Bas, l'Angleterre et la France. De mauvais principes d'économie politique, suivis par Philippe et ses ministres, forçaient les colonies à se procurer par la contrebande les objets dont ils avaient besoin; ainsi le principal bénéfice de ce commerce lucratif passait aux Anglais et aux Hollandais.

Ferdinand le Catholique et Isabelle avaient le plus souvent résidé à Valladolid; Charles-Quint avait été

[1] Voy. vol. XVII, 158. [2] Voy. vol. XVII, p. 76.

rarement en Espagne. Philippe II fixa le siège du gouvernement à Madrid, quoiqu'il demeurât le plus souvent à l'Escurial, dont la construction lui avait coûté plus de cinq millions de ducats. Il y mourut, à l'âge de soixante-un ans, le 13 septembre 1598, de la maladie pédiculaire. Il souffrit cruellement pendant cinquante jours, avec un courage admirable et une résignation chrétienne.

Caractère de Philippe II.

Le caractère de ce prince a été défiguré par la prévention des historiens. Il était taciturne, sombre, sévère, despotique, méfiant et dissimulé; il aimait la solitude et la retraite, pour travailler sans être interrompu ni distrait; il était maître de ses passions jusqu'à paraître insensible. La nature l'avait doué à un haut degré des talens nécessaires à un grand prince, d'une sagacité et d'une pénétration merveilleuse. Actif et laborieux, il surveillait toutes les branches de l'administration, connaissait parfaitement son pays et les cours étrangères, montra beaucoup de discernement dans le choix de ses ministres et généraux; quoique fier, il était accessible à ses sujets, écoutait leurs plaintes, modérait, pour ne pas les effrayer, la sévérité de son regard, et faisait droit à leurs justes réclamations, toutes les fois que l'ambition ou la religion ne s'y mêlait pas. Sa dévotion était vraie, mais fanatique et cruelle. Il se croyait destiné par la Providence à soutenir l'Église catholique, et consacra sa vie à répondre à cette vocation.

Famille de Philippe II.

Il avait de sa troisième épouse, Élisabeth de France, deux filles, les infantes Isabelle-Claire-Eugénie et

Catherine. Celle-ci, mariée à Charles-Émanuel Ier, duc de Savoie, était morte peu de temps avant son père. L'aînée, destinée pendant dix-sept ans à l'empereur Rodolphe II, fut enfin fiancée à Albert, archiduc d'Autriche, et Philippe avait abdiqué en sa faveur, le 6 mars 1598, le gouvernement des Pays-Bas. Après la mort d'Élisabeth, Philippe II se maria pour la quatrième fois. Il épousa Anne, fille de l'empereur Maximilien II, qui lui donna quatre fils, dont les trois premiers moururent jeunes. Le quatrième, Philippe, lui succéda.

SECTION IX.

Règne de Philippe III, 1598—1621.

Caractère de Philippe III.

Philippe II laissa ses états en paix, à l'exception des Pays-Bas où la guerre d'insurrection durait encore; mais il ne les laissa pas dans un état florissant. L'Espagne n'était pas seulement épuisée, comme nous l'avons déjà dit; ce qui était plus effrayant, elle était dépeuplée, sans industrie et sans moyens de la recouvrer. Les richesses du Nouveau-Monde avaient fait passer en Amérique des milliers de familles qui, dans l'espoir de faire une fortune rapide en faisant exploiter les mines par les Indiens, avaient abandonné leurs établissemens européens. Le sol manquait de cultivateurs, et les ateliers qui par l'émigration des Maures avaient déjà perdu un grand nombre d'ouvriers industrieux, restèrent déserts par celle des Espagnols. L'agriculture et les arts mécaniques, les seules sources d'une véritable richesse nationale, étaient tombés en mépris depuis que tant d'aventuriers sortis de la classe qui les exerce, étaient revenus d'Amérique étaler aux yeux de leurs compatriotes un faste qui contrastait avec la bassesse de leur naissance et leurs habitudes antérieures.

Pour relever l'Espagne de cette décadence, il aurait fallu un prince éclairé et actif. Philippe III n'était ni l'un, ni l'autre. En vain son père l'avait-il mis entre les mains d'excellens maîtres pour lui faire pren-

dre le goût de l'instruction ; en vain avait-il essayé de lui donner l'habitude des affaires en le faisant assister aux délibérations du conseil ; rien ne put vaincre l'indolence de ce prince et le dégoût que lui inspirait toute occupation sérieuse. La nature lui avait donné un caractère doux et conciliant ; mais elle lui avait refusé toutes les qualités de son père. La race de Charles-Quint avait dégénéré ; on ne voyait dans sa descendance que faiblesse et pusillanimité. Philippe III ne ressemblait à son père que par sa dévotion peu éclairée. Accoutumé à soumettre sa volonté à celle de son père, il n'y fut rebelle qu'une seule fois ; et cette désobéissance fit pendant vingt ans le malheur de l'Espagne. Philippe II lui avait recommandé de ne pas s'en rapporter à un favori pour le soin du gouvernement, et de suivre les avis de don Christophe de Moura, marquis de Castel Rodrigo, et de don Jean Idiaquez, ses fidèles conseillers. A peine le jeune roi, âgé de vingt ans, fut-il monté sur le trône, qu'il abandonna toute l'autorité à son écuyer, François de Roxas de Sandoval, marquis de Denia. Castel Rodrigo fut envoyé comme vice-roi en Portugal, et Idiaquez, tout en conservant son emploi, perdit toute influence.

Le duc de Lerma, premier ministre.

Denia fut créé duc de Lerma, et pour dispenser le roi du soin même de le contrôler, les autorités du royaume reçurent des instructions pour obéir à tout ce que ce ministre leur ordonnerait au nom du maître. Le duc de Lerma était, comme le roi, doux, affable et pacifique ; mais, quoiqu'il jugeât bien les causes

d'où provenaient les maux de l'état, il n'avait pas le talent de bien choisir les remèdes, ni l'énergie nécessaire pour couper la racine du mal en faisant des réformes. Au lieu de supprimer une foule de charges inutiles, il en augmenta le nombre pour se faire des amis. Dans la même vue il favorisa outre mesure le clergé. Pour ne pas troubler le roi, nous ne disons pas dans ses plaisirs, car le malheureux Philippe n'en connaissait pas au milieu des fêtes dont le ministre l'étourdissait, mais dans l'insensibilité et l'apathie où il était tombé, il lui cacha l'embarras des finances. Pour encourager l'agriculture il ne connaissait pas de moyen plus efficace que d'instituer un ordre dont seraient décorés ceux qui cultiveraient avec le plus de soin leurs champs; et, pour rendre de l'activité aux manufactures, il dispensa les ouvriers du service militaire, et entrava par cette mesure le recrutement de l'armée. Entouré de la faveur du souverain, Lerma avait à son tour un favori qui exerça sur lui le même pouvoir qu'il avait sur le roi. C'était Rodrigue de Calderon, fils d'un simple soldat, qui était entré à son service lorsqu'il était encore marquis de Denia. Il le créa comte d'Oliva et marquis de Siète-Iglesias, et lui donna 100,000 ducats de rente. Calderon avait de rares talens, mais il ne sut pas supporter sa haute fortune; elle le rendit arrogant et impérieux autant que le duc de Lerma était doux et insinuant.

Calderon, favori du premier ministre.

Le mariage du jeune roi avec Marguerite, fille de Charles, archiduc d'Autriche, de la branche de Stirie, princesse âgée de quinze ans, et celui de l'infante

L'infante Claire-Eugénie et l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas.

Isabelle-Claire-Eugénie, sœur de Philippe III, âgée de trente-deux ans, avec l'archiduc Albert, quatrième fils de l'empereur Maximilien II, et cousin-germain de Marguerite, avaient été convenus sous le règne de Philippe II; ils furent célébrés aussitôt que la flotte espagnole eut amené l'archiduchesse et son cousin en Espagne. Philippe III exécuta la volonté de son père en donnant à son beau-frère, l'archiduc Albert, et à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, l'investiture des Pays-Bas, comme souveraineté indépendante, et comme fief de la couronne d'Espagne, à laquelle ces provinces seraient reversibles si l'archiduchesse mourait sans enfans. Cependant, avant de remettre à l'archiduc et à l'infante le nouvel état qu'ils étaient appelés à gouverner, il fallait en conquérir une partie : l'Espagne se chargea de cette tâche, et il s'ensuivit que les affaires des Pays-Bas continuèrent à ressortir du conseil de Madrid.

Paix d'Anvers de 1609.

La guerre avec les Pays-Bas occupa ce conseil pendant les dix premières années du règne de Philippe III. Elle fut terminée ou plutôt suspendue pour douze ans par la trève d'Anvers qui fut signée le 9 avril 1609. On y traita avec les Provinces-Unies comme avec un état libre et indépendant, sans cependant renoncer expressément à la souveraineté sur ces mêmes provinces.

Paix de Londres de 1604.

Cette trève avait été précédée par la réconciliation de Philippe III et de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Depuis l'expédition de la Flotte invincible, il avait existé une espèce de guerre entre l'Espagne et l'An-

gleterre, qui se bornait à quelques entreprises périodiques contre les colonies espagnoles, et au secours que la reine Élisabeth fournissait aux Pays-Bas. Jacques Ier avait des idées trop exaltées sur le pouvoir monarchique pour aimer des rebelles ; d'ailleurs son épouse avait dès-lors formé le projet de marier son fils à une infante d'Espagne, et les ministres de Jacques Ier étaient vendus à cette puissance. Il ne fut donc pas difficile à don Jean de Taxis, comte de Villa Mediana, que Philippe envoya à Londres, de porter Jacques à des dispositions pacifiques. La négociation ne présenta que deux difficultés ; on s'accorda sur la première regardant les Pays-Bas ; quant à l'autre, qui concernait la demande des Anglais de pouvoir trafiquer aux Indes, on l'éluda en passant cet objet sous silence dans le traité. Le roi d'Angleterre déclara qu'il ne pouvait pas empêcher les confédérés de recruter dans ses états, mais il promit de faire jouir les Espagnols de la même faculté, et de ne pas envoyer aux confédérés de ses propres troupes. A ces conditions la paix fut signée à Londres, le $\frac{18}{28}$ août 1604, par le connétable de Castille, don Juan Fernandez de Velasco, duc de Frias.

Renouvellement de l'ordre des chevaliers de Jésus-Christ.

Philippe III est l'auteur de l'introduction en Espagne et en Portugal de cette classe d'officiers de police qu'on appelle les *familiers* de l'inquisition. L'orgueil national rendait impossible dans la péninsule tout maintien de l'ordre public, tant qu'on n'y intéressait pas la religion. Si encore aujourd'hui le gouvernement espagnol trouve des individus qui se char-

gent d'arrêter les malfaiteurs et de les livrer à la vindicte publique, c'est qu'un devoir particulier de religion, un vœu sacré leur en impose le devoir. Nous en avons vu un exemple dans la sainte Hermandad qui prête son ministère au maintien de la police des grandes routes [1]. L'inquisition n'est au fond qu'un tribunal suprême de police; mais les familiers qui exécutent ses ordres ne sont pas de vils sbirres; peu d'Espagnols se déshonoreraient jusqu'à faire ce métier pour un salaire : les familiers sont des hommes des premières classes de la société, qui par dévotion se consacrent, se dévouent à servir de satellites au tribunal qui est chargé du soin de maintenir la tranquillité publique, en tant qu'elle repose sur l'uniformité du culte. Ces individus forment une confrérie religieuse qui n'est autre que celle de la chevalerie ou de l'ordre de la Pénitence de S. Dominique [2]. Cet ordre fut renouvelé d'autorité apostolique et royale, et du consentement du chapitre général de l'ordre des Prêcheurs, qui fut tenu, le 29 mai 1605, à Valladolid. Le roi accorda à l'ordre renouvelé de la chevalerie de Jésus-Christ ou aux familiers de l'inquisition, la permission de se décorer, certains jours de fêtes ou de solennités publiques, d'une médaille d'or qu'ils attachent sur la poitrine.

Expulsion des Mauresques, 1609.

Le plus important évènement intérieur pendant le ministère du duc de Lerma, et qui seul suffirait pour condamner sa mémoire, est l'expulsion définitive des Mauresques ou descendans chrétiens des Musulmans.

[1] Voy. vol. XVII, p. 319. [2] Voy. vol. V, p. 149.

Ni Charles-Quint, ni le zélé Philippe II n'avaient voulu consentir à chasser d'Espagne cette population industrieuse; mais sous le méprisable Philippe III, le clergé sut faire prévaloir de prétendus motifs de religion sur ceux d'une saine politique qui était d'accord avec l'humanité. On accusait les Mauresques d'être des sujets infidèles, qui soupiraient après le moment où leurs compatriotes d'Afrique, ou leurs frères, les Ottomans, viendraient les délivrer du joug espagnol : on disait que, professant extérieurement le christianisme, ils pratiquaient en secret les cérémonies de l'islam. Ces reproches étaient en partie fondés; mais les nobles du royaume de Valence, qui s'opposèrent constamment à la persécution des Mauresques, observaient que le mal dont on se plaignait, provenait de la paresse du clergé catholique qui ne se donnait pas la peine d'instruire le peuple dans les vérités du christianisme, et de ramener les Infidèles par la voie lente, mais sûre, de la persuasion. Ce qui prouve la vérité de cette récrimination, c'est que le pape, sentant sans doute l'insuffisance de l'instruction qu'on donnait aux Mauresques, imposa à l'archevêché de Valence une taxe de 3 à 400,000 piastres, pour augmenter le nombre et le salaire des curés, chargés de travailler à leur conversion. Don Juan de Ribera, patriarche d'Antioche et archevêque de Valence, refusa d'obéir aux ordres du souverain pontife, soit par des motifs intéressés, et parce que lui et son clergé trouvaient plus commode de se débarrasser des Mauresques que de donner des soins pénibles à leur ins-

truction, comme les nobles de Valence le lui ont reproché; soit qu'il eût des motifs plus purs, fondés sur l'expérience qu'il prétendait avoir acquise de l'inutilité des moyens de douceur. Pour faire paraître la conduite de l'archevêque moins odieuse, nous pouvons admettre qu'il avait vraiment cette conviction; mais il ne devait pas désespérer de l'efficacité de la parole de l'Évangile sur ces âmes endurcies.

Ribera fit les premières démarches contre les Mauresques, en 1602, et il fut soutenu par le duc de Lerma qui, esclave docile du clergé, avait peut-être des motifs de politique d'en agir ainsi, qu'il ne voulait pas communiquer au public. Nous voyons par les Œconomies royales de Sully que les Mauresques, projetant un soulèvement général, étaient entrés en intelligence avec la France, et que Henri IV était disposé à leur fournir des secours, lorsque leur dessein fut trahi[1]. Depuis cette époque, les dénonciations se renouvelèrent plusieurs fois jusqu'à ce qu'en 1608, le roi demanda l'avis du conseil d'état sur la mesure de l'expulsion. Le duc de Lerma seul l'approuva; tous les autres conseillers représentèrent au roi les suites désastreuses qui en résulteraient, et indiquèrent des moyens qui devaient conduire par la suite à la conversion des Mauresques. Les États du royaume de Valence, effrayés du coup qui menaçait la prospérité de leur pays, dont les champs et les vignes, ainsi que les riches manufactures allaient manquer d'ouvriers, firent au roi à plusieurs reprises les représentations les plus fortes. Il est

[1] Voy. SULLY, chap. XVI.

probable qu'elles ne parvinrent pas aux oreilles du monarque; quant au duc de Lerma, la volonté de l'archevêque était une loi pour lui. Enfin des députés envoyés par les États à Madrid, obtinrent, le 23 septembre 1609, une audience du roi. Cette fois ils furent écoutés; mais Philippe leur répondit que leurs représentations venaient trop tard, vu que son ordonnance pour l'expulsion des Mauresques devait avoir été publiée la veille à Valence.

Effectivement cette ordonnance, datée du 5 août, était arrivée le 22 à Valence, et le vice-roi qui la désapprouvait, l'avait promulguée après avoir pris des précautions pour le maintien de la tranquillité publique. Elle prescrivait ce qui suit : Trois jours après sa publication, tous les Mauresques du royaume de Valence, hommes, femmes et enfans, quitteront, sous peine de vie, les lieux de leur domicile, pour se rendre aux endroits qui leur seront assignés par les commissaires du roi; ils pourront prendre la quantité d'effets mobiliers qu'ils seront en état d'emporter, et seront transférés en Afrique; pendant la route ils recevront la nourriture. Tout Chrétien aura l'obligation d'arrêter tel Mauresque qui s'écartera du lieu de son domicile; si le coupable fait quelque résistance, il sera puni de mort. Si un Mauresque cache quelques-uns de ses effets qu'il ne peut emporter, ou s'il met le feu à sa maison ou à ses arbres, il sera tué par les habitans du lieu du délit. Tous les biens immeubles des Mauresques et tous les effets et meubles qu'ils n'auront pas pu emporter, sont donnés, à titre d'indemnité, aux seigneurs dont

ils ont été les vassaux. Le roi accorde aux sollicitations du vice-roi, que, pour la conservation des édifices, des manufactures de sucres, des aqueducs, rizières etc. chaque ville renfermant cent familles Mauresques en pourra conserver six, pour instruire les nouveaux propriétaires : le seigneur de l'endroit désignera ces familles. Il est défendu aux anciens Chrétiens et aux soldats de maltraiter les Mauresques. Il est défendu, sous peine de six années de galères, de cacher un Mauresque ou de lui fournir les moyens de se cacher ou de s'enfuir. Les enfans au-dessous de quatre ans pourront rester dans le pays, si les parens le demandent. Les enfans au-dessous de six ans, dont un des parens est un vieux Chrétien, peuvent rester avec leur mère, quand même elle serait Mauresque ; mais quand le père est Mauresque et la mère vieille Chrétienne, le père sera expulsé et les enfans au-dessous de six ans resteront avec leur mère. Ceux qui ont vécu long-temps parmi de vieux Chrétiens et n'ont pas, depuis deux ans, assisté aux assemblées des Mauresques, ont la permission de rester, ainsi que ceux qui peuvent produire un certificat de leur curé, attestant qu'ils ont reçu avec son autorisation le sacrement de l'eucharistie. Il est loisible aux Mauresques de se rendre dans quelque autre pays non soumis à la domination espagnole, pourvu qu'ils quittent l'Espagne dans le délai déterminé.

Très-peu de familles Mauresques consentirent à rester ; presque toutes préférèrent s'expatrier avec leurs compatriotes. Ce fut dans les terres du duc de Gandia, le plus riche seigneur du royaume de Valence,

qu'on commença l'exécution de la loi : 28,000 Mauresques furent embarqués à Denia et Alicante ; la plupart d'entre eux s'établirent à Trémecen. Comme on vit que les vaisseaux de la flotte royale ne suffisaient pas pour effectuer le transport avant la fin de l'année, on fit venir des embarcations de Lisbonne, Barcelone et Gênes. On commit beaucoup d'abus et de violences ; en quelques endroits les Mauresques prirent les armes, et se défendirent vaillamment. Néanmoins avant la fin de l'année il ne se trouva plus d'individu de cette nation dans le royaume de Valence. On expulsa alors ceux d'Aragon, de Catalogne, de Murcie, de Grenade et de toute l'Espagne. Quelques auteurs font monter à 1,200,000 le nombre des Mauresques qui, à cette occasion, quittèrent le pays ; ce nombre n'aurait rien d'exagéré, si dans les autres provinces on avait agi avec autant de sévérité que dans le royaume de Valence, mais les vice-rois qui n'étaient pas surveillés par des Ribera, firent tout ce qui dépendait d'eux pour diminuer le nombre des victimes.

Causes de la dépopulation de l'Espagne.

C'est l'expulsion des Mauresques qu'on regarde comme l'époque de la dépopulation de l'Espagne qui, dans son état actuel, ne nourrit pas 1,500 individus par mille carré géographique, tandis que, malgré les contrées montucuses qu'elle renferme, son sol pourrait en nourrir le double.

Cette date est exacte, si sous le mot d'époque on entend le dernier évènement qui a contribué à priver ce beau pays d'une grande masse de ses habitans ; car on peut assigner à la désolation dont toute l'Espagne

porte les traces, plusieurs causes antérieures de plusieurs siècles.

L'origine de cette dépopulation remonte à la grande peste ou *mort noire* qui, vers le milieu du quatorzième siècle, exerça ses ravages sur l'Europe entière, et dont nous avons parlé dans nos vol. X et XI [1]. Ce fléau, venu des Indes, fut apporté en Russie par les Mongols qui y dominaient alors; sortie de ce pays, la maladie entra dans la Scandinavie et la Pologne, d'où elle passa d'une part en Italie, et de l'autre par l'Allemagne en France, en Angleterre et en Espagne. Elle envahit d'abord les provinces orientales de l'Espagne, mais ne tarda pas à pénétrer jusqu'en Andalousie. Lorsqu'Alphonse XI, roi de Castille, assiégea Gibraltar [2], cette épidémie formidable se montra dans son camp où elle fit un ravage horrible. On pressa le roi de se retirer; le vainqueur de Tariffe ne voulut pas quitter ses soldats. Il fut attaqué de la maladie, et en mourut le 16 mars 1350. Sept mois après, la mortalité avait tellement augmenté à Saragosse, qu'on y comptait cent morts par jour. La vue de tant de misère avait tellement endurci les cœurs, qu'on n'enterrait plus les victimes : les rues de la ville étaient jonchées de cadavres qui y pourrissaient sans sépulture.

Dans ce grand désastre les deux tiers de la population de l'Espagne périrent. Des districts occupés par quatre ou cinq villages furent changés en déserts. Il n'en resta que les tours des églises, ou ce qu'on appelle les *iglesias rurales*, églises de campagne. Ces

[1] Voy. la Table. [2] Voy. vol. IX, p. 209.

districts restés sans propriétaires, furent à la disposition du premier occupant. Les seigneurs des villages circonvoisins qui survécurent à la peste, s'en emparèrent. Telle est l'origine de ces immenses patrimoines qu'on trouve en Espagne, où le voyageur parcourt souvent des étendues de terre de treize à quatorze lieues ayant le même maître [1].

[1] La note suivante a été communiquée à l'auteur de ce Cours.

« La contagion, qui dans ce moment agite toute l'Europe, et inspire de si justes alarmes, est une espèce de peste noire, quoique moins meurtrière pour le moment, *mais cela pourrait arriver au fréquent retour de cette maladie.* Le *cholera-morbus* est-il contagieux, ou ne l'est-il pas? L'opinion des médecins est partagée, même de ceux qui habitent les pays où cette maladie a pris naissance. Le conseil médical de Bengale se prononça contre la contagion, tandis que celui de Bombay reconnut la nature contagieuse de cette maladie. Pour expliquer la divergence de ces opinions, il faut remarquer que la plupart des maladies contagieuses, qui se transmettent d'un individu à un autre, se développent aussi spontanément, c'est-à-dire sans cette transmission. Le médecin qui n'aura rencontré que des typhus, ou des pestes spontanées, soutiendra que ces maladies ne sont pas contagieuses, tandis que l'opinion contraire sera vivement défendue par celui qui n'aura observé que des exemples de transmission. »

A cette note nous ajouterons une observation relative au nom de ce cholera-morbus qui dans ce moment effraie tous les esprits. Beaucoup de personnes le dérivent du mot grec χολὴ, bile. Cette dérivation est fausse, parce que de *cholé* on fait *cholericos*, *cholerica*, mais non *cholera*. Alexandre de Tralles, médecin grec du sixième siècle, parle de la maladie dont il est question; il l'appelle *choleros*, parce que, dit-il, les évacuations du corps pendant cette maladie produisent un son ressemblant à celui de la pluie qui tombe par terre dans les tuyaux des gouttières ou *chole-*

La seconde cause de la dépopulation de l'Espagne fut une suite de la première : c'est la *mesta*.

Nous avons dit que sous le même Alphonse XI, qui périt devant Gibraltar, l'Espagne tira de l'Angleterre ces moutons qui produisirent les mérinos, une des principales richesses de ce pays, mais aussi donnèrent lieu à l'établissement du privilège de la mesta, une des causes de la ruine de l'agriculture, et par conséquent de la population. Les propriétaires des troupeaux de mérinos voyant tant de terres incultes et abandonnées, s'arrogèrent non précisément la propriété de ces terrains, mais l'usufruit de ceux qui sont traversés par les grandes routes, et le droit d'y faire paître leurs moutons voyageurs. Après avoir passé les chaleurs de l'été dans les contrées montueuses du nord de l'Espagne, ces troupeaux innombrables sont conduits dans les provinces méridionales où l'hiver est beaucoup moins rude, et où ils attendent le mois de mai pour retourner vers le nord. Les pâturages situés à quarante toises des deux côtés des grandes routes qu'ils traversent leur sont réservés contre le paiement d'un droit extrêmement léger, et une vaste étendue de terre est ainsi soustraite à la culture. Les propriétaires des troupeaux ont trouvé moyen de faire sanctionner par des ordonnances et des privilèges un usage qui d'abord était sans inconvénient et peut-être nécessaire. Ils forment une société

ros. Un des meilleurs ouvrages français sur le choléra est-ce lui de M. le docteur WEYLAND de Weimar. (Paris, *Heideloff* 1831).

nommée mesta, et composée de riches monastères, de grands d'Espagne, d'hommes puissans qui ne permettent pas qu'on touche à un privilège devenu si pernicieux.

L'expulsion des Juifs et des Maures sous Ferdinand le Catholique et Isabelle [1] sont la troisième, et les émigrations produites par l'appas offert à la cupidité par la découverte du Mexique et du Pérou [2] sont la quatrième cause de la dépopulation de l'Espagne, qui fut couronnée par la mesure impolitique de Philippe III.

Cependant l'indignation des grands d'Espagne de voir le roi livré à un favori, et les cris de la nation contre la mauvaise administration de Lerma et contre l'arrogance de Calderon, avaient atteint le plus haut degré. Le duc de Lerma lui-même croyait son autorité si bien affermie, qu'il ne lui restait qu'un seul vœu à former, celui de la transmettre à son fils, le duc d'Uzeda. Dans ces vues, il éleva à la place de confesseur du roi un moine qu'il croyait lui être parfaitement dévoué, c'était le père Louis Aliaga. Il ne fut pas difficile au duc d'Uzeda, qui avait des manières fort agréables, de s'insinuer dans les bonnes grâces du roi; il y fit même bientôt des progrès qui éveillèrent la jalousie de son père. Le confesseur remarquant cette disposition des esprits, jugea qu'il était plus avantageux pour lui de s'attacher au fils qu'au père; depuis ce moment il desservit le duc de Lerma auprès du roi. Pour déjouer ces intrigues, Lerma opposa un

[1] Voy. vol. XVII, p. 273. [2] Voy. p. 28 de ce vol.

rival à son fils ; il choisit pour cela son neveu, Ruiz de Castro, comte de Lemos, chambellan de l'infant Philippe, prince des Asturies ; mais le caractère noble de Lemos ne put prévaloir auprès du roi sur la souplesse d'Uzeda et du moine Aliaga.

Chute du cardinal, duc de Lerma.

Le duc de Lerma croyait prolonger son pouvoir en se faisant donner le chapeau de cardinal ; il se trompa. L'indolent Philippe fut fâché d'être obligé de montrer des égards à celui que jusqu'alors il avait traité avec la familiarité d'un maître, et choqué du respect que le monde témoignait à une dignité que le ministre ne tenait pas de lui. Sa société lui devint désagréable et embarrassante. Aussitôt que les courtisans s'aperçurent de ce changement, toutes les voix s'élevèrent contre le cardinal-duc, et il fut accusé d'être l'auteur de tous les maux de l'état. Il chercha alors à gagner la faveur de l'héritier présomptif du trône, par le moyen de son neveu, le comte de Lemos, et de don Ferdinand de Borgia, ami et parent du dernier, et, comme lui, chambellan du prince des Asturies : cette fausse démarche précipita sa chute. Le roi éloigna Lemos et Borgia de la cour, et finit par exiler le cardinal de Madrid. Lemos et Borgia montrèrent dans leur chute toute la noblesse du caractère espagnol ; mais Lerma déshonora le sien, en s'abaissant jusqu'à solliciter l'intercession du perfide confesseur. Il partit enfin le 4 octobre 1618, et sa place fut donnée au duc d'Uzeda.

Bientôt après, le comte d'Oliva fut arrêté, et soumis à une procédure criminelle. On lui fit le reproche

absurde d'avoir empoisonné la reine, morte en 1611, et qui avait été sa protectrice. On se rabattit ensuite sur un prétendu assassinat commis sur deux gentilshommes, sans pouvoir fournir de preuves suffisantes. On traîna exprès son procès pendant deux ans et demi, pour avoir le moyen d'entretenir l'animosité publique contre le duc de Lerma. Ce ne fut que le 21 octobre 1621, six mois après la mort du roi, que Caldéron fut décapité. Il mourut avec un grand courage.

Guerre de Montferrat, 1612.

Depuis 1612, l'Espagne eut à soutenir la guerre de Montferrat, dont nous parlerons à l'époque suivante; et vers la fin de la vie de Philippe III, commença en Allemagne la guerre de trente ans, dans laquelle l'Espagne joua un rôle principal; elle appartient aussi à la période suivante.

Guerre de trente ans, 1618.

Mort de Philippe III et sa famille.

Philippe III mourut, le 31 mars 1621 [1], après avoir pris un tendre congé de ceux de ses enfans qui étaient présens. Le caractère de ce prince comme souverain fut celui d'une parfaite nullité; comme homme on l'a très-bien peint en le surnommant *Pius et bonus*. Les vers suivans d'un poète du temps [2] peignent sa cour :

[1] Il mourut victime de l'étiquette. Étant, un jour froid, occupé à écrire, on mit dans son appartement un brasier ardent qui l'incommodait fort et enflamma sa joue. Il aurait été contre sa dignité de s'en plaindre; mais les gentilshommes de sa chambre, le voyant souffrir, décidèrent qu'il fallait ôter le brasier. C'était le devoir de la charge du duc d'Uzeda, sommelier du corps, qui était absent. On alla le chercher, mais avant qu'il vînt le roi fut grillé, son sang s'échauffa et il eut une pourpre dont il mourut. *Mém. de* BASSOMPIERRE; Collection de PETITOT, Sect. II, vol. XX, p. 228.

[2] ORTIGUES, Voy. vol. XVII, p. 231.

Porter un chapelet pour prier l'Éternel,
Et prononcer toujours quelque vaine parole;
Pratiquer dans l'église une assignation [1];
Redouter moins l'enfer que l'inquisition,
Telles sont les vertus de la cour espagnole.

Philippe III laissa cinq enfans : Anne-Marie, épouse de Louis XIII; Philippe, qui lui succéda; l'infante Marie-Anne, qui par la suite épousa l'empereur Ferdinand III; l'infant Charles, qui mourut à l'âge de vingt-cinq ans, et Ferdinand, qui était archevêque de Tolède et cardinal.

Origine et progrès de la grandesse espagnole.

Il s'opéra sous le règne des trois premiers rois d'Espagne de la maison d'Autriche, un changement dans la constitution de la haute noblesse. La classe des *ricos hombres*, qui remonte à l'origine des états dont la monarchie se compose [2], disparut successivement pour faire place à une autre qu'on nomma grands d'Espagne. L'origine de ce changement remonte aux premiers temps de Charles-Quint, ou même, pour ce qui regarde la Castille, jusqu'au règne de Philippe le Beau, son père. Ce prince, élevé dans l'étiquette allemande, se trouva choqué du privilège du *couvrement* ou du droit des ricos hombres de se couvrir en présence de leur souverain. Comme les Castillans voyaient avec une vive satisfaction ce prince aimable succéder au gouvernement de l'Aragonais Ferdinand, les ricos hombres, pour lui plaire, renoncèrent facilement à l'exercice d'un privilège qui offensait son orgueil. Ils ne se couvrirent plus que lorsqu'il le leur comman-

[1] Un rendez-vous. [2] Voy. vol. V, p. 403.

dait, et il affecta de ne le commander qu'aux seigneurs les plus distingués par leur richesse ou leur mérite.

Plusieurs ricos hombres, qui avaient recherché des places à la cour de Charles, son successeur, le suivirent en Allemagne et assistèrent à son couronnement. On sent bien que les électeurs et autres princes d'Allemagne jouissant de la supériorité territoriale, mais ne connaissant pas le privilège du couvrement, ne purent souffrir que des gentilshommes étrangers, distingués par la simple qualité d'hommes riches ou de barons, usassent en leur présence d'un droit qui leur paraissait une offense pour la majesté du chef de l'Allemagne. Le nouvel empereur en prit occasion de faire cesser à la fois cette qualité et le privilège qui y était attaché ; mais il donna à un petit nombre des hommes les plus considérés parmi ceux qui l'avaient suivi en Empire, et parmi ceux qui étaient restés au-delà des Pyrénées, le titre de *Grands*, et leur laissa le droit de se couvrir devant lui quand il les recevait en Espagne, avec le traitement de cousins et d'autres prérogatives. Il leur attribua en Allemagne et en Italie des honneurs qui pussent les consoler de la perte d'un droit contraire aux usages de ces pays.

Charles-Quint nomma les grands en leur adressant le seul mot de *Cobrios*, couvrez-vous, sans faire expédier des patentes aux nouveaux grands; il n'abolit pas par une loi la qualité de ricos hombres; ce changement se fit, pour ainsi dire, en silence, et, grâce à sa puissance, n'éprouva pas de résistance. Il eut soin

de marquer par de grands honneurs que la qualité de *Grand* était dorénavant la seule dignité en Espagne. La branche allemande de la maison d'Autriche, toujours unie d'intérêt avec son aînée, a maintenu au-dehors la qualité de grand d'Espagne dans la possession de distinctions brillantes.

Philippe II fut l'auteur de la distinctiou des grands en deux classes, en voulant que ceux auxquels il conférait cette dignité, au lieu de lui parler étant couverts, commençassent toujours par être découverts jusqu'à ce qu'il leur adressât le mot magique de cobrios. Telle fut l'origine de la seconde classe des grands d'Espagne.

Philippe III introduisit un nouveau changement. Il fit à la fois des grands des deux classes, ce qui rendit nécessaire l'expédition de patentes déclarant en chaque cas l'intention du roi; ainsi naquit une troisième classe de grands, celle qu'on pourrait appeler à brevet. Elle ne forme cependant pas une catégorie séparée, par la raison que tous les grands observent entre eux la plus parfaite égalité de rang, sans égard à l'ancienneté. Ceux des deux premières classes n'ayant pas de patente, ne peuvent prouver leur ancienneté, et ceux de la troisième, en produisant leur diplôme, feraient connaître une origine plus moderne : toutes les classes ont par conséquent le même intérêt à maintenir cette confusion. Cependant les grands des familles anciennes se tutoient entre eux, et ce tutoiement est regardé comme une des prérogatives de leur naissance. Aussi l'accordent-ils aux rejetons de quelques mai-

sons illustres qui n'ont pas encore la grandesse, et qui, s'y croyant des droits, sont nommées *casas agraviadas, maisons grevées.*

Aucun grand, de quelque classe qu'il soit, ne jouit des prérogatives de sa dignité que depuis la cérémonie du couvrement, et en vertu d'un certificat que le secrétaire de l'estampille expédie à chaque grand, et qui énonce la date de sa couverture et la classe suivant laquelle il a été admis. Ce certificat n'est pas moins indispensable au grand par succession qu'au gentilhomme élevé à cette dignité, de manière qu'à son défaut la grandesse est suspendue. Il faut même pour chaque grand qui n'est pas de première classe, une espèce de renouvellement de la dignité qu'il a héritée; l'héritier d'un grand de la seconde classe, en annonçant au roi la mort de celui auquel il succède, ne peut se servir que de son nom de famille. Le roi, en lui répondant, lui donne son nouveau nom, le titre de grand et de cousin : néanmoins il ne jouit des prérogatives attachées à sa dignité qu'après la cérémonie de la couverture. Il dépend par conséquent du roi de suspendre l'effet de la grandesse de la seconde classe, en ajournant soit sa réponse soit la cérémonie du couvrement.

A l'érection d'une nouvelle grandesse on paie une taxe assez considérable [1] qui se remet rarement et se nomme *médiannate.* Elle est indépendante des frais de chancellerie, d'un droit annuel nommé annate, et

[1] Du temps du duc de S. Simon, que nous suivons ici, elle était d'environ 40,000 fr.

d'un troisième qui se paie à chaque mutation de grade.

Quoique les grands portent les titres de ducs, marquis ou comtes; ces qualités sont très-indifférentes, ne donnent aucun rang et sont considérées comme de simples noms. Jusqu'à l'époque qui se termine à la révolution française, aucun individu d'origine espagnole ne portait le titre de prince; les princes de Castelfranco, de Masserano, etc., sont d'origine italienne. Le même individu peut réunir plusieurs grandesses sur sa tête, mais il n'a pas la faculté de les distribuer entre ses enfans. Aucun pouvoir politique n'est attaché à la qualité des grands qui, sous ce rapport, est inférieure aux pairs d'Angleterre, et aux anciens pairs de France. Quelques personnes obtiennent du roi les *honneurs* de la grandesse pour elles et leurs descendans: elles sont traitées d'*excellence* comme les grands, mais n'ont pas le droit de se couvrir devant le roi.

Origine de la république des Jésuites en Paraguay.

Après avoir conduit ainsi l'histoire de la monarchie espagnole jusqu'en 1621, nous ajouterons, par forme de supplément, quelques notices sur l'origine d'une espèce de république qui, sous le règne de Philippe III, fut fondée avec son approbation, au cœur de ses états d'outre-mer. Quoiqu'en donnant l'histoire des états européens, nous soyons forcés de passer sous silence les évènemens dont leurs colonies d'Asie et d'Amérique sont le théâtre, nous faisons cependant une exception pour celui dont il s'agit, parce qu'il prépara la destruction de l'ordre des Jésuites, bien qu'il soit, sous le rapport moral, la plus belle partie de leur histoire.

Au milieu de l'Amérique méridionale, entre le Pérou et le Brésil, sur les fleuves de Paraguay et de Parana, les Espagnols possédaient une vaste contrée à laquelle ils avaient donné le nom même du premier de ces fleuves, et où, en 1538, ils avaient fondé la ville d'Assomption. Ils eurent infiniment de peine à s'y maintenir, tant à cause des dissensions qui régnaient entre eux-mêmes que par la résistance que leur opposèrent les peuples indigènes, auxquels la cruauté et l'avidité des conquérans avaient inspiré une haine implacable. Pour civiliser ces sauvages, on voulut se servir de la religion. Vers 1580, deux missionnaires de l'ordre des Minorites, S. François Solano et le P. Louis de Rolaños, se vouèrent à la prédication de l'Évangile dans ce pays, et eurent de grands succès, sans que leur exemple fût imité par leurs confrères. Il existait bien, depuis 1570, un évêché à Tucuman, mais il n'y avait pas un seul prêtre sachant les langues du pays. On était alors persuadé que les Jésuites avaient reçu d'en haut la mission particulière de convertir les peuples barbares, et que le ciel les avait doués pour cela du don des langues. Partageant cette opinion, l'évêque de Tucuman s'adressa à la compagnie pour avoir des missionnaires. Il en arriva trois, en 1586, à Santiago; ils furent promptement suivis par d'autres. Leurs travaux apostoliques eurent un succès prodigieux. Ces pères commencèrent par apprendre la langue du pays, et nous dirons tout à l'heure quel moyen ils prirent pour se faciliter cette étude et pour établir un mode de communication

avec les sauvages. Bien loin de déployer un zèle fanatique, ils tâchèrent de s'insinuer dans leur faveur. Ayant gagné leur confiance, ils employaient la religion pour adoucir leurs mœurs ; ils s'efforçaient de détruire les vices de ces peuples, et surtout l'ivrognerie qui était enracinée parmi eux. Plusieurs tribus étaient anthropophages et avaient la coutume d'engraisser leurs victimes avant de les dévorer. Les Jésuites recherchèrent la société des malheureux auxquels ce sort affreux était préparé, et dont les cœurs étaient disposés à s'ouvrir aux consolations d'une religion qui leur montrait la perspective d'un avenir plus heureux. Par une singulière prévention, les anthropophages étaient persuadés que la chair de tous ceux qui avaient reçu le baptême, perdait de son goût : depuis cette découverte, ils ne permirent plus aux Jésuites de les asperger. Ces pères trouvèrent un moyen de les baptiser clandestinement, au moment où l'on conduisait les malheureux à la boucherie ; il leur suffisait de toucher quelque partie de leur corps avec un linge mouillé, pour prononcer la formule sacramentale, par laquelle ils initiaient ces malheureux au christianisme.

Aucune difficulté ne pouvait refroidir le zèle de ces missionnaires. Leur nombre s'augmenta tellement, qu'en 1593, ils purent fonder leur premier collège qui fut établi à l'Assomption. Les conversions devinrent alors plus fréquentes ; mais leur effet resta longtemps passager, parce qu'on ne put réunir les sauvages baptisés en communauté chrétienne. Les Jésuites furent contrariés dans leurs travaux par les Espagnols

mêmes qui les abhorraient, parce que ces pères, se regardant comme les défenseurs naturels des Indiens, s'opposèrent aux vexations auxquelles ces peuples étaient sans cesse en butte. Enfin, les pères Cataldino et Maceta, ayant vainement essayé d'inspirer quelques sentimens d'humanité aux Européens qui s'étaient rendus maîtres du pays, conçurent, vers 1610, l'idée de fonder parmi les sauvages une république chrétienne, qui ne fût en aucun contact avec les Espagnols. Le premier pas qu'ils firent pour l'exécution de ce projet, fut de réunir en une bourgade deux cents familles de Guaranis qui avaient été baptisées : elle fut placée sur le fleuve Parapanema, à l'endroit où le Pirapo s'y jette, et nommée Lorette. Ce fut la première *Réduction chrétienne*; c'est le nom qu'on donnait aux bourgades chrétiennes, formées par les Infidèles et dirigées par des religieux. Celle de S. Ignace, à une lieue et demie de Lorette, fut la seconde; elle fut, très-peu de temps après, suivie de deux autres, et successivement d'un plus grand nombre.

Après ces premiers succès, les Jésuites, par l'influence que leur ordre avait à la cour de Madrid, obtinrent de Philippe III un rescrit qui ordonnait que les réductions régies sous l'autorité souveraine du roi d'Espagne, par des missionnaires, fussent soustraites à tout autre gouvernement, de manière cependant qu'elles paieraient au roi un tribut de quarante réaux par homme, depuis dix-huit jusqu'à cinquante ans. En 1649, Philippe IV, pour montrer aux Jé-

suites sa satisfaction des services qu'ils lui rendirent contre les Portugais, lorsque ceux-ci se soulevèrent contre sa domination, réduisit le tribut à huit réaux par tête. Les Jésuites avaient organisé, dans leurs réductions, une milice très-bien exercée à l'européenne; chaque réduction avait son arsenal pourvu de canons. Ce fut par cette institution qu'ils se rendirent formidables aux Portugais du Brésil, et qu'ils méritèrent bien de la cour de Madrid.

Deux autres décrets du même monarque, de 1650 et 1652, déclarèrent les réductions *doctrines*, c'est-à-dire cures ou paroisses proprement dites. Un troisième décret, du 15 juin 1654, réserva au roi le droit de patronage dans les doctrines; en sorte que le provincial des Jésuites présentât à chaque vacance trois candidats au gouverneur de la province, qui, en qualité de vice-patron, en choisirait un. Dans chaque réduction, il y avait à côté de la mission, un pensionnat de jeunes Indiens qui se préparaient à exercer un jour les fonctions de missionnaires et de curés. Quoique nommés par le représentant du roi, les curés étaient dans une dépendance absolue du supérieur de la mission et du provincial, continuellement occupés à faire la visite des paroisses. Chaque réduction avait une jolie église, ornée de sculptures et de peintures, ouvrages des Indiens. On trouvait dans chacune tous les métiers des états civilisés, même des ouvriers en or, qui fabriquaient des vases et des meubles pour notre partie du monde.

Dans chaque réduction la justice et la police étaient

administrées par le même genre d'officiers qu'on trouvait dans les villes espagnoles ; chacune avait son gouverneur, son régidor, ses alcades choisis parmi les naturels et avec leur concours ; l'autorité de tous ces officiers était subsordonnée à celle des missionnaires d'où elle découlait comme de sa source. A chaque réduction appartenait un district considérable, habité par des familles occupées du soin de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux, sous la surveillance des pères qui parcouraient incessamment ces cantons pour animer les habitans au travail.

Le nombre des réductions s'était successivement accru à trente, qui comprenaient trois peuplades, les *Moxos*, depuis le 12° lat. S. jusqu'au pied des Andes du Pérou ; les *Chiquitos* dont le territoire est arrosé par trois rivières qui, par leur réunion, forment la Madeira dont les eaux s'écoulent dans le fleuve des Amazones, et les *Quaranis*, sur le Parana et le Paraguay, jusqu'au gouvernement de Buenos-Ayres.

L'autorité des missionnaires ne s'étendait pas moins sur le temporel que sur le spirituel. Ils punissaient les fautes par des pénitences, par la prison, et quelquefois par le fouet : car on assure que ces peuples ne commettaient pas de crime qui méritât une plus forte punition. Les Jésuites prirent les plus grandes précautions pour empêcher que les Indiens n'eussent aucun commerce avec les Espagnols ; ils ne permirent pas même à ceux-ci d'entrer dans les bourgades, si ce n'était à la suite de l'évêque ou du gouverneur. « Il est certain, dit dom Antoine de Ulloa, l'historien

du Paraguay, que sans cela leurs Indiens qui vivent dans la plus grande innocence, qui sont d'une docilité parfaite, qui ne reconnaissent point dans le ciel d'autre maître que Dieu, et sur la terre que le roi, qui sont persuadés que leurs pasteurs ne leur enseignent rien que de bon et de vrai, qui ne connaissent ni vengeance, ni injustice, ni aucune des passions qui ravagent la terre, ne seraient bientôt plus reconnaissables. »

Lorsque les Jésuites arrivèrent en Amérique, chaque tribu indienne parlait sa langue particulière. Cette multiplicité d'idiomes rendait le travail des missionnaires fort pénible. Ils trouvèrent moyen de remédier à cet inconvénient. Parmi tous ces idiomes ils choisirent celui qui leur paraissait le plus répandu, pour en faire la base d'une langue générale. Ils imaginèrent des caractères pour l'écrire, lui donnèrent une grammaire, et l'enrichirent de mots empruntés dans les autres idiomes. Cette langue seule fut enseignée dans les écoles, et employée dans les sermons. Elle remplaça successivement toutes les autres.

L'exclusion des langues étrangères frappa naturellement la langue espagnole. Dans le dix-huitième siècle, lorsqu'on commença à décrier l'ordre des Jésuites, on leur fit un crime d'avoir empêché les Indiens d'apprendre l'espagnol, et un décret de Philippe V, du 28 décembre 1743, ordonna qu'on leur enseignât cette langue. Les Jésuites tenaient des écoles d'industrie où chaque enfant apprenait le métier pour lequel il avait du goût; car tout le monde était forcé de

travailler pour la communauté, et on fixait le travail que chacun, tant homme que femme, devait fournir par semaine. Les Jésuites prenaient soin de maintenir dans leurs colonies la plus grande pureté des mœurs, et l'on assure qu'ils ont réussi à les préserver des vices si communs parmi les Européens. Le gouvernement de ces pères avait quelque chose de paternel, et il régnait entre eux et les Indiens une affection qui allait jusqu'à la tendresse.

Tel est le beau côté de la république des Jésuites en Paraguay; mais comme tout ce qui sort des mains des hommes a ses imperfections, l'institution dont nous parlons n'en manquait pas. Jean de Palafox qui, après avoir été vice-roi du Mexique, finit par être évêque d'Osma, en Castille, où il mourut en 1659, reprocha aux missionnaires d'être indociles à l'égard de la puissance épiscopale à laquelle ils avaient su se soustraire par leurs privilèges mêmes. Il leur reprocha aussi les immenses richesses qu'ils avaient recueillies en faisant le commerce des marchandises que les Indiens étaient obligés de fabriquer pour leur compte. Enfin dans le dix-huitième siècle on leur a fait un crime de la domination qu'ils exerçaient sur les Indiens et qu'on a comparée au régime auquel les Nègres ont été soumis par leurs maîtres. Dans cette discussion, les pères ont été condamnés par l'esprit de parti sans avoir été entendus dans leur défense.

SECTION X.

Littérature espagnole du seizième siècle.

Époque classique de la littérature espagnole.

Le seizième siècle fut l'époque de la littérature classique en Espagne. La réunion de tous les états de la presqu'île en un seul corps; l'éclat des victoires de Charles-Quint; le bruit que faisaient les exploits des Espagnols dans le Nouveau-Monde, inspirèrent à la nation un enthousiasme qui réagit sur la littérature. L'inquisition soigneuse de fermer la porte des Pyrénées aux principes novateurs qui à cette époque bouleversèrent l'Allemagne et la France, en préservant la religion des attaques de ses ennemis, arrêta en même temps les progrès des sciences et des lumières; mais elle n'empêcha pas la poésie de prendre son élan, parce que chez les Espagnols, plus que chez aucune nation, la poésie se montra toute pénétrée de l'esprit religieux. Un Espagnol qui a écrit sur la poésie de sa nation [1] dit : « Il a manqué à la poésie espagnole une cour comme celles d'Auguste, de Léon X, des ducs de Ferrare et de Louis XIV. Ambulante avec Charles-Quint, sévère et mélancolique sous Philippe II, la cour de Castille n'a commencé que sous Philippe III à porter vers la poésie cette attention qui la perfectionna; et déjà alors et surtout pendant le règne suivant, époque où le goût se corrompit, la coopération des grands ne pouvait qu'autoriser la corruption. »

[1] Don Manuel Quintano.

Juan Boscan Almogaver.

Depuis la réunion des monarchies d'Aragon et de Castille, les Aragonais renoncèrent successivement à la langue provençale ou limousine qu'ils parlaient, pour adopter celle des Castillans qui est nommée aujourd'hui espagnole. Ce fut un Catalan qui, sous le règne de Charles-Quint, opéra une révolution dans la poésie castillane, en y introduisant le rhythme italien, en remplaçant les anciens vers courts composés de quatre trochées et les assonances, par le vers héroïque de cinq ïambes[1] avec une syllable muette, et par la rime. Ce réformateur fut *Juan Boscan Almogaver*, mort vers 1544. Il fut l'imitateur de Pétrarque. La révolution commencée par Boscan fut continuée par *Garcilaso* (ou plus correctement *Garcias Laso*) *de la Vega*, qui, après avoir accompagné Charles-Quint dans son expédition contre Tunis, commanda, à l'invasion de la Provence en 1536, un corps de onze compagnies d'infanterie, fut blessé à l'attaque d'une tour, et mourut à l'âge de trente-trois ans à Nice. « N'est-il pas étonnant, dit M. Quintana, qu'un homme qui mourut si jeune et qui a suivi la carrière des armes, ait pu, sans études classiques, aidé seulement de son talent et d'un goût inné, tirer tout à coup notre poésie de l'enfance, la faire marcher sur la trace des anciens et des écrivains modernes alors les plus célèbres, souvent rivaliser avec eux, et, l'ornant de grâces et de sentimens qu'il tire de son propre

Garcilaso de la Véga.

[1] On appelle *trochée* un pied de deux syllabes dont la première est longue et la seconde brève ; l'*ïambe* a la première brève et la seconde longue.

fonds, lui fait parler un langage doux, pur, élégant et harmonieux? » Les sonnets de ce jeune poète distingué par la plus belle figure et par une grande aménité de caractère, se rapprochent encore mieux de ceux de Pétrarque que les poésies de Boscan. Ses églogues ont fait connaître aux Espagnols la poésie pastorale dont elles sont devenues le modèle qu'aucun autre de leurs poètes n'a pu atteindre. Le genre le plus particulier à Garcilaso est le tendre et le pathétique qui règnent au plus haut degré dans toutes ses compositions, qui d'ailleurs sont peu nombreuses et renfermées en un seul volume in-8°.

Diego Hurtado de Mendoza.

Le troisième des classiques espagnols est un des grands ministres et des grands généraux de Charles-Quint, don *Diego Hurtado de Mendoza* qui fut tour à tour ambassadeur à Venise, au concile de Trente et à Rome, capitaine général et gouverneur de Sienne, et dans toutes ces places un des ennemis les plus acharnés des Français et de la liberté, faisant partout détester la dureté et le despotisme du maître, mais admirer les talens et l'éloquence du serviteur.

Depuis Pétrarque et les premiers Médicis, personne ne s'occupa avec autant de zèle à recueillir les manuscrits grecs et romains; et les trésors qu'il recueillit forment une partie précieuse de la bibliothèque de l'Escurial. Il mourut en 1575. Mendoza l'Ambassadeur, car c'est par ce titre qu'on le distingue des quatre frères qui, comme lui, ont occupé les plus hautes charges, donna, le premier, des modèles d'épîtres didactiques dans le genre de celles d'Horace, à côté des

quelles on peut les placer. Ses écrits en prose, le roman comique de Lazarille de Tormes qu'il composa (chose étonnante à cause de la peinture des mœurs qu'il renferme) étant encore écolier à Salamanque, et qui est le premier dans son genre; et l'Histoire de la guerre de Grenade de 1568, sont ses plus grands titres à la gloire littéraire. Nous reviendrons sur son Histoire.

George de Montemayor.

George de Montemayor, né en Portugal, d'une famille obscure, fut soldat et ensuite attaché comme chantre à la chapelle de l'infant don Philippe qui fut par la suite Philippe II. Il mourut vers 1562. Sa Diane est le plus ancien roman pastoral en vers qui ait été écrit. Il appartient aux poètes espagnols du premier rang. Les Espagnols placent encore à ce même rang Ste Thérèse, Louis Ponce de Léon et Ferdinand de Herrera.

Sainte Thérèse de Jésus.

Ste Thérèse de Jésus, fille d'Alphonse de Cepède, née en 1515, à Avila, ayant l'imagination exaltée par la lecture des Vies des martyrs, quitta, avant l'âge de douze ans, avec un de ses frères, la maison paternelle, pour aller chercher la palme du martyre chez les Maures. Un parent qui rencontra les deux enfans, les ramena dans la maison paternelle; ils y continuèrent pendant quelque temps à passer en prières, et enfermés dans des cellules qu'ils avaient arrangées dans un jardin, les heures destinées à leur récréation. Thérèse ne persévéra pourtant pas dans sa ferveur : deux fois, dit-elle dans sa Vie, elle se laissa entraîner par les vanités du monde; mais après une maladie où le

Sauveur lui apparut, elle entra, en 1535, dans un couvent de Carmélites, à Avila. Elle est célèbre dans l'histoire ecclésiastique par la réforme de l'ordre des Carmes, qu'elle opéra, et dans la littérature sacrée, par ses ouvrages spirituels. Elle mourut en 1582, ayant vécu quarante-sept ans dans le cloître, les premières vingt-sept années dans le monastère de l'Incarnation, parmi les Carmélites anciennes et mitigées, et les vingt autres parmi les déchaussées de son institution.

Ste Thérèse a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels l'Histoire de sa vie, qu'elle a composée par ordre de son supérieur, est un des plus curieux; elle a aussi écrit l'Histoire des maisons de sa réforme, un traité du Chemin de la perfection, ouvrage regardé comme très-utile; une allégorie intitulée le Château de l'Ame, une Explication du Cantique des Cantiques. Elle devait être bien propre à expliquer ce livre, elle qui, en parlant du diable, dit : « Le malheureux! il ne saurait aimer! » C'est à cause de ses vers pleins d'esprit, de sensibilité et d'enthousiasme, que cette sainte est placée parmi les poètes classiques de cette époque.

Louis Ponce de Léon, né à Grenade, en 1527, entra, à l'âge de seize ans, dans l'ordre de S. Augustin, et mourut, en 1591, vicaire-général de son ordre dans la province de Salamanque. On raconte qu'ayant, sur une fausse dénonciation, passé cinq ans dans les prisons de l'inquisition, le lendemain de sa sortie, il monta en chaire, et comme si cet

Le P. Louis de Léon.

intervalle n'avait pas existé, il débuta par ces mots : « Nous vous disions *hier*... » Ce poète religieux est le plus correct des poètes espagnols. Ses odes, pour lesquelles Horace a été son modèle, réunissent la simplicité classique à la gravité de ce genre; elles sont remplies de sentences comme celles d'Horace ; mais elles respirent une dévotion mystique. D'habiles critiques ont douté à qui, du Pindare romain ou de l'espagnol, il fallait accorder la préférence. Ponce de Léon a aussi traduit des chapitres de Job, les Psaumes de David, le Cantique des Cantiques, les Bucoliques de Virgile, le premier livre de ses Géorgiques, les odes d'Horace, et la première ode de Pindare. La plus fameuse de ses odes est la Prophétie du Tage, adressée à Rodrigue, dernier roi des Visigoths.

Ferdinand de Herrera.

Ferdinand de Herrera, né à Séville, on ne sait pas précisément quelle année, mourut en 1578. Les Espagnols l'appellent le *Divin*. Ils reconnaissent dans ses poésies de l'élévation unie à la profondeur et à la sévérité. « Sujets, sentimens, pensées, images, versification, tournures, tout dans Herrera a du grandiose, » dit don Juan Marias Maury; « on voit que c'était le but de ses soins : la poésie, à son avis, devait se montrer toujours extraordinaire. » D'autres, en reconnaissant cet éloge comme vrai, lui reprochent d'avoir voulu se former une langue particulière, et de l'avoir fait aux dépens de la simplicité. Parmi les ouvrages d'Herrera, on distingue un poème lyrique sur la catastrophe du roi Sébastien, une ode à don Juan d'Autriche, et surtout l'hymne qui célèbre la bataille de Lépante.

Tels furent les principaux poètes de l'époque classique de la littérature espagnole. Elle ne produisit pas une épopée digne de ce nom, quoiqu'une foule de poètes se fussent essayés dans ce genre. Peut-être échouèrent-ils, parce que la plupart d'entre eux se trompèrent dans le choix de la fable, en croyant que leur grand Charles, el nunca vencido (l'invincible), était un héros digne de la muse épique. Ce fut cette erreur qui donna naissance au Carlos famoso de *Louis de Zapato*, au Carlos victorioso de *Jérôme d'Urrea*, à la Carolea de *Jérôme Samper* de Valence. *Alonzo Lopez Pinciano* avait mieux choisi le héros de son poème, el Pelago, mais il ne fut pas heureux dans l'exécution. *Alonzo de Ercilla de Zuñiga*, né en 1533, et mort en 1583, a composé en Amérique, où il servait avec éclat dans les troupes espagnoles, un poème épique, intitulé l'Araucana, d'après le sauvage district d'Araucan. Cervantes a comparé cette production aux meilleurs poèmes italiens. Voltaire l'a beaucoup dépréciée. D'autres critiques, en la plaçant au-dessous de la Jérusalem délivrée et au-dessus de la Henriade, la font marcher de pair avec la Lusiade. Toutefois l'Araucana est moins un poème épique qu'une histoire en vers, écrite dans un style correct, renfermant de belles images et descriptions, et intéressante d'un bout à l'autre. Ercilla est certainement le premier poète épique espagnol.

Louis de Zapato. Jérôme d'Urrea. Jérôme Samper. Alonzo Pinciano. Alonzo de Ercilla.

La poésie classique eut un adversaire en *Cristoval de Castilleio*, qui a fait la plupart de ses ouvrages à Vienne, étant secrétaire de Ferdinand Ier. Plus tard,

Cristoval de Castilleio.

il entra dans un couvent de l'ordre de Cîteaux, en Espagne, et y mourut en 1596. Admirateur jusqu'au fanatisme de tout ce qui tenait à l'antiquité castillane, il se moqua de Garcilase et des autres poètes de son temps, et pour rendre ridicules leurs chants amoureux, il s'éleva contre toute la poésie de l'amour, qu'il traita de badinage : c'était oublier qu'il était Castillan. Réprouvant le rhythme italien, que les classiques avaient imité, il retourna aux redondilles ; il excella dans ce genre au point que des auteurs espagnols, tels que Velasquez, l'ont placé au premier rang des poètes de leur nation. On lui accorde une facilité extraordinaire, mais le cercle que son imagination parcourait était fort restreint.

La poésie espagnole en général, et la poésie dramatique des Espagnols en particulier, ont pris un caractère qui leur est propre, et qui ne se retrouve dans celles d'aucune autre nation. Né sous un soleil méridioual, dans un pays entouré de la mer ou séparé du continent européen par une haute chaîne de montagnes, l'Espagnol paraît appartenir plutôt à l'Afrique qu'à notre partie du monde. « Le feu de l'honneur et de l'amour, dit un écrivain allemand [1], nourri par l'esprit chevaleresque, se manifesta dans des chants brûlans où respirait la tendresse. La poésie lyrique des Espagnols ressemble à un ruisseau limpide qui roule ses vagues argentées sur un terrain couvert de

[1] M. Thomas Brey. Nous ne connaissons pas cet auteur, ni même le titre de son livre. Nous avons trouvé ce passage dans un journal qui le cite sans donner aucune indication.

fleurs; la gloire des armes et l'amour des dames alternent dans ses vers, auxquels une langue sonore donne un charme extraordinaire. La romance célébra les exploits des guerriers qui dans la lutte contre les Maures versaient leur sang pour la religion et la patrie. Successivement cette poésie emprunta plusieurs autres formes des Italiens; la poésie lyrique portait des fleurs et des fruits dorés, comme le jardin des Hespérides, lorsque le drame n'était encore qu'une faible plante qui montrait à peine sa tête. »

Le véritable inventeur de la comédie espagnole est *Torres Naharro*. Avant lui, quelques auteurs avaient essayé d'inspirer à leurs contemporains le goût du théâtre antique, en traduisant les tragédies et les comédies grecques ou romaines. Parmi ces versions, celle de Térence, par *Simon Pedro de Abril*, est encore estimée des Espagnols. D'autres, trompés par le titre de tragi-comédie que porte un roman dramatique en vingt-un actes, dont Calliste et Mélibée sont les interlocuteurs, roman qui, à cause de sa trivialité, mais de la vérité de ses caractères, était très-aimé du public, croyaient créer un théâtre en faisant des pièces de ce genre. Torres Naharro, un des protégés du pape Léon X, qui doit avoir trouvé assez de plaisir à ses pièces de théâtre pour les faire joner en sa présence, a le premier fait des comédies d'intrigue, divisées en trois actes ou journées, forme long-temps retenue par les Espagnols. Naharro négligea entièrement les caractères; il écrivit en redondilles huit comédies. *Théâtre espagnol.* Torres Naharro.

Il paraît que les comédies de Naharro ne se main- Lope de Rueda.

tinrent pas long-temps sur le théâtre, puisque Cervantes n'en parle pas. Elles firent place aux pièces en prose de *Lope de Rueda*, que l'auteur du Don Quichotte appelle le grand Lope. Il n'était pas littérateur : directeur d'une troupe ambulante de comédiens, acteur lui-même, il composait pour son public des pièces dans lesquelles se retrouvaient toujours certains caractères ou masques, comme disent les Italiens, tels que l'entremetteur, le niais, le lourdaud, le père ou le rôle à barbe. Un libraire de Valence, Jean Timoneda, donna à ces farces une forme un peu régulière, en les retouchant, et les publia en 1576. Cervantes dit que ce genre de drames fut perfectionné par le comédien Naharro de Toledo; mais ce perfectionnement ne regarda que la forme extérieure. Naharro enrichit les décorations et la garde-robe, plaça à l'orchestre la musique qui se trouvait jusqu'alors derrière les coulisses, et fit déposer la barbe aux *pères*.

Jean de la Cueva.

Un littérateur de Séville, *Jean de la Cueva*, marchant sur les traces de Torres de Naharro, donna à la comédie espagnole la forme qu'elle a conservée jusqu'à l'époque française. Il dit dans son Art poétique, que les poètes de Séville, ses contemporains, parmi lesquels il donne à un certain *Malara* le titre du Ménandre du Guadalquivir, et nomme quelques autres avec éloge, faisaient des efforts pour ramener le drame ancien sur le théâtre; que s'ils ne réussirent pas, cela vient de ce que les anciennes lois de la comédie avaient perdu leur force, et que le public s'était hautement déclaré contre l'imitation du théâtre ancien. Il est

permis de lutter, dit-il, pour le génie et l'art, avec les anciens, sans l'espoir de les jamais surpasser; mais l'invention, les grâces et la disposition (*traza*) doivent être le caractère propre de la comédie espagnole, et, sous le rapport de l'intrigue (*maraña*), elle doit être inimitable pour les étrangers. Enfin Cueva ajoute que pour sa part il avait aidé à renverser la barrière qui séparait anciennement la tragédie et la comédie, et n'avait pas hésité à faire paraître, au milieu des rois, des individus portant le sarrau.

Jérôme Bermudez.

Cueva avait opéré cette révolution du théâtre espagnol, lorsqu'un Galicien, religieux Dominicain, nommé *Jérôme Bermudez*, entreprit d'écrire en castillan, dialecte qui lui était un peu étranger, et sous le nom fictif d'Antoine de Silva, deux tragédies à l'antique, mais dont la fable était choisie dans l'histoire de Portugal. C'est la catastrophe d'Iñes de Castro qui lui fournit la matière des deux pièces qu'il publia sous le titre ridicule de Nise lastimosa et Nise laureada, Nise digne d'être plainte, et Nise couronnée. La première n'est rien moins que parfaite sous le rapport de la composition, mais il y a des scènes dignes des plus grands maîtres, et le quatrième acte est un chef-d'œuvre. Le dialogue ne manque pas de noblesse et de chaleur, quand même l'action n'avance pas. Un chœur de femmes de Coïmbre que l'auteur fait paraître en scène, est tour à tour un inutile remplissage ou un heureux artifice pour avancer l'action. L'unité de temps et de lieu est négligée. La seconde pièce, malgré quelques beaux détails dans les premiers actes, est

très-mauvaise et même dégoûtante. Au reste il faut remarquer que Bermudez a eu le mérite de montrer quel parti la poésie pouvait tirer de l'histoire d'Iñes; car quand il a publié ses tragédies, la Lusiade n'existait pas. Toutefois on ne sait pas avec certitude si le Portugais Ferreira n'a pas eu la priorité sur lui.

Prosateurs de l'époque classique.

Le premier Espagnol qui ait écrit un ouvrage en une prose correcte, noble, élégante et soutenue est *Perez de Oliva* de Cordoue, professeur de théologie à Salamanque, mort en 1533, à l'âge de trente-six ans. Il a publié un dialogue dans le genre de Cicéron, sur la dignité de l'homme. Son neveu, *Ambroise de Morales*, né vers 1513, à Cordoue, instituteur de don Juan d'Austria, fils naturel de Charles-Quint, dans la littérature ancienne, ensuite historiographe d'Espagne, a écrit divers discours sur des sujets moraux et littéraires dans un style naturel, clair, orné d'images agréables. Il continua l'Histoire d'Espagne, ou la Chronique générale que *Florian de Ocampo* de Zamora avait publiée en 1544. *Francesco Cervantes de Salazar* continua le dialogue d'Oliva. *Louis Mexia* écrivit dans un style soutenu un roman allégorique, sous le titre de Labricio ou Apologue de l'Oisiveté et du Travail.

Perez de Oliva, † 1533.

Ambroise de Morales, † 1590.

Florien de Ocampo, † vers 1576.

Cervantes de Salazar.

Louis Mexia.

Diego Urtado de Mendoze.

Le seizième siècle a produit peu d'historiens en langue espagnole, mais on lui doit le seul qu'on puisse comparer aux auteurs classiques de l'antiquité et des siècles modernes, à Salluste et Tacite, à Machiavel et Guichardin. C'est *Diego Hurtado de Mendoza*, surnommé l'Ambassadeur, ce poète, dont nous avons

déjà parlé [1]. Son Histoire de la guerre de Grenade sous Philippe II, est un chef-d'œuvre accompli, admirable comme composition historique et comme ouvrage d'éloquence, infiniment estimable par sa véracité et par les renseignemens intéressans qu'il fournit. Jamais peut-être aucune histoire n'a été écrite par un homme qui fût mieux au fait des localités, des caractères des acteurs, des intrigues de la politique, des détails militaires. Jamais on n'a mieux peint les horreurs d'une guerre civile; jamais on n'a dévoilé avec une plus noble franchise les fautes et les erreurs qui ont été commises; il fallait avoir vieilli dans la politique pour pouvoir dire ou faire sous-entendre tout ce que Mendoza se permit, sans offenser le prince sous lequel il vivait. Malgré l'étonnante perfection du style, on remarque dans l'original quelques taches qui indiquent que l'auteur n'a pas donné le dernier coup de lime à sa composition, ou que les manuscrits qui en ont circulé pendant trente-six ans, ont subi des altérations par l'inadvertence des copistes; car le livre ne fut imprimé qu'en 1610.

Louis de Avila y Zuñiga, après avoir accompagné Charles-Quint dans sa marche contre les princes protestans confédérés, écrivit l'Histoire de la guerre de Smalcalde. Avila y Zuñiga.

L'Histoire d'Espagne par *Estevan de Garibey y Zamallao* qui va jusqu'en 1566, se distingue par sa véracité et par une bonne diction. Garibey y Zamallao.

L'institut des historiographes d'Espagne fondé par

[1] Voy. p. 59 de ce vol.

Alphonse X, subsista; mais ces écrivains soldés se gardaient bien de s'occuper de l'histoire de leur temps, ou d'écrire en espagnol; ils gagnèrent leurs appointemens en travaillant sur les antiquités du pays et en écrivant en latin.

Jérôme Zurita.

Nous devons à *Jérôme Zurita*, premier historiographe nommé par les États d'Aragon, un excellent ouvrage intitulé Annales de la couronne d'Aragon, qui parut, depuis 1562, en six volumes in-folio. C'est par cette grande composition exacte et savante que nous connaissons l'histoire de la constitution de ce royaume. Les deux derniers volumes, consacrés à l'histoire de Ferdinand et d'Isabelle, sont particulièrement recommandables.

Jean da Sylva.

Sous le nom fictif de Jérôme Conertaggio, *Jean da Sylva IV*, qui comme ambassadeur d'Espagne accompagna le roi Sébastien en Afrique [1], a écrit un mémoire sur la réunion du royaume de Portugal à la couronne de Castille, ouvrage plein des meilleures notices sur l'histoire et la politique.

Nouvelle époque de la littérature espagnole.

Une nouvelle époque de la littérature espagnole commence avec Cervántes et Lope de Vega.

Cervantes.

Miguel Cervantes Saavedra naquit, en 1547, dans la pauvreté et dans une condition obscure à Alcalà de Henares. La vie de cet homme extraordinaire fut un roman qu'il faut connaître, mais qu'on ne peut abréger. Nous rappellerons seulement que servant sous don Jean d'Autriche dans la bataille de Lépante, il y perdit la main gauche et fut ensuite, pendant plus de

[1] Voy. vol. XVII, p. 311.

cinq ans, esclave à Alger. En 1584, Cervantes publia sa Galatée, ouvrage de sa jeunesse, faible par lui-même et uniquement destiné à lier entre elles une suite de poésies lyriques qui font le mérite de cette composition. Son Voyage au Parnasse, poème en huit chants, faible d'imagination, est une satire contre les mauvais poètes, entremêlée de tant d'éloges exagérés qu'on doute si certaines parties sont un persifflage ou l'expression d'une admiration aveugle. Cervantes publia successivement une trentaine de comédies, que son amour-propre regardait comme appartenant à ses meilleurs ouvrages, mais que le public ne goûta pas. Sa tragédie de Numance qu'on ne connaît que depuis une quarantaine d'années, est une production très-mauvaise aux yeux de ceux qui demandent une unité d'action, des caractères soutenus, un intérêt tragique et l'observation des règles tracées par les maîtres d'après les beaux modèles, ou pour mieux dire d'après les lois données par la nature même. A entendre d'autres critiques, la Numance est un chef-d'œuvre. Ils en trouvent l'invention grandiose et le langage pathétique. Douze nouvelles de Cervantes, peignant les mœurs et les ridicules de son temps, surpassent tout ce que la littérature espagnole possédait alors en ce genre. Sa dernière production fut le roman de Persilès et Sigismond, histoire septentrionale. « Ce qui distingue ce roman, c'est l'extrême simplicité, la rare précision et le poli de la diction, » dit un excellent juge du parti romantique. « Roman inintelligible où l'enflure et l'entortillage du style ajoutent encore à la confusion et à

l'invraisemblance des aventures, » dit un des meilleurs critiques français [1].

Aucun de ces livres n'aurait peut-être rendu Cervantes immortel, s'il n'avait composé son Don Quixote dont la première partie parut en 1605; ouvrage étonnant sous le rapport de l'invention, des caractères, des tableaux, des situations comiques, des épisodes, de la morale et du style, et le plus parfait en son genre qui existe dans aucune littérature. « Un héros fantastique et qui cependant ne s'écarte jamais de la nature, des caractères nouveaux, créés et soutenus avec un talent admirable; des observations aussi justes qu'ingénieuses; la plaisanterie la plus piquante, un naturel exquis, l'art de peindre porté au plus haut degré de perfection; voilà le mérite de cette conception extraordinaire. » Nous ajouterons à ce jugement de M. Villenave, que ce qui nous paraît surtout admirable dans cette composition, c'est que le héros, malgré son extravagance, est un si parfait modèle de générosité, de désintéressement, de piété, de bravoure et de galanterie, qu'il inspire au lecteur un intérêt aussi vif que le héros d'une tragédie. Cet ouvrage est donc sans défaut? Il a quelques-uns de ceux de son siècle. Cervantes mourut le 23 avril 1616.

Lope de Vega. Son rival et son vainqueur comme poète dramatique, *Lope Felix de Vega Carpio*, était né le 25 novembre 1562, et mourut le 25 août 1635. Il fut dans sa jeunesse secrétaire du duc d'Albe; une affaire d'honneur l'obligea de fuir; revenu à Madrid, il perdit une

[1] MM. Bouterweck et Villenave.

épouse adorée qui est célébrée dans ses vers sous le nom d'Amaryllis; il servit ensuite sur la flotte invincible; à son retour il se maria une seconde fois, perdit bientôt son épouse et se réfugia dans le sein de la religion. Il prit les ordres, s'affilia à des confréries, y exerça des charges supérieures, et plus tard il reçut du pape Urbain VIII des dignités de la chambre apostolique et la décoration de l'ordre de Malte.

Cet écrivain fécond fit des poésies de tous les genres, et eut des succès en tous; mais ses pièces de théâtre firent sa célébrité. Jamais poète ne fut admiré par ses contemporains, comme Vega; jamais aucun n'a fait pour plaire à son public ce qu'a fait Vega. Se mettant au-dessus de toutes les règles, il s'abandonnait à sa verve. Improvisateur heureux, il a composé 2200 pièces de théâtre, y compris 400 autos sacramentales. On a calculé qu'il a écrit 21,300,000 vers. En comptant qu'à l'âge de dix-sept ans il a commencé à versifier et continué jusqu'à sa mort, cela fait mille vers par jour. Don Manuel Quintana dit : « L'homme qui reçut de la nature le plus de dons du poète, et qui en abusa davantage, fut sans doute Lope de Vega : don d'écrire sa langue avec pureté, avec clarté, avec élégance; don d'inventer, don de peindre, don de versifier comme il le voulait; flexibilité d'imagination et d'esprit pour se prêter à tous les tons, et une veine qui ne connut jamais d'appauvrissement ni d'obstacle. Ajoutons qu'une mémoire très-ornée de bonnes lectures et une application infatigable augmentèrent considérablement ses facultés naturelles. C'est avec ces armes

qu'il se présenta dans l'arène, n'admettant ni frein ni bornes pour son audacieuse ambition. Du madrigal à l'ode, de l'églogue au drame, du roman à l'épopée, il parcourut tous les genres, laissant partout les traces du talent et des sujets de chagrin. Il asservit le théâtre, attira sur lui seul l'attention générale : les poètes de son temps ne furent rien devant lui; son nom était un cachet d'approbation; on le suivait dans les rues; les étrangers le recherchaient comme un objet extraordinaire, les monarques s'arrêtaient pour le regarder. La critique s'éleva contre ses négligences blamables; les envieux médisaient de son talent; des méchans le calomniaient : triste exemple ajouté à tant d'autres qui montrent que l'envie et la calomnie s'attacheront toujours à la célébrité, puisque l'aimable urbanité du poète, la douceur de son caractère, et le plaisir qu'il prenait à louer les autres, furent insuffisans pour désarmer ses détracteurs. Mais nul ne réussit à lui enlever le sceptre dont il s'était saisi, ni la considération que lui avait acquise des travaux si nombreux et si renommés. Sa mort fut un deuil public, son convoi un rendez-vous universel. Il existe un volume de poésies espagnoles, et un autre de vers italiens en l'honneur de sa mémoire. Ainsi, vivant et mort, il n'a cessé de recevoir des éloges, de cueillir des lauriers, admiré comme une merveille, et proclamé le phénix des génies. »

Serait-il possible qu'avec une manière de travailler comme celle de Lope de Vega il eût produit quelque chose de parfait? Accordons que dans ses ouvrages les plus incorrects il règne un certain génie, et que

ce génie avait précisément le caractère qu'il fallait pour plaire à la nation parmi laquelle il était né. Nous pourrons encore souscrire, quoiqu'avec quelque restriction, à ce que dit un des grands admirateurs de Vega, lord Holland : « Sans Lope de Vega, les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine n'eussent peut-être pas existé, et sans l'existence de ces compositions sublimes, le poète castillan pourrait être encore considéré comme l'un des meilleurs auteurs dramatiques de l'Europe [1]. »

Quant à nous, nous rappellerons aux admirateurs enthousiastes de Lope de Vega, le morceau tiré de son Nouvel art de faire des comédies, que Voltaire a traduit ainsi :

Les Vandales, les Goths, dans leurs écrits bizarres,
Dédaignèrent le goût des Grecs et des Romains.
Nos aïeux ont marché dans ces nouveaux chemins;
Nos aïeux étaient des barbares.
L'abus règne, l'art tombe, et la raison s'enfuit :
Qui veut écrire avec décence,
Avec art, avec goût, n'en recueille aucun fruit;
Il vit dans le mépris, et meurt dans l'indigence.
Je me vois obligé de servir l'ignorance;
D'enfermer sous quatre verroux
Sophocle, Euripide et Térence.
J'écris en insensé, mais j'écris pour des foux :
Le public est mon maître, il faut bien le servir,
Il faut pour son argent lui donner ce qu'il aime.
J'écris pour lui, non pour moi-même,
Et cherche des succès dont je n'ai qu'à rougir.

[1] *Some account of the life and writings of Lope Felix de Vega Carpio, by* HENRY RICHARD LORD HOLLAND (neveu de Charles Fox.)

Les deux d'Argensola.

Les premières places parmi les poètes de la seconde moitié du seizième siècle appartiennent à *Luperce* et *Barthélemy d'Argensola*, fils d'un secrétaire de Maximilien, nommé Jean Léonard de Ravenna, et d'une Espagnole de la famille d'Argensola. Ils naquirent à Barbastro, en 1565 et 1566. Lupercio fut secrétaire de l'impératrice Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint, qui, après la mort de son époux, Maximilien II, s'était retirée en Espagne. Il mourut, en 1619, à Naples, secrétaire d'état de la vice-royauté. Avant sa vingt-unième année, il composa trois tragédies, Isabelle, Phyllis et Alexandra, qui ne sont pas ce qui a fondé sa réputation. Barthélemy, son frère, fut chapelain de la même impératrice dont son frère était secrétaire, accompagna celui-ci à Naples, en revint après sa mort, s'adonna entièrement aux lettres, et mourut en 1631. Les deux frères ont été historiographes d'Aragon.

« Les deux d'Argensola, dit don Juan Maria Maury, exercèrent une espèce de magistrature sur leurs contemporains. Leur érudition, la sévériré de leur morale, peut-être aussi la protection du comte de Lemos, secondèrent en cela leur talent poétique. » Il existe entre les ouvrages des deux Argensola une telle analogie qu'on ne peut presque pas les distinguer. Tous deux ont excellé dans l'épître, et obtenu le titre d'Horaces espagnols. On leur accorde de la finesse, de l'élégance, de la facilité, de la clarté, et une pureté de langage qui a fait dire à Cervantes que ces Aragonais étaient venus en Castille donner des leçons de Castillan.

Le bon et le mauvais trouvent leurs imitateurs qui ne manquent pas d'exagérer. Lope de Vega était admiré, quoique son style fût incorrect. Il s'éleva un parti qui voulut se faire remarquer par la barbarie du sien. Une tête mal organisée, *Louis de Góngora y Argoté*, né à Cordoue, en 1561, aumônier du roi d'Espagne, en fut le chef. Avec une peine extraordinaire il se créa un jargon ridicule qu'il appela espagnol; il y introduisit les constructions et les inversions latines, et une nouvelle ponctuation, et changea arbitrairement la signification reçue des mots, en prétendant leur donner une plus grande dignité et une intention plus profonde. Il appela cette manière d'écrire le style soigné, *estilo culto*. « Trouvant, dit M. Quintana, que le langage poétique s'énervait, et tenant le naturel pour de la pauvreté, la pureté pour de la minutie, et la facilité pour de la négligence, il aspira à étendre les limites de la langue et de la poésie. Il s'appliqua à inventer un nouveau dialecte qui retirât l'art de la simplicité rampante où, suivant lui, il se traînait. Ce dialecte devait se faire remarquer par la nouveauté des mots ou de leur emploi, par l'étrangeté et la dislocation de la phrase, par la hardiesse et la profusion des figures. » Dans ce style bizarre il écrivit les Solitudes et le Polyphème, deux poèmes inintelligibles à force d'érudition mythologique. Le mot de Solitudes doit signifier forêts, et est pris dans le sens que Stace a donné à son Recueil de poésies, en l'appelant *Silvæ*. Dans les sonnets, les romances et les chansons que Góngora a publiés

Góngora.

dans sa jeunesse, et avant que les contrariétés qu'il éprouva dans le monde eussent fait une impression si malheureuse sur son esprit, il règne de la précision, de la facilité et de l'élégance. A une époque intermédiaire, il écrivit des satires mordantes contre les écrivains de son temps. A celle que nous sommes tentés d'appeler sa folie, il les désavoua, et son caractère devint doux comme il avait été à son premier âge.

Le croirait-on? L'*estilo culto* trouva une foule d'admirateurs qui formèrent un parti considérable et mirent ces extravagances à la mode; mais comme ces enthousiastes n'avaient pas les talens et la facilité que la nature avait départis à leur chef, ils remplacèrent le génie qui leur manquait par la pédanterie et l'extravagance. Ils se partagèrent en deux classes, les *cultoristes* qui se firent honneur de commenter les ouvrages inintelligibles du maître, par une profusion d'érudition; et les *concettisti* qui, se débarrassant de cette précision que Góngora avait observée dans ses plus grands écarts, ne recherchaient que les pensées les plus extraordinaires. Nous nous dispensons de nommer ici ces partisans de la barbarie.

Nous nommerons encore deux poètes dramatiques espagnols, contemporains de Lope de Vega.

Cristoval de Virues.

Cristoval de Virues, de Valence, militaire, et un de ceux qui ont combattu à la bataille de Lépante, n'était pas un des imitateurs de Vega; comme celui-ci, il renonça aux règles du théâtre classique, quoiqu'il en conservât quelques formes. Il avait du génie et de

la hardiesse. Ses tragédies ne passent pas le nombre de cinq.

Jean Perez de Montalvàn, disciple de Vega, avait écrit une centaine de pièces de théâtre, lorsqu'il mourut, en 1639, âgé de trente-six ans. Sa manière est celle de son maître, et son exemple prouve qu'il ne faut pas le génie de Vega pour produire en peu de temps beaucoup de pièces dans son genre. Montalvàn a montré tant de talent pour peindre des caractères, qu'on regrette qu'il ne l'ait pas mieux cultivé. Montalvàn.

Tels sont les principaux poètes espagnols de la fin du seizième siècle, et du commencement du dix-septième; car Quevedo qui fait le passage de l'époque de Lopé de Vega à une autre, appartient entièrement au dix-septième siècle.

Il nous reste à parler de quelques auteurs en prose de la fin du seizième siècle.

Diego Hurtado de Mendoza avait donné l'exemple d'un genre que les Espagnols ont nommé le goût *picaresque*, par son roman de Lazarille de Tormes. Il fut imité par *Mathieu Aleman* qui, en 1599, ainsi six ans avant le Don Quixote, publia son Guzman d'Alfarache, roman comique qui peint admirablement les classes inférieures de la société. *Prosateurs.* Mathieu Aleman.

L'histoire eut des hommes distingués dans la seconde moitié du seizième siècle, et au commencement du dix-septième; mais comme les historiens n'entrent dans notre plan qu'autant qu'ils se distinguent, non par une érudition infiniment estimable, mais par le

talent historique et par le style, nous nous bornons à parler du jésuite *Jean Mariana*, né en 1537, mort en 1623. Cet écrivain s'était formé par une assez longue absence hors de son pays, qui lui fit connaître les mœurs d'autres peuples, le dégagea des préjugés de sa nation, et rectifia son jugement; car il professa successivement à Rome (depuis 1561), en Sicile (depuis 1565) et à Paris (depuis 1569). En 1574 il se retira à Tolède où il publia, en 1592, les vingt premiers livres de son Histoire d'Espagne, qui furent portés par la suite à trente, et renfermant l'histoire d'Espagne jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique, en 1516. L'ouvrage était écrit en latin, parce que, comme le cardinal Bembo dans son Histoire de Venise, il s'était proposé pour but l'antiquité classique. Il atteignit ce but, et surpassa Bembo qui est maniéré. Après avoir achevé cet ouvrage, il le traduisit lui-même, comme avait fait Bembo. Cette Histoire d'Espagne, louée outre mesure par les contemporains de Mariana, est d'un grand mérite. Lecture étendue, saine critique, véracité, esprit observateur, sagacité dans le choix des objets et dans la distribution des matières, diction claire et élégante; telles sont les qualités qui distinguent Mariana; mais on n'y trouve ni profondeur des idées, ni éloquence, et s'il appartient aux écrivains classiques de sa nation, il ne fait pas, comme les Espagnols l'ont prétendu, époque dans la science de l'histoire.

Jean Mariana.

Nous revenons encore une fois sur *Barthélemy d'Argensola*, que nous avons nommé comme

Barthélemy d'Argensola.

poète. Parmi les historiens espagnols il occupe une place très-éminente. A l'aide des papiers de son frère Lupercio, qui avait été historiographe avant lui, il continua jusqu'en 1520 les annales de Zurita, et si elles n'ont pas été continuées après lui, on prétend que c'est parce que personne n'osa suivre les traces d'un tel maître. On estime pareillement son Histoire des îles Moluques et de leur conquête. Les Espagnols assurent qu'aucun auteur en prose n'a surpassé la correction classique de sa diction. Son style est parfaitement simple sans manquer de chaleur.

Au siècle de Mariana appartient encore *Antoine de Herrera y Tordesillas de Cuellar*, né en 1549, mort en 1625, que Philippe II nomma archichronographe des Indes et chronographe de Castille. Il écrivit avec beaucoup de soin et dans un beau style l'Histoire de la découverte et de la conquête de l'Amérique, depuis 1492 jusqu'en 1554, en quatre-vingts livres, et une Histoire du monde sous le règne de Philippe II. Les deux ouvrages sont farcis de préjugés nationaux. Herrera, † 1625.

Garcilaso (ou plus correctement *Garcias-Laso*) *de la Vega*, né en 1540, à Cuzco en Amérique, d'une princesse de la famille des Yncas, qui, à la prise de Cuzco, en 1525, était tombée en partage à un des compagnons de Pizarre. Il porta lui-même le nom d'*Ynca* et mourut, en 1620, en Espagne où le soupçonneux Philippe II l'avait fait venir, et qu'on ne lui permit plus de quitter. Garcilaso a composé une Histoire des Yncas du Pérou jusqu'à la conquête du pays par Pizarre, puisée, à ce qu'il prétend, dans des do- Garcilaso de la Vega, † 1620.

cumens péruviens, mais plutôt dans des traditions de famille et des chants nationaux remplis d'épisodes romanesques; ouvrage bien écrit et amusant, auquel on conteste le droit d'occuper une place parmi les compositions historiques. Il se compose de deux parties qui ont paru séparément. Garcilaso ou l'Ynca a aussi laissé une Histoire de la Floride.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Histoire d'Angleterre, depuis l'avènement de la maison d'York jusqu'à 1618.

SECTION I.

Édouard IV, 1461 — 1483.

Avènement de la Rose blanche à la couronne.

Le 5 mars 1461 Édouard, duc d'York, descendant au quatrième degré du roi Édouard III par Edmond, quatrième fils de ce prince, héritier, par Anne Mortimer, son aïeule, des droits de Lionel, duc de Clarence, second fils d'Édouard III, héritier légitime du trône d'Angleterre (puisque la maison de Lancastre qui l'avait usurpé en 1399 ne descendait que du troisième fils de la souche commune) avait été proclamé roi d'Angleterre sous le nom d'*Édouard IV*. Mais Henri VI et son fils Édouard vivaient encore, et la reine Marguerite d'Anjou, qui, après la bataille de S. Albans, s'était retirée avec le roi et son fils dans le nord de l'Angleterre, se trouvait encore à la tête de 60,000 hommes. Ainsi la lutte entre les deux Roses n'était pas décidée : il fallut que des torrens de sang teignissent encore la Rose blanche avant qu'elle pût prendre racine. Édouard et le comte de Warwick [1] marchèrent contre Henri VI; le 29 mars 1461, les deux partis se livrèrent, entre Touton et Saxton

[1] Richard Nevil. Voy. vol. IX, p. 160 suiv.

Bataille de Touton, 29 mars 1461.

(Yorkshire, Westriding), la bataille la plus acharnée et la plus sanglante de toutes ces guerres; les historiens disent que plus de 36,000 hommes restèrent sur le champ de bataille, et ce nombre ne paraît pas exagéré, puisque dans une lettre confidentielle à sa mère, Édouard dit que les hérauts ont *compté* 28,000 cadavres de Lancastriens. Ce prince avait défendu à ses partisans de donner quartier: ce ne fut pas ainsi que, cent quarante ans après, Henri IV de Bourbon conquit son royaume. Plusieurs chefs illustres du parti de Lancastre périrent sur le champ de bataille dont Édouard resta le maître. Henri VI et sa famille se sauvèrent en Écosse.

Le parlement, assemblé sept mois après cette boucherie, déclara les trois règnes précédens illégitimes, et révoqua, à quelques exceptions près, les concessions faites par Henri IV, V et VI. On dressa une longue liste de proscriptions où furent inscrits les noms de Henri VI, de la reine et du jeune Édouard, enfant de huit ans, des princes de la maison de Lancastre, des principaux seigneurs de ce parti, et de cent trente-huit chevaliers, prêtres et écuyers. Plusieurs autres qui étaient tombés entre les mains du roi furent décapités. La véritable raison de l'étendue qu'on donna à ces proscriptions, fut la nécessité de se procurer les moyens de récompenser les partisans du nouveau roi.

Bataille de Hexham, 15 mai 1463.

Marguerite d'Anjou à qui restait son courage, passa sur le continent, et obtint de Louis XI, roi de France, contre la promesse de lui céder Calais, un

secours en hommes et en argent. Elle pouvait compter sur l'assistance des Écossais qu'elle avait achetée par la remise de Berwick. A la tête d'une nouvelle armée qu'elle avait réunie en Écosse, elle entra en Angleterre et poussa jusqu'à Hexham en Northumberland où elle fut défaite, le 15 mai 1463, par lord Montague, frère du comte de Warwick. Le duc de Sommerset [1], arrêté dans sa fuite, fut décapité. La reine et son fils tombèrent entre les mains d'un brigand, auquel Marguerite se confia; il les conduisit au quartier des Lancastriens; ils s'embarquèrent pour l'Écluse en Flandre. Henri VI trouva moyen de se cacher pendant plus d'une année; enfin, en juillet 1465, il fut trahi, arrêté et enfermé à la Tour de Londres.

Henri VI prisonnier à la Tour.

Édouard semblait affermi sur un trône qu'il devait à Warwick; par un enchaînement de circonstances dans le récit desquelles les historiens se contredisent [2], ce même Warwick l'en précipita.

Conspiration de Warwick.

Édouard IV qui aimait beaucoup les femmes, se maria secrètement à Élisabeth, fille de Richard Wydeville ou Woodville et de Jaqueline de Luxembourg [3];

[1] Henri Beaufort.

[2] Nous adoptons le récit *motivé* du Dr LINGARD préférablement aux narrations de RAPIN THOYRAS et de HUME, qui souvent sont rejetées par la critique.

[3] Jaqueline était fille de Pierre I de Luxembourg, comte de Conversan, et depuis 1430, comte de S. Pol (père du connétable Louis. Voy. vol. XVI, p. 12). Veuve de Jean de Lancastre, troisième fils de Henri IV, elle épousa Richard Woodville que les auteurs de l'Art de vérifier les dates nomment Richard Donderville, seigneur de Rivière.

Élisabeth était veuve de John Gray, partisan de Henri VI, qui avait été tué à la bataille de S. Albans. Lorsque, quelques mois après, Édouard déclara ce mariage dans un conseil des pairs, George, duc de Clarence, son frère, et le comte de Warwick eurent l'air de l'approuver ; mais bientôt l'élévation des Wydeville, et la nomination du père de la reine à la dignité de comte de Rivers et à la charge de grand connétable, indisposèrent les trois frères Nevils qui jusqu'alors avaient gouverné le roi. C'étaient Richard, comte de Warwick, garde des frontières de l'est, gouverneur de Calais, principal ministre et général du roi ; le lord Montague, comte de Northumberland, et George, archevêque d'York. Le refroidissement entre le roi et les Nevils éclata, lorsqu'en 1467, Édouard, contre l'avis de Warwick, fiança Marguerite, sa sœur, au comte de Charolais qui devint ensuite duc de Bourgogne [1]. Il y eut, en 1468, une réconciliation ; mais elle ne dura pas long-temps. Bientôt le duc de Clarence entra en liaison avec Warwick, se rendit à Calais, et, le 11 juillet 1469, y épousa, sans le consentement du roi, Isabelle Nevil, fille de ce comte.

Le hasard ou les intrigues du comte de Warwick firent éclater à la même époque une révolte dans le Yorkshire. Édouard traita cette affaire avec l'insouciance qui lui était habituelle. Ses troupes, commandées par Guillaume Herbert, comte de Pembroke, essuyèrent, le 26 juillet 1469, un échec à Danes-Moor près Edgecote. Les rebelles se saisirent du père et

[1] Charles le Téméraire.

du frère de la reine, du comte de Pembroke et du comte de Devon, ami des Wydeville, et les firent décapiter.

Clarence et Warwick, débarqués en Angleterre, se réunirent à l'archevêque d'York, s'avancèrent vers Édouard, lui offrirent leurs services et, sous ce prétexte, s'assurèrent de la personne du roi, qui fut envoyé à Middleham sous la garde de l'archevêque. Il ne fallut qu'un mot de Warwick pour que les rebelles se dispersassent.

Pendant que les deux rois rivaux, Édouard IV et Henri VI, étaient en prison, sir Humphrey Nevil déploya la bannière de Lancastre dans les Marches de l'Écosse. Warwick défit les insurgés, et, à la suite d'un traité signé avec Édouard IV, rendit à celui-ci la liberté. Le 6 novembre, le duc de Clarence et son beau-père firent devant un conseil des pairs leur justification que le roi reçut comme satisfaisante. On proclama une amnistie générale. Édouard fiança sa fille, âgée de quatre ans, au jeune comte de Northumberland, héritier présomptif des trois Nevils, lequel fut créé duc de Bedford.

A la suite de quelque nouveau motif de défiance, Clarence et Warwick, d'accord avec des rebelles du Lincolnshire, reprirent les armes au commencement de 1470; mais cette fois-ci Édouard déploya une plus grande activité, et ne laissa à ces hommes turbulens d'autres ressources que de s'embarquer pour le continent. Vauclerc, lieutenant de Warwick à Calais, ayant refusé au gouverneur l'entrée du port, les fugitifs débarquèrent à Harfleur.

Traité d'Amboise.

Amboise, où Louis XI tenait sa cour, offrit alors au monde un spectacle singulier. Richard Warwick et George Clarence y trouvèrent Marguerite d'Anjou, épouse du prince qu'ils avaient détrôné. Le malheur réconcilia ces ennemis. Édouard, fils de Henri VI et de Marguerite, qu'on appelait le prince de Galles, épousa Anne Nevil, seconde fille de Richard Warwick ; on convint que Henri VI serait replacé sur le trône et que, dans le cas où la descendance de ce prince viendrait à manquer, la couronne appartiendrait au duc de Clarence, fils légitime du duc d'York; car Clarence avait répandu le bruit que la naissance d'Édouard IV, son frère aîné, n'avait pas été légitime.

Édouard IV est détrôné, 1471.

Le projet formé en faveur du roi prisonnier déjoua l'ambition de George qui ne s'était brouillé avec son frère que pour lui succéder; aussi se rapprocha-t-il secrètement d'Édouard IV. Celui-ci resta tranquille pendant qu'on préparait une invasion de l'Angleterre. Lorsque vers le 13 septembre 1471, les exilés, protégés par une flotte française, débarquèrent dans l'île, le nom du comte de Warwick, l'idole du peuple, excita un soulèvement général. Édouard s'embarqua en toute hâte, le 3 octobre, à Lynn et se sauva auprès de son beau-frère, le duc de Bourgogne. La reine, son épouse, se réfugia avec ses trois filles dans le sanctuaire de Westminster où, le 6 octobre, elle accoucha d'un fils. Cet asyle fut respecté.

Restauration de Henri VI.

Clarence et Warwick installèrent de nouveau Henri VI, qui restait leur captif et leur instrument. Le parlement déclara, le 26 octobre, Édouard IV usur-

pateur, transporta la couronne à la descendance mâle de Henri VI, et, à défaut de cette descendance, au duc de Clarence et à ses enfans, et nomma ce prince, ainsi que Warwick, protecteurs du royaume pendant la minorité d'Édouard, fils de Henri VI. On n'exerça ni proscriptions, ni vengeances.

Bataille de Barnet, 14 avril 1472.

Cependant Édouard IV, avec 1,500 hommes qu'il avait levés dans les Pays-Bas, débarqua le 14 mars 1472 à Ravenspur, et, sous prétexte de ne venir que pour réclamer l'héritage du duc d'York, son père, que le duc de Clarence s'était fait adjuger, s'avança dans le pays jusqu'à ce que sa petite armée se fût accrue à 50,000 hommes. Il prit alors le titre de roi; le duc de Clarence jeta le masque, et avec un corps nombreux qu'il avait levé pour Henri VI, il rejoignit son frère à Coventry. L'archevêque d'York aussi abandonna la cause des Nevils, ses frères, et introduisit Édouard IV par une poterne dans Londres. Celui-ci ne s'y arrêta pas, mais emmenant Henri VI avec lui, il marcha au-devant de Warwick qui de Coventry s'était tourné vers la capitale. Les deux armées se rencontrèrent à Barnet, où elles se livrèrent bataille, le 14 avril 1472. Le comte de Warwick et Montague, son frère, furent tués; le duc d'Exeter, arrière petit-fils de Jean de Gand (troisième fils d'Édouard III), laissé d'abord pour mort sur le champ de bataille, fut ensuite transporté par ses gens dans le sanctuaire de Westminster. La victoire fut décisive pour Édouard IV.

Bataille de Tewkesbury. 4 mai 1472.

Le jour même de la bataille de Barnet, la reine

Marguerite d'Anjou débarqua à Plymouth avec un corps d'auxiliaires français. Quand elle reçut la nouvelle de cette défaite, elle se mit en marche pour joindre le comte de Pembroke[1] qui levait un corps de troupes dans le pays de Galles. A Tewksbury (Oxfordshire) elle trouva, le 4 mai, Édouard avec des forces supérieures. Ses troupes se battirent bravement, mais succombèrent sous le nombre. La reine et le jeune Édouard furent faits prisonniers. Ce prince fut conduit à la tente d'Édouard IV, et quand on lui demanda ce qui l'avait fait venir en Angleterre : Je suis venu, répondit-il, défendre la couronne de mon père et mon héritage. Édouard frappa le jeune prince au visage avec son gantelet ; les assistans (on dit que ce furent Clarence et Glocestre, frères du roi) le tuèrent à coups d'épée.

Restauration d'Édouard IV ; mort de Henri VI ; fin de la guerre des deux Roses.

Le 22 mai 1472, Édouard IV fit son entrée dans la capitale : le même soir Henri VI périt dans la Tour. Richard, comte de Glocestre, est accusé de ce crime. La reine douairière resta prisonnière pendant trois ans. En 1475, Louis XI paya sa rançon et elle alla mourir dans sa patrie. Le duc d'Exeter resta sous la garde du roi ; en 1473, on trouva son cadavre flottant sur la mer entre Douvres et Calais. L'asile des églises fut violé à l'égard de plusieurs Lancastriens qui s'y étaient réfugiés.

Ainsi finit la guerre entre les deux Roses, après une durée de soixante-douze ans.

[1] Guillaume Herbert, fils de celui qui avait été décapité en 1469. Le fils fut par la suite nommé comte de Huntingdon.

Guerre de France de 1474.

Affermi sur son trône, Édouard IV conclut, en 1474, le traité d'alliance pour le partage de la France avec Charles, duc de Bourgogne, son beau-frère, et fit la campagne de France, dont nous avons parlé ailleurs[1]. Elle fut terminée, en 1475, par la trève marchande, qui fit peu d'honneur à Édouard, mais lui donna ce qu'il aimait par-dessus tout, de l'argent[2]. Il en amassait de toutes les manières, sans avoir recours à des impôts additionnels, en retirant les concessions faites par ses prédécesseurs, en demandant aux grands et aux particuliers des dons gratuits qu'il recevait de leurs mains, en faisant pour son compte des spéculations commerciales en étain, laine et toile.

Condamnation et mort du duc de Clarence.

Il s'éleva de nouveau une brouillerie entre le roi et le duc de Clarence qui croyait avoir des sujets de plaintes contre son frère, et celui-ci accusait le duc d'intriguer avec ses ennemis. Inopinément Édouard fit arrêter George, et l'envoya à la Tour. Un parlement fut convoqué le 16 janvier 1478, et le duc de Clarence parut à la barre, accusé de haute trahison. Le roi dirigea la procédure. On reprocha au duc tous ses torts couverts par le pardon, et une foule de nouveaux, beaucoup d'actions arrogantes ou imprudentes. Son principal crime était probablement d'avoir été déclaré par un parlement le plus proche héritier du trône après Édouard, fils de Henri VI; car on lui imputa à haute trahison d'avoir conservé une copie authentique de cet acte. Un roi qui accuse persuade facilement les juges : les pairs déclarèrent le duc de

[1] Voy. vol. XVI, p. 29. [2] Voy. *Ibid.*, p. 32.

Clarence coupable, et, le 7 février 1478, le duc de Buckingham, grand sénéchal, prononça contre lui la sentence de mort, et la chambre des communes demanda au roi que justice fût faite de son frère. Environ dix jours après, on apprit que le duc était mort; on fit courir le bruit qu'il avait été noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie.

Mort d'Édouard IV et son caractère.

L'affront qu'Édouard IV essuya de la part de Louis XI, lorsque celui-ci, au mépris des traités d'après lesquels le dauphin devait épouser la fille du roi d'Angleterre, fiança son fils à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne [1], lui causa une telle agitation, qu'il en tomba malade, et mourut enfin le 9 avril 1483, après avoir ordonné que sur le trésor qu'il laissait, on restituât l'argent qu'il avait extorqué à ses sujets, à titre de don gratuit.

Édouard IV aimait à l'excès tous les plaisirs, et surtout les jouissances de la table. Il était indolent, et, dans les dernières années de sa vie, il abandonnait la conduite des affaires à son frère, le duc de Glocestre. Sa passion pour les femmes ne resta pas toujours dans les bornes de la décence. Cruel, soupçonneux et implacable, il entretenait une foule d'espions. Sa mémoire était prodigieuse.

Il laissa deux fils, Édouard, âgé de douze ans, qui lui succéda, et Richard qui fut duc d'York. Parmi ses filles, nous n'en remarquons qu'une seule, Élisabeth, qui, en 1486, épousa Henri VII Tudor.

[1] Voy. vol XIV, p. 231; XVI, p. 36.

SECTION II.

Règne d'Édouard V et de Richard III, 9 *avril* 1483—22 *août* 1485.

Le duc de Glocestre s'empare de la personne d'Édouard V et est nommé protecteur.

Le jeune roi *Édouard V* se trouvait, à la mort de son père, à Ludlow dans le Shropshire, où il avait été accompagné par son oncle maternel, le comte Rivers, et par son frère utérin, lord Gray. Le conseil le fit venir à Londres, escorté de 2,000 hommes à cheval. On était arrivé à Stony-Stratford (dans le Buckinghamshire), quand on apprit que Richard, duc de Glocestre, oncle du jeune roi, venant du nord, était à Nottingham. Les lords Rivers et Gray s'y rendirent sur-le-champ, pour le recevoir au nom du roi. Il les accueillit bien, et le duc de Buckingham étant arrivé le même soir, les quatre seigneurs se rendirent le lendemain ensemble à Stony-Stratford, où Édouard V les attendait. A leur entrée dans ce bourg, Glocestre fit arrêter les deux lords Rivers et Gray, et les envoya dans le château de Pontefract, avec deux autres personnes de la suite du roi. Il témoigna à ce prince beaucoup de respect; mais le prit sous sa garde.

A cette nouvelle, la reine douairière, Élisabeth, avec son second fils Richard, duc d'York, et avec ses cinq filles, ainsi qu'avec le marquis de Dorset, son fils du premier lit, se retira dans le sanctuaire de Westminster.

Projets du protecteur.

Le 4 mai 1483, le duc de Glocestre amena le jeune roi à Londres, et, sous prétexte de sa sûreté, le fit loger à la Tour. Le couronnement fut fixé à la fin de juin, afin de laisser à Richard le temps de mûrir ses projets. Cet ambitieux, sans prendre le consentement du parlement, commença par se faire nommer protecteur par le conseil. Le 13 juin, il fit arrêter et décapiter lord Hastings, ministre de confiance du feu roi et un des membres les plus influens du conseil; une proclamation annonça que ce seigneur et trois autres qui furent arrêtés avec lui, avaient fait un complot contre la vie du protecteur et de son ami, le duc de Buckingham. Le même jour, les quatre captifs de Pontefract furent exécutés par son ordre, et une nouvelle proclamation annonça que la reine et tous les Wydeviles avaient trempé dans la conspiration de Hastings. Il importait au protecteur d'avoir sous sa puissance le duc d'York, frère du roi : par des moyens de persuasion et par des menaces, il arracha ce dépôt à la reine, et les deux frères furent réunis à la Tour.

Les partisans du protecteur firent alors courir plusieurs bruits pour préparer la nation à l'évènement qui devait arriver. On fit revivre le conte inventé autrefois par le duc de Clarence, d'après lequel Édouard IV avait été un fils adultérin du dernier duc d'York. On affectait de jeter des doutes sur la validité du mariage d'Édouard IV et d'Élisabeth. Pour rappeler au peuple l'irrégularité de la vie de ce prince, le protecteur, affectant un grand zèle pour les mœurs, fit faire pénitence publique dans les rues de Londres à

Jeanne Shore, dernière maîtresse d'Édouard, à laquelle on n'avait d'ailleurs aucun reproche à faire. Le docteur Shaw, frère du lord maire de Londres, dans un sermon public, attaqua la légitimité de la naissance d'Édouard V et du duc d'York, son frère. Ce sermon n'ayant pas produit l'effet que le protecteur en avait espéré, le duc de Buckingham harangua, le 24 juin, les citoyens assemblés pour les élections à l'hôtel de ville (guildhall), et leur proposa de nommer le protecteur roi. Quelques personnes ayant répondu favorablement, le duc fit semblant de croire que tous les assistans s'étaient déclarés pour Richard, et invita l'assemblée à l'accompagner le lendemain au palais du protecteur, pour lui offrir la couronne.

Le protecteur prend le titre de roi sous le nom de Richard III.

Cette visite eut lieu le 25. Le duc de Buckingham présenta au protecteur une prétendue adresse des lords spirituels et temporels et des communes du royaume, par laquelle la couronne était déclarée revenir de droit à Richard, duc de Glocestre, à cause de la naissance illégitime des enfans d'Édouard IV, et de l'exclusion donnée à Édouard [1], fils du duc de Clarence, par l'acte qui avait proscrit le père, comme coupable de haute trahison. Le duc de Buckingham annonça que, si Richard abandonnait une couronne qui lui revenait aussi bien par le droit de sa naissance que par l'élection des trois États du royaume, la nation saurait trouver un autre prince qui la délivrerait de la honte d'être sous le sceptre d'un bâtard. Le protecteur parut effrayé de cette menace, toute hésitation

[1] Nommé Édouard Plantagenet, comte de Warwick par sa mère.

qu'il pouvait avoir affectée cessa. Richard répondit qu'il acceptait les deux couronnes d'Angleterre et de France qu'on lui offrait, et qu'il espérait gouverner l'un de ces royaumes et conquérir l'autre.

Le lendemain 26 juin 1483, il se rendit à Westminster, s'assit sur le trône et se fit proclamer roi sous le nom de *Richard III*; le 6 juillet, il fut couronné avec son épouse, Anne Nevil, fille du dernier comte de Warwick et veuve d'Édouard, fils de Henri VI. Les premiers momens du nouveau règne furent signalés par des grâces, par des pardons et par une tournée que le roi fit dans les provinces septentrionales du royaume pour administrer la justice en personne et pour se montrer populaire.

Conspiration du duc de Buckingham.

Aussitôt il se forma une conspiration contre Richard. Il serait inutile de chercher les motifs qui y firent entrer un grand nombre de personnes qui abhorraient l'usurpation; mais on ignore absolument ce qui peut y avoir déterminé le duc de Buckingham, le principal instrument de l'élévation de Richard et qui en avait été récompensé par des richesses et des dignités. Il s'agissait de faire remonter sur le trône Édouard V dont Buckingham était l'oncle; car il avait épousé une sœur d'Élisabeth. Au moment où les conjurés prirent les armes en sa faveur, on apprit que les deux fils d'Édouard IV étaient morts à la Tour. On dit que Richard n'ayant pu séduire Brakenbury, gouverneur de cette forteresse, en avait donné le commandement pour vingt-quatre heures à un de ses affidés, sir Jacques Tyrrel, qui la nuit même avait étouffé les

Meurtre d'Édouard V et de son frère.

deux princes sous les couvertures des lits où ils étaient couchés. L'endroit de leur sépulture resta un secret, parce que, selon le récit de Thomas Morus, un prêtre transporta les deux corps de la place où ils avaient été assassinés à un autre endroit de la forteresse, et que son secret périt avec lui, parce qu'il mourut peu de temps après. En juillet 1674, des ouvriers creusant sous les escaliers qui conduisaient des appartemens du roi à une partie de la forteresse qu'on appelait la Tour Blanche, trouvèrent, à dix pieds sous terre, les ossemens de deux enfans qu'on jugea être morts à l'âge de douze ans environ; on croit qu'ils étaient ceux des deux princes.

Les conspirateurs offrent la couronne à Henri, comte de Richmond.

La mort du roi légitime et de son frère fut un coup terrible pour les conspirateurs; il fallait trouver un autre compétiteur de Richard. Morton, évêque d'Ély, proposa Henri Tudor, comte de Richmond, jeune homme de vingt-six ans, à condition qu'il épouserait Élisabeth, fille d'Edouard IV : ainsi, dit-il, les droits des maisons d'York et de Lancastre seraient confondus. Effectivement Élisabeth était, par la mort de ses frères, héritière des droits de la maison d'York; et Henri représentait celle de Lancastre, car il descendait par sa mère de Jean Beaufort, comte de Sommerset, frère du roi Henri IV : il est vrai que la naissance de Jean était illégitime, et l'acte du parlement par lequel il avait été légitimé l'excluait expressément de la succession à la couronne. Buckingham aurait donc pu se mettre sur les rangs, comme descendant, ainsi que Jean Beaufort, d'un fils d'Édouard III, sa-

voir de Thomas, duc de Glocestre; Thomas était, il est vrai, cinquième fils de la souche commune, tandis que le père de Jean Beaufort descendait du troisième, mais ce désavantage était largement compensé par la légitimité de la descendance, et la maison d'York, descendant du quatrième fils, n'avait été portée sur le trône que parce que les descendans du troisième avaient été exclus, comme étant d'une origine illégitime. Buckingham, sans former des prétentions, adhéra à la proposition de Morton; en conséquence on annonça au comte de Richmond, qui était en Bretagne, le choix qui était tombé sur lui et on le pressa d'arriver pour le jour convenu, qui était le 18 octobre. Il accepta la condition attachée à son élection et jura d'épouser Élisabeth.

Exécution du duc de Buckingham.

Richard III n'eut connaissance du complot que le 15 octobre; sur-le-champ il déclara Buckingham traître. Le jour convenu Henri fut proclamé en plusieurs parties de l'Angleterre à la fois. Richard se mit à la tête de son armée, mais il n'eut pas besoin de s'en servir pour écraser la conspiration. Des vents contraires empêchèrent Henri de débarquer; d'autres accidens s'opposèrent à la réunion des divers corps d'insurgés; le duc de Buckingham fut livré à Richard par un traître et eut la tête tranchée; les autres chefs se dispersèrent; la plupart cherchèrent un refuge en France.

Le parlement que Richard III convoqua pour le 11 novembre 1483, confirma la pétition qui lui avait été présentée le 25 juin, le déclara roi d'Angleterre

par droit de naissance, d'élection et de couronnement; son fils Édouard, prince de Galles, fut reconnu son héritier. Une longue liste de proscriptions fut publiée.

Projets de Richard III sur Élisabeth, fille d'Édouard IV.

Pour croire à ce que nous allons raconter, il faut connaître la force de l'ambition qui étouffe tous les sentimens de la nature. Le projet de marier la jeune Élisabeth à Henri Tudor, comte de Richmond, causait à Richard III la plus vive inquiétude. Il résolut de le traverser en faisant épouser à cette princesse son fils le prince de Galles moins âgé qu'elle de sept ans. La veuve d'Édouard IV, flattée de cette perspective, condescendit à une réconciliation formelle. La mère d'Édouard V, de Richard, duc d'York, et de lord John Gray, parut avec ses filles à la cour du meurtrier de ses enfans, de celui qui avait voulu la déshonorer en la faisant passer pour la concubine de son frère. La jeune Élisabeth fut attachée à la compagnie de la reine, épouse de Richard III.

Les plans de Richard furent dérangés par un coup du sort; son fils, le prince de Galles, mourut subitement au mois d'avril 1484. Comme il n'avait pas d'autre enfant légitime et qu'il n'espérait pas que la reine lui en donnât encore, Richard pensa d'abord à nommer son héritier présomptif le fils du duc de Clarence, Édouard, qui par sa mère était comte de Warwick; mais il changea d'idée: ce prince, âgé de treize ans, fut enfermé dans une prison, et Jean, comte de Lincoln, fils de Jean de la Pole, duc de Suffolk, et d'Élisabeth, sœur de Richard, fut nommé héritier présomptif. Enfin le roi s'avisa d'un expédient

singulier pour empêcher le mariage de la jeune Élisabeth avec le comte de Richmond. Il offrit lui-même sa main à cette princesse dans le cas qu'il devînt veuf, et lui annonça en même temps que ce cas arriverait vers le mois de février 1485. Cette proposition éblouit et la mère et la fille; la mère ordonna au marquis de Dorset, son fils, qui était à Paris, d'abandonner la cause de Henri; et il existe une lettre confidentielle de la fille dans laquelle elle exprime en termes passionnés son attachement pour son oncle, et son dépit de ce que la reine tardait de mourir. Richard s'ouvrit alors à ses confidens de son projet; mais Ratcliffe qui avait été le meurtrier des prisonniers de Pontefract, trouva moyen de l'y faire renoncer en lui peignant en couleurs très-fortes l'horreur que l'inceste dont voulait se rendre coupable le réformateur des mœurs, inspirerait au peuple et au clergé; en conséquence Richard démentit publiquement le bruit qui s'en était répandu.

Embarras de Richard III.

Cependant le moment approchait où le sort de Richard devait être décidé. Il faut peut-être mettre sur le compte de l'imagination et de l'art oratoire de Thomas Morus ce qu'il rapporte des terreurs qu'éprouvait l'usurpateur; il n'en est pas moins vrai que l'état de ses finances, qu'il avait épuisées pour se faire des amis, était alarmant. Il n'osait demander des subsides au parlement, et eut enfin recours aux soi-disant dons gratuits qu'il avait si hautement blâmés.

Bataille de Bosworth.

Le 7 août 1485, Henri, comte de Richmond, débarqua à Milford dans le pays de Galles, traversa cette

principauté et prit poste à Shrewsbury avec 4,000 hommes seulement. Il comptait principalement sur l'assistance de la famille Stanley à laquelle il était allié, puisque sa mère avait épousé en troisième nôce Thomas lord Stanley; mais cette famille n'osait se déclarer pour lui avant le dernier moment, parce que Richard III avait retenu comme ôtage de sa fidélité, lord George Strange, fils de lord Stanley.

Le 21 août 1485, Richard, à la tête de son armée, partit de Leicester, la couronne sur la tête, et marcha jusqu'à Bosworth. Le 22, on se livra bataille. Aussitôt que Richard vit dans les rangs de Henri les Stanley qui l'avaient joint la veille, il donna ordre de décapiter lord Strange; mais ce seigneur trouva moyen d'échapper dans la mêlée. Richard, apercevant dans son armée des mouvemens, précurseurs de la trahison, piqua son cheval, alla droit à son rival et lui porta un coup terrible; sir William Stanley, frère de Thomas, sauva Henri. Richard III fut accablé par le nombre et tué. Stanley lui arracha la couronne, la posa sur la tête de Henri, et le proclama roi. L'armée répéta ce cri. Ce fut ainsi que la maison de Tudor, descendant par les femmes de celle de Lancastre, parvint au trône d'Angleterre.

Mort de Richard III.

SECTION III.

Avènement de la maison de Tudor, règne de Henri VII, 1485—1509.

Acte de succession.

Le comte de Richmond que nous nommerons dodénavant le roi *Henri VII*, mettait la plus grande importance à ne pas paraître devoir le trône à l'engagement qu'il avait pris d'épouser l'héritière de la maison d'York. Une maladie épidémique qui régnait en Angleterre le força d'ajourner son couronnement jusqu'au 30 octobre 1485. Il assembla ensuite un parlement auquel il annonça qu'il était monté sur le trône par le droit de sa naissance et par la volonté de Dieu qui lui avait donné la victoire; et, pour rassurer les personnes que le mot de conquête pouvait effrayer, il ajouta que chacun devait être maintenu dans ses droits et ses possessions, excepté les personnes qui dans le présent parlement seraient punies pour leurs offenses envers la majesté royale. Il fit passer des actes par lesquels tous ceux que Richard III avait dépouillés de leur patrimoine et cent sept personnes en particulier furent réhabilités. Il refusa de faire revivre l'acte de Henri IV qui établissait la succession au trône dans la ligne de Jean de Gand, troisième fils d'Édouard III, souche de la Rose rouge [1], et de révoquer celui d'Édouard IV, qui la plaçait dans la ligne de Lionel, duc de Clarence, souche de la Rose blanche;

[1] Voy. vol. IX, p. 146.

mais il annula celui d'Édouard IV qui déclarait Henri IV, V et VI usurpateurs [1], aussi bien que celui de Richard III, qui déclarait les enfans d'Édouard IV illégitimes. Dans l'acte de succession que le parlement passa en faveur de Henri VII, on ne fit aucune mention ni du droit d'hérédité ni de celui de conquête qu'il avait tant fait valoir, et qui l'un et l'autre pouvaient prêter matière à discussion ; le parlement arrêta simplement que la succession à la couronne était, restait, demeurait et appartenait à Henri VII et aux héritiers légitimes de son sang à perpétuité.

Cette affaire étant ainsi réglée, et le subside accoutumé de tonnage et pondage étant accordé au roi pour sa vie, il se fit prier par le parlement d'épouser la princesse Élisabeth, fille d'Édouard IV. Il répondit qu'il était très-disposé à conclure cette alliance. Pour épouser cette princesse, sa parente, il fallait une dispense ; elle fut donnée par un légat du pape, et le mariage eut lieu le 18 janvier 1486. Mais Henri VII avait des motifs de politique pour demander une dispense du pape lui-même, et l'acte par lequel Innocent VIII la donna est très-remarquable. Le pape y reconnaît que la couronne d'Angleterre appartenait à Henri VII par le droit de la guerre, par le droit de la nature et par un acte des trois États du royaume ; mais que cependant, cédant à la pressante sollicitation de ces trois États, et pour mettre fin aux guerres sanglantes causées par la rivalité de la maison d'York, le roi avait consenti à épouser la princesse Élisabeth, fille aînée et

[1] Voy. p. 84 de ce vol.

véritable héritière d'Édouard IV. En conséquence le souverain pontife confirme la dispense accordée par son légat et l'acte de succession passé au parlement, déclarant que le sens de cet acte est que, si la reine mourait sans enfans avant le roi, ou si ses enfans ne survivaient pas à leur père, la couronne passerait aux autres enfans de Henri, s'il en avait d'un mariage subséquent.

Ainsi Henri VII croyait avoir solidement établi son droit à la couronne d'Angleterre; néanmoins il se présenta successivement trois compétiteurs.

Premier faux Édouard VI.

Il existait un prince qui, sans contredit, avait plus de droit au trône que Henri VII; c'était Édouard, comte de Warwick, fils de George, duc de Clarence, frère d'Édouard IV. Ce jeune prince était enfermé à la Tour. Un prêtre d'Oxford, nommé Richard Simons, dressa un enfant de onze ans à jouer le rôle du comte de Warwick, qu'on disait échappé de la Tour. Beaucoup de personnes furent les dupes de cet aventurier; d'autres feignirent de l'être. On ne connaît pas le but de ces derniers, si ce n'est qu'ayant dessein de placer sur le trône le véritable Warwick, ils voulurent engager Henri VII à lui conserver la vie pour pouvoir le confronter avec l'imposteur. Celui-ci débarqua en Irlande, où Thomas Fitzgerald, comte de Kildare, lieutenant du vice-roi, chef des Yorkistes, le reconnut en la qualité qu'il se donnait. Bientôt il fut proclamé roi par les Irlandais sous le nom d'Édouard VI. Henri VII assembla en février 1487 un grand conseil de pairs et de prélats, et, d'après leurs avis, annula

les restrictions qu'au commencement de son règne il avait ajoutées à l'amnistie, de manière que celle-ci devint générale; il tira le véritable Warwick de la Tour, et le logea avec lui au palais de Shene pour le faire voir à toutes les personnes de la cour; il le laissa converser avec tout le monde.

Parmi ceux qui pouvaient s'assurer ainsi de la vérité fut le comte de Lincoln que Richard III avait déclaré son héritier. On ne conçoit pas le motif qui peut avoir engagé ce seigneur à vouloir placer un imposteur sur le trône qui lui était destiné à lui-même; mais le fait est que le comte de Lincoln se rendit en Irlande, reconnut le disciple de Simons, et pressa son couronnement qui eut lieu le 28 mai 1487. Il avait amené 2,000 vétérans allemands commandés par Martin Schwarz; avec ces troupes et 6,000 Irlandais il passa en Angleterre et attaqua, le 16 juin, l'avant-garde du roi à Stoke. L'action fut bientôt décidée. Les Allemands se battirent bien, et périrent tous; les Irlandais légèrement armés ne pouvaient soutenir le choc de la cavalerie anglaise. Lincoln resta sur la place. Simons et son pupille tombèrent entre les mains du vainqueur. Le prétendu Édouard VI reprit son nom réel de Lambert Simnel et fut fait marmiton des cuisines du roi, puis avancé au poste de fauconnier.

Henri VII connut par cette aventure qu'il s'était aliéné l'affection des Yorkistes. Pour la regagner, il fit couronner son épouse qui languissait dans une espèce d'abandon, quoiqu'elle eût déjà donné au roi un héritier, le prince Arthur.

Abolition de l'usage des maintenances : origine de la chambre étoilée.

Le parlement abolit à cette époque un usage qui existait depuis des siècles sous le nom de *maintenance*. On appelait ainsi une association d'individus sous un chef dont ils portaient les livrées et auquel ils étaient liés par serment; ils étaient engagés à soutenir, les armes à la main, les querelles particulières de ce chef et des membres de l'association. Plus d'une fois le cours de la justice était arrêté par les maintenances, et les coupables échappaient à la peine qu'ils avaient méritée.

C'était aussi à l'aide de ces associations qui rappellent l'usage des peuples germaniques, dont parle Tacite [1], que les lords pouvaient à chaque instant lever des troupes pour s'opposer au roi. Le chancelier, le trésorier, le garde du sceau privé, et quelques autres magistrats furent institués juges pour la répression de ces délits. C'est là l'origine de la *chambre étoilée* ainsi nommée d'après la décoration de la salle où cette cour siégeait.

Faux Richard IV.

Le second imposteur qui parut pour disputer le trône à Henri VII fut un nommé Perkin Warbeck. Ce fut Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard IV et de Richard III qui le produisit sur la scène. Perkin ou Peterken (Pierrot) était le fils d'un Juif baptisé de Tournay; il était né à Londres, et Édouard IV avait été son parrain. La ressemblance frappante de ce jeune homme avec Édouard avait accrédité le bruit qu'il était son fils. Marguerite le jugea propre à jouer le rôle de Richard, duc d'York, qu'on

[1] Voy. vol. I, p. 226 de ce Cours.

disait avoir échappé lorsque Édouard V fut assassiné. Henri VII ayant, en 1492, déclaré la guerre à Charles VIII, roi de France, et ayant formé le siège de Boulogne, ainsi que nous l'avons raconté [1], la duchesse crut le moment arrivé pour exécuter son projet. Perkin se montra d'abord en Irlande et y prit le nom de Richard IV. Invité par Charles VIII, qui était du secret, à venir se concerter sur les moyens de faire la guerre à *l'usurpateur*, Perkin fut reçu en France comme le véritable duc d'York, et comme l'héritier légitime de la couronne d'Angleterre. Marguerite, pour mieux jouer la comédie, affecta d'abord de le traiter d'imposteur et refusa de le voir; puis elle consentit à le mettre à l'épreuve par des questions qu'elle lui proposerait. Warbeck avait bien étudié le rôle auquel on l'avait préparé. Marguerite montra la plus grande joie, le reconnut comme son neveu et ne l'appela plus que la Rose blanche de l'Angleterre.

Le bruit de l'apparition d'un héritier de la maison d'York fit une sensation extraordinaire en Angleterre. Les partisans de cette famille relevèrent les têtes et formèrent un complot; mais, avant de faire une démarche décisive, ils voulaient s'assurer de la vérité. Ils envoyèrent Robert Clifford et Guillaume Barby dans les Pays-Bas pour scruter l'origine de celui qui se donnait pour le fils d'Édouard IV. Clifford, trompé ou gagné par Marguerite, assura ses commettans que Perkin était le véritable duc d'York. Henri VII, de son côté, apprit toute la vérité par ses émissaires,

[1] Voy. vol. XVI, p. 76.

et exigea de l'archiduc Philippe l'extradition de Warbek qui vivait toujours à la cour de Marguerite. Le conseil d'état (car Philippe était mineur) ayant répondu que la duchesse possédait son douaire en pleine souveraineté, le roi prohiba tout commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas, et porta ainsi un coup bien sensible à l'industrie des Flamands.

Henri VII corrompit Clifford, l'agent des Yorkistes, et apprit ainsi toutes leurs menées. En un même jour (1494), il fit arrêter tous les chefs comme prévenus de haute trahison. Leur correspondance avec les amis du prétendu Richard IV fut le motif sur lequel ils furent condamnés à mort. Quatre furent exécutés, les autres reçurent leur pardon.

L'arrestation du lord chambellan, sir William Stanley, causa une grande consternation. Clifford l'accusa au grand conseil d'avoir été impliqué dans la conspiration. Sir William était le frère de Thomas Stanley, comte de Derby, troisième époux de la mère du roi, et il avait sauvé la vie à celui-ci à la bataille de Bosworth. Néanmoins il fut condamné et exécuté le 15 février 1495. On prétendit que tout son crime avait été de dire que s'il était sûr que le prétendant fût le fils d'Édouard, rien ne l'engagerait à combattre contre lui. C'était, aux yeux de Henri VII, méconnaître les droits de sa naissance. D'autres disent que le véritable crime du lord chambellan était son immense richesse.

Grand traité de commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas.

Les Flamands souffraient beaucoup de l'interruption de leur commerce avec l'Angleterre. Leurs plaintes engagèrent l'archiduc à chercher à se réconcilier avec

Henri VII. Le 24 février 1496, il fut conclu, entre l'Angleterre et les Pays-Bas, un traité d'amitié qui est connu sous le nom du *grand traité de commerce*. Il rétablit la liberté du commerce, mais on y inséra une clause qui depuis ce temps devint coutumière : les parties contractantes s'engagèrent mutuellement à ne pas souffrir dans leurs états respectifs les ennemis de l'une et de l'autre. Cette stipulation força Warbeck à chercher fortune ailleurs. Après une tentative infructueuse pour être reçu en Irlande, il se rendit en Écosse. Jacques IV qui régnait dans ce pays, fut tellement convaincu de la vérité du récit que lui fit l'imposteur, qu'il lui donna en mariage Élisabeth Gordon, demoiselle d'une grande beauté et alliée à la famille royale [1]. En violation de la trève qui existait entre l'Angleterre et l'Écosse, Jacques leva une armée et fit une irruption en Angleterre où Perkin publia un manifeste contre Henri. Il ne produisit pas d'effet, et une seconde irruption, faite en 1497, n'eut pas plus de résultat. Henri VII et Jacques IV conclurent, le 29 septembre 1498, une trève de sept ans, qui ensuite fut prolongée pour tout le temps de la vie des deux rois, et un an après la mort du dernier survivant. Ce fut don Pedro Ayales, ambassadeur du roi d'Aragon, qui négocia ce traité.

Guerre d'Écosse.

Avant sa signature, Warbeck était parti avec son épouse et une centaine d'aventuriers ; le 7 septembre, il aborda dans la baie de Whitsand, et marcha vers Bodmin. Environ 3,000 habitans du Cornouailles,

[1] Alexandre Gordon avait épousé une fille de Jacques I.

qui s'étaient révoltés à cause d'une taxe, se joignirent au faux Richard IV. Mais désespérant de se maintenir contre les troupes qui marchaient pour le combattre, il se sauva au monastère de Bewdley. Son épouse tomba entre les mains du roi qui fut si touché de sa beauté et de ses grâces, qu'il l'envoya à la reine et lui fit un sort honnête. Élisabeth fut long-temps l'ornement de la cour de Londres, où on ne l'appelait que la Rose blanche, par allusion au nom que la duchesse de Bourgogne avait donné à Warbeck, ainsi qu'à la beauté et à la candeur de son épouse. Warbeck qui, par une promesse d'avoir la vie sauve, s'était laissé engager à sortir de son asile, fut conduit à Londres, et mis sous la garde de quelques personnes de confiance. Ennuyé de sa réclusion, il s'échappa au bout de quelque temps, et se voyant poursuivi, il se sauva dans un monastère, d'où il fut tiré et ramené à Westminster. Deux fois on le plaça sur un échafaud, où, par des moyens violens, on le força à donner publiquement lecture d'une déclaration par laquelle il avouait sa fourberie; après quoi il fut mis à la Tour. Après quelques mois de détention, il forma le projet de s'échapper avec Édouard Plantagenet, comte de Warwick. Ce complot ayant été découvert, Warbeck fut condamné à être pendu, à Tyburn. La sentence fut exécutée le 23 novembre 1499.

Exécution du faux Richard IV.

Doutes sur l'histoire du faux Richard IV.

Telles sont les circonstances de l'aventure de Perkin Warbeck, rapportées (à quelques erreurs près dans lesquelles Rapin et Hume sont tombés, et que le docteur Lingard a redressées), d'une manière uniforme

par tous les historiens anglais. Malgré cette unanimité, il nous est impossible d'y attacher une foi implicite. Il y a quelques points qui nous paraissent entièrement fabuleux, inventés par un prince qui voyait son trône menacé, et crus par des courtisans complaisans. Il serait possible que la passion de la vengeance eût emporté la duchesse de Bourgogne à jouer le rôle odieux qu'on lui prête; mais qui croira jamais que le chevaleresque Charles VIII et le noble Maximilien Ier (car il est aussi mêlé dans cette intrigue), aient donné les mains à une telle imposture? D'après nous, on ne pourra, à moins de produire des faits non encore connus, résoudre les doutes que M. de Bertrand-Moleville a élevés sur cette histoire. Comment, en effet, pour ne nous arrêter qu'à une seule considération, n'a-t-on jamais confronté Perkin avec les deux princesses qu'il disait être sa mère et sa sœur? Un désaveu donné à Perkin par la reine douairière et par la reine régnante, aurait nécessairement désabusé la nation [1].

[1] « Richard, duc d'York, dit le ministre de Louis XVI, second fils d'Édouard IV, ayant été renfermé à la Tour, en 1483, à l'âge de neuf ans, on avait toujours supposé depuis qu'il y avait été assassiné. Ce bruit s'était répandu non-seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe, et, en 1492, il avait acquis une telle consistance, par la croyance générale établie depuis neuf ans, qu'il était impossible d'admettre que Richard fût encore en vie, à moins qu'il ne fût constaté, par les preuves les plus évidentes, comment il était sorti de la Tour, par qui il avait été assisté, dans quels lieux et avec qui il avait vécu depuis son évasion. Il fallut aussi qu'il fût confronté avec les personnes auxquelles avait été confié le soin de son enfance et de son

Second faux Édouard VI.

Pendant que Warbeck était en prison avec le comte de Warwick, un nouvel imposteur répandit le bruit

éducation; il devait surtout être reconnu par sa mère et par ses sœurs. Or il est certain que cette confrontation n'a pas eu lieu, et qu'aucune de ces preuves n'a été produite. Ainsi, soit que Perkin fût réellement le duc d'York ou non, ses prétentions n'étaient fondées que sur la conformité de son âge avec celui de ce prince, sur sa grande ressemblance avec lui, attestée par plusieurs personnes, sur sa parfaite connaissance de la langue anglaise, sur la pureté de sa prononciation, sur l'exactitude de ses récits concernant les anecdotes particulières à la famille royale, ainsi que sur les incidens journaliers, les occupations et les compagnons de ses jeunes ans; d'ailleurs, on ajoutait en sa faveur que sa reconnaissance pour les personnes qui avaient contribué à lui procurer sa liberté et à lui sauver la vie, ne lui permettait pas de les exposer à la vengeance de l'usurpateur en découvrant leurs noms; que, quoique dans ses proclamations, il se fût abstenu d'entrer dans aucun détail à ce sujet, il est évident qu'il avait été moins réservé avec la duchesse de Bourgogne et avec les rois de France et d'Écosse, puisqu'ils l'avaient tous reconnu pour le véritable duc d'York; que quant à sa confrontation avec sa mère et ses sœurs, il était constant qu'il n'avait jamais été en son pouvoir de leur être présenté. Cependant toutes ces circonstances et ces raisonnemens, admissibles seulement en manière de probabilités et de conjectures propres à appuyer et à confirmer une preuve réelle, ne pouvaient pas la suppléer. Il en résulte que Perkin, qui qu'il fût, n'établit jamais ses droits par des preuves assez satisfaisantes pour autoriser la nation à le reconnaître pour son souverain légitime. Il reste à examiner s'il fut mieux prouvé par Henri que Perkin était un imposteur. »

« C'est par erreur que Rapin et Hume ont avancé qu'aussitôt que Warbeck parut, le premier soin d'Henri fut de constater la mort du véritable duc d'York; que des cinq personnes qui avaient été employées par Richard III pour l'assassinat de ses neveux, Tyrrel

que ce prince était mort, et ensuite un autre, d'après lequel le premier bruit n'aurait été inventé que pour

et Dighton étaient les seuls qui existaient alors, et que leurs aveux furent conformes. Thomas More à qui ces deux historiens se réfèrent, dit que Tyrrel étant renfermé à la Tour pour trahison commise contre Henri, avoua le fait (l'assassinat), ainsi que Dighton. La date de cet aveu doit donc s'accorder avec celle de la trahison et de l'empoisonnement de Tyrrel. Or, il est prouvé, par des documens authentiques, qu'à l'époque où Perkin parut, et après sa réception à Paris, Tyrrel était honoré de la confiance du roi, qu'il avait obtenu le commandement de Guines, et qu'il fut nommé un des commissaires pour la conclusion du traité d'Étaples (RYMER *Fœd.* Vol. XII, pag. 481). Il ne fut mis en prison que dix ans après, lors de la fuite de Suffolk, en 1502; et étant accusé de trahison, il fut condamné et décapité, tandis que Dighton, qui s'était déclaré un des meurtriers des deux princes, fut mis en liberté au grand scandale de la justice publique; mais le témoignage de ce misérable obtint si peu de confiance, qu'Henri n'en fit jamais usage dans ses déclarations subséquentes (BACON, pag. 123). On peut donc regarder comme une vérité incontestable, qu'avant l'exécution de Perkin, Henri n'avait pu découvrir aucune preuve du fait important et décisif de l'assassinat des deux princes. Le récit historique qu'il publia sur la naissance et les prétendues aventures de Perkin, d'après le rapport de ses espions, est une fable ridicule et incroyable, imaginée par eux ou composée sur d'absurdes ouï-dire, dénués de toute espèce de preuve, se contredisant l'un l'autre, et entièrement démentis par la prétendue confession de Perkin, si elle a jamais existé, ce qui est encore très-douteux. Henri n'ayant pas pu parvenir à établir son titre d'une manière satisfaisante, il en résulte qu'il n'avait pas le moindre moyen de mettre en évidence les prétendues impostures dont il accusait Perkin, dont l'identité avec le duc d'York était plutôt confirmée que réfutée, non-seulement par le récit historique publié par le roi lui-même, mais surtout par sa persévérance à ne

cacher l'évasion du prince. Ralph Wilford parut alors, et se donna pour Warwick. Cette intrigue fut bientôt découverte, et le faux Édouard exécuté au

faire aucun usage du moyen infaillible qu'il avait en son pouvoir pour découvrir la vérité. L'identité personnelle, à des époques différentes, ne peut être prouvée que par la reconnaissance et les déclarations des parens et des amis. La mère et les sœurs de Perkin devaient se rappeler, l'une de son fils, les autres de leur frère; le laps de neuf années ne pouvait pas avoir effacé de leur mémoire l'objet des tendres regrets que leur causait sa perte. La virilité avait sans doute grossi ses traits, mais elle ne pouvait pas les avoir fait entièrement disparaître, ou, s'ils étaient altérés, quelque marque ou tache particulière plus ou moins remarquable sur la figure ou sur quelqu'un de ses membres n'était pas effacée, et aurait réveillé des souvenirs mutuels; mille autres incidens auraient pu produire le même effet, et particulièrement les circonstances de la nuit mémorable où toute la famille royale se réfugia dans un monastère, leurs malheurs, leurs dangers, leurs caresses et leurs adieux solennels. Les déclarations de la reine douairière, de la reine régnante et de sa sœur, auraient décidé qui était Perkin; si elles ne l'eussent pas reconnu, la nation aurait nécessairement été désabusée, parce que leur décision n'était pas suceptible d'appel. Jusqu'à présent aucun historien n'a fait mention des motifs qui avaient pu empêcher Henri d'avoir recours à un moyen aussi naturel et aussi sûr pour découvrir la vérité: il n'est donc pas improbable qu'il ne le rejeta que dans la crainte que l'identité de Perkin avec le duc d'York, déjà attestée par Stanley, Fitzwalter et plusieurs autres amis d'Edouard IV, qui avaient scellé leur conviction de leur sang, ne fût encore confirmée par le témoignage des princesses. »

« Si ces circonstances ne suffisent pas pour constituer cette preuve légale et concluante sur laquelle un jugement doit toujours être fondé, on peut les considérer, peut-être, comme équivalant à une preuve morale, que Perkin n'était pas un imposteur. »

mois de mars 1499. Ce fut vers la fin de la même année, que le véritable Warwick se laissa entraîner dans le complot de Perkin Warbeck. Condamné par la chambre des pairs, il fut décapité le 28 novembre 1499. Avec lui s'éteignit la ligne masculine des Plantagenets qui avait régné en Angleterre trois cent trente-un ans, depuis Henri II, en 1154, jusqu'à l'avènement de Henri VII, en 1485.

Extinction de la maison de Plantagenet.

Henri VII eut à combattre plusieurs révoltes auxquelles son avarice donna lieu. Il se servait de tous les prétextes pour se faire accorder par le parlement de gros subsides qu'il faisait rentrer avec rigueur, mais qui furent employés ensuite à grossir son trésor. Une de ces révoltes éclata, en 1488, dans le comté de Durham; elle fut sérieuse, et ne put être apaisée que par l'emploi de forces considérables. L'émeute des habitans de Cornouailles qui refusaient de payer les subsides votés par le parlement, au mois de janvier 1497, fut bien plus dangereuse. Sous la conduite de lord Audley, d'un avocat, nommé Thomas Flammock, et de Michel Joseph, maréchal-ferrant, les rebelles poussèrent jusqu'à Blackheath, où il fallut leur livrer une bataille, dans laquelle ils perdirent 2,000 hommes. Leurs chefs furent pris et exécutés; le reste se dispersa.

Diverses révoltes.

Comme c'est sous le règne de Henri VII que furent rédigées pour l'Irlande les ordonnances connues sous le nom de *statuts de Poynings*, il sera à propos de jeter un coup d'œil sur l'état de cette île à cette époque.

État de l'Irlande.

Depuis la conquête de l'Irlande, sous Henri II, le gouvernement anglais avait adopté un principe qui est la vraie source de tous les maux qui ont affligé ce pays jusqu'à nos jours, maux que la sagesse des princes et la prudence des ministres ne sauraient guérir, tant qu'on n'aura pas fait tarir la source d'où ils découlent. Et comment tarir cette source, sans un bouleversement général de l'ordre des choses actuel! L'Irlande est un monument qui rappellera éternellement aux souverains, qu'en politique comme dans la vie privée, toute injustice qui n'est pas promptement réparée, force celui qui l'a commise à une suite de nouvelles injustices, jusqu'à ce que le poids de toutes ces violences, retombant sur l'auteur, l'écrase.

D'après un principe qui est celui des états d'Asie, Henri II et ses successeurs se regardaient comme propriétaires de toute la surface de l'Irlande, sans admettre d'autre titre de propriété particulière que celui qui se fondait sur une concession royale. Pendant quatre cent quarante ans, c'est-à-dire depuis 1170 jusqu'en 1610 (époque où nous verrons un changement s'introduire), l'Irlande nous montre deux peuples ennemis, dont l'un tend perpétuellement à subjuguer l'autre : dans la partie orientale, formant environ le tiers de l'île, des Anglais parlant anglais, ayant des mœurs et des institutions anglaises; au nord, à l'ouest et au sud, une foule de tribus à moitié barbares, ayant leurs chefs indépendans les uns des autres, sur lesquels le roi d'Angleterre prétend exercer la suzeraineté et auxquels il demande tribut. Ces peu-

ples s'y soumettent quelquefois par peur, s'y refusent quand ils sont les plus forts; tous se réunissent dans leur haine pour les étrangers intrus, tous s'entre-détestent et se font la guerre. La partie de l'île habitée et possédée par les Anglais, était nommée *Pale*.

Méconnaissant l'importance dont la possession tranquille de l'Irlande aurait été pour les rois d'Angleterre, ces princes dirigèrent toute leur politique sur le continent, et s'épuisèrent à faire des conquêtes précaires en France, abandonnant à des aventuriers le soin de soumettre l'île. La nécessité de soutenir quelquefois ces entreprises particulières par la force des armes, devint très-onéreuse aux rois d'Angleterre, et l'historien Hume remarque qu'au lieu d'être de quelque rapport à ces princes, l'Irlande coûtait annuellement à Henri V la somme de 2,000 livres sterlings.

Les aventuriers qui allèrent faire la conquête de l'Irlande y étaient encouragés par les concessions que leur firent les rois d'Angleterre; on leur alloua, à titre de fiefs de la couronne, les terres dont ils réussiraient à se rendre maîtres; mais, pour qu'ils pussent s'y maintenir, il fallut nécessairement leur accorder la permission de faire la guerre pour leur propre compte. La supériorité de leur discipline leur donna de grands avantages sur ces peuples à demi sauvages, et leurs conquêtes devinrent pour eux des titres à la reconnaissance publique, et ils continuèrent à se faire accorder, à eux et à leurs amis et serviteurs, de nouvelles concessions de terres. Telle est l'origine des vastes territoires que les descendans des premiers con-

quérans possèdent dans l'île. Ces hommes trouvèrent plus d'avantage à faire cultiver le sol par les indigènes réduits en état de servage plutôt que d'y fixer des colons libres. Ils retardèrent ainsi à dessein les progrès de la civilisation, et joignirent le mépris à la dégradation. Le meurtre d'un indigène par un Anglais ne fut pas regardé comme un crime capital.

Les possesseurs de ces vastes domaines aimèrent mieux jouer le rôle de chefs de tribus, que celui de grands vassaux de la couronne d'Angleterre. Les petits vassaux imitèrent leur exemple; les uns et les autres adoptèrent les mœurs des indigènes et auraient peut-être fini par devenir Irlandais, d'Anglais qu'ils étaient, si le gouvernement, remarquant le pas rétrograde que faisait la civilisation dans l'île d'Irlande, n'avait craint que sa suzeraineté ne fût compromise s'il n'arrêtait cette marche. Par ce motif le parlement de Kilkenny de 1367 défendit les mariages entre Anglais et indigènes; il interdit aux Anglais de placer leurs enfans, pour l'éducation, chez des Irlandais, de leur donner des parains de cette nation, d'entretenir des bardes. Le parlement de 1447 ajouta la défense de laisser croître les cheveux et la barbe à la façon du pays.

La constitution irlandaise était modelée sur celle de la mère-patrie; mais elle ne s'était pas perfectionnée comme la dernière. La forme du gouvernement était une vraie aristocratie; car la chambre des communes n'avait aucune autorité. Les petits propriétaires dépendaient des seigneurs dont ils étaient les vassaux

ou les fermiers. Dublin et Waterford étaient presque les seules villes considérables; les grands y possédaient le droit de cité et y exerçaient la principale autorité. Ils continuaient à faire la guerre aux indigènes, soit pour augmenter leurs possessions, soit pour faire des prisonniers qu'ils pussent réduire en état de servage. Ils ne voulaient pas que les rois d'Angleterre achevassent la conquête de l'île, parce qu'elle n'aurait pu se faire que par une armée nombreuse à l'aide de laquelle les rois auraient sans doute mis fin aux violences des grands.

Statut de Poynings, 1495.

Les grands vassaux d'Irlande profitèrent surtout des guerres civiles d'Angleterre pour s'affermir dans leur puissance. Richard, duc d'York, père d'Édouard IV, avait été lord-lieutenant d'Irlande avant de prendre les armes contre Henri VI. Dans ce poste il avait gagné, par son administration aristocratique, l'affection des Anglais établis en Irlande : elle passa à sa descendance, la maison d'York. Nous avons vu avec quelle facilité les seigneurs avaient reconnu Lambert Simnel pour Édouard VI. Ils ne se montrèrent pas moins favorables à Perkin, lorsqu'il se donna pour Richard, duc d'York. Henri VII jugea alors nécessaire d'établir l'autorité royale en Irlande, en mettant des bornes à celle des grands vassaux. Il conféra le gouvernement de l'île avec le titre de duc d'York à Henri, son second fils; mais comme ce prince n'avait que quatre ans, il lui substitua sir Édouard Poynings. Celui-ci assembla, en 1495, à Drogheda, un parlement, où, par son autorité, peut-être aussi par l'in-

fluence des communes qu'il y avait encouragées, il fit passer des statuts ordonnant :

1°. Que divers actes du parlement d'Angleterre se rapportant à des affaires civiles qui n'étaient pas encore réglées par des lois en Irlande, y seraient introduits ;

2°. Que les guerres privées des lords cesseraient ;

3°. Que les tributs payables par les sujets au roi et aux seigneurs seraient réglés ;

4°. Qu'il ne pourrait être tenu en Irlande un parlement légal, ni être fait des décrets valables, sans le consentement et l'approbation du roi ;

5°. Que le parlement d'Irlande ne pourrait délibérer que sur les matières qu'un arrêt du conseil privé du roi aurait approuvées.

Tels sont les actes connus sous le nom de *statut de Poynings :* ils n'étaient pas, comme quelques écrivains l'ont pensé, la première tentative des Anglais d'opprimer la liberté des Irlandais ; ils tendaient plutôt à prémunir les communes d'Irlande contre le despotisme des grands. Il est vrai pourtant que par la suite on s'en est servi pour l'oppression de la liberté des Irlandais.

Lois de Henri VII.

L'Angleterre aussi dut quelques bonnes lois au règne de Henri VII. Tel est le fameux statut par lequel il fut déclaré que quiconque aurait, par la voie des armes ou autrement, soutenu la cause du roi régnant de fait, ne pourrait jamais par la suite être poursuivi devant les tribunaux ou par acte du parlement pour une telle obéissance. Telles sont en-

core les lois contre le rapt, contre l'usure, contre la négligence dont les juges de paix se rendraient coupables dans l'exercice de leurs fonctions; contre l'abus du bénéfice du clergé; telle fut encore la loi qui dispensait les indigènes du paiement de tout droit dû aux juges, avocats, procureurs et greffiers, loi équitable si elle n'avait donné à cette classe le goût des procès. Une loi de 1489 donne à la noblesse la faculté d'aliéner ses terres : elle eut des suites importantes et contribua à la décadence de la noblesse et à l'enrichissement des communes. Henri fut le protecteur du commerce qui lui payait des droits d'entrée considérables.

Guerre de France de 1492.

Nous avons parlé dans le chapitre destiné à l'histoire de France[1] de la guerre que Henri VII fit en 1492 à Charles VIII, guerre peu glorieuse pour les armes anglaises et qui fut terminée promptement, le 3 novembre, par la paix d'Étaples qui ne fit pas plus d'honneur à Henri VII que la trève marchande n'en avait fait à Édouard IV.

Projet de mariage pour le prince de Galles.

On a remarqué une singulière analogie entre les caractères de Henri VII et de Ferdinand le Catholique. Comme ces deux monarques n'étaient pas dans le cas d'exercer l'un envers l'autre leur dissimulation et leur politique astucieuse, cette conformité leur avait inspiré une estime mutuelle. Depuis 1497, ils étaient convenus d'un mariage entre Arthur, fils aîné du roi d'Angleterre, et Catherine, quatrième infante d'Aragon. Ce mariage eut lieu, le 14 novembre 1501, à

[1] Voy. vol. XVI, p. 76.

Londres. Cinq mois après, Arthur qui donnait les plus belles espérances, mourut, et ce décès fournit aux deux princes l'occasion de lutter l'un contre l'autre de talens. Dans ce combat Henri triompha; il est vrai qu'il avait l'avantage en main. Pour ne pas être obligé de renoncer à la dot de l'infante qui devait se monter à 200,000 ducats, Henri VII proposa un mariage entre son second fils, le duc d'York, qui fut alors nommé prince de Galles, et qui avait douze ans, et la veuve de son frère âgée de dix-neuf. On convint que cette union aurait lieu deux mois après l'arrivée de la dispense du pape, et serait célébrée quand le prince aurait atteint sa quinzième année, mais qu'en attendant Ferdinand enverrait 100,000 ducats qui restaient à payer pour la dot de Catherine. La dispense ne manqua pas; mais l'argent n'était pas arrivé, lorsque le jeune Henri atteignit sa quinzième année, c'est-à-dire le 28 juin 1505. Alors ce prince, par ordre de son père, protesta qu'il n'avait aucune intention de rendre légal le contrat de mariage qui avait été conclu pendant sa minorité. En même temps Henri VII assura Ferdinand le Catholique que la protestation de son fils n'avait d'autre but que de constater sa liberté, et qu'il avait toujours le désir d'épouser Catherine. Cependant le mariage fut retardé, parce que les 100,000 ducats n'arrivaient pas. Enfin Ferdinand promit de les payer en trois termes, chacun de six mois. Les deux premiers furent payés, mais avant l'expiration du troisième Henri VII mourut, et ainsi le mariage n'eut pas lieu de son vivant.

L'avarice qui faisait la base du caractère de Henri, fut féconde en expédiens pour faire passer dans ses coffres l'or de ses sujets, et il fut secondé dans ses opérations par deux jurisconsultes barons de l'échiquier, qui ne connaissaient pas de scrupules, Richard Empson et Edmond Dudley. Ils firent revivre toutes les prestations féodales, tous les droits de la couronne tombés dans l'oubli; exigèrent les arrérages, exécutèrent d'anciennes confiscations et condamnations à des amendes auxquelles on n'avait pas voulu donner suite. On accuse ces ministres avides non-seulement d'avoir détourné à leur profit une partie des sommes qu'ils extorquaient ainsi à la nation, mais aussi d'avoir fabriqué de fausses pièces qui donnaient lieu à des procès. Toutes ces causes devant être jugées par la cour de l'échiquier, l'étaient en faveur de la couronne. Exactions de Henri VII.

Henri VII mourut au château de Richmond, le 22 avril 1509, n'étant âgé que de cinquante-deux ans. Il avait régné avec un pouvoir sans borne. La nation fatiguée par de longues discordes, était heureuse d'avoir un souverain qui sût réprimer les factions et tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement. Son caractère s'est peint par ses actions. Il était naturellement sérieux, sombre et ennemi des plaisirs; il ne devenait riant et aimable que lorsqu'il avait des vues sur la bourse ou les services des autres. Mort, caractère et famille de Henri VII.

Outre son fils Henri, il laissa deux filles, Marguerite, mariée à Jacques IV Stuart, roi d'Écosse, union qui, vers la fin de notre période, produira les suites les plus

importantes, et Marie qui sous le règne suivant épousa Louis XII, roi de France, et par un second mariage avec un particulier anglais[1] devint l'aïeule de l'infortunée Jeanne Grey.

[1] Voy. vol. XVI, p. 150.

SECTION IV.

Règne de Henri VIII, 1509—1546.

1°. *Affaires du continent jusqu'à la paix de Cambrai de* 1529.

Caractère et mariage de Henri VIII.

Henri VIII, fils unique de Henri VII, monta au trône, sous les plus heureux auspices. A la place d'un roi sévère, jaloux et avare, la nation allait être gouvernée par un jeune prince de dix-huit ans, d'un extérieur prévenant, intrépide, actif et affable, parlant plusieurs langues, instruit dans la philosophie scolastique et la théologie plus qu'il n'appartient à un souverain, aimant avec passion la musique. Il ne lui manquait que l'expérience des affaires dont son père l'avait soigneusement tenu éloigné; mais le goût qu'il avait naturellement pour les occupations sérieuses lui en aurait bientôt donné la connaissance; si un penchant excessif pour les plaisirs et pour la débauche lui avait permis de s'y livrer.

Deux mois après la mort de son père, c'est-à-dire le 3 juin 1509, le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, que l'avarice de son père avait si longtemps retardé, fut conclu. Les jeunes époux se montraient une affection mutuelle. Catherine ayant déclaré que son mariage avec Arthur, mort à quatorze ans et demi, n'avait jamais été consommé, elle fut mariée avec les cérémonies usitées aux noces des vierges [1].

[1] Vêtue de blanc, les cheveux épars.

Henri VIII confirma l'assertion de la jeune reine, dans une lettre qu'il adressa à son neveu, l'empereur.

Empson et Dudley, ces ministres de l'avidité de Henri VII, furent traduits en justice, condamnés, non pour leurs exactions, mais pour une prétendue conspiration contre le roi, et exécutés à la grande satisfaction du peuple.

Les deux premières années du règne de Henri VIII furent une succession de fêtes et de divertissemens. Pendant les dix-huit suivantes, la politique des affaires du continent occupa toute l'attention de ce prince. Dans les chapitres destinés à l'histoire de France et d'Allemagne, nous avons parlé de toutes les guerres et transactions politiques auxquelles l'Angletrerre prit part. Il suffit ici de les rappeler en deux mots à la mémoire du lecteur, en ajoutant quelques circonstances relatives à l'Angleterre en particulier.

Sainte ligue.

L'espoir d'obtenir du pape le titre de roi très-chrétien, dont devait être dépouillé le roi de France, engagea Henri VIII à entrer, au mois de décembre 1511, dans la ligue de la sainte alliance que le pape Jules II avait conclue avec le roi d'Aragon et avec la république de Venise[1]. En conséquence de ses engagemens, Henri VIII envoya, en 1512, 10,000 hommes, commandés par le marquis de Dorset, en Biscaie[2], d'où ils devaient entrer en France, pour faire, avec le secours des Aragonais, la conquête de la Guienne; mais Ferdinand le Catholique n'avait demandé l'as-

[1] Voy. vol. XIII, p. 312; vol. XVI, p. 132.

[2] Voy. vol. XVI, p. 138.

sistance du corps anglais que pour exécuter ses projets contre la Navarre, qui lui réussirent, parce que, malgré le refus du corps anglais de prendre part à une expédition pour laquelle il n'avait pas d'ordre, Ferdinand s'en servit au moins comme d'un corps d'observation. Une rébellion des soldats anglais força le marquis de retourner en Angleterre avant l'arrivée de l'ordre qui le mettait à la disposition de Ferdinand le Catholique. Il y eut aussi un combat naval entre la flotte française et celle des Anglais, commandée par sir Edouard Howard, fils de lord Surrey, principal ministre de Henri VIII : chacune perdit un de ses plus grands vaisseaux, sans que la victoire fût décidée pour une partie ni pour l'autre.

Alliance de Malines, 1513.

La haine de la nation anglaise pour les Français se manifesta par le vote d'un subside considérable, au moyen duquel Henri continuerait avec vigueur la guerre contre la France. L'alliance de Malines du 5 avril 1513; le siège de Térouanne formé par Henri VIII; la bataille de Guinegate, du 17 août, ou la journée des Éperons, que l'empereur Maximilien, en qualité de général du roi d'Angleterre, à la paie journalière de cent couronnes, gagna sur les Français; la conquête de Tournay, ville appartenant à l'Empire dont la France était en possession, sont les principaux évènemens de cette guerre [1] qui fut terminée par la paix de Londres, du 7 août 1514 [2]. Cette paix laissa à

Paix de Londres, 1514.

[1] Pour tous ces évènemens, voy. vol. XIII, p. 315 et suiv.; XVI, p. 142.

[2] Voy. vol. XVI, p. 148.

Henri VIII la possession de Tournay et lui donna un million de couronnes d'or qui était dû à l'Angleterre par la paix d'Étaples. Louis XII épousa la princesse Marie, sœur du roi d'Angleterre.

Bataille de Flodden, 1513.

Pour compléter l'histoire de cette guerre, il nous reste à parler d'une diversion que fit Jacques IV, roi d'Écosse, en faveur de son alliée, la France, par une invasion du Northumberland, où il prit Norham et plusieurs autres forteresses. Thomas Howard, comte de Surrey qui habitait le château de Pontefract, ramassa, dans les provinces du Nord, 26,000 hommes avec lesquels il attaqua, le 9 septembre 1513, l'armée écossaise très-avantageusement postée sur la colline de Flodden. Cette bataille est très-mémorable à cause de la tactique et de la bravoure que les deux armées y déployèrent : elle ne dura qu'une heure, mais fut très-sanglante. Elle coûta aux Écossais 10,000 hommes; parmi les morts se trouvaient leur roi chevaleresque lui-même, plusieurs évêques, comtes et barons. Les Anglais paièrent la victoire du sang de beaucoup des leurs.

Faveur de Thomas Wolsey.

Comme l'évêque de Tournay qui était seigneur de la ville et en cette qualité membre du corps germanique, avait refusé de prêter serment à Henri VIII, celui-ci avait donné l'administration de l'évêché à Thomas Wolsey, son aumônier, qui pendant la guerre avait été chargé de la direction du département des vivres. Ce prélat joua, depuis ce moment et pendant quinze ans, un rôle très-important sur la scène du monde. Né à Ipswich de parens riches, mais de la classe des bourgeois, cet ecclésiastique avait été re-

commandé à Henri VIII par Richard Fox, évêque de Winchester; il fut employé dans une négociation secrète avec la cour impériale et récompensé par le doyenné de Lincoln, un des bénéfices les plus riches d'Angleterre. Le jeune roi le nomma son aumônier et lui donna une grande part dans sa confiance; l'élégance de ses manières et la gaîté de son esprit captivèrent Henri VIII. Les ennemis de Wolsey l'accusèrent de devoir la faveur dont il jouissait au soin qu'il se donna d'éloigner le jeune roi des affaires : le grand nombre de lettres adressées à Henri, ou écrites par lui, qui s'est conservé, paraît réfuter ce reproche. Wolsey se maintint dans la faveur par la souplesse de son caractère qui sut se plier à toutes les idées du monarque. Il fut nommé, en 1514, évêque de Lincoln, et la même année archevêque d'York. Il cumula ensuite avec ce bénéfice, les évêchés de Durham et de Winchester et plusieurs abbayes et prébendes, et, en 1515, le pape Léon X le nomma cardinal. Le 22 décembre 1515, Guillaume Warham, archevêque de Cantorbéry, ayant résigné les sceaux, le cardinal fut nommé chancelier, et on lui rend la justice qu'il a rempli cette fonction avec une entière impartialité et déployé des connaissances qu'on ne supposait pas à un prêtre. Léon X le nomma ensuite son légat avec des pouvoirs extraordinaires. Rien n'égalait l'ambition de Wolsey que son avidité. Le roi de France lui payait annuellement 12,000 livres [1], comme compensation de l'évêché de Tournay, cette ville ayant été rendue à la

[1] Fr. 50,000 d'aujourd'hui.

France par le traité de Londres du 4 octobre 1518[1], et, en 1520, Léon X et Charles-Quint lui assignèrent une pension de 7500 ducats[2] sur les évêchés de Tolède et de Palencia. Le cardinal dépensait ses revenus en tenant un état somptueux, en bâtissant le magnifique palais de Hamptoncourt dont il fit ensuite présent au roi, en dotant des établissemens d'instruction publique, en distribuant des récompenses aux hommes de lettres et aux artistes. Christchurch, le plus vaste et le plus riche de tous les collèges d'Oxford, lui doit son origine.

Traité de Londres de 1518.

Ainsi que Wolsey avait négocié avec l'amiral Bonnivet le traité de Londres de 1518, qui stipulait la restitution de Tournay, de même il fut l'âme de la négociation qui amena la conférence de Henri VIII et de François Ier au camp de drap d'or de 1520[3]; mais déjà il était gagné par l'empereur, qui, avant l'entrevue des deux rois, avait passé en Angleterre; et il réussit à détacher entièrement son maître de ses liaisons avec la France. La politique tortueuse du cardinal le fit paraître, au mois d'août 1521, à Calais, comme médiateur entre le pape, l'empereur et le roi de France[4]; à l'issue de cette négociation fallacieuse, selon toute apparence, il ébaucha à Bruges l'alliance de Windsor par laquelle on partagea la France dont on espérait faire la conquête[5]. La princesse Marie, promise au dauphin, fut accordée à l'empereur. Une expédition

Camp du drap d'or, 1520.

Congrès de Calais, 1521.

Alliance de Windsor, 1521.

[1] Voy. vol. XVI, p. 176.
[2] Fr. 360,000 d'aujourd'hui.
[3] Voy. vol. XVI, p. 186.
[4] Voy. vol. XV, p. 21.
[5] Voy. vol. XV, p. 22.

que le duc de Suffolk fit, en 1523 [1], en France où il eut quelques avantages qui ne pouvaient rien décider, fut l'unique résultat de ce traité.

La gloire que les armes de Charles-Quint acquirent à Pavie, le refus de livrer son prisonnier à Henri qui voulait s'asseoir à sa place sur le trône de France, et l'abus que fit Charles-Quint de ses avantages, mirent fin à l'amitié entre l'oncle et le neveu. Déjà aussi le cardinal Wolsey avait pu s'apercevoir qu'on l'avait joué en lui promettant la tiare. La France et l'Angleterre se rapprochèrent, et, le 30 août 1525, fut conclu le traité d'alliance de Moore, l'ouvrage de Wolsey [2]. Ainsi la politique de Henri VIII changea pour la seconde fois. Sorti de sa captivité, François 1er confirma par le traité de Londres de 1527 celui de Moore [3]. Un de ces traités assurait à Henri VIII une pension de 50,000 écus d'or par an et la moitié à ses successeurs. Tout en conservant le titre de roi de France, Henri renonça, pour lui et ses successeurs, à toute prétention à ce royaume. Par l'autre traité, les deux monarques s'accordèrent de déclarer la guerre à l'empereur. Cette déclaration eut lieu le 22 janvier 1528. La guerre fut terminée par la paix de Cambrai du 5 août 1529 [4].

Traité de Moore, 1525.

Traité de Londres de 1527. Le roi d'Angleterre renonce à tout droit au royaume de France.

Paix de Cambrai, 1529.

2°. *Divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.*

Nous allons nous occuper de l'évènement qui est

Cause du divorce.

[1] Richard de la Pole. Voy. vol. XIV, p. 196.

[2] Voy. vol. XVI, p. 199. [3] Voy. *ibid.*, p 208.

[4] Voy. vol. XV, p. 63; XVI, 207.

devenu la cause de la séparation de la nation anglaise d'avec la communion de l'église catholique, savoir le procès pour le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, son épouse. Ce procès qui dura plus de cinq ans, se compose d'une foule de négociations, de démarches et d'incidens, tous remarquables par eux-mêmes, mais dans le détail desquels nous ne saurions entrer. Nous nous contenterons d'en rapporter les principaux faits et ceux qui nous paraissent importans sous le rapport de la politique et du droit ecclésiastique, ou comme ayant amené l'introduction de la réforme.

Henri VIII vivait depuis dix-huit ans dans une union heureuse avec Catherine d'Aragon, princesse belle, douce et vertueuse. Elle lui donna successivement trois fils et deux filles; tous moururent fort jeunes, à l'exception de la princesse Marie destinée à survivre à ses parens. La reine fit ensuite plusieurs fausses couches qui détruisirent sa santé et flétrirent ses charmes. Elle avait quarante-quatre ans quand le roi n'en avait encore que trente-six. Pendant cette union Henri avait eu quelques attachemens, dont il cacha le scandale. Élisabeth Tailbois lui avait donné un fils qui mourut âgé de dix-sept ans; Marie Boleyn, fille de Thomas Boleyn et d'une demoiselle de la maison de Norfolk, captiva ensuite le roi, jusqu'à ce qu'il vit sa sœur Anne, qui avait, enfant encore, accompagné Marie, sœur de Henri VIII, lorsqu'elle épousa Louis XII, et était restée en France après le départ de sa maîtresse. Revenue en Angleterre en 1522, elle

effaçait toutes les dames de la cour par sa beauté, les grâces de sa personne, et la vivacité de son esprit. Elle captiva Henri Percy, fils du comte de Northumberland, qui demanda sa main. Le roi sur le cœur duquel elle n'avait pas fait moins d'impression, trouva moyen d'empêcher le mariage de Percy et éleva le père d'Anne au rang de vicomte Rochford. Adroite et coquette, Anne Boleyn repoussa les propositions de Henri, sans laisser sa passion se refroidir, et en lui faisant voir qu'elle la partageait. Cette passion ou les suggestions de quelques amis d'Anne Boleyn firent naître dans la conscience du roi des scrupules sur la légitimité de son mariage avec la veuve de son frère. La mort prématurée des enfans de Catherine et ses fréquentes fausses couches se présentèrent, dit-on, à l'imagination effrayée du roi comme des marques de la colère céleste qui punissait l'inceste.

Alliance de Henri VIII et François I en faveur de Clément VII, 1527.

Pendant les négociations de 1527 entre la France et l'Angleterre, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, un des plénipotentiaires français à Londres, fit une question indiscrète que Henri VIII rappela souvent depuis pour justifier ses scrupules. Un des objets de la négociation était le mariage de la princesse Marie, âgée de onze ans, avec le roi de France ou un de ses fils. Grammont demanda si la légitimité de la princesse était à l'abri de toute attaque. Cette question servit de prétexte au roi pour demander l'opinion des plus savans casuistes. Les uns, se fondant sur un passage du Lévitique [1], déclarèrent qu'aucune

[1] Qui duxerit uxorem fratris sui, rem facit illicitam; turpi-

dispense ne pouvait autoriser un mariage avec la veuve d'un frère; les autres conclurent d'un passage du Deutéronome que la prohibition admettait une exception, si le premier mariage n'avait pas produit d'enfans [1]. D'après cette décision, les personnes qui flattaient l'idée du roi d'une dissolution du mariage, abandonnèrent les argumens tirés de la loi divine, et attaquèrent la bulle de dispense comme ayant été rendue sur un faux exposé de motifs. En effet, on y disait que Henri avait sollicité la dispense, comme étant nécessaire pour maintenir la paix entre l'Angleterre et l'Espagne. Or Henri n'avait alors que douze ans, et le second motif, très-vague, était nul parce qu'on pouvait assurer qu'à cette époque il n'y avait pas l'apparence d'une brouillerie entre les deux puissances.

Pendant les négociations de Londres de 1527 dont il vient d'être question, Rome fut prise et saccagée par les troupes de l'empereur Charles-Quint, et le pape Clément VII réduit en captivité. Cet évènement engagea Henri VIII et François Ier à conclure, le 18 août, un traité particulier qui établissait qu'aussi longtemps que le souverain pontife demeurerait en captivité, les deux monarques ne consentiraient à la convocation d'aucun concile général, ni à l'admission de bulles ou brefs émanés de Clément en dérogation de leurs droits ou de ceux de leurs sujets; que

ludinem fratris sui revelavit : absque liberis erunt. *Levit.* XX, 21.

[1] Quando habitaverunt fratres simul, et unus ex eis absque liberis mortuus fuerit, uxor defuncti non nubet alteri; sed accipiat eam frater ejus, et suscitabit semen fratris sui. *Deuter.* XXV, 5.

pendant le même temps les intérêts de l'Église française et de l'Église anglaise seraient réglés par leurs propres évêques; et que les décisions de Wolsey, en qualité de légat, seraient mises à exécution, quel que fût le rang de la partie condamnée, et nonobstant la défense du pape.

Intervention de Wolsey dans l'affaire du divorce.

Cependant Henri VIII, adoptant le conseil d'un professeur d'hébreu, nommé Wakefield, résolut de revenir à l'examen de la question d'après le droit mosaïque. Il composa lui-même un petit traité sur ce sujet, traité pour lequel on peut lui avoir fourni des matériaux, mais qu'il rédigea, ainsi qu'on le voit par sa correspondance avec Anne Boleyn. Il communiqua à cette occasion sa résolution d'épouser sa maîtresse, au cardinal Wolsey, qui le supplia à genoux d'y renoncer; voyant cependant son maître bien décidé, il devint dès ce moment, un des plus zélés promoteurs du divorce. Wolsey sollicita alors l'assentiment de plusieurs théologiens; tout ce qu'il put obtenir fut une déclaration que les motifs allégués dans l'écrit du roi, étaient suffisans pour faire naître un scrupule, mais qu'il était nécessaire de soumettre la cause au jugement du pape.

Les premières personnes que Clément VII trouva à Orviète, où il s'était réfugié, furent les commissaires du roi d'Angleterre, qui présentèrent à sa signature deux actes par l'un desquels il aurait donné pouvoir à Wolsey de juger la cause du divorce, et par l'autre une dispense à Henri pour épouser, après la répudiation de Catherine, toute autre femme, fût-elle même

déjà fiancée à un autre, ou parente du roi au premier degré d'affinité. Ces deux clauses furent ajoutées, parce qu'on aurait pu s'aviser de regarder Anne de Boleyn comme liée par l'espèce d'engagement qui existait entre elle et Percy, et parce que la sœur de cette demoiselle avait été notoirement la maîtresse du roi. Le dernier acte fut signé sans difficulté, le premier ne le fut qu'avec quelques modifications, et le pape supplia le roi de ne pas faire usage de la commission accordée à Wolsey avant l'évacuation du territoire de l'Église. Clément VII accéda aussi à la demande qu'on lui fit d'envoyer un légat en Angleterre pour assister Wolsey dans sa commission ; il dit ces paroles remarquables : Si le roi est convaincu en sa conscience, ainsi qu'il l'affirme, que son mariage est nul, que ne se remarie-t-il? Je pourrais dans ce cas décider la question sans que par des appels, des récusations, des ajournemens que je prévois, le procès ne se traîne en longueur.

Le cardinal n'était pas satisfait des deux actes qu'on avait arrachés au pape. Il envoya deux savans canonistes, Étienne Gardiner et Édouard Fox, pour proposer à Clément VII la signature de deux autres actes, savoir une dispense plus précise et plus détaillée que la première, et une bulle décrétale par laquelle le pape déclarait que la prohibition du Lévitique n'admet ni exception ni dispense. Le pape refusa péremptoirement de signer la décrétale; mais il autorisa Wolsey à examiner, avec l'assistance de quelques prélats anglais, la validité de la dispense accordée par Jules II,

et la légalité du mariage de Henri et Catherine.

Cette bulle mit Wolsey dans un très-grand embarras. Son influence était compromise, soit que le divorce eût lieu ou non, parce que dans un des deux cas le parti de la maîtresse qui ne l'aimait pas, l'écarterait, et dans l'autre il perdrait la confiance du roi. Il communiqua la décrétale qui le chargeait d'une commission si importante, à une assemblée de docteurs qui en proposèrent une autre rédaction. Le cardinal transmit ce projet au pape, et demanda que le cardinal Laurent Campeggi lui fût adjoint dans cette commission; il supplia Clément VII, dans les termes les plus humbles et les plus pressans, de signer le nouveau projet de décrétale, qui était, disait le cardinal, le seul moyen pour le sauver de la ruine. Le pape résista long-temps aux instances de Gardiner et des autres ambassadeurs; pour échapper à ce qu'ils lui demandaient, il promit de ne jamais évoquer la cause à lui, et de ne pas annuler le jugement des légats : enfin pourtant il signa la décrétale le 8 juin 1528, mais sans y insérer ces deux conditions, et la confia à Campeggi, avec ordre de ne pas la laisser sortir de ses mains, mais de la brûler après en avoir donné lecture au roi et au cardinal.

Commencement du procès, 1529.

Le pape voulait prolonger la discussion, dans l'espoir que quelque incident y mettrait fin. Campeggi, qui avait la goutte, voyagea lentement. Quand il arriva à Londres, il tomba malade, et quand enfin il put s'occuper des affaires, il entama une négociation avec la reine, pour l'engager à prendre le voile. Ca-

therine s'y refusa dans l'intérêt de sa fille. Campeggi établit ensuite une forme de procéder qui entraîna des longueurs infinies. Ce fut enfin le 31 mai 1529 que le tribunal des légats ouvrit ses séances dans la salle du parlement, et manda le roi et la reine de comparaître. La reine comparut, mais protesta contre les juges, et en appela au pape. Dans la seconde séance, elle tomba aux genoux du roi et implora sa justice. Elle parla avec beaucoup de modération et de dignité; puis elle se retira pour ne plus paraître. Après sa sortie, le roi rendit un témoignage éclatant à ses vertus. La procédure continua, malgré l'appel de Catherine qui, après une seconde citation, fut déclarée contumace. Les avocats du roi s'attachèrent à prouver que le mariage entre Arthur et Catherine avait été consommé, et qu'en supposant qu'une dispense eût pu autoriser la princesse à épouser son beau-frère, la bulle de Jules II au moins était sans effet, comme motivée par un faux exposé des faits. La procédure était assez avancée, lorsque, par des motifs qui tenaient aux formes, la cour s'ajourna le 23 juillet au 1er octobre. Peu de jours après, on reçut la nouvelle que le pape avait admis l'appel de la reine, et révoqué la commission des légats. Clément VII, qui avait fait sa paix avec Charles-Quint, n'avait plus les anciens motifs de ménager Henri VIII.

Disgrâce et mort de Wolsey.

La colère du roi tomba sur le cardinal contre lequel intriguait Anne Boleyn. Le 9 octobre 1529, l'avocat-général présenta à la cour du banc du roi deux actes qui l'accusaient d'avoir, comme légat, trans-

gressé les statuts de la onzième année du règne de Richard II, connus sous le nom de statuts de *præmunire*, qui défendent, sous peine de vie, d'accepter des provisions du pape[1]. Cette accusation était mal fondée, parce qu'il était douteux que les dispositions de ce statut s'étendissent sur le tribunal du légat, et parce que, dans tous les cas, le cardinal avait obtenu d'avance la licence royale, d'après le droit que les statuts avaient reconnu au roi. Wolsey, sentant d'où partait le coup, résigna, le 17 octobre, les sceaux, et déclara qu'au lieu de se justifier, il s'en remettait à la miséricorde du roi. On lui fit savoir que le roi désirait occuper pendant la session du parlement le palais de York-place que le cardinal avait fait bâtir avec une magnificence royale; sur-le-champ, il le résigna au roi, avec tous les meubles précieux qu'il renfermait : c'est le palais de Whitehall, où les rois d'Angleterre ont résidé depuis. Henri VIII relégua le cardinal dans sa maison d'Asher, qu'il lui avait donnée en échange du palais d'Hamptoncourt. Le 26 octobre 1529, les sceaux furent confiés à Thomas Morus (More), et c'est le premier exemple qu'un simple chevalier ait été nommé chancelier. More était un homme célèbre en Europe, comme savant, et respecté pour son intégrité et ses vertus. Au milieu de sa disgrâce, Wolsey recevait de temps en temps des messages du roi, qui tendaient à le consoler et qui paraissaient prouver que le roi se repentait d'avoir sacrifié un serviteur fidèle aux caprices d'une femme. Néanmoins telle était l'in-

[1] Voy. vol. IX, p. 130.

conséquence de son caractère, qu'il permit qu'on continuât à persécuter son ancien favori. Il fit cependant rejeter, à l'aide de Thomas Cromwell, dans la chambre des communes, un bill d'accusation en quarante-quatre points, que quatorze pairs et des gens de loi de la couronne avaient présenté contre le cardinal. Quelque temps après, le 7 février 1530, Wolsey fut obligé de résigner tous ses bénéfices ecclésiastiques, à l'exception des sièges d'York et de Winchester, dont toutefois on ne lui laissa pas tous les revenus. On lui intima l'ordre d'aller résider à Caword, dans son archevêché; c'était afin de l'éloigner de la cour. Dans sa nouvelle résidence, il se conduisit avec une résignation si religieuse, déploya tant de charité et d'hospitalité, qu'il se concilia l'amour des pauvres et des riches des environs. Le 4 novembre 1530, il fut inopinément arrêté, sur l'accusation de haute trahison, pour être transféré à Londres. En route, il fut attaqué d'une dysenterie. En entrant, le 26 novembre, dans le monastère de Leicester : Père abbé, dit-il au supérieur, je suis venu déposer chez vous mes dépouilles mortelles. Il y mourut en effet le 29, dans la soixantième année de son âge. Henri VIII exprima les plus vifs regrets d'avoir perdu un serviteur si fidèle.

On continua cependant les négociations avec la cour de Rome, où Henri envoya une ambassade, à la tête de laquelle se trouvait le père d'Anne Boleyn, qui avait été élevé au rang de comte de Wiltshire. On consulta les universités et les théologiens les plus célèbres, même Luther et Melanchthon, que le roi haïs-

sait, mais dont il espérait une décision favorable. Il se trompa : les réformateurs allemands, sans regarder le mariage comme un lien indissoluble, désapprouvaient le divorce non motivé par l'adultère. Luther répondit que plutôt que d'approuver celui que le roi méditait, il lui permettrait de prendre une seconde femme, à l'exemple des patriarches et des rois de l'Ancien Testament. Les opinions des universités se partagèrent ; néanmoins le plus grand nombre se déclara pour le divorce. L'université de Paris opina dans ce sens ; mais on lui escamota, s'il est permis de s'exprimer ainsi, son vote par un détour et dans une assemblée incomplète.

Avis de Thomas Cromwell.

L'affaire qui tenait si fort à cœur au roi n'était guère avancée, lorsque Thomas Cromwell qui alors n'exerçait pas d'emploi qui l'approchât de la personne du roi, lui suggéra un moyen de sortir d'embarras ; c'était de se déclarer chef de l'Église d'Angleterre. Henri VIII goûta cette idée, et Cromwell, nommé membre du conseil privé, dressa le plan qui devait forcer le consentement du clergé.

Le clergé anglais reconnaît, avec des restrictions, le roi pour son chef, 1531.

Comme Wolsey, accusé d'être contrevenu aux statuts de *præmunire*, avait imploré la clémence du roi, plutôt que de produire les lettres de licence sous le grand sceau qu'il en avait reçues, on en inféra qu'il s'était senti coupable ; et de cette thèse, on conclut que tout le clergé qui pendant quinze ans s'était soumis à sa juridiction illégale, avait encouru la peine des fauteurs et complices du délit commis par l'archevêque. En conséquence, l'avocat-général dirigea

devant la cour du banc du roi une information contre le corps entier. Les députés du clergé, alarmés de cette démarche, offrirent, le 22 mars 1531, au roi un présent de 118,840 livres sterlings, pour racheter leur faute; mais cette fois-ci son avarice fut moins forte que sa passion. Il refusa le présent, à moins que dans le préambule de l'acte de donation, il ne fût reconnu chef suprême de l'Église et du clergé. Il y eut à ce sujet de longues conférences, et à la fin, on s'accorda sur une rédaction d'après laquelle le clergé reconnut le roi comme *le premier protecteur, le seul et suprême seigneur, et, autant que le permet la loi du Christ, le chef suprême de l'Église et du clergé.* On voit bien que, moyennant la réserve insérée dans cette déclaration, il dépendait de chacun de l'entendre comme il voudrait.

Le 14 juillet 1531, la reine reçut ordre de quitter le palais de Windsor : elle se fixa à Amthill, dans le Bedfordshire. Cette démarche du roi engagea Clément VII à lui écrire une lettre polie, mais énergique, où il lui reprocha l'indécence de sa conduite, et le supplia, comme de la faveur la plus signalée qu'il eût jamais faite au saint siège, de rappeler Catherine et de renvoyer sa rivale, avec laquelle il vivait publiquement; mais Henri, qui était décidé à user de moyens violens, fit, au commencement de 1532, décréter par le parlement l'abolition des annates, en se faisant toutefois accorder le droit de suspendre, modifier ou annuler le statut par des lettres patentes. Au mois de mai il fit un nouveau pas vers la séparation d'avec

Abolition des annates.

l'Église de Rome que cependant il n'avait pas encore résolue; son seul but était d'effrayer la cour papale. Il exigea que le clergé s'engageât à ne faire aucune constitution sans la coopération et la sanction de l'autorité royale, et ordonna de soumettre toutes les constitutions existantes à l'examen d'une commission qu'il allait nommer. Le clergé fut obligé de céder, mais il le fit par une formule qui semblait n'accorder la demande du roi qu'à cause de son érudition supérieure et de sa piété.

Henri VIII est cité à Rome, 1532.

Se fondant sur une décision de la faculté de droit de Paris, Henri avait réclamé contre le mandat qui le requérait de paraître à Rome en personne ou par procureur, vu que, d'après ces jurisconsultes, sa cause devait se plaider dans une ville neutre, devant des délégués contre lesquels les deux parties n'auraient pas de motifs de récusation. Clément VII rejeta cette requête, et, le 15 novembre 1532, somma Henri de comparaître par son représentant, auquel cas des commissaires délégués seraient envoyés en Angleterre pour y prendre des informations, mais le jugement définitif serait prononcé à Rome.

Entrevue de Marquise.

Ce fut quelques mois avant ce jugement interlocutoire qu'avait eu lieu l'entrevue de Marquise entre Henri VIII et François Ier [1], à laquelle Anne de Boleyn assista. On y convint d'une seconde entrevue qui devait avoir lieu à Marseille entre le pape et les deux monarques, ou un des premiers seigneurs d'Angleterre comme représentant Henri VIII. Celui-ci pro-

[1] Voy. vol. XVI, p. 209.

mit de s'abstenir dans l'intervalle de tout acte qui tendrait à augmenter la désunion entre lui et Clément VII.

Mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn.

Jusqu'alors l'infécondité d'Anne Boleyn, créée marquise de Pembroke, avait calmé l'impatience du roi de voir son divorce prononcé; mais lorsque son amante lui annonça qu'elle était enceinte, la nécessité de mettre la légitimité de l'enfant à couvert, lui fit violer l'engagement pris envers François Ier. Le 25 janvier 1533, le mariage fut béni par le docteur Rowland Lee, chapelain du roi, dans un grenier du palais de Whitehall, en présence de deux valets de chambre du roi et de deux femmes d'Anne. Henri promit au roi de France de tenir le mariage secret jusqu'à l'entrevue de Marseille, qui devait avoir lieu au mois de mai; mais comme elle fut retardée par les circonstances que nous avons fait connaître, le mariage fut rendu public; on cacha l'époque où il avait été béni, en répandant que la cérémonie avait eu lieu le 14 novembre 1532, jour où Henri et Anne avaient quitté Calais.

Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbery.

La mort de Guillaume Warham, archevêque de Cantorbéry, fournit au roi l'occasion d'élever au rang de primat un homme qui s'était prononcé avec la plus grande chaleur pour le divorce, savoir Thomas Cranmer. Clément VII confirma cette élection; le nouvel archevêque, avant de jurer l'obéissance canonique au pape, déclara, par une protestation faite devant quatre témoins, que, par le serment qu'il allait prêter, il n'entendait s'engager à rien qui fût contraire à la loi divine, ni aux droits du roi, ni qui fît obstacle aux ré-

formes que le roi se proposait de faire dans l'Église d'Angleterre. Sûr de l'appui de Cranmer, le roi fit défendre par un acte du parlement tout appel d'une cour ecclésiastique d'Angleterre aux tribunaux du pape. Avant d'aller plus loin, l'archevêque, dans une assemblée du clergé, fit décider par une majorité de soixante-six théologiens contre dix-neuf, et de trente-huit canonistes contre six, qu'aucune dispense n'avait pu autoriser le roi à épouser la veuve de son frère, et que les dépositions faites par devant les légats fournissaient la preuve canonique que le mariage entre Arthur et Catherine avait été consommé.

Cranmer prononce le divorce, 28 mai 1533.

Après cette démarche préalable, l'archevêque, assisté de l'évêque de Lincoln, comme assesseur, se transporta à Dunstable, près d'Ampthill, où la reine avait été citée de comparaître le 8 mai 1533. Le 23 mai, à l'expiration du délai légal, Catherine fut déclarée contumace et son mariage annulé. Immédiatement après, dans une autre cour ecclésiastique, Cranmer déclara officiellement que Henri et Anne étaient unis en légitime mariage. Catherine reçut l'ordre de reprendre le titre de princesse douairière de Galles, et sa pension fut réduite dans la proportion du rang inférieur que dès-lors elle devait occuper. La nouvelle reine fut couronnée le 1er juin, et mit au monde, le 7 septembre, une fille, la célèbre Élisabeth.

Négociations de Marseille et de Rome.

Les instances des ambassadeurs impériaux forcèrent Clément VII à casser, le 11 juillet, la sentence prononcée par Cranmer; il menaça Henri et Anne de l'excommunication, si, au 30 octobre, ils ne s'étaient

séparés. Le pape se rendit alors à Marseille, où il vit François Ier [1]. Ce monarque refusa d'entamer aucune matière politique, qu'il n'eût reçu de Clément la promesse de faire pour Henri tout ce que son autorité lui permettait. Une négociation s'ouvrit; elle était déjà avancée, lorsque Henri y mit fin, en interjetant appel du pape à un concile. Néanmoins Clément VII consentit à renouveler les négociations, et Jean du Bellay, évêque de Paris, ancien évêque de Bayonne, qui jouissait de toute la confiance du roi d'Angleterre, fut envoyé à Rome en qualité de médiateur. Il obtint la promesse d'une décision favorable au roi, si celui-ci voulait consentir, dans un délai fixé, à s'en remettre à une assemblée de cardinaux, dont tous ceux qui étaient du parti de l'empereur seraient exclus. Comme le consentement du roi n'arriva pas à temps, le pape, toujours pressé par les ambassadeurs de Charles-Quint, laissa un libre cours à la justice. Le 23 mars 1534, il tint un consistoire composé de vingt-deux cardinaux, dont dix-neuf déclarèrent le mariage de Henri et de Catherine valable. La procédure contre la reine fut cassée, et il fut ordonné au roi de la reprendre pour femme. Le pape suspendit la publication du décret, et deux jours après, arriva le courrier porteur du consentement du roi à faire juger son divorce par une assemblée de cardinaux.

La sentence de Cranmer est cassée par Clément VII.

Il paraît que Henri VIII ne l'accorda que par complaisance pour son allié le roi de France; car, pendant les trois premiers mois de l'année 1534, et

[1] Voy. vol. XVI, p. 210.

pendant que du Bellay travaillait avec zèle à le réconcilier avec Clément VII, il fit une série de démarches qui rendirent toute réconciliation impossible, et qui opérèrent une scission complète entre l'Église d'Angleterre et celle de Rome. Henri VIII, en s'érigeant en réformateur des abus, devint le créateur d'une nouvelle religion, tenant le milieu entre la religion catholique et celle des novateurs d'Allemagne. Cette révolution nous force à revenir sur nos pas, pour rapporter les circonstances de l'introduction de la réformation en Angleterre.

Première collecte pour les pauvres, 1533.

Au préalable, nous remarquons qu'en 1533, le parlement rendit un acte pour le soulagement des pauvres, à l'aide de collectes volontaires. Deux raisons nous engagent à remarquer cet acte peu important par lui-même, d'abord parce qu'il a été la première pierre de ce système de lois sur la mendicité qui pèse sur l'Angleterre; lois qui ont converti en contribution forcée ce qui était d'abord une aumône; système d'après lequel deux tiers de la population sont obligés de nourrir le troisième, auquel son indigence donne le privilège de se livrer à l'oisiveté. La seconde raison est que les partisans de la réformation s'appuient sur cette loi, lorsque ses adversaires prétendent que la suppression des monastères a nécessité les secours paroissiaux pour les pauvres. En effet, la loi de 1533 est antérieure à la sécularisation des monastères en Angleterre.

3. *Progrès du luthéranisme en Angleterre et établissement d'une nouvelle religion.*

Henri VIII écrit contre Luther.

La réformation suivit en Angleterre une marche entièrement différente de celle que nous lui avons vu prendre en Allemagne, en Suisse et en France.

Elle avait été préparée par les Lollards, nom donné, par suite d'un malentendu, aux sectateurs de Wiklef [1]. Ce furent eux qui firent connaître en Angleterre les écrits de Luther. Henri VIII, sincèrement attaché à sa croyance et dévoué à la cour de Rome, d'ailleurs très-instruit et même savant en matière de théologie et de philosophie scolastique, au surplus grand admirateur de S. Thomas d'Aquin, ne pouvait goûter la doctrine d'hommes qui affectaient un souverain mépris pour ce qui lui paraissait la plus sublime des sciences. Il fut confirmé dans sa répugnance pour le dogme des novateurs par Wolsey, qui exerçait en Angleterre toute la puissance pontificale. Henri VIII, après s'être fait accorder par le pape la permission de lire les écrits de l'hérésiarque saxon, publia contre lui un traité, sous le titre : *Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum.* Cet ouvrage, revu peut-être par Jean Fisher, évêque de Rochester, est véritablement sorti de la plume du roi. Quoiqu'il ne fournisse aucun nouvel argument en faveur de la doctrine des sept sacremens, il a cependant le mérite d'exposer cette doctrine et les raisons sur lesquelles elle se fonde, avec une certaine vivacité et d'une manière quelquefois originale. Léon X, à qui

[1] Voy. vol. IX, p. 150.

le roi fit présenter cette production, lui accorda, par une bulle du 11 octobre 1521, le titre de *Défenseur de la foi*, à la place de celui de roi très-chrétien qui lui avait été promis, lorsque Louis XII convoqua le concile de Pise[1]. La bulle ne dit pas que le titre passera aux successeurs du roi. Luther réfuta l'écrit du roi, dans lequel il n'avait pas été ménagé, avec toute la véhémence de son caractère et la grossièreté de son siècle.

Henri obtient le titre de défenseur de la foi.

Malgré le zèle du roi pour la pureté du dogme, la doctrine de Luther était tombée en Angleterre sur un sol beaucoup trop bien préparé pour ne pas y fructifier. Une traduction de la Bible en langue vulgaire paraissait aux yeux de ses adhérens comme le meilleur moyen de la répandre. Celle qu'ils publièrent fut l'ouvrage de Jean Fryth et Guillaume Tindal, deux savans que le cardinal de Wolsey avait placés, en 1525, au collège de Christchurch, à Oxford, dont il était le fondateur, et qui finirent d'une manière tragique une carrière agitée. Après diverses aventures, Fryth fut condamné au feu comme hérétique par les évêques assemblés à Londres en 1533, et exécuté. Tindal eut un sort semblable en 1535, à Vilvœrd, en Brabant. La traduction du Nouveau Testament, par ces deux amis, parut pour la première fois à Anvers, en 1526; elle fut condamnée par tous les évêques d'Angleterre comme l'œuvre des Luthériens, renfermant des erreurs et des falsifications.

Première traduction anglaise de la Bible.

Les discussions auxquelles l'affaire du divorce

Actes du par-

[1] Voy. vol. XVI, p. 132.

lement de 1534 sur des matières ecclésiastiques.

donna lieu, durent nécessairement conduire à l'examen de l'origine et du fondement de la puissance du pape. Le résultat de ces recherches, tel qu'on l'annonça au public dans plusieurs écrits, fut que cette puissance n'était fondée ni dans les Saintes Ecritures, ni dans les livres des saints Pères; que dans les siècles du moyen âge elle avait été usurpée au détriment des princes auxquels avait appartenu l'autorité suprême en matières ecclésiastiques. Telle fut la doctrine de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer, d'après laquelle procéda le parlement de 1534, dirigé principalement par ce prélat. Ce parlement fit les statuts suivans.

1°. Le parlement sanctionna et érigea en loi fondamentale de l'état, un acte par lequel le clergé s'était soumis à ne tenir, sans la permission du roi, aucune assemblée, à ne faire aucune constitution sans la sanction royale. On omit une clause qui paraissait borner au règne de Henri VIII la durée de cette soumission, mais on y ajouta que tous les anciens canons et les ordonnances antérieures à cet acte qui n'étaient pas contraires aux statuts et aux coutumes du royaume ou aux prérogatives de la couronne, auraient force de loi jusqu'à ce qu'ils eussent été révisés.

2°. Les appels en cour de Rome furent interdits absolument et pour tous les cas.

3°. La défense de payer les annates fut renouvelée, la confirmation des évêques par le pape fut abolie, et il fut statué que les évêques nommés à l'avenir ne lui demanderaient plus de bulles, mais qu'à la vacance

d'un siége le roi accorderait au chapitre ou à ceux qui en avaient le droit, un congé d'élire, en vertu duquel ils pourraient choisir la personne dont le nom serait mentionné dans le congé : si au bout de douze jours ils n'avaient pas procédé à une élection, la nomination serait dévolue pour cette fois à la couronne. Le nouvel élu ayant juré fidélité au roi, l'archevêque le consacrerait; ensuite il recevrait son temporel des mains du roi.

4°. Toute espèce de paiement à la chambre apostolique, sous quelque dénomination que ce fût, fut interdite.

Acte de succession de 1531.

Par un autre acte de ce parlement, la dissolution du mariage entre le roi et la veuve de son frère fut confirmée, ainsi que son union avec Anne Boleyn. Tous les enfans nés ou à naître de ce mariage furent déclarés légitimes et habiles à succéder à la couronne; la descendance du roi et de Catherine fut exclue de la succession. Tous les sujets du roi devaient jurer le maintien de cet ordre de succession; toute tentative pour diffamer le second mariage du roi fut déclarée haute trahison. Thomas More, ancien chancelier, qui depuis long-temps s'était retiré des affaires parce qu'il désapprouvait le divorce, et le vénérable Jean Fisher, évêque de Rochester, ayant refusé de prêter serment sur l'acte de succession, parce qu'on y avait inséré des points de théologie contraires à leur opinion, furent enfermés à la Tour, le 17 avril 1534. Tous deux furent condamnés à un emprisonnement perpétuel, et on prononça la confiscation de leurs biens. More fut

Condamnation de Jean Fisher et de Thomas More.

nourri des charités de ses amis qui passaient par les mains de sa fille, Marguerite Roper. Fisher, vieillard de soixante-dix-sept ans, fut laissé sans vêtement pour couvrir sa nudité.

Le roi est déclaré chef et protecteur de l'Eglise, 1534.

Le parlement réuni de nouveau, en automne 1534, décréta, le 4 novembre, que le roi était le seul chef sur la terre et protecteur de l'Église d'Angleterre, qu'il ajouterait ce titre aux autres qu'il portait, qu'à lui appartenait la pleine puissance d'examiner, réformer et corriger les erreurs, hérésies et abus dans l'Église anglaise et de faire telles ordonnances qu'il convient à la puissance ecclésiastique de faire pour la gloire de Dieu, pour le bien de la chrétienté et pour le maintien de la paix. Un acte subséquent adjugea au roi les annates de tous les bénéfices et la dîme des émolumens annuels qui étaient attachés aux bénéfices. On déclara crime de haute trahison de refuser au roi les qualifications dues à sa dignité. On demanda aux évêques un nouveau serment par lequel ils abjuraient la suprématie du pape et reconnaissaient celle du roi.

Exécution de Fisher et More.

Depuis la mort du cardinal Wolsey, le caractère de Henri VIII avait entièrement changé, ou plutôt la cruauté qui en faisait le fond se développa librement. Les exécutions commencèrent après les actes du parlement que nous venons de relater. Beaucoup de prélats et de moines qui refusèrent le nouveau serment de suprématie, expièrent par le supplice leur constance dans la foi. Paul III ayant honoré la vertu malheureuse, en conférant le chapeau de cardinal à Fisher, Henri VIII en fut irrité au point qu'il fit accuser le

prélat de haute trahison, et décapiter le 22 juin 1535, pour avoir refusé la prestation du serment. Le jury, instrument de la cruauté du roi, condamna aussi Thomas More, et ce bon citoyen, ce loyal serviteur, ce digne magistrat, qui avait cru qu'on pouvait réformer les abus de l'Église sans la détruire, mourut, le 6 juillet suivant, sur l'échafaud, avec une résignation chrétienne et avec cette hilarité qui lui était naturelle. La mort de ces deux hommes fit la plus vive sensation dans toute l'Europe; elle causa la plus grande fermentation à Rome. Le 30 août 1535, Paul III signa une bulle par laquelle Henri VIII fut cité à comparaître dans quatre-vingt-dix jours à Rome, en personne ou par procuration, à défaut de quoi il serait excommunié et privé de la couronne. La bulle déclarait que les enfans qu'il avait ou aurait d'Anne Boleyn seraient incapables d'hériter; mit l'Angleterre en interdit; requit toutes les corporations religieuses de quitter ce pays; dégagea les sujets du roi de leur serment de fidélité, et leur ordonna de prendre les armes contre lui; interdit à toutes les nations étrangères le commerce avec l'Angleterre, etc.

Excommunication de Henri VIII, 1535.

Ce fut l'indignation qui arracha cette bulle au pape; mais dans un moment plus calme, il en sentit l'imprudence, et suspendit la publication d'un acte que personne ne serait disposé à exécuter, et qui ne laisserait plus d'espoir de ramener le fougueux Henri au sein de l'Église.

Deux partis religieux en Angleterre.

Cependant ce prince ne croyait pas avoir renoncé à la foi catholique; il haïssait la doctrine des réforma-

teurs, et son dessein était seulement d'humilier le pape et le clergé. Il n'en est pas moins vrai qu'il était entouré de partisans du luthéranisme. Anne Boleyn et l'archevêque Cranmer étaient à leur tête. Le dernier professait comme principe que l'Église devait nécessairement être soumise à l'autorité temporelle. Thomas Cromwell partageait sa manière de voir. Le duc de Norfolk, oncle d'Anne; Étienne Gardiner, évêque de Winchester, et Jean Longland, évêque de Lincoln, étaient les chefs des Catholiques : presque tout le clergé persistait dans la foi. Cromwell et Cranmer se gardèrent bien de trahir en présence du roi leurs opinions en matière de doctrine; les Catholiques le maintinrent dans sa croyance religieuse, en ne s'opposant pas à sa suprématie, mais en lui représentant qu'il ne pouvait rien changer en matières de religion, sans s'avouer vaincu par Luther, sur lequel il avait anciennement triomphé, et sans avoir l'air d'agir par passion.

Cromwel est nommé vice-gérent du roi.

Cromwell fut nommé vice-gérent du roi, vicaire-général et commissaire, avec toute l'autorité spirituelle appartenant au roi comme chef de l'Église. En cette qualité, il eut le rang avant l'archevêque de Cantorbéry. Pour mettre à l'épreuve la soumission des évêques, le vicaire-général les suspendit tous de leurs fonctions pour un mois, avec faculté de solliciter leur réintégration. On donna ensuite à chaque évêque séparément une commission qui l'autorisait à exercer les fonctions épiscopales durant le bon plaisir du roi, et comme son délégué.

On passa ensuite à la suppression des monastères, en commençant par les petits, dont les supérieurs ne siégeaient pas au parlement en qualité de barons ecclésiastiques. Des commissaires furent envoyés par toute l'Angleterre, pour examiner l'état de ces fondations; on découvrit beaucoup d'abus dans leur administration, et probablement on les exagéra, pour complaire au roi. Quelques couvens, prévoyant le sort qui les menaçait, résignèrent toutes leurs possessions entre les mains du roi, et obtinrent des pensions alimentaires pour tous les membres. On permit ensuite à tous les religieux et religieuses n'ayant pas l'âge de vingt-quatre ans, de quitter les couvens. Enfin, au mois de février 1536, le parlement supprima tous les couvens n'ayant pas plus de 200 livres sterlings de revenus, et réunit leurs possessions au domaine de la couronne. Cet acte frappa trois cent soixante-seize établissemens; il augmenta les revenus du roi de 32,000 livres sterlings, et fit refluer dans ses coffres la valeur de 100,000 livres sterlings en argent, vaisselle et joyaux.

Suppression des petits monastères.

Au commencement de cette année, le 8 janvier 1536, Catherine d'Aragon mourut, à l'âge de cinquante ans, à Kimbolton, dans le comté de Huntington. Cette princesse vertueuse s'était soumise à tous les caprices du roi, quand ils ne concernaient que sa personne; mais rien ne put jamais l'engager ni à quitter le pays, ni à déposer le titre de reine, parce qu'elle aurait craint de compromettre par là les intérêts de sa fille. Depuis sa séparation, on ne lui avait

Mort de la reine Catherine. 1536.

pas permis de la voir; sa santé s'affaiblissant, elle sollicita cette faveur pour une seule fois : Henri eut la dureté de la lui refuser. Marie, qui avait alors vingt ans, avait été bannie de la cour, et reléguée successivement dans plusieurs maisons de campagne, parce qu'elle avait montré autant de fermeté que sa mère, en refusant constamment le titre de princesse de Galles à Élisabeth qu'elle n'appelait jamais que sa sœur. Sur son lit de mort, Catherine dicta une courte lettre à son *très-cher lord, roi et mari*, pour lui dire qu'elle avait oublié tous ses torts et pour lui recommander leur fille. En la lisant, Henri pleura et chargea l'ambassadeur de l'empereur de porter à la reine quelques mots de consolation. Eustache Chapuis, c'était son nom, ne la trouva plus vivante.

Procès et exécution d'Anne Boleyn, 1536.

On accuse Anne Boleyn d'avoir montré publiquement la joie que lui causait la mort de celle dont elle occupait la place. Si cela est, elle fut bientôt cruellement punie de tant d'insensibilité et de légèreté. Déjà elle avait une rivale dans le cœur du roi : elle en eut la preuve, et la douleur qu'elle en ressentit la fit accoucher avant le terme, le 29 janvier 1536, d'un enfant du sexe masculin, qui ne vivait pas. Henri avait conçu de la jalousie contre son épouse, ou sa nouvelle passion, qui lui faisait désirer une séparation, lui persuada qu'il était trompé, comme il trompait lui-même. La conduite d'Anne Boleyn était quelquefois imprudente; peut-être seulement les manières faciles qu'elle avait prises par son éducation française, contrastant avec les mœurs graves des Anglais, la faisaient-

elles paraître coupable aux yeux de censeurs moroses, quand sa conscience ne lui reprochait rien. Le 1er mai, Henri affectant de voir un outrage pour sa personne dans une circonstance qui n'était peut-être que fortuite, fit arrêter son épouse avec le frère de cette princesse et quatre jeunes gentilshommes de la cour. Enfermée à la Tour, Anne s'abandonna au désespoir, et tomba dans un état qui indiquait un dérangement complet du cerveau. Accusée d'adultère et même d'un horrible inceste, ainsi que d'une conspiration contre la vie du roi, elle fut condamnée avec son frère, par une commission de lords. L'histoire ne connaît pas les motifs vrais ou supposés de cette condamnation, et la plupart des écrivains en parlent d'après leurs passions. Innocente aux yeux des Protestans, Anne est coupable aux yeux des Catholiques. Douter de sa pureté aurait été haute trahison durant le règne d'Élisabeth.

L'archevêque Cranmer éprouva une mortification qui dut lui être extrêmement sensible. Il ne suffisait pas à Henri de faire mourir celle qui avait été l'objet de sa passion; il fallait qu'elle fût dégradée jusqu'au rang d'une concubine, et que sa fille Élisabeth fût déclarée illégitime. Cranmer, qui avait élevé Anne sur le trône, eut ordre de prononcer comme juge sur la validité d'un mariage qu'il avait si souvent déclaré légitime.

Le roi et la reine comparurent par des porteurs de procuration. Deux jours après la condamnation de la reine par les pairs, le 17 mai, l'archevêque prononça que le mariage avait toujours été nul et invalide. La

procédure fut ensuite communiquée à l'assemblée du clergé et au parlement; l'une et l'autre confirmèrent le divorce.

Le roi avait commencé par intimider Cranmer, en lui faisant sentir que sa vie dépendait de l'issue du procès. On ne peut cependant pas croire que ce prélat et l'assemblée du clergé aient sacrifié leur conviction et leur honneur à la passion du roi. Il faut admettre que la procédure a fourni des motifs de droit pour casser le mariage. Comme ils sont inconnus, quelques écrivains ont supposé qu'on affecta de regarder comme un engagement matrimonial, ce qui s'était passé anciennement entre Anne et le jeune Percy, depuis comte de Northumberland. D'autres ont pensé que le mariage fut déclaré incestueux, parce que Henri avait cohabité avec Marie, sœur d'Anne Boleyn, et que les lois canoniques regardent la cohabitation comme équivalente, dans ce cas, à un mariage. Nous avons vu que le roi avait obtenu une dispense qui s'y rapportait, mais comme Cranmer avait établi que le pape ne pouvait pas en accorder pour des unions de ce genre, il fut obligé d'appliquer à Anne Boleyn le même principe à la faveur duquel il l'avait élevée sur le trône.

Mariage du roi avec Jeanne Seymour. 1536.

Anne Boleyn fut décapitée, le 19 mai, dans une cour de la Tour. Ce jour-là Henri VIII, en signe de réjouissance, s'habilla en blanc, et le lendemain il épousa Jeanne Seymour, fille d'un chevalier du Wiltshire, et dame de compagnie de l'infortunée Anne. La princesse Marie, intimidée par une lettre

fort dure de Cromwel, se soumit, le 26 juin, aux ordres de son père, reconnut qu'il était chef de l'Église et que le mariage entre son père et sa mère avait été illégal. Henri lui donna alors un état de maison convenable, et lui confia la jeune Élisabeth, qui n'était plus la princesse de Galles.

Nouvel acte de succession de 1536.

Un nouveau parlement fut convoqué pour le 8 juin 1536. Il fut aussi docile à la volonté du roi que l'avait été l'ancien qui, pendant six ans, avait été l'instrument de ses injustices. C'est une chose digne de remarque que la lâcheté qui caractérisait à cette époque le clergé, la noblesse et les communes d'Angleterre, naguère défenseurs si turbulens des droits de la nation. Le nouveau parlement ne se contenta pas de confirmer la dissolution du mariage du roi avec Anne Boleyn, de déclarer illégitimes les enfans qu'il avait eus pendant ses deux premiers mariages, de défendre sous peine de haute trahison l'énonciation de toute opinion contraire, et de déférer la succession au trône aux enfans à naître du troisième mariage ou d'une union subséquente du roi; ce parlement trahit les droits de la nation qu'il représentait, en statuant que si le roi se voyait sans héritier légitime, il pourrait librement disposer de la couronne par lettres patentes ou par testament. Henri pensait à laisser la couronne à son fils naturel, le duc de Richmond, mais ce prince mourut dans sa dix-huitième année, avant que le bill de succession eût pu recevoir la sanction royale.

Pèlerinage de grâce.

Les principes des réformateurs n'avaient pas fait parmi les basses classes du peuple anglais des progrès

aussi considérables que dans quelques autres pays. Dans les comtés du nord surtout, il était resté attaché à ses opinions, et la destruction des monastères qui nourrissaient anciennement une foule de pauvres, avait causé un grand mécontentement. Quarante mille hommes prirent les armes, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Robert Aske. Ils se donnèrent l'apparence d'une association religieuse, et appelèrent leur entreprise le *Pélerinage de grâce*. Ils demandaient la suppression des livres hétérodoxes, la punition des hérétiques, le rétablissement de l'autorité du pape et celui des monastères, la reconnaissance de la légitimité de la princesse Marie, etc. Le roi les trompa par une fausse négociation, en promettant de faire examiner leurs griefs dans un parlement qui serait incessamment convoqué à York, et ils se dispersèrent. Ils reprirent ensuite les armes, quand ils se virent trahis; mais Thomas Howard, duc de Norfolk, tomba sur eux : leurs chefs furent pris, envoyés à Londres et exécutés; les autres furent pendus par vingtaines, et le soulèvement fut étouffé.

Suppression des grands monastères.

Il causa la suppression des grands monastères qui avaient été conservés jusqu'alors, mais qu'on accusa d'avoir trempé dans la révolte. Sous prétexte d'informer sur leur conduite, le roi nomma une commission, présidée par le comte de Sussex, qui se rendit dans les différens couvens, et en examinant la conduite politique des moines, leurs opinions religieuses, l'état de leurs comptes, trouva partout de quoi fonder des accusations de trahison, d'hérésie, c'est-à-dire d'opi-

mions différentes de celles du roi, ou de mauvaise administration. Les commissaires engagèrent, par la peur et par l'appas de bonnes pensions, la plupart des monastères à transférer à la couronne leurs maisons et tous leurs biens. On laissa mourir de faim les réfractaires; plusieurs abbés furent exécutés comme traîtres. Enfin un acte du parlement, du 13 mai 1538, investit la couronne de toutes les propriétés, meubles ou immeubles des monastères supprimés ou existant encore. Le revenu annuel du roi aurait été augmenté par cette mesure de 160,000 liv. st. [1], ce qui formait la vingt-unième partie du produit de toutes les terres de l'Angleterre proprement dite; si les propriétés monastiques n'avaient été distribuées aux gens de la cour, de manière que, loin d'être soulagé par cette confiscation, le peuple paya des impositions surpassant tout ce qu'on avait vu jusqu'alors.

Érection de nouveaux évêchés.

Pour réduire au silence les murmures du peuple, le roi se fit autoriser, par acte de parlement, à employer une partie des terres provenant des monastères, à la dotation de nouveaux évêchés, doyennés et collèges qu'il se proposait de fonder. Le nombre des nouveaux sièges épiscopaux devait être de seize; mais Henri n'en établit effectivement que six à Wesminster, Oxford, Peterborough, Bristol, Chester et Glocester.

Articles de foi de 1537.

Les deux partis, celui qui voulait introduire la réformation, et celui qui tenait à l'ancien dogme, se balançaient toujours. La chambre basse de la convocation ou de l'assemblée du clergé dénonça à la cham-

[1] Équivalant à environ 523,000 livres st. d'aujourd'hui.

bre haute soixante-sept propositions erronées ou hérétiques qu'elle avait extraites des livres des Lollards, des Luthériens et des Anabaptistes. Cette démarche avait pour objet de forcer Cranmer et Cromwell, chefs secrets des Luthériens, à se prononcer et à se perdre par là dans l'esprit du roi : mais ces deux prélats représentèrent à Henri la conduite du clergé comme attentatoire à sa suprématie, et l'engagèrent à faire inviter la convocation à s'occuper aussi d'un projet pour la simplification du culte. Quelques jours après, le roi transmit à cette assemblée un recueil d'articles réglant la doctrine qui dorénavant devait être professée dans le royaume. Ces articles déclaraient que les saintes Écritures et les Symboles des apôtres, de Nicée et de S. Athanase étaient les bases de la foi ; le baptême, la pénitence et l'eucharistie étaient reconnus sacremens. La présence réelle du corps de Jésus-Christ (de celui même qu'il avait reçu par son incarnation) dans l'eucharistie et la nécessité des bonnes œuvres pour le salut étaient sanctionnées. Les images devaient être conservées, l'invocation des saints était permise, pourvu qu'elle ne donnât pas lieu à des superstitions, et qu'on n'attendît pas des saints ce que Dieu seul pouvait accorder. Les habits pontificaux des prêtres célébrans, l'usage du pain béni et de l'eau bénite, les cérémonies religieuses du mercredi des cendres, du dimanche des rameaux et du vendredi saint étaient consacrés. On devait apprendre au peuple que la charité réclame la prière pour les morts, mais que comme on ne sait rien sur le lieu et l'état où les âmes

se trouvent avant d'être admises au paradis ; il fallait abandonner ce point à la miséricorde divine ; qu'en conséquence tous les abus que la doctrine du purgatoire avait introduits dans l'Église, comme indulgences, messes devant des images devaient être abolis. Cromwell, en sa qualité de vicaire général, ordonna, le 12 juillet 1537, que ces articles fussent lus au peuple dans les églises, sans aucun commentaire.

Divine institution ; premier livre symbolique.

En conséquence d'un ordre donné par Henri à la convocation de mettre entre les mains du peuple une exposition nette de la doctrine, elle publia un ouvrage intitulé : *Divine et pieuse institution de l'homme chrétien.* Il y est déclaré qu'il n'y a pas de salut hors de l'Église catholique; la suprématie du pape y est rejetée et l'obéissance passive envers le souverain y est prescrite comme loi divine.

Procès de S. Thomas de Cantorbéry.

Le roi fit supprimer un grand nombre de fêtes, briser les châsses des saints, brûler les reliques, les croix et les images réputées miraculeuses. Il fit faire, chose incroyable si elle ne reposait sur des témoignages dignes de foi, il fit faire le procès à S. Thomas Becket[1] devant une cour siégeant à Wesminster. Le saint fut accusé, le 24 avril 1538, par l'avocat du roi, et assigné à comparaître pour se défendre. Comme il ne se présenta pas, on lui nomma un défenseur d'office, et le 11 juin il fut déclaré coupable de rébellion, d'obstination et de trahison. La sentence ordonnait de brûler ses reliques, et confisquait ses immenses richesses au profit de la couronne.

[1] Voy. vol. V, p. 232.

Révision de la traduction de la Bible.

L'assemblée du clergé avait désapprouvé la traduction du Nouveau Testament par Tindal, à laquelle on avait réuni depuis celle de l'Ancien Testament. Il s'en était répandu un si grand nombre d'éditions, que Henri crut devoir en faire enlever partout les exemplaires pour les détruire. Il promit néanmoins qu'il ferait faire une autre traduction plus exacte. Cromwell et Cranmer lui rappelèrent souvent sa promesse, et obtinrent enfin pour deux libraires le privilège de publier une édition in-folio de la Bible en anglais. Elle parut, en 1537, sous le nom supposé de Thomas Matthews. Le roi en permit la lecture sous des restrictions.

Naissance d'Édouard, prince de Galles.

Le 12 août 1537, la reine Jeanne accoucha d'un fils, qui fut nommé Édouard et décoré des titres de prince de Galles, duc de Cornouailles et comte de Chester. Sa naissance coûta la vie à sa mère.

Mort de la reine Jeanne Seymour.

Henri, fondateur d'une nouvelle religion, ne balança pas de l'introduire le glaive à la main. Aucun fanatique n'a été plus intolérant que lui. Les persécutions frappèrent aussi bien les Luthériens que les Catholiques qui ne reconnaissaient pas sa suprématie. Cranmer et Cromwell, tous deux Luthériens, pour échapper à sa colère, se virent obligés de prêter leur ministère pour condamner à mort ceux qui professaient des opinions qu'eux-mêmes approuvaient sans oser les avouer publiquement. Aucune persécution ordonnée par Henri VIII ne causa une plus grande consternation que celle de la famille Pole qui était alliée à la maison royale.

Publication

Paul III avait enfin publié, le 27 décembre 1538,

la bulle qui excommuniait Henri. Il somma l'empereur et les rois de France et d'Écosse d'exécuter cette sentence et de s'emparer des états d'un prince hérétique, adultère, homicide et perfide. Le pape chargea de la négociation avec ces souverains un individu tenant de près à Henri VIII, et que celui ci avait jadis beaucoup affectionné. C'était le cardinal Reginald Pole, petit-fils par sa mère de ce duc de Clarence qu'Édouard IV, son frère, avait condamné à la mort, en 1477 [1], et par conséquent neveu du dernier Plantagenet qui avait été décapité par ordre de Henri VII [2]. Henri VIII l'avait comblé de bienfaits et l'avait envoyé faire ses études en France et en Italie. Il l'avait consulté, après coup, sur son premier divorce et sur les changemens qu'il avait faits dans la religion. Pole les avait hautement désapprouvés dans un livre sur l'Unité de l'Église [3], qu'il adressa au roi. Quand celui-ci apprit la mission dont ce parent s'était chargé, il entra dans une fureur extrême, et n'ayant pu obtenir que le gouvernement français lui livrât ce sujet félon, il fit arrêter Henri Pole lord Montague, et Geoffroy Pole, ses frères, ainsi que Henri Courtney, marquis d'Exeter, petit-fils d'Édouard IV [4]. C'étaient, avec le cardinal, les derniers rejetons de la maison d'York. Le 31 décembre 1538, lord Montague et le marquis d'Exeter furent

de la bulle d'excommunication, 1538.

Persécution dirigée contre la famille Pole.

[1] Voy. p. 91 de ce vol. [2] Voy. p. 115 de ce vol.

[3] Lib. IV de Unitate ecclesiæ.

[4] Catherine, fille d'Édouard IV, avait épousé Guillaume Courtney, comte de Devonshire. Henri, leur fils, avait été créé marquis d'Exeter en 1525.

accusés de haute trahison devant la chambre des pairs, et exécutés le 3 janvier 1539. Geoffroy Pole sauva sa vie en déposant contre son frère et son cousin. Au reste la mission du cardinal n'eut pas lieu, le pape l'ayant rappelé à Rome.

Invention des bills de proscription.

La vengeance de Henri VIII n'était pas assouvie. Il fit arrêter comme coupable de haute trahison, la mère des frères Pole, la vénérable comtesse Marguerite de Salisbury, fille du duc de Clarence. Cette dame confondit tellement ses accusateurs, qu'il n'y eut pas moyen de la condamner. Cromwell imagina alors un des plus exécrables moyens dont la tyrannie se soit avisée, savoir un bill de proscription (*attainder*), c'est-à-dire un acte de la chambre haute du parlement, prononçant, sans aucune procédure préalable, la condamnation d'un accusé. On fit usage de cette invention pour perdre la comtesse de Salisbury. Proscrite sans jugement par un bill, elle fut retenue pendant deux ans en prison, et finalement exécutée le 7 mai 1541. Agée de soixante-douze ans, cette princesse conserva, sur l'échafaud comme en prison, la dignité de sa naissance et le calme de la vertu.

Publication des six articles, 1539.

Henri VIII opposa à l'excommunication une déclaration que dix-neuf évêques et vingt-cinq docteurs en théologie eurent la bassesse de signer : elle portait que Jésus-Christ avait expressément interdit aux apôtres et à leurs successeurs l'usage du glaive et de leur autorité contre les rois, et que le pape de Rome, ayant usurpé ce pouvoir, était un tyran qui perdait le royaume de Jésus-Christ. Une assemblée du clergé

ayant été convoquée, en 1538, le roi lui fit dire qu'il était temps de mettre fin à la diversité des opinions religieuses, par la publication d'articles de foi sur lesquels on se serait accordé. Les comités nommés par la chambre haute pour s'occuper de cet objet, n'ayant pu se réunir dans leurs opinions, Thomas Howard, duc de Norfolk, communiqua aux deux chambres du parlement six articles dont le roi demandait l'adoption. Après de longs débats le parlement leur donna, le 28 janvier 1539, la forme d'un acte qui, ayant été revêtu de la sanction royale, devint loi de l'état. Les six articles établissent :

1°. Que dans l'eucharistie la substance du pain et du vin cessent d'exister après la consécration (c'est-à-dire qu'il y a transsubstantiation);

2°. Que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire ;

3°. Que la loi divine ne permet pas le mariage des prêtres ;

4°. Que les vœux de chasteté doivent être observés ;

5°. Que les messes privées étant fondées dans les saintes Écritures, ne peuvent être abolies ;

6°. Que la confession auriculaire est utile et nécessaire.

L'acte ordonne ensuite :

1°. Que quiconque écrira, prêchera ou disputera contre le premier article sera mis à mort comme hérétique ; c'est-à-dire brûlé sans que son abjuration puisse le sauver ; ses biens seront confisqués au profit du roi;

2°. Que quiconque attaquera de la même manière

(c'est-à-dire en écrivant, prêchant ou disputant) les cinq autres articles, sera puni de la peine de félonie, c'est-à-dire par la corde; quiconque, sans les attaquer directement, énoncera seulement des opinions contraires, sera puni la première fois, de la prison, de la séquestration de ses biens immeubles pendant sa vie, et de la confiscation de ses biens meubles; la seconde fois de mort.

3°. L'acte annulle tous les mariages contractés par des prêtres ou des religieuses, et condamne comme félonie toute cohabitation future.

4°. Tout prêtre et toute religieuse vivant en concubinage seront condamnés pour la première fois à la prison et à la confiscation, et pour la seconde fois à la mort.

Cet acte remplit de terreur les amis nombreux de la réformation, et particulièrement Cranmer qui était marié à la nièce d'André Osiander [1], un des plus fougueux réformateurs, et en avait des enfans. Il employa toute son éloquence pour faire annuler l'article ordonnant le célibat des prêtres; n'y ayant pas réussi, il se soumit *aux lumières supérieures du roi*, et renvoya sa femme. Henri VIII ne lui en voulut pas de sa résistance momentanée.

Le pouvoir législatif absolu est déféré au roi.

Cromwell aussi qui avait été élevé au rang de baron, vit s'évanouir, par l'acte des six articles, l'espoir dont il s'était flatté de conduire le roi à embrasser la doctrine des Luthériens. Il fit passer au parlement de 1539 un acte qui renversait toutes les libertés de la nation, et conférait au roi seul la puissance législa-

[1] Il en sera question dans les chapitres suivans.

tive dans toute son étendue. L'acte déclare qu'au roi appartient le droit de publier, sans l'avis de son conseil, des édits ou proclamations ayant force d'actes du parlement, et de condamner à l'emprisonnement et à une amende les transgresseurs de ces édits. Quitter le royaume dans l'intention de se soustraire à ces amendes, c'était haute trahison. Les historiens remarquent que ce ne fut toutefois pas sans de grandes difficultés qu'on put faire passer cet acte dans les deux chambres; on y introduisit une clause qui maintenait les lois existantes, et devait garantir la vie des citoyens.

Mariage de Henri avec Anne de Clèves, 1540.

Pour renforcer son parti, Cromwell résolut de marier Henri à une princesse protestante. Le roi avait jeté les yeux sur les princesses les plus jeunes et les plus belles de l'Europe; ses recherches avaient rencontré des obstacles. Cromwell lui proposa la princesse Anne, sœur de Guillaume, duc de Clèves, et lui en présenta un portrait peint par Holbein et excessivement flatté. On la demanda en mariage; dès que le roi la vit, il prit du dégoût pour elle. Elle avait la taille élevée (qualité que Henri regardait comme absolument nécessaire à une reine), mais les traits grossiers; elle était sans instruction, ne savait pas la musique que Henri aimait passionnément, et ne parlait qu'une seule langue, l'allemande, que le roi ignorait. Il voulait la renvoyer sur-le-champ, mais les représentations de Cromwell le retinrent et le mariage eut lieu le 6 janvier 1540.

Exécution de Cromwell, 1540.

Il précéda de cinq mois la chute de Cromwell. La répugnance du roi pour la nouvelle reine s'accrut de

jour en jour et il résolut de s'en séparer, mais en même temps de punir celui qui l'avait engagé à cette union, en le sacrifiant à la haine de la nation. Outre la charge de grand vicaire, ce fils d'un foulon était garde du sceau privé, grand chambellan et depuis peu chevalier de la Jarretière et comte d'Essex : l'accumulation de tous ces honneurs en avait fait un objet de jalousie pour la noblesse. Les Catholiques le détestaient, comme l'ennemi secret de leur religion ; les Protestans, comme celui qui faisait exécuter contre eux la rigueur des lois, s'il n'en était pas l'auteur. Henri espérait probablement regagner l'amour de ses sujets en perdant Cromwell. Celui-ci n'aurait pu se faire illusion sur le sort qui l'attendait, s'il s'était aperçu que le roi était amoureux de la nièce du duc de Norfolk, son ennemi juré. C'était Catherine Howard, jeune personne d'une taille *peu digne d'une reine*, mais dont l'air de candeur avait séduit le roi. Henri ne pouvait satisfaire sa passion qu'en faisant casser le mariage que Cromwell lui avait fait contracter, et la famille Norfolk prévit que ce ministre s'y opposerait. Elle fournit au roi la preuve que le vicaire général était en correspondance avec les princes de la ligue de Smalkalde, et qu'il était le fauteur du luthéranisme. Le duc de Norfolk reçut l'ordre d'arrêter ce grand criminel, et il l'exécuta au milieu du conseil d'état, le 10 juin 1540. Cromwell fut accusé de haute trahison devant la chambre des pairs, et condamné sans forme de procès par un bill de conviction, iniquité dont il avait été l'inventeur. Aucune voix ne s'é-

leva en sa faveur. Son ami Cranmer écrivit au roi pour lui rappeler les services du comte d'Essex, mais il vota avec les autres, et, le 28 juillet 1540, la tête du grand vicaire tomba sous la hache du bourreau.

Divorce de Henri d'avec Anne de Clèves.

Le parlement avait poussé la bassesse jusqu'à supplier le roi de lui permettre d'examiner la validité de son mariage avec Anne de Clèves. L'affaire fut renvoyée à la convocation. La reine Anne ne fit aucune opposition ; le procès ne dura que deux jours, et le 9 juillet, sur les motifs les plus frivoles, le mariage fut déclaré nul. Le parlement confirma la sentence ; Anne, à qui on avait fait un sort très-honorable, la signa. Elle ne voulut pas retourner en Allemagne.

Mariage du roi avec Catherine Howard, 1540.

Le 8 août suivant, le mariage du roi avec Catherine Howard fut célébré. Cet évènement fut très-malheureux pour les Protestans ; Norfolk et Gardiner, évêque de Winchester, firent exécuter la loi des six articles dont Cromwell avait tempéré la rigueur. Les Protestans ne furent pas les seuls à éprouver l'effet de la persécution ; elle frappa également les Catholiques qui refusaient de reconnaître la suprématie du roi. Bon Dieu! s'écria un Français témoin de ces exécutions, quel pays! on y pend les Catholiques, et on y brûle les hérétiques.

Exécution de Catherine Howard.

Henri VIII se félicitait d'avoir épousé le parangon de l'innocence, lorsqu'on vint fournir à Cranmer la preuve que Catherine Howard n'avait pas été très-scrupuleuse avant son mariage, et que probablement sa conduite n'était pas plus réglée depuis qu'elle était assise sur le trône. L'archevêque communiqua à deux

ministres du roi une dénonciation qu'il aurait été dangereux de supprimer. Ils l'engagèrent à en instruire le roi, et il le fit par écrit. Le roi fut attéré de cette nouvelle et ordonna une enquête. Catherine avoua n'avoir pas ménagé sa pudeur avant son mariage; mais elle soutint n'avoir pas manqué au roi. Il faut convenir qu'il y avait de forts indices du contraire. Le parlement la condamna pour haute trahison, et avec elle plusieurs autres personnes pour n'avoir pas révélé son crime. La reine et lady Rochford, qui avait beaucoup contribué à faire mourir Anne Boleyn, furent exécutées le 12 février 1542. Deux amans de Catherine, ou réputés tels, furent également mis à mort. Le parlement inséra dans le bill de conviction que toute femme qui ne serait pas vierge en épousant un roi d'Angleterre, et n'en aurait pas fait la déclaration, et toute personne qui, ayant connaissance du fait, ne l'aurait pas révélé, commettaient le crime de haute trahison.

Mariage de Henri avec Catherine Par.

Le 12 juillet 1543, Henri se maria pour la sixième fois. Il choisit Catherine Par, veuve de lord Latimer, femme prudente et vertueuse. Elle était secrètement attachée au luthéranisme, et faillit devenir victime de sa croyance. Déjà Henri avait donné l'ordre de l'arrêter; elle fut avertie du danger qu'elle courait et s'en tira avec beaucoup d'adresse; car elle connaissait parfaitement l'art de gouverner un époux d'un caractère si bizarre.

Doctrine nécessaire; second livre symbolique.

Averti qu'il était résulté beaucoup d'inconvéniens de la permission illimitée qu'on avait accordée au

peuple de lire la Bible, Henri VIII y mit des restrictions, et, en 1543, il fit publier un nouveau code de doctrine et de cérémonies auquel on donna le titre de *Doctrine nécessaire et science de tout Chrétien.* Les deux chambres du clergé avaient approuvé ce nouveau livre symbolique.

Acte de succession de 1544.

Lorsqu'en 1544 Henri VIII se préparait à attaquer le roi de France sur le continent, il résolut de régler auparavant la succession au trône et de réparer l'injustice criante dont il s'était rendu coupable envers ses propres filles. Un acte du parlement, du 14 janvier 1544, statua que la succession au trône appartenait d'abord à Édouard, prince de Galles et à tous ses héritiers, ensuite à la princesse Marie et aux siens, et enfin à Élisabeth. Le roi se réserva d'exclure ses filles si elles refusaient de se soumettre à certaines conditions, et, ce cas arrivant, de disposer autrement de la couronne.

Le même parlement régla le titre du roi ainsi qu'il suit : Roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, défenseur de la foi et chef sur terre de l'Église d'Angleterre et d'Irlande. Ainsi le titre honorifique que le pape avait conféré personnellement à Henri fut rendu perpétuel. Ce parlement modifia aussi la rigueur des lois pénales relatives aux six articles.

4. *Autres évènemens du règne de Henri VIII, depuis 1536 jusqu'à sa mort.*

Union du pays de Galles à l'Angleterre, 1536.

Depuis 1534, Henri VIII, dont la famille était originaire du pays de Galles [1], travailla à l'union de ce

[1] Owen Tudor, son aïeul, était Gallois et dérivait son origine d'un ancien roi breton.

pays avec le royaume d'Angleterre. Déjà les provinces primitivement conquises par les armes des rois d'Angleterre étaient régies par la loi anglaise; mais à côté d'elles, il existait cent quarante-une seigneuries qui avaient été concédées à ceux qui les avaient conquises. Leurs descendans, appelés les seigneurs des Marches, avaient chacun sa juridiction particulière, et représentaient autant de princes entièrement indépendans, se faisant entr'eux une guerre perpétuelle, et vivant de rapines. Le parlement de 1536 prononça l'union définitive de la principauté au royaume d'Angleterre; toute juridiction particulière fut abolie, et les seigneuries furent annexées aux comtés voisins.

L'Irlande est érigée en royaume, 1541.

Dans les premières années du règne de Henri VIII, la tranquillité de l'Irlande fut souvent troublée par les guerres entre les deux principales familles de l'île, les Fitz-Gerald et les Butler qui avaient pour chefs, les premiers les comtes de Kildare, et les autres les comtes d'Ossory. Ces troubles furent enfin apaisés par l'énergie et l'activité des lieutenans du roi, et le parlement irlandais se montra aussi docile que celui d'Angleterre, à confirmer tous les actes que Henri se permit contre la cour de Rome. Jusqu'en 1541, les rois d'Angleterre avaient possédé l'Irlande comme vassaux du pape, auquel ils en payaient tribut; aussi se qualifiaient-ils simplement de seigneurs de ce pays. A cette époque, le parlement de l'île abolit le tribut, et conféra à Henri VIII le titre de roi d'Irlande; celui d'Angleterre confirma cet acte, le 23 janvier 1542. Le roi traita avec les seigneurs indigènes, et acheta la soumission

de trois d'entre eux, en leur donnant, à titre de fiefs, des biens confisqués sur les couvens. Ce furent Connor O'Neal, Murrogh O'Brian et Ulliac de Burg. Ils jurèrent fidélité au roi, consentirent à tenir leurs terres à titre de fiefs, et furent créés, le premier, comte de Tyrone; le second, comte de Thomond, et le troisième, baron de Clanricard. Ce sont les trois plus anciens pairs indigènes; car les Osmond ou Ossory, les Fitz-Gerald, les Lacy[1] et les Fitz-Maurion, qui possédaient la pairie irlandaise, étaient d'origine française ou anglaise.

Guerre d'Écosse de 1541 à 1546.

La guerre que Henri VIII eut avec l'Écosse, depuis 1541 jusqu'en 1546, et qui fut interrompue par des transactions politiques très-intéressantes, trouvera une meilleure place dans le chapitre destiné à l'histoire d'Écosse[2].

Guerre de France de 1541-1546.

Henri VIII était fort mécontent de François Ier, qui avait soutenu ses ennemis en Écosse et suspendu les paiemens qu'en vertu des traités, il devait faire à l'Angleterre. Le 11 février 1543, il conclut avec Charles-Quint l'alliance dont nous avons parlé[3]. Après avoir confié la régence du royaume, pendant son absence, à Catherine Par, son épouse, il passa, le 14 juillet 1544, sur le continent, et forma le siège de Boulogne. Nous avons dit que son opiniâtreté à vouloir prendre cette ville, engagea son allié à l'aban-

[1] Nous observons en passant que le célèbre feld maréchal autrichien, qu'on appelle communément Lascy, était de cette famille et écrivait son nom comme elle.

[2] Livre VI, chap. X, sect. I. [3] Voy. vol. XV, p. 119.

donner, et à conclure sans lui la paix à Crespy [1]; que Henri réussit enfin à prendre Boulogne, le 14 septembre, et retourna en Angleterre. Nous avons rapporté les autres évènemens de cette guerre, que termina la paix du 7 juin 1546, qui laissa à l'Angleterre Boulogne pour un temps déterminé [2].

Exécution du comte de Surrey et du duc de Norfolk, 1546, 1547.

Henri se sentant attaqué d'une maladie qui devait le conduire au tombeau, fut agité d'inquiétudes sur le sort qui attendait son fils Édouard, âgé de neuf ans seulement. Thomas, duc de Norfolk, le plus puissant parmi les grands d'Angleterre, ayant acquis beaucoup de gloire dans les guerres d'Écosse et de France, et étant regardé comme le chef des Catholiques d'Angleterre, lui devint suspect; mais il craignait encore plus les talens brillans et l'ambition de son fils, Henri, comte de Surrey, et il s'était persuadé que ce jeune homme avait formé le projet d'épouser la princesse Marie, pour se frayer le chemin au trône. Le 12 décembre 1546, le roi fit arrêter le père et le fils: le fils, comme suspect d'être en correspondance avec le cardinal Pole, fut condamné par les jurés, et exécuté le 19 janvier 1547. Nous reviendrons sur ce seigneur, un des poètes anglais les plus distingués du seizième siècle. Son père fut condamné le 28, et devait être exécuté le lendemain; la mort du roi, arrivée dans l'intervalle, lui sauva la vie.

Testament et mort de Henri VIII.

Henri VIII avait fait de nouveau son testament, le 30 décembre 1546, au moins on en produisit un; mais il existe des doutes sur son authenticité. Il exclut

[1] Voy. vol. XV, p. 123. [2] Voy. vol. XVI, p. 219.

de la succession ses deux filles, si elles se mariaient sans le consentement du conseil de régence qu'il allait établir. Après Édouard, Marie et Élisabeth, il nomma héritiers de la couronne les descendans de sa sœur cadette, la reine de France (épouse de Louis XII), à l'exclusion de sa sœur aînée, la reine d'Écosse. Il institua seize personnes partisans de la famille de Seymour, comme exécuteurs testamentaires, et conseillers privés du jeune roi, pour exercer l'autorité de la couronne jusqu'à ce que le roi fût parvenu à l'âge de dix-huit ans, et il leur adjoignit un second conseil de douze personnes qu'il ne munit d'aucun pouvoir. On ne sait pas dans quels sentimens religieux Henri mourut; mais il est certain qu'il communia sous une seule espèce.

SECTION V.

Règne d'Édouard VI, 1547—1553.

Établissement d'un conseil de régence.

Après la mort de Henri VIII, son fils, âgé de neuf ans, fut proclamé roi sous le nom d'*Édouard VI*, et les seize exécuteurs testamentaires ou régens entrèrent en fonction. Les plus remarquables parmi eux étaient Cranmer, archevêque de Cantorbéry; le lord Wriothesley, lord chancelier; Édouard Seymour, comte de Hertford, oncle maternel du roi, et William Paget, secrétaire d'état. Par une bizarrerie du testateur, le comte d'Arundel et sir Thomas Seymour, deux autres oncles du jeune roi, ainsi que le comte d'Essex, frère de la reine douairière, n'avaient été nommés que membres du conseil des Douze.

Le duc de Somerset est nommé protecteur.

La première opération des régens fut d'élire un protecteur pour représenter la majesté royale dans les rapports avec les ministres étrangers, et pour mettre de l'unité dans les délibérations. Leur choix tomba sur le comte de Hertford. On proclama ensuite les titres que, d'après l'assurance de sir William Paget, le roi avait résolu d'accorder avant de mourir, en leur affectant des dotations convenables. En conséquence le protecteur fut créé duc de Somerset; le chancelier, comte de Southampton; le comte d'Essex, marquis de Northampton; Thomas Seymour, lord Seymour de Sudley. Parmi les membres du conseil des Seize, il s'en trouvait un dont la fermeté gênait beaucoup le

protecteur dans l'exécution de ses plans ambitieux : c'était le nouveau comte de Southampton. Heureusement il découvrit que, comme chancelier, ce seigneur avait commis une irrégularité dont on put lui faire un crime. On lui retira le sceau, et il reçut l'ordre d'attendre dans sa propre maison, qui lui servirait de prison, qu'on eût fixé l'amende à laquelle il serait condamné.

Débarrassé de cet antagoniste, Somerset fit une démarche bien hardie. Par des lettres-patentes qu'il fit signer, le 13 mars 1547, à Édouard VI, toute l'autorité que les seize régens avaient dû exercer en commun, fut attribuée à lui seul ; les deux conseils furent confondus en un seul, et le protecteur fut dispensé de la nécessité de se conformer à leur avis.

Progrès de la réformation ecclésiastique.

Le protecteur était un zélé Luthérien ; parvenu au pouvoir, il ne cacha plus ses opinions et ses projets. Son premier soin et celui de Cranmer fut de ne confier l'instruction du roi qu'à des adhérens du luthéranisme. Après le protecteur et l'archevêque, les chefs des Protestans étaient Nicolas Ridley et Latimer, évêques de Rochester [1] et Worcester. La princesse Marie, sœur du roi, était à la tête des Catholiques ; elle avait pour conseils le comte de Southampton, avec Étienne Gardiner, Cuthbert Tonstal et Edmond Bonner, évêques de Winchester, Durham et Hereford. Cranmer eut soin de placer les évêques dans une plus grande dépendance du roi, en insérant, dans les nouveaux pouvoirs qui leur furent expédiés, une clause por-

[1] Ridley fut élevé plus tard au siège de Londres.

tant qu'ils en jouiraient aussi long-temps qu'il plairait au roi. Il fit ensuite enlever, sans autorisation du gouvernement, les images et les crucifix, et l'évêque Ridley prêcha contre la *superstition* de l'eau bénite. Cranmer ordonna une visite générale des églises, pour la commodité de laquelle le royaume fut divisé en six provinces. Les visiteurs, qui étaient pris en divers états, furent chargés de réformer les mœurs des ecclésiastiques, et d'établir partout le culte protestant. Comme on manquait d'un nombre suffisant de prédicateurs, le gouvernement fit rédiger douze sermons sur les principaux dogmes, et les prédicateurs eurent ordre d'en donner lecture à leurs ouailles. Gardiner et Bonner qui s'opposaient à ces innovations, furent emprisonnés; Tonstal perdit sa place au conseil de régence et son évêché.

Guerre d'Écosse.

Le commencement du règne d'Édouard VI fut troublé par une guerre avec l'Écosse, dont le but principal était d'obtenir la main de la jeune reine pour le roi d'Angleterre. Quoique l'Angleterre y fût victorieuse, cependant le protecteur ne put empêcher que Marie Stuart ne fût envoyée en France, pour y être élevée et mariée au dauphin [1].

Lois pénales contre les refractaires à la suprématie ecclesiastique du roi.

Le parlement assemblé au mois de novembre 1547, fit plusieurs lois très-remarquables. Il effaça du code pénal toutes ces nouvelles espèces de félonie et de trahison qui avaient été imaginées sous le règne de Henri VIII; les lois contre les Lollards, la défense de lire la Bible, le statut des six articles, et celui qui

[1] Il sera question de cette guerre dans le chapitre suivant.

avait transféré toute la puissance législative au roi, furent révoqués. Quiconque nierait la suprématie du roi, ou soutiendrait en chaire celle du pape sur l'Église d'Angleterre, devait être puni, la première fois, par la prison et la confiscation des biens; la seconde fois, selon le statut de *præmunire;* la troisième fois seulement, il devait être déclaré coupable de haute trahison. On demanda à la convocation ou chambre basse du clergé, assemblée à la même époque, son opinion sur la légitimité du mariage des prêtres et sur la communion sous les deux espèces. L'unanimité se prononça sur l'utilité de la dernière, et il fut passé à ce sujet un acte qui reçut la sanction royale. Une majorité de deux tiers déclara le mariage des prêtres légitime; mais on ajourna la décision de cette question à une autre session.

Voyant que dès-lors il pouvait compter sur le parlement et le bas clergé, Cranmer donna suite à ses projets de réforme. Le conseil de régence défendit, en janvier 1548, les cérémonies usitées à la Chandeleur, au mercredi des Cendres et au dimanche des Rameaux. On enleva des églises toutes les images sans distinction. On nomma une commission chargée de revoir et de corriger la liturgie. La communion sous les deux espèces fut introduite, la messe fut conservée avec quelques changemens; on permit la confession auriculaire, en déclarant cependant qu'elle n'était pas nécessaire. Cranmer publia un nouveau catéchisme pour l'instruction de la jeunesse.

Le parlement de la fin de l'année 1548, approuva Abolition du

Célibat des prêtres.

le livre de *commune prière* que la commission chargée de la révision de la liturgie avait rédigé. Après une discussion longue et orageuse, il adopta, le 19 février 1549, un bill portant que, quoiqu'il fût à désirer que le clergé observât une contenance perpétuelle, conforme à son caractère évangélique, néanmoins toutes les lois provenant des hommes, qui défendaient le mariage des prêtres, étaient révoquées.

Exécution de lord Seymour.

Le protecteur n'avait pas de plus grand ennemi que son frère, lord Seymour, grand-amiral, qui, très-peu de semaines après la mort de Henri VIII, avait épousé sa veuve, moins pour ses attraits qu'à cause des richesses qu'elle avait amassées et du douaire dont elle jouissait. Seymour n'était pas moins ambitieux que son frère; mais il lui était bien supérieur en talens. Pendant que Somerset était occupé de la guerre d'Écosse, le lord-amiral se fit un parti dans le conseil de régence, et, par une suite de complaisances, s'insinua dans la faveur du jeune roi, au point que celui-ci écrivit au parlement, pour demander qu'on lui donnât lord Seymour pour gouverneur. Le protecteur revint en toute hâte d'Écosse, fit échouer les projets de son frère qui fut enfermé dans la Tour; mais s'étant humilié devant le protecteur, il obtint son pardon. Bientôt une nouvelle perspective s'ouvrit à son ambition. Son épouse mourut en couches, le 30 septembre 1548, et, dès ce moment, il porta ses vues sur la princesse Élisabeth, à peine âgée de seize ans. La familiarité qui régnait entre eux, et qui fit quelque tort à la réputation de la princesse, paraît indiquer

que ses recherches furent agréées; mais comme, d'après le testament du feu roi, la princesse ne pouvait se marier sans le consentement du conseil de régence, que Seymour ne se flattait pas d'obtenir, il résolut de se mettre à la tête d'un parti, et de renverser l'autorité de son frère. Ses projets furent trahis par le directeur de la monnaie de Bristol, qui déclara avoir été chargé secrètement de battre de l'argent pour être employé au paiement de la solde de 10,000 hommes que le grand-amiral comptait incessamment mettre sur pied. Le protecteur ordonna de l'enfermer à la Tour, et produisit au parlement trente-trois articles qui devaient motiver un bill de conviction pour crime de haute trahison. Quoique cette forme inique de procédure parût avoir été abolie par les lois de 1547, néanmoins le bill passa sans contradiction à la chambre des pairs, et finalement aussi à celle des communes. Il reçut la sanction du roi. L'ordre de l'exécution de Seymour fut signé par son propre frère, et l'amiral fut décapité le 20 mars 1549, victime de l'ambition de Somerset, contre lequel seul son complot était dirigé. Le feu de la discorde entre les deux frères avait été soufflé par l'ambition de Jean Dudley, comte de Warwick.

Au mois d'août 1549, éclata une guerre avec la France. Henri II voulait faire une diversion en faveur de l'Écosse, et surprendre Boulogne avant le temps stipulé pour sa restitution; telle fut la cause qui l'engagea à prendre les armes [1]. Comme la campagne d'Écosse n'avait pas été heureuse, et que Somerset Guerre de France, 1549.

[1] Vol. XVI, p. 253.

craignait que la double guerre n'eût des suites préjudiciables pour la réformation, il proposa au conseil de rendre Boulogne que d'après les traités on ne pouvait garder que jusqu'en 1554. Cette proposition parut conseillée par la timidité, et devint l'occasion de la chute du protecteur. Son arrogance, la supériorité qu'il affectait sur les membres du conseil, le mécontentement de la noblesse et des grands propriétaires, qu'il avait indisposés en agissant avec peu de vigueur contre le peuple dans une émeute que la cherté des vivres et le manque de travail avaient excitée en 1549, la haine des Catholiques; tous ces motifs, auxquels il faut joindre l'ambition du comte de Warwick, qui s'était fait une réputation en combattant les rebelles, engagèrent ses ennemis à se déclarer publiquement contre lui, et à réclamer par des circulaires l'assistance de la noblesse. Tout le conseil, à l'exception de Cranmer et de Paget, entra dans ce complot, et la ville de Londres y accéda. Le protecteur, qui était à Hamptoncourt, se sauva à Windsor. Le conseil dressa un acte d'accusation contre lui; on ne lui reprocha aucun crime, mais on le taxa d'ambition, d'imprudence et d'abus de pouvoir. Somerset perdit courage, et, renonçant à se justifier, se remit à la discrétion de ses ennemis: le 14 août 1549, il fut envoyé à la Tour.

Chute de Somerset.

Le parlement du mois de novembre suivant s'occupa de l'accusation portée contre lui. Somerset souscrivit aux vingt-neuf chefs de cette accusation, confessa sa présomption, sa négligence, son incapacité et implora l'indulgence de ses juges. On le con-

Le comte de Warwick à la tête des affaires

damna à perdre toutes ses charges, ses biens meubles et une partie de ses terres d'un rapport annuel de 2,000 liv. st. (environ 7,000 liv. st. d'aujourdhui). Quelques jours après il sortit de prison. Depuis ce moment, Jean Dudley, comte de Warwick, sans être président en titre du conseil de régence, y jouit de la plus grande autorité.

Restitution de Boulogne à la France.

Quoique la simple proposition de rendre Boulogne à la France eût excité un si violent orage contre Somerset, néanmoins cette restitution fut la condition à laquelle l'Angleterre fut obligée de se soumettre par le traité de paix du 24 mars 1550[1].

Arrivée de réformateurs du continent.

Le parti catholique avait espéré que le comte de Warwick, qui avait montré une certaine indifférence dans les disputes religieuses, mais qui était personnellement attaché à la foi catholique, travaillerait à l'extirpation de l'hérésie; il se garda toutefois de compromettre son autorité en combattant les sentimens du roi qui, parvenu à l'âge de douze ans, se montra zélé Luthérien. Il ne fit rien pour s'opposer aux mesures que prit Cranmer pour faire triompher la cause du protestantisme. Toutes les démarches de ce réformateur étaient fermes et bien calculées, mais lentes et successives; il mit une prudence consommée à les exécuter. Comme les bons prédicateurs étaient rares, l'archevêque en fit venir du continent. Dès 1547, Pierre Vermiglio de Florence, ancien moine Augustin plus connu sous le nom de Pierre Martyr[2], y vint de

[1] Voy. vol. XVI, p. 256.

[2] Nous en avons déjà parlé, vol. XVI, p. 297.

Strasbourg et fut nommé professeur de théologie à l'université d'Oxford. On assure que ce fut lui qui engagea Cranmer à renoncer à la doctrine de Luther sur l'impanation, et à adopter celle de Zwingli. Pierre Martyr fut accompagné en Angleterre par son ami, Bernard Occhino de Sienne, ci-devant général de l'ordre des Capucins qui, par les mortifications auxquelles il s'était soumis, avait anciennement acquis la réputation d'un saint et par ses sermons pleins d'onction, celle du prédicateur le plus éloquent d'Italie, jusqu'à ce que le jurisconsulte catalan, Jean Valdès [1], lui fit connaître et aimer le système de Luther. Ce fut en Angleterre qu'il publia, en latin, neuf dialogues qui sont une satire virulente contre le pape. Cranmer fit aussi venir deux fameux réformateurs de Strasbourg, Martin Bucer de Sélestadt, dont nous avons fait mention ailleurs [2], et Paul Fagius (proprement Büchlin) de Rheinzabern, qui mourut à Cambridge, en 1549. Bucer plut beaucoup au jeune roi, pour lequel il rédigea un mémoire intitulé : Du royaume de Jésus-Christ, dans lequel il montra qu'il restait encore beaucoup à réformer dans la discipline ecclésiastique, dans le culte et en général dans l'administration de l'Église. Le jeune roi en fut tellement frappé qu'il dressa lui-même un plan pour réformer les mœurs du haut clergé.

Confession de foi anglaise; troisième livre symbolique.

Bucer, voyant que les différens réformateurs qui

[1] Connu aussi sous le nom de Valdesius ou de Val d'Esso. Il appartient aux Unitaires.

[2] Voy. vol. XV, p. 70, 108, 111.

s'étaient établis en Angleterre, ne s'accordaient pas dans leur doctrine et craignant qu'il n'en résultât des suites pernicieuses pour la cause du luthéranisme (car nous avons remarqué ailleurs qu'il avait renoncé au dogme de Zwingli, pour lequel il avait d'abord penché), pressa la rédaction d'une confession de foi générale. Ce furent Cranmer et Ridley, évêque de Londres, qui s'en chargèrent [1], mais le projet en fut communiqué aux évêques, et enfin approuvé, en 1552, dans une assemblée du clergé. Cette *confession*, troisième livre symbolique de l'Église anglaise, dans l'ordre chronologique, est divisée en quarante-deux articles. Dans celui où il est question de l'eucharistie, l'impanation et la présence réelle sont absolument rejetées. La prédestination des élus n'est ni admise, ni rejetée. La nécessité de la grâce prévenante et efficace est reconnue, l'homme ne pouvant rien faire pour son salut par son prétendu libre arbitre. Le roi est déclaré chef de l'Église, l'obéissance passive est ordonnée, et la légitimité de la peine de mort pour délits graves, et celle de la guerre sont proclamées. L'année 1551 où la confession de foi fut rédigée, on publia aussi une nouvelle liturgie dans laquelle l'extrême-onction, les prières pour les morts et le signe de croix furent abolis. L'usage de recevoir la communion à genoux fut déclaré être un pur acte de révérence. On exigea de toutes les personnes qui prenaient les degrés dans les universités, de prêter serment qu'elles préféreraient toujours l'autorité des saintes Écritures *au jugement*

[1] Bucer venait de mourir.

des hommes, et regarderaient comme vrais et certains les articles publiés *par autorité royale*, et les défendraient partout comme conformes à la parole de Dieu. Singulière contradiction qui rejette l'autorité des hommes et soumet la foi aux ordres du roi !

Nouveau code ecclésiastique de 1552.

En 1552, on s'occupa de la réforme du droit ecclésiastique. Le roi en chargea une commission de trente-deux personnes, présidée par Cranmer, qui eut la principale part au travail de la commission : un professeur de Cambridge, nommé Haddon, et le chevalier John Cheke, précepteur du roi, le traduisirent en latin sous le titre de *Reformatio legum ecclesiasticarum*. Ce code qui n'obtint pas la sanction légale, parce qu'Édouard VI mourut trop tôt, ordonnait que tous les sujets du roi seraient chrétiens, et que tous les ennemis du christianisme seraient punis de mort et de la confiscation de leurs biens. Les saintes Écritures y sont déclarées l'unique source de la religion. La doctrine de la possibilité du salut dans chaque religion; celle de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie ; celle de l'autorité du pape, enfin la doctrine qui rejette la rémission des péchés par la foi seulement, sont réprouvées comme hérétiques. On accorde aux évêques le droit d'informer contre les hérétiques, qui sont déclarés incapables d'exercer une fonction publique, de rendre témoignage en justice et de tester. Les lois matrimoniales de Moïse sont déclarées valables, et les mères sont exhortées à renoncer à l'usage barbare de confier leurs enfans à des nourrices. L'adultère est puni de la con-

fiscation des biens et de la prison perpétuelle ou de l'exil. Le divorce est permis pour adultère, sévices, désertion d'un conjoint et incompatibilité d'humeur. Quiconque est accusé d'un crime par la rumeur publique (sans autre preuve), pourra s'en purger par un serment que quatre individus de sa condition confirmeront par un serment de crédulité. Les fidèles doivent l'obéissance aux évêques. L'excommunication ne pourra être prononcée que par des évêques et des doyens, en présence d'un juge séculier et de quelques ecclésiastiques éclairés; elle ne frappera que des pécheurs endurcis; l'excommunié sera exclu de la société des fidèles, et si au bout de quarante jours il ne fait pénitence, il sera mis en prison. Le pardon accordé par le roi à un criminel, ne le soustraira pas aux censures ecclésiastiques.

Persécution des Catholiques.

La principale affaire du gouvernement, depuis la chute du duc de Somerset, était la persécution des évêques restés fidèles à la religion catholique, quoique plusieurs, pour ne pas perdre leurs bénéfices, se fussent montrés très-concilians. La princesse Marie, sœur du roi, se voyait obsédée par des personnes qui devaient l'engager à renoncer à la religion catholique: elle fut inébranlable dans sa foi, et projeta même d'abandonner le royaume pour se mettre sous la protection de Charles-Quint, son cousin. Elle ne put donner suite à ce dessein; mais l'empereur menaça d'une guerre si on n'accordait la liberté de conscience à la princesse. On eut de la peine à empêcher le jeune roi d'user de violence envers elle.

Puissance du duc de Northumberland.

Pendant que la révolution religieuse faisait des progrès rapides, le pouvoir de Warwick augmenta de jour en jour. Cet homme dont l'ambition ne connaissait pas de bornes, travailla à se faire parmi la noblesse et les communes des adhérens à l'aide desquels il pût atteindre le but qu'il se proposait, quelqu'élevé qu'il fût. La riche maison de Northumberland ayant été regardée comme éteinte en 1551 par la mort de Henri Piercy (son frère Thomas ayant été privé de la succession pour avoir pris part à la révolte de 1536), Warwick se fit accorder ses domaines et son titre [1] : il devint ainsi le seigneur le plus riche et le plus puissant du royaume, et rien ne paraissait plus s'opposer à l'exécution de ses plans, si ce n'est la faveur populaire dont jouissait toujours le duc de Somerset. Celui-ci, impatienté par les tracasseries que la faction de Northumberland lui suscitait sans cesse, ne fut pas toujours prudent dans ses paroles. On recueillit soigneusement toutes celles qui lui échappaient dans sa mauvaise humeur, et en les combinant et commentant avec adresse, on put construire à leur aide un crime de haute trahison. Le 16 août 1551 on l'arrêta avec quelques-uns de ses amis. Il fut jugé par un jury composé de vingt sept pairs parmi lesquels se trouvaient ses ennemis les plus prononcés et le duc de Northumberland lui-même. On ne trouva pas moyen de le condamner pour haute trahison, mais on le reconnut cou-

Exécution du duc de Somerset.

[1] Thomas Piercy fut restauré sous le règne de Marie. La famille de Piercy s'éteignit en 1668. La pairie de Northumberland passa à la famille de Seymour, et, en 1766, à celle de Smithson.

pable de félonie pour un prétendu complot contre la vie de Northumberland et de ses amis. Le 22 janvier 1552 il fut décapité.

La session du parlement qui fut ouverte la veille de l'exécution de Somerset, s'occupa de la réformation. On confirma la liturgie nouvellement revue; il fut ordonné sous peine à tous les individus, de fréquenter les églises les dimanches et jours de fête, et de s'abstenir de viandes pendant le carême les vendredi et samedi. On renouvela en faveur des prêtres, la permission de contracter mariage, et on reconnut la légitimité des enfans nés de pareils unions. Ce qui doit surprendre, c'est que dans un état qui déjà était riche en manufactures et avait un commerce florissant, on ait encore confirmé, en 1552, la loi du droit canon qui interdit le prêt à intérêt: dix-huit ans après, en 1570, elle fut abolie. La diminution du crédit du nouveau lord Northumberland se montra par quelques échecs qu'il éprouva dans la session de 1552. Un bill rétablissant les lois sévères relatives à la haute trahison, qu'il avait porté à la chambre des pairs, n'y trouva à la vérité de l'opposition que de la part du seul Thomas Wentworth; mais la chambre des communes le rejeta avec indignation et provoqua un autre acte par lequel quiconque donnerait au roi ou à un de ses héritiers les qualifications d'hérétique, de schismatique, de tyran, d'infidèle ou d'usurpateur, serait puni la première fois de la prison et de la confiscation de ses biens, à la récidive de la peine du *præmunire* et enfin de celle de haute trahison; quiconque répandrait

Nouvelle liturgie.

Interdiction du prêt à intérêt.

une telle injure par écrits, tableaux ou d'une manière semblable, serait puni dès la première fois comme traître. Les communes firent ajouter une clause portant que quiconque serait accusé de haute trahison ne pourrait être regardé comme convaincu si son crime n'avait été prouvé par la déposition de deux témoins assermentés et confrontés avec l'accusé. A une autre occasion les communes rejetèrent un bill qui avait passé à la chambre haute, à cause d'un article qui approuvait la condamnation du duc de Somerset et de ses prétendus complices. Les communes eurent dans la même session encore une occasion de forcer l'exécution de l'acte sur les procédures contre les personnes accusées de haute trahison. Le duc de Northumberland avait trouvé la chambre des pairs assez complaisante pour adopter, malgré l'opposition de Cranmer et d'un autre membre, un bill de déposition contre Tonstal, évêque de Durham, prélat savant, vertueux, et ennemi de la réforme; les communes exigèrent un procès régulier, parce qu'un bill de déposition équivalait à une condamnation pour haute trahison, et rejetèrent le bill.

Northumberland établit alors une commission de docteurs et de jurisconsultes, qui sans forme de procès condamna l'évêque à la perte de tous ses bénéfices. Pour ne pas éprouver d'opposition dans le parlement de 1553, il employa toutes sortes de moyens d'influence et d'autorité. En effet ce parlement approuva la division du diocèse de Durham[1], proposée par le

[1] Voy. vol. V, p. 254.

ministre; on érigea un nouvel évêché à Newcastle, et le comté Palatin attaché à l'évêché de Durham fut conféré au duc lui-même.

Changement dans l'ordre de succession.

Les plans de Northumberland se développèrent bientôt après. La constitution faible d'Édouard VI menaçait d'une prochaine dissolution. Northumberland représenta à ce jeune prince, que la nation ne reconnaîtrait jamais pour reine ni l'une ni l'autre de ses sœurs, toutes les deux ayant été déclarées illégitimes sans que les actes qui les flétrissaient eussent jamais été annulés; que d'ailleurs l'intérêt de la religion protestante à laquelle le roi était attaché, exigeait l'exclusion de l'une; mais qu'on ne pouvait la priver de la succession sans étendre la mesure sur l'autre, la princesse Élisabeth, qu'Édouard aimait tendrement; qu'après ces deux princesses la succession appartenait à la reine d'Écosse, cousine-germaine du roi; mais que cette princesse, très-zélée catholique, bouleverserait le royaume et finirait par changer l'Angleterre en province d'Écosse. Ces trois héritières étant écartées, la succession appartenait à une autre cousine-germaine du roi, Françoise Brandon, fille de Marie, sœur cadette de Henri VIII, laquelle, après la mort de Louis XII, son époux, s'était remariée à Charles Brandon, duc de Suffolk [1], dont cette reine avait laissé deux filles; l'aînée de ces filles, Françoise Brandon, épouse du marquis de Dorset, qui venait d'être nommé duc de Suffolk, avait trois filles, dont l'aînée, Jeanne Grey, âgée de seize ans, était une personne accomplie et bonne

[1] Voy. vol. XVI, p. 159.

Luthérienne. Le duc ajouta qu'Édouard avait le droit de régler la succession par lettres patentes, comme son père l'avait réglée par testament. Il se dépêcha de marier Jeanne Grey au lord Guilford Dudley, son quatrième fils, et ne laissa approcher que ses créatures du jeune roi dont la santé s'affaiblissait de jour en jour. A force d'obséder Édouard, on lui arracha enfin la signature de lettres patentes qui déféraient la succession à Jeanne Grey, arrière-petite-fille de Henri VII. Ainsi le roi abolit arbitrairement l'acte de succession de 1544 [1]. Par un second acte, les membres du conseil et quelques juges signèrent l'engagement de maintenir et de défendre la succession établie par Édouard VI. Édouard Montague, chef-justice des communs plaids, et les autres juges ne le signèrent qu'après que le tout-puissant Northumberland eut menacé de les faire punir comme traîtres : un seul homme ne se laissa pas intimider pour dévier de son devoir; c'était Jacques Hales, un des juges, zélé protestant. Cranmer refusa d'abord la signature; les instances du roi l'engagèrent enfin à un acte de faiblesse.

Mort et caractère d'Édouard VI.

Édouard VI mourut à Greenwich, le 6 juillet 1553 : ses dispositions heureuses, son application et ses qualités douces et aimables furent long-temps regrettées par la nation ; mais personne n'en eut plus de sujet que les Protestans qui perdirent en lui un zélé adhérent. Il faut cependant rendre la justice à ce jeune prince que, malgré son attachement pour la nouvelle religion, il résista au fanatisme persécuteur des Lu-

[1] Voy. p. 173 de ce vol.

thériens. Il en donna un exemple mémorable dans le procès d'une certaine Jeanne Bocher, nommée communément Jeanne de Kent. Dans un temps où chacun se croyait autorisé à se faire une religion, cette fanatique trouva dans la Bible que le Verbe qui avait été incarné, n'était pas Jésus-Christ. Cranmer eut beaucoup de peine à obtenir du roi la confirmation de la sentence qui condamnait cette pauvre femme au bûcher; le prince signa enfin en pleurant et en rendant l'archevêque responsable devant Dieu, s'il lui faisait commettre un péché. On a des motifs de penser que si Édouard eût vécu plus long-temps, il aurait établi le calvinisme à la place de l'organisation existante de l'Église, et que tous les évêchés auraient été supprimés.

Appauvrissement de l'Angleterre.

La suppression des monastères sous Henri VIII avait produit des effets pernicieux sur l'agriculture et la richesse nationale, et la misère qui en résulta, engendra des révoltes dangereuses sous Édouard VI. Le besoin avait forcé les nombreux moines expulsés des couvens à se nourrir du travail de leurs mains, et cette multiplication des ouvriers tourna, dit-on, au préjudice des métiers, tandis qu'on devrait croire qu'elle vivifia l'industrie des artisans. Les biens ecclésiastiques étaient anciennement affermés, et occupaient un grand nombre de manouvriers; les moines, en Angleterre comme partout, se contentaient de fermages très-modérés, et les fermiers parvenaient à l'opulence. Les nouveaux possesseurs haussèrent outre mesure le prix des baux; les fermiers, pour augmenter le rapport des terres, renoncèrent à les labourer : les plus

beaux champs qui anciennement avaient donné du blé, furent changés en prairies couvertes de bestiaux et surtout de troupeaux de brebis; car le commerce des laines était devenu plus lucratif que l'agriculture. L'usage des grands propriétaires d'entourer de clôtures une partie de leurs domaines, et de les réserver pour le plaisir de la chasse, força beaucoup de familles à déguerpir le sol que leurs ancêtres avaient fructifié. Ainsi, une foule de paysans et de journaliers resta sans abri et sans occupation, et en même temps le pain renchérit, parce que la culture des blés diminuait. L'importation des métaux précieux d'Amérique fit hausser le prix de toutes les marchandises : la paie des journaliers ne haussa pas, parce qu'il y avait beaucoup de bras inutiles.

Nous avons raconté ailleurs[1] les atteintes qu'on porta sous Henri VIII et Édouard VI aux privilèges dont jouissait depuis long-temps la Ligue Hanséatique : la restriction de son monopole fut avantageuse au commerce indigène. Il a été également question des expéditions qu'on fit à la même époque pour découvrir une seconde route maritime conduisant aux Indes orientales[2].

[1] Voy. vol. XV, p. 315 et suiv. [2] Voy. vol. XIII, p. 194.

SECTION VI.

Règne de Marie Tudor, 1553—1558.

1° *Événemens antérieurs au mariage de Marie.*

Jeanne Grey est proclamée reine d'Angleterre.

La mort d'Édouard VI fut cachée pendant quatre jours au public, pour laisser au duc de Northumberland le temps de placer lady Grey, sa bru, sur le trône d'Angleterre. Ce seigneur s'était aperçu un peu tard de la nécessité de s'assurer de la personne de lady Marie : il l'avait appelée à la cour, pour assister son frère mourant, et elle était déjà arrivée à Haddesdon, à quelques lieues de Londres, lorsqu'elle fut secrètement avertie par le lord Arundel, un des membres du conseil, de la mort de son frère, et du dessein qu'on avait formé de l'enfermer à la Tour, si elle entrait dans Londres; sur-le-champ elle se rendit à Kennury-Hall en Norfolk, et de là à Franlingham en Suffolk, d'où, en cas de mésaventure, elle pourrait s'embarquer pour les Pays-Bas.

Lady Grey ignorait qu'on eût l'intention de la proclamer reine. Elle l'apprit seulement par la visite que lui firent, le 10 juillet, le duc de Northumberland, le marquis de Northampton, le comte d'Arundel et deux autres seigneurs. A l'offre de la couronne, Jeanne poussa un cri de terreur, et tomba évanouie; revenue à elle, elle protesta de son incapacité, en ajoutant cependant que si la couronne lui appartenait de droit, elle espérait que Dieu lui donnerait la force de la

porter. Elle fut proclamée à Londres et dans le voisinage, sans que le peuple marquât par des cris la moindre satisfaction. On l'établit à la Tour.

Marie, fille de Henri VIII, est proclamée reine.

Le lendemain arriva une lettre de la princesse Marie, par laquelle elle se plaignit de ce qu'on lui eût caché la mort du roi dont elle était l'héritière, ordonna au conseil de la proclamer sur-le-champ à Londres, et offrit le pardon à tous ceux qui auraient un instant méconnu ses droits. Marie appela, par des circulaires, la noblesse à son secours : Catholiques et Protestans, tous obéirent à cet appel, et, au bout de peu de jours, elle se trouva à la tête de 40,000 hommes qui refusèrent toute paie.

Il ne régnait qu'une union apparente parmi les membres du conseil. La plupart n'attendaient que l'éloignement de Northumberland, pour se déclarer contre lui. Le duc, qui s'en aperçut, voulut confier à Suffolk, père de lady Grey, le commandement de 10,000 hommes qui devaient marcher contre lady Marie; mais, à l'instigation de ses ennemis, Jeanne exigea qu'il s'en chargeât lui-même. Il partit enfin, trouva l'armée à Cambridge, et avança jusqu'à S. Edmonsbury; dans cette courte marche, près du tiers de ses troupes l'abandonna, et il se vit obligé de rétrograder et de presser ses collègues qu'il avait laissés à la Tour, de lui envoyer des renforts. Cette requête servit de prétexte à Arundel et à six autres conseillers de quitter la Tour; mais au lieu de se mettre à la tête de différens détachemens de troupes, ils se réunirent au château de Baynard, où ils appelèrent le maire et

une députation d'aldermen, reconnurent Marie, et la proclamèrent, le 19 juillet 1553, reine d'Angleterre, au milieu des acclamations du peuple. Le duc de Suffolk leur ouvrit la Tour, et se déclara pour Marie. Jeanne Grey déposa volontiers la dignité royale qui lui avait causé neuf jours d'anxiété, et retourna à Sion-House, d'où on l'avait tirée. Le conseil envoya ordre au duc de Northumberland de congédier ses troupes. Il n'était besoin de cet ordre, Northumberland n'avait plus d'armée; ses soldats l'avaient abandonné, et lui-même avait proclamé la reine Marie sur la place du marché de Cambridge, où, en signe de satisfaction, il avait jeté son chapeau en l'air. Le 25 juillet, il fut arrêté par le comte d'Arundel, comme accusé de haute trahison, et envoyé à la Tour avec quelques-uns de ses amis. Le nombre des prisonniers destinés à être jugés était de vingt-sept. Quand on en remit la liste à la reine, elle en raya seize, et dans le nombre, le duc de Suffolk, propre père de Jeanne Grey. Les principales personnes arrêtées, outre le duc de Northumberland, furent Jeanne Grey et son époux, Cranmer, Thomas Palmer, Jean et Henri Gates, principaux instrumens de l'ambition du duc.

Entrée de la reine Marie à Londres.

Le 3 août, la reine Marie fit son entrée à Londres; elle était accompagnée de sa sœur Élisabeth à laquelle elle avait envoyé l'ordre de venir la joindre. Marie était âgée de trente-sept ans, petite et d'une taille épaisse; elle n'avait rien de la majesté de son père ni de la beauté de sa mère; ses yeux noirs inspiraient la terreur. Élisabeth, âgée de vingt ans, d'une figure

gracieuse plutôt que belle, d'un port noble, avait les yeux bleus et des mains d'une beauté remarquable ; aussi en fut-elle vaine toute sa vie. Arrivée à la Tour, Marie trouva, comme prisonnier d'état, le duc de Norfolk dont l'exécution avait été suspendue par la mort de Henri VIII; Édouard Courtney, arrière-petit-fils d'Édouard IV, qui y était enfermé depuis quinze ans [1], les évêques Gardiner, Tonstal et Bonner. Elle les fit mettre tous en liberté, et le 31 septembre Gardiner fut nommé chancelier.

Aucun des conseillers de la nouvelle reine ne jouissait de sa pleine confiance, parce que, plus ou moins, ils avaient tous participé aux actes des deux derniers règnes ; elle sollicita, par l'entremise de Simoud de Renard de Vesoul, ambassadeur de Charles-Quint, l'avis de ce prince, son cousin-germain, sur la conduite qu'elle devait observer à l'égard de trois objets qui étaient : la punition des conspirateurs, le choix d'un époux, et la restauration de la religion catholique.

Exécution du duc de Northumberland.

Charles-Quint lui conseilla de faire une prompte justice des chefs de la conspiration, et d'accorder ensuite spontanément une amnistie illimitée. Marie ordonna en conséquence de faire le procès au duc de Northumberland, à son fils, le comte de Warwick, au marquis de Northampton, à sir John Gates, sir Henri Gates, sir André Dudley et sir Thomas Palmer. Après une légère tentative de couvrir ses crimes de

[1] Depuis l'exécution du marquis d'Exeter, son père, en 1538. Voy. p. 108 de ce vol.

l'égide du grand sceau sous lequel il avait agi, Northumberland se reconnut coupable avec ses compagnons : ils furent tous condamnés, mais la sentence ne fut exécutée, le 22 août 1553, que contre Northumberland, John Gates et Thomas Palmer. Tous trois, avant de mourir, se déclarèrent catholiques. L'empereur avait insisté sur la nécessité de faire mourir Jeanne Grey et son époux; Marie déclara qu'elle ne pourrait s'y résoudre; mais, pour retenir leurs amis dans l'obéissance, elle fit prononcer, le 13 novembre, la condamnation du jeune couple.

Restauration des évêques catholiques.

Pour ce qui regardait la restauration de la religion catholique, Charles-Quint, tout en approuvant les pieuses intentions de la reine, lui conseilla de procéder avec mesure et de ne rien changer avant d'avoir obtenu le consentement de son parlement. En conséquence elle déclara au conseil, qu'elle ne forcerait personne de professer la religion catholique, jusqu'à ce que tout ce qui concernait la religion eût été déterminé par le parlement. Elle interdit en même temps toute assemblée non autorisée, et défendit de prêcher sans permission particulière. Gardiner et les autres évêques destitués furent rétablis sur leurs sièges, et l'évêché de Durham réintégré. Ridley, évêque de Londres, le fanatique Jean Hooper, évêque de Glocestre, et Holgate, archevêque d'York, furent arrêtés pour avoir agi contre la volonté de la reine. La princesse Élisabeth fut obligée d'abjurer la nouvelle croyance, le 8 septembre. L'archevêque Cranmer, l'auteur du divorce de la mère de la reine, n'avait

Arrestation de Cranmer.

d'abord eu pour prison que sa maison de Lambeth. Une démarche fougueuse qu'il se permit, le fit enfermer à la Tour, le 14 septembre 1553. La messe ayant été célébrée dans son église de Cantorbéry, le bruit se répandit que cela s'était fait par son ordre, et que c'était le prix de son pardon. L'archevêque crut devoir démentir ce bruit; mais au lieu d'une simple dénégation qui pouvait lui paraître nécessaire pour son honneur, il rédigea une déclaration qui fut publiée et dans laquelle, dépassant toutes les bornes de la modération, il appela la messe une invention du diable.

Confirmation du mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.

La reine ayant été couronnée le 1er octobre 1553, par Gardiner, évêque de Winchester, ouvrit son premier parlement, et à cette occasion la messe du S. Esprit fut célébrée avec toutes les cérémonies légalement abolies. Plusieurs bills très-importans passèrent à cette assemblée. L'un déclara légitime le mariage entre Henri VIII et Catherine d'Aragon, et annula le divorce prononcé par l'archevêque Cranmer. Par cet acte, l'illégitimité de la naissance de la princesse Élisabeth fut indirectement établie.

Révocation des actes du règne d'Édouard VI en matières religieuses.

Le second acte cassa tous les actes relatifs à la religion qu'une faction avait fait adopter pendant la minorité d'Édouard VI. Ainsi la liturgie réformée, le livre des communes prières, l'administration de la communion sous les deux espèces, l'autorisation du mariage des prêtres, la nouvelle juridiction ecclésiastique furent abolis. Néanmoins la religion catholique ne fut pas absolument rétablie; l'acte statua seulement que les cérémonies du culte seraient pratiquées,

ainsi qu'elles avaient été en usage dans la dernière année du règne de Henri VIII.

Un troisième acte abolit toutes les espèces de trahisons inventées depuis 1352, avec les nouvelles félonies et les cas de *præmunire* introduits depuis 1509.

Abolition des nouvelles espèces de trahison.

La dernière question sur laquelle Marie avait demandé la direction de Charles-Quint concernait son mariage. Des divers époux qu'on avait proposés à la reine, elle aurait préféré le cardinal Pole, allié à la famille royale [1], homme plein de talens et d'expérience, cardinal sans être prêtre, zélé pour sa religion et pour l'église de Rome, mais loin d'être persécuteur ou sanguinaire. Son âge de cinquante-trois ans, son penchant pour la retraite, et d'autres causes l'empêchèrent de se mettre sur les rangs. Marie avait fait prier secrètement le pape d'envoyer ce prélat en Angleterre pour l'assister de ses conseils. Pole se mit en route; mais Charles-Quint qui avait d'autres desseins, obtint du pape un ordre de suspendre son voyage; le cardinal le reçut à son arrivée à Dillingen.

Négociations pour le mariage de la reine.

Le second prétendant était Édouard Courtney, que Marie avait tiré de la Tour, et qui depuis avait pris le titre de comte de Devonshire, qui appartenait à sa famille. C'était un jeune homme beau et aimable, qui avait fait impression sur le cœur de la reine; mais il l'effaça bientôt par la légèreté de sa conduite et par les débauches crapuleuses où il se plongea. Voyant qu'il avait perdu les bonnes grâces de la reine, il adressa ses hommages à la princesse Élisabeth qui ne

[1] Voy. p. 165 de ce vol.

les refusa pas. Il entra même dans des complots qui tendaient à faire monter cette princesse sur le trône; mais la timidité qu'il avait contractée pendant sa captivité ne lui permit jamais d'agir au moment décisif.

L'empereur, consulté sur le mariage de la reine, proposa son fils Philippe, âgé de vingt-six ans, et veuf depuis neuf ans. Marie fut presque la seule personne en Angleterre à qui ce mariage agréa. Elle rencontra de l'opposition de la part de ses ministres, et particulièrement du nouveau chancelier. Marco Giovanni Micheli, ambassadeur de Venise, et Antoine de Noailles, ambassadeur de France, allèrent jusqu'à nouer des intrigues criminelles pour empêcher un mariage qui devait augmenter la puissance de l'Espagne, et pour faire plutôt descendre Marie du trône. Les partis catholique et protestant firent trève à leur querelle pour se réunir contre le mariage projeté. La chambre des communes vota, le 30 octobre 1553, une adresse par laquelle elle supplia la reine de ne pas choisir son mari dans une famille étrangère; mais elle donna une réponse sévère, et la même nuit, ayant conduit l'ambassadeur de l'empereur dans sa chapelle, en présence de Dieu engagea sa foi au prince des Asturies.

Contrat de mariage avec Philippe d'Espagne.

Voyant que sa résistance serait vaine, Gardiner retira son opposition, et s'efforça de stipuler des conditions par lesquelles le mariage qu'il désapprouvait, serait moins désavantageux pour le royaume. Le contrat de mariage fut signé à Westminster, le 12 janvier 1554. Il y fut convenu que Philippe à qui son

père avait cédé le royaume de Naples et le duché de Milan, porterait le titre de roi d'Angleterre, mais abandonnerait entièrement le gouvernement à son épouse; que le premier fils à naître de ce mariage, succéderait en Angleterre, dans les Pays-Bas et la Franche-Comté; que les autres enfans recevraient des apanages; que si la postérité de Philippe de son premier lit [1] s'éteignait, le fils ou la fille aînée du second lit succéderait en Espagne et dans tous les états du roi; que dans tous les cas les privilèges, les lois et coutumes des divers royaumes et pays seraient inviolablement maintenus; que si Philippe mourait avant Marie, celle-ci jouirait d'une pension de 60,000 liv. st.; qu'aucun étranger n'obtiendrait un emploi en Angleterre; que Philippe ne ferait aucun changement dans la constitution et les lois anglaises; qu'il ne conduirait la reine hors du royaume malgré elle, et aucun de ses enfans sans le consentement des lords; que s'il survivait à la reine, il ne formerait aucune prétention au trône; qu'il ne sortirait du royaume aucuns joyaux ni autres choses précieuses; enfin que l'Angleterre ni directement ni indirectement ne serait enveloppée dans les guerres de l'Espagne avec la France.

Révolte de Wiat.

Un certain Thomas Wiat, dans le comté de Kent, et Pierre Carew, dans le Devonshire, résolurent de soulever le peuple, pour empêcher le mariage entre Marie et Philippe. Le duc de Suffolk entra dans le complot, dans l'espoir de faire remonter sa fille sur le trône. Le comte de Devonshire y prit aussi part,

[1] C'est-à-dire l'infant don Carlos.

mais avec la légèreté et l'irrésolution qui le caractérisaient. Il n'est pas constaté qu'Élisabeth ait trempé dans une entreprise qui devait détrôner sa sœur, et pouvait la conduire elle-même sur le trône; il y a pourtant des indices qui paraissent prouver, soit que la chose ne fut pas un secret pour elle, soit au moins qu'elle a eu des relations avec les conspirateurs. La révolte aurait pu devenir dangereuse, si Wiat n'avait perdu du temps. Il occupa Westminster; Guillaume Herbert, comte de Pembroke, qui avait eu le temps de le tourner, l'arrêta près de Temple-Bar. Le duc de Suffolk, abandonné de ses gens, se cacha dans la maison d'un fermier, mais fut trahi et conduit à la Tour.

Exécution de Jeanne Grey.

Il est certain que lord Guilford et son épouse Jeanne Grey, bien loin d'avoir eu part à la révolte de Wiat et de Suffolk, l'ignoraient parfaitement; Marie avait eu malheureusement la preuve que l'impunité ne fait qu'encourager les factieux à recommencer leurs trames, et elle donna ordre d'exécuter le jeune couple qui depuis trois mois vivait à la Tour sous une sentence de condamnation. Lord Guilford Dudley et son épouse furent exécutés le 12 février 1554. On leur avait donné trois jours pour se préparer à la mort. Guilford avait obtenu la permission de voir encore Jeanne; mais celle-ci refusa l'entrevue, en disant que dans peu d'heures, ils se reverraient au ciel. Dudley fut décapité sur la place ordinaire des exécutions. Jeanne l'y vit conduire, et contempla son cadavre quand on l'en rapporta. Parce qu'elle était du sang

royal, peut-être aussi pour ne pas exciter la compassion du peuple, elle fut exécutée dans l'intérieur de la Tour. Elle mourut avec beaucoup de fermeté, dans la croyance religieuse dans laquelle on avait instruit son enfance, se reconnaissant coupable d'avoir accepté une couronne qu'elle n'avait pourtant pas recherchée; mais persistant à déclarer qu'elle n'avait pas eu part à la conspiration de Northumberland. Le duc de Suffolk fut exécuté cinq jours après.

Arrestation de la princesse Élisabeth.

La princesse Élisabeth et Courtney furent enfermés à la Tour. Gardiner leur sauva la vie, en soutenant que, quoiqu'ils eussent participé aux desseins des rebelles, il n'existait pas de preuves suffisantes pour leur appliquer la lettre de la loi. On voulut profiter de cette déclaration de Gardiner pour le perdre; mais Marie approuva sa conduite. Vers la fin de 1554, Élisabeth fut transportée à Woodstock, et le comte de Devonshire à Fotheringay. Les deux châteaux leur servirent de prison.

Mariage de la reine.

Une flotte espagnole amena à Marie l'époux qu'elle attendait. Philippe arriva le 18 juillet 1554, avec d'immenses trésors, et le mariage fut célébré à Winchester, le 25. La jeunesse du roi, la grâce de sa personne, lui concilièrent d'abord la faveur publique; mais il la perdit bientôt par la morgue qu'il affectait et par la roideur de l'étiquette espagnole. Dans ses rapports avec la reine, il se montra tout autre; il ne cessa de lui marquer une véritable tendresse et des attentions délicates.

2°. *Depuis le mariage de Marie avec Philippe d'Espagne.*

Bulle du pape en faveur des possesseurs de biens ecclésiastiques.

Aussitôt que le mariage de la reine fut consommé, elle mit la main à la restauration de la constitution religieuse du rogaume. Elle prévit beaucoup d'obstacles, non de la part des grands qui étaient indifférens à toute religion; mais de celle des familles opulentes qui possédaient les biens ci-devant ecclésiastiques. Gardiner sachant que l'opinion du cardinal Pole qui devait arriver en qualité de légat, était rigoureuse sur ce point, obtint, par des négociations directes à Rome, une bulle du pape Jules III, autorisant son légat à donner, aliéner et transférer aux possesseurs actuels toutes les propriétés mobiliaires et immeubles qui avaient été enlevées à l'Église.

L'Angleterre rentre dans la communion du pape.

Avant que le cardinal pût arriver en Angleterre, il était nécessaire que l'acte passé sous Henri VIII, qui le condamnait pour haute trahison [1], fût cassé : cela eut lieu par un bill que le parlement adopta le 21 novembre 1554, et, le 24, Pole arriva à Westminster. Le 28, le parlement reconnut l'autorité du pape, et arrêta la réunion à l'Église de Rome; et le 29, dans une séance solennelle, le cardinal prononça l'absolution de la nation de toutes les censures, et la reçut dans la communion de l'Église. Il publia ensuite un décret qui conservait les fondations faites pendant le schisme, légalisait les mariages contractés sans dispenses aux degrés probibés, validait toutes les sentences prononcées par les autorités ecclésiastiques;

[1] Voy. p. 165 de ce vol.

enfin défendait et annulait d'avance toute procédure contre les possesseurs de biens ecclésiastiques, à raison de cette possession et des censures qu'ils auraient encourues.

Ensuite de ce décret, le parlement, pour maintenir l'autorité séculière, sanctionna par un acte l'acquisition des ci-devant biens ecclésiastiques, et mit les possesseurs à l'abri de tout procès devant toute cour ecclésiastique, sous peine de *præmunire*. Cet acte rendit au pape, sans diminution ni augmentation, l'autorité et la juridiction qui lui avaient légalement appartenu jusqu'à la vingtième année du règne de Henri VIII.

Acte qui nomme Philippe régent en cas de décès de la reine.

Les deux chambres adressèrent une pétition à Philippe pour le prier que, s'il arrivait quelque malheur à la reine au temps de ses couches, il voulût bien se charger du gouvernement du royaume pendant la minorité de l'enfant. Le roi y ayant consenti, il fut passé à cet égard un acte qui a donné lieu au reproche souvent fait à Marie d'avoir voulu placer la couronne sur la tête de son époux.

Après la dissolution du parlement, au mois de janvier 1555, la reine rendit la liberté à tous les prisonniers d'état qui étaient encore détenus pour avoir pris part à la conspiration de Northumberland et à celle de Wyat. La même faveur fut accordée à la princesse Élisabeth et à Courtney, comte de Devonshire. Le dernier reçut une permission ou un ordre de voyager, et alla mourir en Italie. Élisabeth reparut à la cour et fut traitée avec amitié par le roi et la reine.

Le décret du légat Pole et l'acte du parlement de 1554, ne furent pas suffisans pour tranquilliser les possesseurs de biens ecclésiastiques, parce que, le 14 juillet 1555, Paul IV publia une bulle qui condamnait généralement toutes les aliénations des propriétés ecclésiastiques pour un usage séculier. Pour détruire les inquiétudes qu'elle causa en Angleterre, le cardinal se fit donner une seconde bulle qui déclara expressément que les biens ecclésiastiques d'Angleterre étaient exceptés de cette constitution.

L'Irlande est élevée une seconde fois au rang de royaume.

La cour de Rome ne pouvait reconnaître le titre de reine d'Irlande que Marie portait; une bulle du pape, du 7 juin 1555, érigea l'Irlande en royaume. Trois jours après, il reçut l'ambassade d'obédience que Marie lui avait envoyée, et ratifia l'absolution prononcée par son légat.

Persécution des Protestans.

Jusqu'alors Marie n'avait fait que suivre les mouvemens de sa conscience, abolir les innovations que les réformateurs, profitant des passions de son père et de la jeunesse de son frère, avaient introduites, et rétablir dans ses droits la religion de ses pères à laquelle, sinon la majorité, au moins la moitié de la nation, était encore attachée. Tout ce qu'elle avait fait, ne peut qu'être approuvé par les Catholiques, et les Protestans ne peuvent avec justice la blâmer d'avoir suivi sa croyance, comme Édouard avait fait pour la sienne. Mais à l'époque où nous sommes parvenus, la scène change; la reine devient persécutrice, on l'a même accusée d'être sanguinaire, et tous les partis sont d'accord pour blâmer sa conduite. Qu'est-ce qui a donc

pu altérer ainsi le caractère d'une princesse qui, dans toutes les autres circonstances de sa vie, s'est montrée douce, compatissante et douée de toutes les vertus qui font l'ornement de son sexe? Ce fut le malheur d'être née dans un siècle d'intolérance, où la punition des hérétiques était regardée comme un devoir et comme une action méritoire, et où chacun s'érigeant en juge des opinions d'autrui, condamnait comme hérétiques toutes celles qui n'étaient pas conformes aux siennes; c'est ce fanatisme religieux qui a engagé Calvin à brûler Servet, et qui aurait peut-être fait extirper les Sacramentaires par les Luthériens, s'ils en avaient eu le pouvoir; ce fanatisme qui avait dicté à Cranmer la loi de son code ecclésiastique qui condamnait au feu quiconque professerait avec obstination la transsubstantiation.

Deux hommes ont été accusés d'avoir été les instigateurs des mesures rigoureuses que prit Marie, le lord chancelier Gardiner, et le cardinal Pole. L'accusation de Gardiner repose sur des suppositions; aucun fait historique ne le prouve, et elle est en contradiction avec ce qu'on sait de son caractère. L'accusation est certainement fausse à l'égard du cardinal, qui demandait une sévère discipline, mais regardait la violence comme un mauvais moyen de convertir les hérétiques.

Les persécutions commencèrent avec l'année 1556. Hooper, évêque dépossédé de Glocestre, et trois autres ecclésiastiques distingués, Rogers, Saunders et Taylor, cités devant une cour composée de treize évê-

ques et de beaucoup de lords, et présidée par le lord chancelier, furent condamnés, livrés au bras séculier et brûlés vifs en février. Dès ce moment, Gardiner ne présida plus, Bonner, évêque de Londres, se chargea de cette fonction. On continua les procédures, et, le 9 février, six autres Luthériens furent condamnés; mais le lendemain un moine espagnol, Alphonse de Castro, confesseur de Philippe, prêchant devant la cour, tonna contre la persécution comme contraire à l'Évangile : de ce moment on suspendit les exécutions; le conseil délibéra de nouveau, et les procédures cessèrent pendant cinq semaines.

Une insurrection qui éclata dans quelques comtés, les fit recommencer. Le lord Winchester se plaignit au conseil de la tiédeur avec laquelle Bonner et les autres évêques procédaient contre les hérétiques; ils reçurent ordre, le 24 mai, de faire preuve de plus de zèle. La plaine de Smithfield se couvrit alors de bûchers. Les plus distingués parmi les victimes furent Ridley, ancien évêque de Rochester, puis successeur de Bonner au siège de Londres en 1550, et depuis 1553, prisonnier à la Tour; Latimer, ancien évêque de Winchester que Henri VIII avait fait enfermer, et qui fut ensuite prédicateur d'Édouard VI, et Thomas Cranmer. Une commission d'évêques condamna les deux premiers; on suivit à l'égard de l'archevêque les formes prescrites par le droit canon. Après avoir subi deux interrogatoires, il fut cité pour répondre devant le souverain pontife dans le délai de quatre-vingts jours. Latimer et Ridley furent brûlés le 16 octobre

1555. Ils montrèrent une grande constance : le premier dit, en adressant la parole à Ridley : La torche que nous allumons aujourd'hui produira un incendie qu'on ne pourra pas éteindre.

Exécution de Cranmer.

Le courage de Cranmer faiblit lorsqu'à l'expiration des quatre-vingts jours, Paul IV eut prononcé contre lui la sentence de condamnation. La peur de la mort lui dicta une rétractation de ses opinions anti-catholiques, qu'il rédigea successivement sous six formes, l'une plus forte que l'autre. Le crime qu'il avait commis contre l'Église, et celui dont il était coupable envers la reine qu'il avait fait déclarer illégitime, étaient trop grands pour être pardonnés, et si Cranmer avait conservé sa présence d'esprit, il aurait senti que sa perte était inévitable, et se serait épargné des démarches qui, aux yeux des Catholiques et des Protestans, ont imprimé une tache ineffaçable à son caractère. Le ton d'humilité, les expressions de remords et les cris de miséricorde qui distinguaient surtout sa sixième rétractation, convainquirent la reine de la sincérité de sa conversion, mais ne purent rien changer au sort de l'homme qui avait bouleversé le royaume. L'ordre de son exécution fut donné. Nous hésitons d'ajouter foi à une accusation qui, si elle était prouvée, vouerait sa mémoire à l'infamie. Son confesseur Garcina, moine espagnol, lui remit un écrit qu'on désirait qu'il lût sur l'échafaud comme un témoignage public de son repentir. Cranmer le promit et transcrivit cette pièce; mais il en fit, dit-on, deux copies, l'une conforme à l'original, qu'il se proposait de

lire s'il s'apercevait qu'on lui ferait grâce de la vie (car il avait conservé cet espoir), l'autre seulement s'il fallait mourir. Le 21 mars 1556 fut le jour de son exécution. On le conduisit à l'église de Ste Marie, pour y faire amende honorable; mais au lieu de confirmer son abjuration, il dit qu'il était trop tard de dissimuler; qu'il devait dire la vérité que la crainte de la mort lui avait fait trahir; il désavoua toutes ses rétractations, rejeta l'autorité du pape et confirma la doctrine contenue dans son livre. Arrivé au bûcher, il renouvela cette protestation, et, le feu étant allumé, il présenta sa main à la flamme en s'écriant : Que celle qui a commis le crime en souffre la première punition! Les flammes s'élevèrent aussitôt sur sa tête, et il expira en peu d'instans.

Le lendemain, 22 mars 1556, le cardinal Pole fut consacré archevêque à sa place : depuis ce moment une réforme rigide du clergé fut introduite dans le diocèse de Cantorbéry, mais les persécutions y cessèrent. Elles continuèrent dans les autres parties de l'Angleterre, et les écrivains en ont recueilli des détails révoltans; la défiance qu'inspire la critique ne saurait les reconnaître comme vrais; mais on a remarqué que parmi les personnes qui en furent les victimes, il se trouve à peine un nom distingué par la richesse, par le rang ou la considération. Les martyrs étaient tous de la classe moyenne de la société. Leur nombre se monta, jusqu'à la mort de la reine, à plus de deux cents.

Restitution des biens ecclésiastiques réunis à la couronne.

Le roi ayant perdu l'espérance d'avoir des enfans de la reine, et les affaires du continent exigeant sa

présence, il partit pour la Flandre, le 4 août 1556. Avant son départ, il avait acquiescé à la résolution de la reine, de rendre au clergé toutes ses anciennes propriétés qui avaient été réunies à la couronne. Il fallait pour cela le consentement du parlement; Gardiner se chargea de l'obtenir. Il parla deux jours de suite avec une éloquence et un effort qui épuisèrent ses forces. Il mourut le 12 novembre 1556. Alors la reine elle-même négocia l'affaire avec les chambres : elle réussit, non sans quelques difficultés. En conséquence de cet acte, elle se dépouilla d'un revenu de 60,000 livres sterlings par an. Le cardinal fit cesser le paiement des annates; les petits bénéfices furent dispensés de celui des dîmes; la collation des cures dont la cour s'était emparée fut rendue aux évêques.

Guerre de France.

Le 17 mars 1557, Philippe qui dans l'intervalle avait été déclaré roi d'Espagne, revint en Angleterre, pour entraîner la reine dans sa guerre contre la France, en vertu des anciens traités entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne. Le 17 juin, la guerre fut effectivement déclarée, et le comte de Pembroke joignit, avec 7,000 Anglais, l'armée espagnole, commandée par Philibert, duc de Savoie. Il eut part à la victoire de S. Quentin du 10 août 1557 [1]; mais, le 8 janvier 1558, le duc de Guise fit l'importante conquête de Calais [2], que les Anglais avaient possédé pendant deux cent dix ans. On peut s'imaginer à quel point cette perte fut sensible à Marie et à la nation anglaise. Le parlement accorda de larges subsides pour

Perte de Calais.

[1] Voy. vol. XVI, p. 263. [2] Voy. *Ibid.*, p. 265.

une expédition contre Brest. Le lord Clinton commandait la flotte ; François Hastings, comte de Huntingdon, et Henri Roos, comte de Rutland, devaient diriger les opérations de 7,000 hommes de troupes de débarquement. Le plan fut trahi ; il échoua complètement. On commença alors des négociations dont Marie ne vit pas la fin.

Mort et caractère de Marie.

Depuis quelque temps, cette princesse dont la santé avait toujours été très-délicate, était tombée dans une espèce de mélancolie. La certitude de ne pas avoir d'enfans, la solitude dans laquelle la laissait son époux, depuis qu'il était monté sur le trône d'Espagne, la peur de voir l'ouvrage de sa vie, la restauration de la religion, détruit par son successeur, la tourmentaient ; la perte de Calais, qui menaçait d'imprimer une tache à son règne, vint combler la mesure de ses chagrins. Elle s'adressa plusieurs fois à sa sœur, pour en obtenir un aveu bien sincère de ses sentimens religieux. Élisabeth ne balança pas d'affirmer par serment qu'elle était Catholique. Marie expira, le 17 novembre 1558, à l'âge de quarante-deux ans. Le lendemain, le cardinal Pole, son ami, décéda, à celui de cinquante-neuf.

Les plus équitables parmi les écrivains protestans ont rendu justice au caractère de Marie qui, sans son intolérance religieuse que l'esprit de son siècle excuse jusqu'à un certain point, mériterait une place parmi les meilleurs princes. Sa conduite, comme femme, n'a jamais essuyé la moindre atteinte de la médisance.

SECTION VII.

Règne d'Élisabeth, 1558—1603.

1°. *Jusqu'au meurtre juridique de Marie Stuart.* Avènement d'Élisabeth au trône.

Le jour même où Marie avait expiré, le 17 novembre 1558, l'archevêque d'York, Heath, qui avait succédé à Gardiner en qualité de chancelier, annonça au parlement l'avènement à la couronne de la princesse Élisabeth, qui fut proclamée sans aucune opposition. On alla lui annoncer cet évènement à Heathfield, où elle résidait, et le 19, elle fit son entrée dans Londres. Elle nomma un conseil composé de onze conseillers de la reine Marie, parmi lesquels se trouvait Heath, le marquis de Winchester, le comte d'Arundel, etc., et huit nouveaux, tous réformés, savoir le ci-devant marquis de Northampton ou Guillaume Par (car on lui avait fait reprendre son nom de famille), François Russel, comte de Bedford, Nicolas Bacon (père du célèbre chancelier), Guillaume Cecil et quatre autres. Cecil, créé ensuite lord Burleigh, fut le principal ministre d'Élisabeth, sous le titre de secrétaire d'état.

Élisabeth annonça sur-le-champ son avènement aux puissances étrangères. Elle chargea l'ambassadeur qu'elle envoya à Philippe II, dans les Pays-Bas, de remercier ce monarque de la protection qu'il lui avait accordée sous le règne précédent. En effet, soit par un sentiment de justice, soit par politique, Phi-

lippe avait résisté aux avis de quelques conseillers de Marie, qui avaient voulu envelopper Élisabeth dans une des conspirations qui avaient été formées contre la reine. Philippe aimait infiniment mieux qu'une princesse d'une foi équivoque, et même une hérétique, succédât à son épouse, plutôt que de voir réunies sur la tête d'une princesse catholique les couronnes d'Écosse et d'Angleterre, et peut-être celle de France, puisque la plus proche héritière du trône d'Angleterre, après Élisabeth, était sans contredit la fille de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII, savoir Marie Stuart, reine d'Écosse.

Elisabeth se déclare pour la religion réformée.

Une imprudence du pape Paul IV, vieillard plus qu'octogénaire, ardent et inflexible, décida peut-être de la croyance d'Élisabeth qui balançait encore entre le catholicisme et le protestantisme, tous les deux indifférens à ses yeux. Quand l'ambassadeur d'Angleterre annonça son avènement au pape, celui-ci refusa de reconnaître le droit héréditaire d'une princesse qui n'était pas née en légitime mariage, au préjudice de la reine d'Écosse, qui réclamait la couronne d'Angleterre, en qualité de plus proche descendante légitime de Henri VII. Comme à la mort de Marie, la reine d'Écosse, dauphine de France, avait pris le titre de reine d'Angleterre [1], Élisabeth se décida à repousser une religion qui la déclarait bâtarde et ne reconnaissait pas son droit à la couronne. La prudence de Cecil obtint qu'on ne précipitât pas les mesures résolues.

On donna la liberté à tous les prisonniers pour

[1] Voy. vol. XVI, p. 254.

cause de religion ; les théologiens luthériens revinrent de leur exil ; le chancelier Heath eut ordre de résigner les sceaux qui furent donnés à Nicolas Bacon. Une proclamation ordonna d'observer le culte établi, jusqu'à ce que la reine et les trois États en eussent décidé autrement. Après cette démarche qui parut de mauvais augure aux Catholiques, une assemblée des évêques décida unanimement qu'on n'officierait pas au couronnement d'Élisabeth, et cette cérémonie, regardée comme devant précéder l'ouverture du premier parlement, n'aurait pu avoir lieu, si on n'avait réussi à gagner un seul évêque, celui de Carlisle, nommé Oglethorp : il couronna Élisabeth, le 15 janvier 1559 ; mais elle fut obligée de prêter le serment accoutumé d'obédience au pape, et de se conformer à tous les rites de l'Église.

Cecil avait eu soin de faire élire beaucoup de Luthériens, comme députés au parlement qui fut ouvert le 25 janvier 1559. Le chancelier exhorta les deux chambres à s'occuper avec calme, sans esprit de parti et en évitant les expressions de papistes et d'hérétiques, d'une réforme de l'Église, sur laquelle toutes les opinions pussent se réunir. Il fit un assez triste tableau de l'état politique du royaume, dont les finances étaient tellement délabrées, qu'on ne pouvait pas espérer de reconquérir Calais.

Première adresse pour le mariage de la reine.

Avant tout, le parlement fit présenter à la reine une adresse pour l'inviter à contracter une alliance qui pût assurer la succession. Élisabeth fit une réponse évasive, en ajoutant que, s'il ne tenait qu'à elle, elle

désirait qu'on gravât sur sa tombe le titre de reine-vierge. Sans s'occuper de la légitimité du mariage d'Anne Boleyn, sans annuler l'acte qui avait condamné cette reine, le parlement de 1559 décréta que, d'après la loi divine et humaine, Élisabeth était la légitime, indubitable et vraie héritière de la couronne, descendue en ligne droite et légitimement du sang royal d'Angleterre, et que l'acte de succession de 1544 était toujours en vigueur. On révoqua les actes passés sous le dernier règne, en faveur de l'ancienne croyance; on supprima les couvens fondés par Marie, on rendit à la couronne les annates et dîmes auxquelles la reine Marie avait renoncé, on déclara que la suprématie ecclésiastique appartenait à la couronne; ce ne fut pourtant pas le titre de chef de l'Église qu'on conféra à la reine; ce fut celui de suprême gouverneur. Cette suprématie lui donnait toute la puissance ecclésiastique, et nommément la nomination des évêques, le droit de leur assigner des appointemens, au lieu d'une dotation en terres; le pouvoir d'extirper l'hérésie, de sanctionner ou rejeter les lois ecclésiastiques, de réformer la discipline et les cérémonies religieuses. Il fut de plus statué que quiconque maintiendrait l'autorité du pape, serait puni, la première fois, de la confiscation de ses biens, ensuite de l'emprisonnement perpétuel, et finalement de la mort, telle qu'on l'infligeait dans le cas de haute trahison (c'est-à-dire selon la condition des coupables, de la potence ou du glaive, mais non du bûcher); que tout ecclésiastique prenant les ordres, étant en possession de bénéfices,

Abolition des actes de la reine Marie.

tout officier percevant des appointemens, tout laïc sollicitant la mise en possession de ses terres, prêterait un serment par lequel il reconnaîtrait la suprématie de la reine, et renoncerait à toute juridiction étrangère. On accorda à la souveraine la faculté d'exercer sa puissance ecclésiastique par une commission, ce qui donna lieu à l'érection d'une cour suprême ecclésiastique (*high commission court*). On voulut aussi faire revivre l'acte d'Édouard VI, qui permettait le mariage des prêtres; la reine déclara qu'elle n'y consentirait jamais, mais que toutefois elle tolérerait ces sortes d'unions.

La convocation assemblée, comme de coutume, en même temps que le parlement, présenta à la chambre haute une déclaration renfermant les bases fondamentales de la religion catholique, dont elle désirait le maintien. C'étaient les dogmes de la transsubstantiation, de la suprématie du pape, et le droit réservé au clergé de régler la doctrine et le service divin. La reine ordonna à huit Catholiques et à huit Protestans de discuter ces articles dans un colloque; on réduisit la controverse aux trois questions suivantes : S'il n'était pas contraire à la parole de Dieu et aux usages de la plus ancienne église, de célébrer le service divin dans une langue que le peuple n'entendait pas? Si toutes les églises n'avaient pas toujours joui du droit de réformer les cérémonies ecclésiastiques? Si l'on pouvait prouver par la Bible que la messe renfermait un sacrifice pour les vivans et pour les morts? Les Catholiques trouvant que le mode d'abord

suivi d'après lequel les commissaires catholiques soutenaient leurs thèses un jour, et les Luthériens leur répondaient le lendemain, donnait à ceux-ci trop d'avantages aux yeux du public peu instruit, refusèrent de continuer la dispute. Les évêques de Winchester et de Lincoln s'étant oubliés à dire que la reine méritait d'être excommuniée, furent envoyés à la Tour.

Serment de suprématie.

Après la dissolution du parlement on s'occupa de l'exécution de l'acte qui ordonnait la prestation du serment de suprématie. Un seul évêque le prêta, tous les autres s'y refusèrent et furent arrêtés; cependant on relâcha bientôt après le plus grand nombre; mais tous les réfractaires furent déposés, et leurs sièges successivement conférés à des Protestans. L'archevêché de Cantorbéry était vacant par le décès du cardinal Pole; la reine le destinait à Mathieu Parker, qui avait été son précepteur. Ce prélat refusa cette dignité; il ne l'accepta finalement que sur les instances réitérées d'Élisabeth. Parker est célèbre par son ouvrage latin de l'Antiquité de l'Église britannique. Il avait éprouvé sous le règne de Marie des persécutions qui ne l'empêchèrent pas de persécuter à son tour dès qu'il en eut le pouvoir. Élisabeth fut obligée plus d'une fois de tempérer le zèle avec lequel il faisait la guerre, non-seulement aux Catholiques, mais aussi aux Protestans qui n'adoptaient pas toutes ses opinions et ne partageaient pas sa haine pour les crucifix, les cierges et les images. Parker conserva un grand nombre d'évêques et curés. On a fait le calcul que sur neuf mille quatre cents bénéficiers qui se trou-

vaient en Angleterre, il n'y en eut que cent soixante-dix-sept, savoir quatorze évêques, six doyens, douze archidiacres, quinze chefs de collège, cinquante chanoines et quatre-vingts curés, qui refusèrent obstinément le serment.

La confession de foi en quarante-deux articles, de 1551, fut revue, et moyennant quelques changemens, réduite en *trente-neuf articles*, qui jusqu'à ce jour forment le livre symbolique de l'église épiscopale d'Angleterre. Ces articles furent reçus dans un synode tenu, en 1562, à Londres. On y conserva le dogme de la descente de Jésus-Christ aux Enfers, mais sans aucune explication; on y ajouta une liste des livres canoniques et apocryphes de la Bible, et on rappela le jugement de S. Jérôme d'après lequel les derniers, sont recommandables à cause de leur mérite, sans pouvoir être cités pour prouver les vérités du dogme. En parlant de l'eucharistie, le vingt-huitième article emploie les termes dont les réformés suisses ont coutume de se servir [1].

Trente-neuf articles; livre symbolique de l'Église anglicane.

[1] On est embarrassé à l'égard du nom qu'on doit donner aux *non-Catholiques* anglais de cette époque. La dénomination de *Réformateurs* et de *Réformés* serait la plus exacte, si le second mot ne s'appliquait plus particulièrement à une secte de novateurs, et que les Anglais sont plutôt Luthériens que Calvinistes. Ce n'est qu'improprement qu'on peut les nommer Protestans; ce nom, qui est historique, ne leur appartient pas; aujourd'hui ils sont Épiscopaux, mais ce système n'a été consolidé que dans la seconde partie du dix-septième siècle. Dans cet embarras, nous les nommerons à l'avenir tantôt Protestans, en prenant ce mot pour synonyme de non-Catholiques, tantôt Episcopaux, en tant que le système épiscopal commen-

Nouvelle traduction de la Bible.

On fit aussi une nouvelle traduction de la Bible. Le travail fut partagé entre les évêques et quelques théologiens sous la direction de l'archevêque Parker. On appelle cette version la Bible épiscopale; elle parut en 1568.

La reine publia diverses ordonnances en vertu de sa juridiction ecclésiastique. Elle ne céda qu'à regret au desir de son clergé qui demandait la suppression de toutes les images. Elle céda aussi au clergé dans un point qui intéressait vivement ce dernier. Elle permit le mariage des ecclésiastiques, mais avec quelques restrictions, tendantes à prévenir les mariages scandaleux dont on avait vu des exemples sous Édouard VI. Elle prescrivit au clergé un costume distinctif, et à tous les pères de famille la fréquentation du service public.

Tels sont les principaux traits des changemens que la reine Élisabeth introduisit dans la foi et dans l'organisation de l'Église.

Les affaires de France, et surtout celles d'Écosse, occupèrent Élisabeth pendant toute la durée de son règne. La lutte entre les deux factions qui déchiraient la France était soigneusement entretenue par la reine d'Angleterre qui, par l'intérêt de sa politique et par celui de sa religion, fournit sans cesse des secours au parti réformé. L'histoire d'Écosse des quarante dernières années du seizième siècle est si intimement liée à celle d'Angleterre, qu'il est difficile de les séparer,

çait déjà à s'affermir en Angleterre, et qu'il était opposé au presbytérianisme; tantôt Anglicans.

et celle des dernières années du règne d'Élisabeth se mêle à la révolution des Pays-Bas. Dans cette complication d'événemens, nous réservons aux chapitres destinés à l'histoire d'Écosse et à celle des Pays-Bas, ceux qui regardent ces deux pays, comme nous avons fait à l'égard de ceux qui se rapportent à la France, et nous ne marquerons ici comme des pierres d'attente que les faits d'une haute importance pour l'Angleterre même, afin d'y rattacher ce qui touche plus particulièrement ce pays.

Élisabeth avait hérité de sa sœur une double guerre avec la France et l'Écosse, qui fut terminée le même jour par une double paix que les puissances belligérantes signèrent, le 2 avril 1559, à Cateau Cambresis [1]. On masqua la cession de Calais à laquelle l'Angleterre fut obligée de se résoudre, en la déclarant temporaire. Calais devait rester pendant huit ans aux Français; si au bout de ce temps la France ne rendait pas cette ville, elle devait payer 500,000 écus d'or à l'Angleterre qui pour cela ne renoncerait pourtant pas à ses prétentions sur la ville; mais si pendant ces huit ans Élisabeth commettait des hostilités contre la France ou l'Écosse, elle perdrait tous ses droits; enfin si le roi de France en commettait contre l'Angleterre, il perdrait par le fait même ses droits sur Calais. Élisabeth commit des hostilités avant le délai stipulé, en soutenant les Congrégationistes d'Écosse et les Huguenots de France; le roi de France ne rendit pas Calais et ne paya pas le dédit.

Double paix de Cateau Cambresis.

[1] Voy. vol. XVI, p. 265.

Marie Stuart prend le titre de reine d'Angleterre.

François II, roi de France, et son épouse Marie Stuart, reine d'Écosse, avaient pris les titres d'Angleterre et d'Irlande. Il est vrai que Marie d'Angleterre et Élisabeth se qualifiaient de reines de France; mais ce titre ne faisait que rappeler une vieille prétention abandonnée, tandis que celui que prit Marie Stuart était une offense sanglante pour Élisabeth qu'il déclarait bâtarde. Les troupes anglaises et françaises, alliées des deux partis qui divisaient l'Écosse, s'y rencontrèrent ; les circonstances amenèrent un traité qui fut conclu le 6 juillet 1560, à Édimbourg, et par lequel il fut convenu que les Français et les Anglais se retireraient d'Écosse, que François II et Marie Stuart renonceraient à jamais au titre d'Angleterre et d'Irlande. La contestation aurait ainsi été terminée si Marie Stuart, dont l'époux venait de mourir, n'avait refusé de ratifier le traité d'Édimbourg, par les raisons que nous ferons connaître au chapitre suivant. De là une haine et une suite de disputes, de guerres et de malheurs qui, au bout de vingt-sept ans, coûtèrent la vie à la reine d'Écosse.

Prétendans à la main d'Élisabeth.

Le choix d'un époux pour Élisabeth fut un objet qui, pendant de longues années, occupa, non seulement le cabinet anglais, mais toute la nation et même les puissances étrangères. Nous verrons successivement paraître en scène plusieurs prétendans dont la recherche tenait à la grande politique européenne. Ici nous passerons en revue ceux qui se présentèrent au commencement du règne d'Élisabeth.

Le premier était Philippe II, roi d'Espagne, veuf de

sa sœur Marie. Il y avait proportion d'âge, le roi ayant trente-trois ans, Élisabeth vingt-cinq. La personne de Philippe n'était pas désagréable à la reine; la politique pouvait conseiller cette union; la religion et la convenance s'y opposèrent. Élisabeth déclina poliment la proposition qui lui en fut faite.

L'archiduc Charles de Grætz, fils cadet de l'empereur Ferdinand Ier [1], prince âgé de vingt ans, se mit sur les rangs; les négociations étaient assez avancées lorsque des difficultés que la maison d'Autriche éleva au sujet de la religion les firent rompre.

Le fils de Gustave Wasa, Éric XIV, roi de Suède, du même âge que la reine, sollicita sa main par son frère Jean, duc de Finlande; il fut un de ceux dont elle accueillit le mieux la recherche, et Éric se mit deux fois en route pour y donner suite. Les deux fois des circonstances fortuites l'empêchèrent de poursuivre son voyage. A la fin il fut éconduit.

Adolphe Ier, premier duc de Holstein-Gottorp [2], aimait la reine et en fut aimé. Élisabeth lui accorda une pension à vie; mais l'horreur qu'elle avait pour le mariage ne put être vaincue par l'affection que lui inspira ce prince.

Jacques, comte d'Arran, dont le père, le duc de Châtellerault [3], était l'héritier présomptif de la cou-

[1] Voy. vol. XV, p. 196. [2] Voy. chap. XXI du livre VI.

[3] Jacques Hamilton, comte d'Arran, père de celui dont nous parlons, avait été régent d'Écosse sous Marie Stuart; il était arrière-petit-fils, du côté des femmes, du roi Jacques II. Il en sera question au chap. X.

ronne d'Écosse, était fortement recommandé par le parlement de ce royaume; le refus qu'il essuya lui fit perdre la raison.

Commencement de la faveur du comte de Leicester.

Un certain Guillaume Pickering, homme de peu de naissance, mais beau et ayant des talens pour les arts d'agrément, fut pendant quelque temps un amant favorisé. Le comte d'Arundel, très-riche, s'endetta par des fêtes données à sa maîtresse, et fut repoussé. Enfin l'homme qui fit sur le cœur d'Élisabeth l'impression la plus profonde et la plus durable, fut le lord Robert Dudley, frère du duc de Northumberland exécuté en 1553, le même qui fut connu par la suite sous le nom de comte de Leicester. Peut-être la reine aurait-elle fini par l'épouser, si elle n'avait craint le scandale. Dudley était accusé par l'opinion publique d'avoir fait mourir son épouse pour écarter l'obstacle qui s'opposait à son union avec Élisabeth. Nous verrons dans l'histoire de Marie Stuart que la reine d'Angleterre lui offrit une fois Leicester pour époux.

Traité de Hamptoncourt, 1562.

Élisabeth prit part à la première guerre civile de France, par le traité d'Hamptoncourt de 1562 [1], qui lui valut la possession du Hâvre de Grâce, pour lui servir de sûreté pour la restitution de Calais. Les Huguenots firent la paix sans elle; après avoir perdu le Hâvre, elle fit, en 1564, une paix désavantageuse à Troyes[2].

Paix de Troyes, 1564.

Politique d'Élisabeth dans les affaires d'Écosse.

Élisabeth suivit une politique tortueuse dans les troubles qui s'élevèrent en Écosse après le mariage entre Marie Stuart et le comte de Bothwell, qui était l'assassin de son second époux, Henri Stuart de Darn-

[1] Voy. vol. XVI, p. 308. [2] Voy. *ibid.*, p 311.

ley, et dont cette infortunée reine a long-temps passé pour complice. Élisabeth désapprouva publiquement les rebelles qui avaient emprisonné leur souveraine et lui avaient arraché un acte d'abdication; elle adressait des messages consolans à Marie, prisonnière, et pour gage d'amitié et de secours, elle lui envoya un anneau; mais en secret ses agens encourageaient les rebelles et leur transmettaient des avis qui pouvaient leur être utiles. Échappée de sa prison, mais vaincue à Longside, le 15 mai 1568, Marie se réfugia en toute confiance en Angleterre; cependant au lieu de l'amitié et du secours qu'elle attendait, elle y trouva une rivale haineuse qui prétendit s'ériger en juge entre elle et ses sujets, qui, sous un prétexte offensant, refusa de la voir, et qui finit par la confiner dans une prison.

Conspiration des comtes de Northumberland et de Westmoreland.

Thomas Howard, duc de Norfolk, fils de Henri, comte de Surrey, qui avait été décapité en 1547, forma le projet d'épouser la reine d'Écosse, à condition qu'elle donnât pleine satisfaction à Élisabeth au sujet du titre de reine d'Angleterre qu'elle s'était arrogé. Plusieurs seigneurs d'influence, et même le comte de Leicester, favori d'Élisabeth, approuvèrent ce plan, et Leicester le communiqua à la reine. Élisabeth le rejeta avec colère, et le favori encourut sa disgrace pour un moment. Norfolk et plusieurs personnes qui avaient eu connaissance de son projet furent envoyés à la Tour. Deux de ces seigneurs, le duc de Northumberland[1] et le comte de Westmoreland

[1] Thomas Percy, fils de Thomas Percy, duc de Northumberland, exécuté en 1537.

organisèrent une insurrection dans le nord de l'Angleterre, dans la vue de délivrer la reine d'Écosse et de forcer Élisabeth à la reconnaître héritière présomptive du trône d'Angleterre. Ils adressèrent une proclamation à tous les Catholiques du royaume, qu'ils engageaient à unir leurs efforts pour rétablir l'ancien culte et obtenir le redressement des griefs de la nation. Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, leur promit un secours en troupes et leur envoya, pour les commander, Ciapino Vitelli, capitaine expérimenté. Mais les secours promis n'arrivèrent pas, les révoltés furent dispersés sans coup férir, le comte de Northumberland tomba entre les mains des Écossais. Trente mois plus tard, le comte de Morton, alors régent d'Écosse, vendit à Élisabeth son prisonnier qui fut exécuté. Le comte de Westmoreland se réfugia en Flandre. Un grand nombre de prisonniers furent pendus pour servir d'exemple; mais Norfolk et ses amis furent remis en liberté, parce qu'Élisabeth se convainquit qu'ils n'avaient pas eu part à la révolte. Norfolk s'engagea par écrit à ne pas donner suite à son projet.

Déclaration d'Élisabeth sur l'étendue de sa suprématie ecclésiastique.

Après la suppression de la rébellion, Élisabeth publia une proclamation dans laquelle elle protestait contre le projet qu'on lui attribuait de persécuter ceux qui ne partageaient pas ses opinions religieuses, déclarant qu'elle n'entendait exercer, comme chef de l'Église, d'autre autorité que celle qu'elle tenait de ses prédécesseurs; qu'elle ne s'arrogeait pas le droit de définir les articles de foi ni de changer les anciennes

cérémonies et la manière d'administrer les sacremens; qu'elle ne gênerait personne dans ses opinions religieuses, pourvu qu'on ne s'opposât pas aux saintes écritures; qu'elle ne mettrait empêchement ni à la foi catholique et apostolique, ni aux cérémonies religieuses, tant qu'elles seraient extérieurement conformes aux lois du royaume qui prescrivaient de fréquenter le service divin dans les églises ordinaires.

Bulle d'excommunication de 1570.

Cependant le pape Pie V fit instruire à Rome un procès contre Élisabeth, qu'on accusa de s'être arrogé le titre de chef de l'Église, d'avoir déposé et emprisonné les évêques canoniques pour les remplacer par des prélats schismatiques, et d'avoir imposé à ses sujets un serment contraire aux droits du saint siège. Une bulle du 25 février 1570, la déclara hérétique et déchue de ses droits à la couronne, et releva ses sujets de leur serment de fidélité. La bulle fut envoyée à Londres par les soins du duc d'Albe.

Parlement de 1571.

Le parlement qu'Élisabeth, après un intervalle de plus de quatre ans, convoqua pour le 2 avril 1571, est remarquable, tant par les lois qu'il rendit, que par le pouvoir arbitraire que la reine y déploya, et par les efforts que la chambre des communes fit pour maintenir ses privilèges. Dès l'ouverture, le chancelier invita les deux chambres à ne pas se mêler d'affaires d'état : cela se rapportait probablement à la témérité que la précédente assemblée avait eue de presser la reine de se marier. Un des membres des communes, nommé Strickland, ayant appuyé des pétitions présentées par les Puritains qui demandaient

que la réforme commencée fût achevée par l'abolition du régime épiscopal, la reine lui défendit de reparaître au parlement. Cet ordre inconstitutionnel causa une grande rumeur dans la chambre des communes, qui le déclara attentatoire à son privilège. Pour étouffer l'opposition naissante, la reine révoqua son ordre. Les Anglais regardent cet évènement comme l'époque d'une nouvelle ère dans l'histoire de leur parlement, et comme une victoire remportée sur le pouvoir arbitraire. Les principaux actes de ce parlement sont les suivans :

Actes pour le maintien de l'autorité de la reine et contre les émigrés.

1°. Acte déclarant coupable de trahison tout individu qui durant la vie de la reine prétendrait à la couronne ou la revendiquerait pour un autre qu'elle; qui qualifierait la reine d'hérétique, de schismatique, de tyran, d'infidèle ou d'usurpatrice, ou qui nierait que la succession et l'héritage de la couronne pussent être déterminés par des statuts. Le même acte prononça des peines contre quiconque affirmerait par écrit ou dans un ouvrage imprimé que quelque personne était héritière de la reine, excepté sa descendance naturelle. Cette clause dirigée contre les adhérens de Marie Stuart, mais mal comprise par le public, donna naissance à des bruits très-extraordinaires et défavorables à la chasteté de la reine-vierge.

2°. Acte qui menace de peine de trahison ou de *præmunire* tout individu qui solliciterait, obtiendrait ou exécuterait quelque bulle du pape ou accepterait des *agnus dei*, chapelets, etc. bénis par le pape.

3°. Acte qui prononce la confiscation des biens

meubles et celle des revenus des terres de ceux qui, ayant quitté le royaume sans permission, ne rentreraient pas six mois après en avoir été avertis par proclamation.

Acte pour l'uniformité du culte.

Un quatrième bill, plus tyrannique que les trois premiers, enjoignit à tout individu d'un certain âge de se conformer au service divin établi, et de recevoir la communion sous la nouvelle forme. Les ministres ne réussirent pas à le faire passer. En prorogeant le parlement, le 29 mai 1571, le chancelier déclara au nom de la reine que la majorité des chambres s'était conduite avec modestie et loyauté, mais que quelques-uns de ses membres avaient mérité le reproche de témérité et de présomption; qu'elle engageait ces individus à ne pas s'oublier à l'avenir de cette manière, faute de quoi ils devaient s'attendre à un avertissement plus sérieux. Le mécontentement de la reine provenait des cris qui s'étaient élevés contre les privilèges et monopoles qu'elle avait accordés. En vertu d'une patente de monopole, un individu en récompense de ses services réels ou prétendus, obtenait le droit exclusif de vendre quelque denrée, comme vin, vinaigre, huile, sel, fer-blanc, acier, etc. Le breveté, quand il ne pouvait exercer le droit par lui-même, le vendait à d'autres pour des abonnemens annuels, et imposait ainsi une taxe souvent insupportable aux consommateurs.

Origine des Puritains.

En parlant des opérations du parlement de 1571, nous avons nommé les Puritains. Comme cette secte jouera par la suite un rôle dans l'histoire d'Angleterre,

il est nécessaire de remonter à son origine. Elle se composait d'un certain nombre d'adhérens de la réformation, telle qu'elle avait été introduite sous Édouard VI, lesquels, sous le règne de Marie, avaient quitté l'Angleterre, et passé le temps de leur exil, soit à Francfort, soit en Suisse. Revenus dans leur patrie, ils furent scandalisés, lorsqu'au lieu des temples dégarnis d'autels et dénués d'images, qu'ils avaient fréquentés pendant leur exil, ils virent des églises décorées, des crucifix, des cierges, des évêques revêtus d'habits somptueux, et des cérémonies qui, d'après leurs idées, souillaient la pureté du culte divin. Ils ne purent se décider à y assister, et demandèrent à être dispensés de l'ordonnance qui prohibait la diversité des cultes : on rejeta leur supplique. Ce qui les choquait le plus, était le régime épiscopal, inconnu, disaient-ils, aux premiers chrétiens. Ils voulaient que l'Église fût gouvernée par des anciens, tous égaux en rang et en pouvoir, et ils citaient pour modèle le régime presbytérien que les réformés avaient établi en Suisse, en France et en Écosse. Ils désapprouvaient surtout la part que les évêques prenaient aux affaires politiques, en siégeant au parlement ; ils rejetaient aussi les autres dignités que l'Église anglicane avait conservées, tels que les doyennés, archiprêtrés, etc. Le principe des Anglicans, d'après lequel le christianisme devait être ramené à l'état ou il avait été dans les quatre ou cinq premiers siècles, leur paraissait erroné, puisqu'à cette époque, il était déjà loin de sa pureté primitive ; ils contestaient au pouvoir séculier

le droit de régler par des lois l'organisation des églises et les cérémonies religieuses : ils attribuaient cette faculté à chaque communauté en particulier, et nommément à ses ministres ; ils réprouvaient les formules de prières prescrites dans la liturgie, et réclamaient pour chaque prédicateur la liberté de prononcer telle prière que la matière de son prêche et les circonstances exigeaient ; ils rejetaient, comme abus provenant du catholicisme, les habits pontificaux, les fêtes des apôtres et saints, le carême, les orgues, la musique instrumentale, le plain-chant, le signe de la croix, l'ondoiement des enfans, l'admission de parrains, quand les parens de l'enfant étaient en vie, la confirmation des enfans, les relevailles, l'usage de recevoir la communion à genoux, sa distribution dans les hôpitaux, l'échange des anneaux à la bénédiction nuptiale, etc. Mais de toutes les coutumes provenant du catholicisme, il y en a une surtout que les Puritains abhorraient ; c'est la même par laquelle l'Église anglicane se distingue de tous les Luthériens et Réformés, avec leurs variétés, savoir l'institution des évêques par le sacrement de l'ordination.

Les Puritains, qu'on appelait aussi *Non-Conformistes*, étaient odieux à Élisabeth, dont ils ne reconnaissaient pas la suprématie. Elle défendit sévèrement leur culte, et les persécuta avec plus d'ardeur encore que les Catholiques. Ils avaient beaucoup d'amis dans la chambre des communes, et à chaque nouvelle session on présentait des bills pour l'achèvement de la réformation, c'est-à-dire pour l'abolition du régime épiscopal ; mais la reine repoussa sévèrement

ces atteintes portées à son autorité spirituelle. L'archevêque Parker seconda avec vigueur sa fermeté, tant qu'il vécut. Grindal, qui lui succéda en 1575, fut ou plus tolérant, ou lui-même infecté des principes de Genève; il fut suspendu en 1577, ensuite rétabli, et allait être destitué, lorqu'il mourut en 1583. Son successeur, Jean Whitgift, zélé épiscopal, purgea l'Église de ces ennemis; il avait une sagacité particulière pour découvrir l'hétérodoxie cachée, et il expulsa trois cent cinquante ministres crypto-calvinistes.

Exécution du duc de Norfolk, 1572.

Un Florentin, nommé Ridolfi, qui s'était établi comme banquier à Londres, concerta, en 1571, avec le duc d'Albe, un nouveau plan pour enlever Marie Stuart. On accusa le duc de Norfolk d'y être entré: un hasard le fit découvrir. Le duc de Norfolk fut arrêté, et on lui fit son procès. Un jury composé de vingt-cinq lords, le condamna unanimement pour haute trahison, le 16 janvier 1572. Ce jugement rendu d'une manière tumultueuse, sans qu'on laissât à l'accusé le temps de se défendre, et sans qu'on l'eût confronté avec les témoins, ne prouve pas aux yeux de la postérité la culpabilité de Norfolk, qui protesta de son innocence avec un air de candeur qui inspire de la confiance. Norfolk fut peut-être une victime de la politique. Les ministres demandèrent sa mort comme nécessaire pour étouffer tous les complots des amis de Marie Stuart. Deux fois Élisabeth, cédant à leurs instances, signa l'ordre de son exécution; deux fois elle le révoqua, quelques heures seulement avant

l'arrivée du moment qui devait être fatal. La troisième fois, l'artificieux Burleigh (Cecil) fit intervenir le parlement : la reine signa, et cinq mois après sa condamnation, le 2 juin 1572, la tête du duc de Norfolk tomba.

Ligue de Bruxelles, de 1578, avec les confédérés des Pays-Bas.

La politique d'Élisabeth à l'égard des Pays-Bas insurgés contre le roi d'Espagne, fut pendant quelque temps incertaine et vacillante ; elle ne prit à leur égard une résolution ferme, que lorsque le prince d'Orange lui communiqua le projet, vrai ou supposé de don Juan d'Austria, gouverneur des Pays-Bas, de délivrer la reine d'Écosse et de l'épouser. Aussitôt elle conclut, le 7 janvier 1578, à Bruxelles, avec les confédérés, une ligue, par laquelle on se promit réciproquement un secours de 5,000 hommes de pied et 1,000 chevaux ; si l'Angleterre était attaquée par mer, les confédérés promirent en outre de lui fournir quarante vaisseaux. Élisabeth annonça elle-même à Philippe II la conclusion de ce traité, comme l'unique moyen d'empêcher les confédérés de se donner à un prince français : elle offrit de jouer le rôle de médiatrice pour faire rentrer les confédérés dans le devoir, pourvu qu'il consentît à rappeler don Juan, qu'elle était obligée de regarder comme son ennemi mortel, à faire évacuer les Pays-Bas par les troupes espagnoles, et à rendre aux habitans leurs anciens privilèges.

Contrat de mariage entre Élisabeth et François, duc d'Anjou.

Le prince français dont Élisabeth voulait parler, était François, l'ancien duc d'Alençon qui à cette époque portait le nom de duc d'Anjou, le plus jeune

des fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Depuis 1573, sa mère travaillait au projet de le marier à Élisabeth, et cette princesse, son aînée de vingt-deux ans, paraissait disposée à lui donner sa main, que le duc vint rechercher lui-même en 1579. La cour de France envoya, en 1580, une ambassade solennelle pour terminer cette affaire. Le contrat de mariage entre les deux futurs époux fut conclu le 11 juin 1581 avec une disposition très-précise, concernant les enfans à naître de l'union entre une reine de quarante-huit ans et un prince de vingt-six. Il fut expressément stipulé que la reine ne serait engagée que lorsqu'on se serait entendu sur certains points. Il s'agissait d'une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre sur laquelle on ne put s'accorder. Le duc d'Anjou auquel les confédérés avaient conféré la souveraineté de Brabant, Flandre, Hollande, Zéelande et Frise, revint en Angleterre. Élisabeth le reçut avec une grande affection, et lorsque, le 17 novembre 1581, anniversaire de son couronnement, les courtisans virent qu'après un entretien confidentiel la reine mit son anneau au doigt du prince, ils ne doutèrent plus de son prochain mariage, et les habitans de Londres en firent des réjouissances publiques. Cependant tous les ministres d'Élisabeth, et même ses femmes lui témoignèrent leur désapprobation de ce mariage, et après un long combat entre la politique et l'attachement, la reine fit appeler le duc auprès d'elle et rompit toute l'affaire. Sa passion pour le duc était devenue si forte qu'elle ne put supporter l'idée d'une séparation; elle

retint le prince pendant près de trois mois, et lorsqu'au mois de février 1582, elle en prit congé, elle fondit en larmes et le conjura de revenir la voir dans un mois. Le duc ne put tenir sa parole; ses imprudences lui firent perdre la souveraineté des Pays-Bas, et il mourut le 10 juin 1584 [1]. La passion de la reine était encore si vive que pendant quelque temps on n'osa pas lui annoncer cette nouvelle.

Séminaires pour les Catholiques anglais établis sur le continent.

Il faut toujours revenir sur les persécutions que le fanatisme religieux engendra sous le règne d'Élisabeth. Comme le nombre des prêtres catholiques ne fit que diminuer de jour en jour, Guillaume Allen, autrefois principal d'un collège d'Oxford, imagina d'établir à l'étranger des séminaires destinés à élever des jeunes gens pour la prêtrise. Il en fonda un à Douay; mais le ministère anglais acheta, en 1575, sa dissolution en promettant à Requesens, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, d'exclure à ce prix la flotte des insurgés des ports anglais. Allen s'établit alors sous la protection de l'archevêque, cardinal de Lorraine, à Rheims. Grégoire XIII ouvrit un semblable collège à Rome. De ces institutions sortirent de nombreux missionnaires qui se répandirent en Angleterre. Mercurien, général des Jésuites, conformément au but de l'institution qu'il dirigeait, autorisa les membres de l'Ordre à prendre part à ces missions. Robert Parsons et Édouard Campian, deux Jésuites anglais, arrivèrent dans l'île en 1580. Élisabeth, avertie de leur voyage, défendit sous peine de mort de recevoir un Jésuite. Le

[1] Voy. vol. XVII, p. 76.

Persécutions des catholiques. parlement de 1581 multiplia les moyens de persécuter les Catholiques. La simple célébration d'une messe fut punie de 200 marcs (10,878 francs) et d'une année d'emprisonnement; pour l'avoir entendue on payait 100 marcs et on était puni d'un emprisonnement d'un an. Pour n'avoir pas fréquenté l'Église anglicane quatre semaines ou un mois lunaire, on payait 20 liv. st. Tout prêtre remplissant dans une maison particulière les fonctions d'instituteur était puni d'un an d'emprisonnement et le père de famille qui l'avait employé, de 10 liv. st. par mois.

Parsons et Campian rédigèrent un écrit qui ne devait être publié que si l'un d'eux était arrêté, mais que le zèle ardent de l'ami auquel ils l'avaient confié, fit connaître avant le temps sous le titre de Lettre de Campian aux lords du conseil. Ce missionnaire y annonçait que les Jésuites avaient fait une sainte ligue pour la restauration de la foi catholique; mais qu'il leur était défendu de se mêler d'affaires politiques. Le gouvernement chercha inutilement pendant un an à se saisir de la personne de Campian. Durant ce temps les Catholiques éprouvèrent des persécutions beaucoup plus fortes qu'auparavant. Non-seulement toutes les prisons du royaume furent remplies de gens suspects; mais on dressa des *listes de suspects* dont le nombre se monta à 50,000. Personne ne jouissait plus de la tranquillité dans l'intérieur des maisons; des *visites domiciliaires* faites par quelques magistrats *à la tête d'une populace armée*, troublaient de jour et de nuit l'asile des citoyens. On étendait les re-

cherches jusqu'aux coffres et *aux tiroirs des meubles*, et on fouillait les lieux les plus secrets pour découvrir quelque prêtre, quelque livre, quelque calice ou quelque emblême de catholicité. Dans ces recherches *patriotiques*, on ne ménageait pas la pudeur du sexe. Avait-on le bonheur de trouver quelque personne suspecte, la torture, ce moyen infaillible pour connaître la *vérité*, était employée avec le plus grand succès pour découvrir des crimes cachés. Campian, qu'on eut enfin la satisfaction de prendre, le 17 juillet 1581, à Lyfford en Berkshire, et qu'on conduisit en procession et comme en triomphe à la Tour, fut deux fois appliqué à la question sans qu'on pût lui arracher les révélations que le fanatisme des ministres d'Élisabeth en attendait. Cette princesse elle-même voulut voir ce captif; elle l'interrogea dans la maison du comte de Leicester. Elle fut étonnée des réponses sages et prudentes de ce missionnaire qui, tout en déclarant qu'il la reconnaissait comme reine légitime, lui contesta l'autorité que d'après son système elle avait usurpée sur l'Église; mais convint en même temps que l'autorité ordinaire du pape ne suffisait pas pour excommunier les princes.

Enfin par le moyen d'une de ces conspirations que l'esprit de parti a été toujours habile à inventer, on trouva moyen de condamner Campian et douze de ses prétendus complices pour crime de haute trahison. Campian et quelques-uns de ses compagnons qu'on peut accuser d'avoir recherché avec fanatisme l'honneur du martyre, mais qui certainement étaient inno-

cens de tout délit politique, furent exécutés le 1er décembre 1581 ; le supplice des autres fut retardé, afin qu'on pût périodiquement réjouir le peuple du spectacle de quelque exécution. Nichol qui avait été le principal dénonciateur des missionnaires, se rétracta après s'être sauvé sur le continent, déclarant que toutes ses dépositions lui avaient été arrachées par la crainte de la torture.

Il fallait une fortune considérable pour payer l'amende de 20 liv. st. par mois, ou 160 liv. st. par an [1], à laquelle était soumis chaque Catholique qui regardait comme une apostasie d'assister à un culte que sa religion condamnait. Un grand nombre de gentilshommes furent forcés, pour y satisfaire, de vendre une portion considérable de leurs terres; d'autres, en achetant l'intervention des favoris d'Élisabeth, s'abonnaient pour une somme annuelle.

Persécutions des Puritains.

Les Catholiques ne furent pas seuls en butte aux persécutions. Les Anabaptistes qui à différentes époques essayèrent de se glisser dans le royaume, et les Puritains ou Presbytériens dont le nombre augmentaient d'une manière effrayante, éprouvèrent toute la rigueur des lois contre ceux qui ne se conformaient pas au culte établi. Ils se divisaient en plusieurs partis, l'un plus fanatique que l'autre. Ce fut en vain que le conseil de la reine prit les mesures les plus violentes pour les détruire. Dans les dernières années de son règne, quand on put prévoir qu'un prince qui alors paraissait favorable aux principes du puritanisme,

[1] Équivalant à 12,000 fr. d'aujourd'hui.

monterait sur le trône, les persécutions cessèrent graduellement.

Le conseil de la reine avait résolu la mort de Marie Stuart; mais il fallut vaincre, dirai-je les sentimens généreux qui reposaient peut-être au fond du cœur d'Élisabeth, ou l'irrésolution de son caractère, pour l'amener insensiblement à une action qui devait imprimer une tache ineffaçable à sa réputation? A l'occasion de quelques conspirations mal conçues et étouffées dès leur naissance (comme celles de Throgmorton et d'un fanatique catholique, nommé Guillaume Parry, Gallois), lord Burleigh, le comte de Leicester et sir François Walsingham, feignant des craintes pour la sûreté de la vie de leur reine, formèrent le projet d'une association entre les amis d'Élisabeth, qui tous s'engageaient à poursuivre jusqu'à la mort quiconque attenterait à la vie de la reine, ainsi que l'individu en faveur de qui on ferait une pareille tentative. Une foule de personnes bien pensantes entrèrent avec empressement dans une ligue dont le but paraissait si loyal. Au parlement de 1585, il passa un bill qui changea cet engagement en une loi obligatoire pour tous les sujets de la reine. C'était mettre la vie de Marie Stuart à la merci de ses ennemis qui pouvaient à chaque instant feindre un complot pour justifier son assassinat. Le bill déclara encore la personne en faveur de qui une entreprise illégale aurait eu lieu, privée de tout droit à la succession. Élisabeth se donna l'apparence de la modération, en faisant amender ce bill; il fut interdit aux

Association royale.

confédérés de poursuivre à mort une personne qui n'aurait pas été d'avance déclarée complice de la trahison par une cour de vingt-quatre commissaires : Marie et sa descendance furent déclarées inhabiles à succéder, dans le cas où la reine périrait de mort violente. Avec ces modifications, le bill devint acte.

Nouvelle persécution des Catholiques.

Comme si l'intolérance n'avait pas été pourvue d'assez d'armes, le parlement décréta encore que tout ecclésiastique ordonné par l'autorité de l'évêque de Rome, qu'on trouverait dans le royaume, après le délai de quarante jours, serait considéré comme coupable de haute trahison ; que toute personne qui l'aiderait ou le recevrait, serait punie comme félon ; que quiconque saurait qu'il existe un tel prêtre dans le royaume, et ne le dénoncerait pas dans douze jours, serait mis à l'amende et emprisonné, selon le bon plaisir de la reine ; que tous les étudians dans les séminaires qui ne seraient pas revenus six mois après la proclamation par laquelle on les aura appelés, seraient punis comme traîtres ; que les personnes qui leur feraient passer de l'argent, encourraient les peines de *præmunire ;* que les parens qui enverraient leurs enfans à l'étranger, sans permission, seraient condamnés, pour chacun, à une amende de 100 livres sterlings, et que les enfans qui entreraient ainsi aux séminaires étrangers, deviendraient inhabiles à succéder aux propriétés de leurs parens.

Traité d'amitié de Berwick avec le roi d'Écosse.

La politique astucieuse du cabinet anglais réussit à brouiller l'infortunée Marie Stuart avec son fils, Jacques, qui régnait en Écosse, depuis sa captivité.

Effrayée de l'alliance conclue, en 1584, entre Philippe II et la Ligue française, et qu'on disait tendre à détruire la religion protestante dans tous les pays de l'Europe, Élisabeth conçut le plan d'une alliance de tous les Protestans, pour leur défense commune. Elle réussit à faire partager ses craintes au roi d'Écosse, et le 5 juillet 1586, ce prince signa, à Berwick, une ligue offensive et défensive pour le maintien de la religion protestante et la sûrcté des royaumes des deux parties contractantes. Élisabeth enleva ainsi un allié à la France, et priva Marie Stuart de son dernier appui.

Procès et exécution de Marie Stuart.

Le moment de la sacrifier était arrivé. Quelques prêtres catholiques et quelques gentilshommes exaltés par les persécutions, formèrent le projet de délivrer la reine d'Écosse et d'assassiner Élisabeth. Un certain Antoine Babington, du Derbyshire, et plusieurs élèves du séminaire de Rheims [1], étaient les chefs de cette conspiration. Ces étourdis étaient, sans le savoir, les jouets de François Walsingham, le plus rusé des ministres d'Élisabeth et le plus acharné des ennemis de la reine d'Écosse. Il tenait tous les fils de cette conspiration ridicule, qu'il conduisit vers le but d'y impliquer l'auguste prisonnière. Dans le chapitre suivant, on verra comment ce complot infernal réussit : ce fut en vertu de l'acte du parlement de 1585 qu'on fit le procès à Marie. Le 8 février 1587, la hache du bourreau termina la vie d'une princesse qui fut l'ornement de son siècle.

[1] Voy. vol. XVII, p. 80.

2. *Depuis la mort de Marie Stuart jusqu'à la guerre d'Irlande.*

Exploits maritimes de Hawkins, Drake, Cavendish et Raleigh.

Quelque tortueuse que fût la politique d'Élisabeth envers tous ses voisins, dont nous allons nous occuper, néanmoins l'historien et le lecteur se sentent soulagés d'un grand poids, lorsque, sortis du dédale de crimes que les passions haineuses et l'intolérance religieuse d'Élisabeth et de ses conseillers Walsingham et Burleigh les ont forcés de parcourir, ils sont arrivés sur un terrain où ils ne rencontreront plus que la duplicité et la perfidie ordinaire que les ministres à courte vue voudraient faire passer pour de la politique.

Dans le second chapitre de ce livre, nous avons parlé[1] des entreprises faites par des Anglais de la seconde moitié du seizième siècle, pour découvrir, soit au nord-ouest, soit au nord-est de l'Europe, un passage conduisant aux grandes Indes, sans qu'il fût nécessaire de doubler le cap de Bonne-Espérance, ni de passer le détroit de Magellan. Quoiqu'elles n'eussent pas le succès qu'on en avait espéré, elles inspirèrent cependant à la nation le goût des expéditions maritimes. John Hawkins se rendit célèbre en ouvrant à ses compatriotes une nouvelle branche de commerce que les Portugais, les Espagnols et les Génois s'étaient réservée jusqu'alors, la traite des Noirs. De 1562 à 1568, il fit trois voyages d'Afrique à Hispaniola, dont le dernier fut malheureux. La reine Élisabeth récompensa le service qu'il avait rendu à sa nation, en l'autorisant à orner le cimier de ses armoiries d'un

[1] Voy. vol. XIII, p. 193.

Maure à mi-corps, lié d'une corde. Hawkins ne se procurait pas sa marchandise par échange, comme firent ses successeurs; il enlevait les Nègres de vive force. Cette espèce de commerce était alors regardé comme honorable en Angleterre, et Élisabeth elle-même y prit part. Aussi Hawkins parvint-il à la charge de trésorier de la marine et de vice-amiral. Ce fut en cette qualité qu'il se distingua dans la campagne maritime de 1588, contre l'armade espagnole.

Dans le troisième voyage de Hawkins, un marin de vingt-deux ans montra une bravoure brillante à la défense du vaisseau qu'il commandait, contre la flotte espagnole. C'était François Drake qui dès ce moment conçut une profonde animosité contre les Espagnols. Il fit sans autorisation de son gouvernement, mais avec sa connivence, plusieurs expéditions dans l'Amérique espagnole, prit et saccagea, en 1562, la ville de Nombre-de-Dios. Ayant aperçu pour la première fois, du sommet des montagnes de l'isthme de Panama, le grand Océan Pacifique, il fit vœu de porter le pavillon anglais sur cette mer inconnue à ses compatriotes. Avec cinq vaisseaux et 160 aventuriers, il passa, en 1578, le détroit de Magellan, dévasta les villes situées sur les côtes du Chili et du Pérou, traversa l'Océan Pacifique, doubla le cap de Bonne-Espérance, et au bout de près de trois ans revint à Plymouth, le 3 novembre 1580. Il fut le premier aventurier en chef qui eût fait le voyage autour du globe; car Magellan dont les vaisseaux achevèrent ce voyage, en 1522, était mort en route.

Un autre navigateur, Walter Raleigh, obtint, le 25 mars 1584, d'Élisabeth une patente calquée, dirait-on, sur une bulle papale. Elle l'autorisait à découvrir et conquérir toute terre étrangère ou déserte qui n'appartiendrait à aucun prince chrétien; à les tenir de la couronne d'Angleterre par le paiement d'un cinquième de tout l'or et l'argent qui pourrait être extrait des mines, à capturer tout vaisseau qui chercherait à commercer, et à expulser toute personne qui s'établirait à moins de 200 lieues de la place où lui ou ses compagnons se seraient établis dans les six années suivantes. La même année Raleigh expédia deux vaisseaux qu'il dirigea vers la partie du Nouveau-Monde qui, d'après ses conjectures, devait exister au nord de la Floride; ils abordèrent effectivement dans le pays fertile de Vingandacoa, qui en l'honneur d'Élisabeth fut nommé Virginie. On y fonda une colonie qui ne put se soutenir contre les sauvages, de manière que Drake qui passa dans ces parages, en 1586, la ramena. On dit que ce furent ces colons qui portèrent en Europe l'usage de fumer le tabac ou au moins celui d'employer pour cela des pipes de terre. On connaissait depuis 1496 le tabac comme une plante dont les jongleurs américains se servaient pour des fumigations, et à laquelle on attribuait toutes sortes de vertus. Jean Nicot qui, en 1560, fut ambassadeur de France à Lisbonne, l'apporta à Paris et on lui donna le nom de Nicotiane; mais ce sont les Anglais qui apprirent aux Européens l'usage malpropre de fumer le tabac qui peut être regardé comme un des obstacles des progrès

de la civilisation chez les nations qui s'y livrent avec excès, parce qu'il les rend moins communicatives et détruit le goût d'une conversation animée sans être bruyante, instructive sans être trop savante. Drake ou Raleigh sont devenus les vrais bienfaiteurs de la classe indigente des habitans de notre partie du monde, en y apportant, en 1585 ou 1586, une plante autrement utile que le tabac, savoir la pomme de terre.

Après Drake, un autre Anglais, Thomas Cavendish, fit, de 1586 à 1589, un voyage autour du globe. Comme son devancier, il rapporta beaucoup d'or enlevé aux Espagnols; comme lui il n'enrichit pas les sciences.

Élisabeth ayant résolu de soutenir la cause des confédérés des Pays-Bas, nomma Drake amiral d'une flotte destinée à exercer des pillages dans les possessions espagnoles en Amérique. Christophe Carlisle commanda les troupes de terre qui y furent embarquées. Elles prirent, au mois de novembre 1585, l'île de San Iago, une de celles du Cap-Verd, et en janvier 1586 Domingo, capitale d'Hispaniola, et revinrent avec un butin de 60,000 livr. st. et avec 240 canons enlevés aux Espagnols.

Le 6 février 1596, Raleigh s'embarqua pour aller à la découverte du fabuleux empire de la Guiane, de ses incalculables richesses, et de la ville d'or de Manoa, appelée par les aventuriers espagnols Eldorado. Il remonta l'Orénoque à quelques centaines de milles, mais la crue subite des eaux ayant augmenté la rapi-

dité du courant, ses embarcations furent ramenées par force à l'embouchure du fleuve, où étaient ses vaisseaux. La relation qu'il publia à son retour, était pleine de forfanterie et entretint la croyance à l'existence de l'Eldorado.

Alliance avec les confédérés des Pays-Bas.

Les hostilités commises par Drake et Carlisle pouvaient paraître avoir été exercées par des aventuriers sans autorisation de leur gouvernement; mais elles avertissaient Philippe II de ce qu'il avait à attendre de sa bonne sœur et alliée. Les confédérés des Pays-Bas auxquels un assassinat avait enlevé leur défenseur principal, Guillaume, prince d'Orange, et qui, dans les circonstances critiques où se trouvait Henri III, ne pouvaient espérer aucun secours de la France, résolurent de se jeter entre les bras de l'Angleterre, et offrirent à Élisabeth la souveraineté de leurs provinces. Elle balança de l'accepter, mais le 10 août 1585, elle conclut avec ces états un traité d'alliance défensive, par lequel elle leur promit un secours de 4,000 hommes de pied et 400 chevaux; secours qu'elle porta ensuite à 5,000 piétons et 1,000 chevaux. Le comte de Leicester qui depuis tant d'années avait su se maintenir dans la faveur d'Élisabeth, fut chargé du commandement de ce corps auxiliaire. Les confédérés le nommèrent capitaine-général de leurs forces; mais il se brouilla bientôt avec eux, et par des vues d'ambition personnelle fit manquer les opérations de la guerre. Au mois de novembre 1587, Élisabeth fut obligée de le rappeler.

Guerre avec Philippe II. La flotte invincible.

Philippe II n'avait oublié aucun des outrages qu'il

avait reçus ; il armait, mais d'après son caractère, lentement et avec secret, et préparait cette flotte invincible qui devait écraser l'Angleterre. Lorsque ses préparatifs commencèrent à fixer l'attention du gouvernement anglais, François Drake fut envoyé pour surveiller les ports d'Espagne ; ce marin n'était pas homme à se borner à l'exécution précise de ses instructions. Il ne crut pas pouvoir mieux surveiller ce qui se faisait dans le port de Cadix qu'en y entrant, et détruisant les vaisseaux qu'il y trouverait. Il exécuta ce coup hardi le 29 avril 1586 ; de là il entra dans le Tage, insulta l'amiral espagnol, et revint en Angleterre chargé de butin.

Philippe II avait enfin terminé ses préparatifs et il trouva que la mesure des offenses était au comble. Élisabeth qui s'était toujours flattée que par les artifices de sa politique elle dissiperait l'orage qui la menaçait, et qui par sa parcimonie avait négligé de mettre son armée sur le pied de guerre, se vit enfin obligée de lever des troupes. La conquête de l'Angleterre n'était pas un projet aussi chimérique que cela peut nous paraître aujourd'hui. L'île n'était fortifiée ni par la nature ni par l'art ; la nation qui depuis long-temps jouissait de la paix, était étrangère à toute discipline militaire et manquait d'expérience. Le roi d'Espagne comptait sur les vœux et sur l'assistance de la moitié de la population, attachée à la religion catholique et pour laquelle Élisabeth s'était montrée une injuste marâtre. Il se trompa dans ce calcul, et rien ne prouve mieux l'exagération des écrivains qui ont parlé des in-

trigues du clergé et des Jésuites en particulier, que la loyauté inébranlable, dont les Catholiques anglais firent preuve dans ce moment de danger.

Nous avons raconté dans le chapitre consacré à l'histoire de Philippe II[1], comment la grande expédition, fruit de tant d'années de peine et de dépenses si considérables, fut détruite en 1588, bien plutôt par les tempêtes que par la bravoure et l'habileté des Anglais. Il faut rendre la justice à Élisabeth qu'au moment du plus grand danger son courage ne faillit pas; elle ne douta pas un instant du succès de sa flotte. Mais elle se montra femme par la manière dont elle récompensa les services du comte de Leicester qui, chargé du commandement des troupes destinées à la défense des côtes, n'avait pas eu la moindre occasion de faire preuve de valeur ni de talens. Comme s'il avait été le sauveur de l'Angleterre, elle créa en sa faveur une charge dont on n'avait pas vu d'exemple : elle lui conféra une autorité presqu'égale à la sienne, en le nommant lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande. Il est vrai que l'ordonnance qui l'élevait à une puissance comme jamais particulier n'en a légitimement joui, ne fut pas signée, parce que Leicester s'étant mis en route pour se rendre à son château de Kenilworth, mourut presque subitement le 4 septembre 1588. Cet homme, d'un caractère vil et vicieux et de talens médiocres, avait conservé pendant trente ans un ascendant inconcevable sur sa maîtresse.

Mort du duc de Leicester.

La conduite loyale des Catholiques n'avait pu adou-

Persécution du comte d'Arundel.

[1] Voy. p. 21 de ce vol.

cir la haine d'Élisabeth. Elle nomma une commission pour faire mourir un certain nombre de ceux qui avaient été arrêtés pour l'exercice de leur culte; l'arrêt qui les condamna à mort, ne leur reprocha pas d'autre crime. La plus illustre des victimes des passions haineuses d'Élisabeth après Marie Stuart, fut le premier pair du royaume, Philippe Howard, fils aîné du dernier duc de Norfolk exécuté en 1572 [1], et de l'héritière des titres d'Arundel. Il avait été un des favoris d'Élisabeth, puis tout d'un coup il s'attira sa haine, on ne sait pas comment. La colère d'Élisabeth s'enflamma, lorsqu'elle apprit qu'il avait abjuré le protestantisme et s'était embarqué, en 1585, pour quitter le royaume. Elle fit courir après lui; il fut ramené et condamné à une amende de 10,000 liv. st. et à une détention au bon plaisir de la reine. Après la destruction de la flotte invincible, il fut condamné à mort comme suspect d'avoir souhaité la réussite de l'entreprise de Philippe. La sentence ne fut pas exécutée; pendant six ans Élisabeth laissa la hache suspendue sur sa tête. Il mourut enfin en 1595. Pendant une captivité de onze ans il ne put obtenir une seule fois, même aux approches de la mort, la permission de voir sa femme, ni un fils qui était né quelques mois après son arrestation, ni un de ses parens, soit catholique soit protestant.

Faveur du comte d'Essex.

Le vide que la mort du comte de Leicester avait laissé dans le cœur d'Élisabeth, alors âgée de cinquante-cinq ans, fut promptement rempli par une

[1] Voy. p. 236 de ce vol.

passion ridicule qu'elle prit pour un jeune homme de vingt ans, Robert Devereux, comte d'Essex, fils de Lætitia Knolles, comtesse douairière d'Essex, qu'au risque de perdre la faveur de la reine, le comte de Leicester avait épousée, en 1576. A la mort de son beau-père, Essex succéda au poste de premier favori, et la vieille Élisabeth, par la patience avec laquelle elle supporta les caprices et la présomption de ce jeune étourdi, gâta entièrement son caractère. Dévoré d'ambition, Essex prit, malgré la reine, part, en 1589, à l'expédition d'Édouard Nervais et François Drake, tendant à placer dom Antonio sur le trône de Portugal[1]. Cette expédition fut malheureuse, parce que les partisans de dom Antonio, s'il en avait en Portugal, n'osèrent se déclarer. Elle coûta la vie à 11,000 Anglais : elle a fourni le premier exemple de cette guerre de famine qui depuis a été établie ou tolérée par le droit des gens. La flotte anglaise enleva alors soixante bâtimens appartenant aux villes Hanséatiques, et conduisant des objets de première nécessité à Lisbonne. Élisabeth déclara qu'elle voulait réduire l'Espagne *par la famine*.

Expédition en Portugal. 1589.

Destruction de Cadix, 1596.

En 1596, Philippe II paraissait avoir repris son projet de conquérir l'Angleterre. Elisabeth équippa une flotte de cent cinquante voiles, dont l'amiral Charles Howard d'Effingham eut le commandement, et qui portait 14,000 hommes de troupes de terre, sous les ordres du comte d'Essex. Le 20 juin, la flotte força l'entrée du port de Cadix, où il y avait quinze

[1] Voy. vol. XVII, p. 322.

vaisseaux de guerre. Le 22, la ville même capitula; les habitans furent obligés de payer 120,000 couronnes, pour avoir la vie sauve, et d'abandonner leurs habitations et toutes leurs propriétés. Essex offrit de rester dans l'île avec 3,000 hommes; mais d'après l'avis de la majorité du conseil de guerre, Cadix fut réduit en cendre, et la flotte retourna en Angleterre.

3. *Depuis la guerre d'Irlande.*

Guerre d'Irlande.

Sous le règne d'Élisabeth, il éclata en Irlande une insurrection qui ne fut entièrement réprimée que sous le successeur de cette princesse. Par le rétablissement de la religion catholique, qui eut lieu après la mort d'Édouard VI, l'Irlande paraissait réconciliée avec la domination anglaise, lorsque la révolution religieuse opérée par Élisabeth, vint rallumer toutes les haines qui allaient s'éteindre. Sous le dernier gouvernement, le comte de Sussex, gouverneur de l'île, avait convoqué un parlement pour établir le culte catholique; le 11 janvier 1560, il en convoqua un pour l'abolir. Le parlement obéit comme il avait obéi la première fois; mais ses actes ne purent être exécutés que dans les dix comtés véritablement soumis à l'Angleterre [1]. Les chefs (*chieftains*) des cantons qui par la suite formèrent vingt-deux autres comtés, reconnaissaient encore moins l'autorité spirituelle de la reine que sa puissance séculière. Dans cette partie de l'île, régnait

[1] Ces dix comtés étaient : Dublin, Meath, Ouest-Meath, Louth, Kildare, Catherlone, Kilkenny, Waterford, Tipperary et Wexford.

encore l'ancienne simplicité des mœurs. Il n'y existait pas de ville qui méritât ce nom; les habitans étaient plutôt pasteurs qu'agriculteurs; ils ne connaissaient pas d'industrie, avaient un gouvernement patriarcal dans lequel la ligne aînée, descendue d'une souche commune, jouissait de la principale autorité. Chaque tribu était sous les ordres d'un chieftain qui exerçait un pouvoir illimité; il le transmettait à son fils aîné ou à celui de ses enfans qu'il préférait; toutefois son choix devait être agréé par les chefs de famille. Quand ils n'étaient pas d'accord, la guerre décidait du différend. Le peuple était paresseux, grossier, ignorant, brave; mais détestait la discipline.

A l'avènement d'Élisabeth, les plus puissans des chefs, et par conséquent les plus puissantes des tribus (car les chefs et les tribus se confondaient), étaient en Munster, les Mac Carty et les O'Brian; en Connaught, les O'Hally, les Feix, les Burke (dont une branche, celle des Clarincarde, avait adopté les mœurs anglaises); en Ulster, les O'Nial. Parmi les familles d'origine anglaise, les comtes de Desmond, d'Osmond et de Fitzgérald, étaient les principales.

Henri VIII avait créé Connor O'Nial, comte de Tyrone, et son fils Mathieu, baron de Dungannon, successeur du père dans la dignité de pair; mais Shame O'Nial, autre fils de Connor, tua Mathieu, chassa le père, et, s'étant fait reconnaître chef de la tribu, se rendit indépendant, et fit revivre les prétentions de sa race sur le royaume d'Ulster. Néanmoins il vint lui-même, en 1562, se soumettre à Élisabeth,

et la cour s'amusa beaucoup de son costume et de celui de sa garde, armée de haches à longs bâtons, et vêtue de toile teinte de safran. Quelques années plus tard, Shame se révolta de nouveau, et tomba victime d'une trahison.

Un acte du parlement éteignit pour toujours le nom et le titre d'O'Nial; les terres de Shame et de ses adhérens, comprenant la moitié de l'Ulster, furent confisquées au profit de la couronne. Sir Thomas Smith, un des secrétaires d'état, proposa alors à la reine un plan d'après lequel les districts confisqués devaient être distribués à des paysans anglais qu'on transplanterait en Irlande. Ces colons seraient chargés de défendre leurs propriétés contre les nationaux, sans qu'il en coûtât des frais au gouvernement. Walter Devereux, comte d'Essex, père du favori, fut celui des commissaires qui travailla avec le plus de zèle à l'exécution de ce plan de colonisation.

Il était naturel que les indigènes regardassent avec horreur un homme envoyé pour consommer leur ruine : ils sollicitèrent l'appui des puissances catholiques, pour expulser les intrus hérétiques. Grégoire XIII déclara que quoique l'Irlande n'eût pas été nommée dans la bulle qui excommuniait Élisabeth, cette princesse n'en avait pas moins perdu tous ses droits à ce royaume. Fitz-Maurice, frère du comte de Desmond, débarqua, en 1579, dans l'île avec quelques soldats et un légat du pape, le docteur Sanders, son entreprise échoua complètement : lui-même et son frère périrent.

Élisabeth envoya successivement comme lords députés en Irlande deux hommes sévères, mais justes et éclairés, qui travaillèrent à faire adopter aux chieftains les mœurs et les institutions anglaises. C'étaient sir Henri Sidney et sir John Perrot. Le dernier réussit, en 1584, à organiser six nouveaux comtés dans la province de Connaught, et ensuite sept en Ulster. Il obtint des chefs de ces comtés la promesse de porter leurs différens aux cours royales, au lieu de les décider par des guerres civiles. Au parlement de 1585, il eut la satisfaction de voir paraître en costume anglais plusieurs individus des familles O'Relly, Mac Jennis, O'Brian, Mac-Brian, O'Tergal et Tirlaugh. Sous l'administration de Perrot, le dernier comte de Desmond fut condamné pour haute trahison par le parlement; ses terres, composées de 600,000 acres, furent distribuées à des seigneurs anglais, à condition d'y établir une famille par 240 acres.

Un fils de ce Mathieu, baron de Dungannon, que Shame O'Nial avait tué, ainsi un petit-fils du premier comte de Tyrone, Hugues O'Nial, conçut un plan plus sage que celui de Desmond pour délivrer l'Irlande de ses oppresseurs. Il en prépara l'exécution en secret pendant plusieurs années, et sut si bien dissimuler qu'Élisabeth, à laquelle il promit de travailler à la civilisation de ses compatriotes, le nomma comte de Tyrone. Il eut de fréquentes réunions avec les différens chefs, mais c'était pour modérer leur ardeur jusqu'à ce que le moment de secouer le joug odieux fût arrivé, et pour les engager à lui abandonner

la direction de l'insurrection. Il prit à son service une foule d'officiers irlandais qui s'étaient formés au métier de la guerre en s'engageant parmi les troupes espagnoles dans les Pays-Bas. Comme l'Irlande n'avait pas de commerce, les habitans manquaient d'armes et de munitions; mais Perrot avait pris tant de confiance dans la loyauté de ceux des nouveaux comtés, qu'il leur en distribua, afin qu'ils pussent se défendre contre les pirates écossais qui se montraient fréquemment sur leurs côtes. L'Espagne fournit aussi secrètement des armes à Tyrone. Quand ses préparatifs furent achevés, il reprit publiquement le nom d'O'Nial, et réclama les droits dont sa famille avait anciennement joui. Le 14 août 1598 il gagna une victoire décisive au fort de Blackwater; Bagnal, général des Anglais, y fut tué avec 1,500 hommes; l'artillerie, les munitions et le fort lui-même tombèrent au pouvoir des vainqueurs. L'Irlande, théâtre de guerres éternelles, n'avait pas encore vu de bataille si sanglante.

Le comte d'Essex est envoyé en Irlande.

Lorsqu'on délibéra en Angleterre sur les mesures à prendre pour étouffer une rébellion qui menaçait de devenir dangereuse, le comte d'Essex, qui avait été créé lord-maréchal, et qui depuis la mort de lord Burleigh, avait tout pouvoir sur l'esprit d'Élisabeth, demanda à y être envoyé. Il avait fait preuve de bravoure dans l'expédition d'Espagne; la reine à qui il avait su plaire ne doutait pas de ses talens; ses ennemis secrets, lord Robert Cécil, fils de lord Burleigh, et Walter Raleigh, étaient enchantés qu'on lui fournît une occasion de se perdre. Il fut nommé; et la

reine lui confia une armée qui devait suffire à conquérir l'île dans une seule campagne : 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux.

Essex arriva en Irlande au mois d'avril 1599. Au lieu de suivre les instructions précises qu'il avait reçues, et de marcher droit sur le comte de Tyrone, il perdit son temps et son monde à se rendre maître de quelques châteaux. Finalement, son armée étant réduite, il conclut, le 8 septembre, avec le vainqueur de Blackwater, une trève de six semaines, et se chargea de transmettre à la reine les conditions auxquelles O'Nial consentait à lui accorder la paix et à la reconnaître comme souveraine : c'était que le culte catholique fût rétabli ; que le gouverneur fût un comte irlandais, revêtu du titre de vice-roi ; que les principaux officiers de l'état et les juges fussent choisis parmi les indigènes ; que les O'Nial, les O'Donnel, les Desmond et tous leurs partisans fussent rétablis dans les biens que leurs ancêtres avaient possédés ; et que la moitié de l'armée irlandaise fût composée de naturels du pays.

Chute d'Essex. Lorsque Élisabeth reçut la nouvelle d'une transaction si ignominieuse que les ennemis d'Essex pouvaient représenter comme le premier pas d'une trahison, elle se mit dans une colère violente qu'elle exhala dans une lettre qui fut expédiée au favori. Celui-ci quitta sur-le-champ l'armée sans en demander la permission, et parut inopinément, le 28 septembre, devant la reine. La passion d'Élisabeth était si violente que dans le premier moment elle le reçut assez

bien; mais ayant réfléchi ensuite sur l'irrégularité de sa conduite, elle le fit remettre le même jour à Egerton, garde-des-sceaux, pour le tenir en garde libre sous sa responsabilité.

L'opinion publique qui ordinairement applaudit à la chute des favoris, n'approuva pas l'apparence de sévérité avec laquelle Essex fut traité : c'est que depuis quelque temps le favori de la reine était devenu celui de la populace. Depuis son retour de Cadix, l'homme le plus dissolu de la cour s'était montré dévot et affectait le zèle d'un nouveau converti. On le voyait continuellement aux temples où avec un saint recueillement il écoutait les sermons fanatiques et interminables des Puritains. L'affection avec laquelle il accueillait tout le monde et sa prodigalité avaient achevé d'en faire l'homme du peuple. Les prédicateurs, dans leurs sermons incendiaires, plaignaient la disgrâce d'un homme si vertueux, et firent des prières publiques pour que Dieu ouvrît les yeux de la reine sur son innocence; les prétendus amis du peuple firent pleuvoir des libelles contre les ministres d'Élisabeth.

La conduite de la reine envers son ancien favori fut celle d'une amante offensée, dont le cœur éprouve une certaine volupté à punir l'objet de son affection. Il paraît qu'elle voulait humilier cet enfant gâté et se réserver le plaisir de le relever ensuite; mais les intrigues des ennemis du présomptueux jeune homme, l'imprudente activité de ses amis, et son esprit turbulent le perdirent, en le précipitant dans des démarches criminelles qui ne permettaient plus à Élisabeth

de le soustraire à la peine qu'il avait méritée. Son procès fut d'abord instruit par dix commissaires, dont le prononcé devait être appelé *censure* et non jugement. Ils le condamnèrent, le 15 juin 1600, à être suspendu de ses fonctions et à rester prisonnier, dans sa maison, au bon plaisir de la reine. Comme il montra beaucoup de soumission et de contrition, Élisabeth lui fit bientôt retirer son gardien, avec permission d'aller à la campagne; mais lui défendit de paraître à à la cour.

La soumission d'Essex fut mise à l'épreuve, lorsque le monopole des vins doux dont il jouissait, étant expiré le 29 septembre 1600, la reine ne répondit à la requête par laquelle il en sollicitait le renouvellement, qu'en disant qu'il était prudent de diminuer la ration des chevaux trop fougueux. Depuis ce moment Essex tomba de son rôle. Il continua ses assemblées religieuses avec les Puritains, mais sa maison devint en même temps le rendez-vous de tous les courtisans mécontens. Il entra en liaisons secrètes avec le roi d'Écosse, en le prévenant que les ministres d'Élisabeth travaillaient à le priver de la succession. Il tint des conciliabules à Drury-Housse, maison appartenant à sir Charles Dawers, avec le comte de Southampton, sir Ferdinand Georges, sir Christophe Blount, beau-père du comte d'Essex (car Blount avait épousé la veuve du vieux Essex et de Leicester) et avec quelques autres en présence desquels il se vantait de pouvoir compter sur cent vingt comtes, barons et chevaliers, ainsi que sur l'attachement du peuple. On convint du plan

d'une émeute, dont l'objet était de forcer le palais de la reine qu'on prierait de changer de ministère et d'adopter un autre système de gouvernement. Tout n'était pas encore prêt pour l'exécution, lorsqu'on sut que la reine avait eu vent de la conspiration et qu'on avait mis le château en mesure de défense. Cette circonstance engagea Essex à ne pas attendre plus longtemps. Ayant réuni environ 200 de ses amis, il entra, le 8 février 1601, dans la cité et appela le peuple aux armes; mais personne ne bougea. Essex se voyant abandonné, repassa la Tamise et s'enferma dans sa maison, où il se prépara à se défendre. L'amiral, comte de Nottingham[1], la cerna de toute part, et allait la forcer lorsque le malheureux Essex se rendit à discrétion avec ses amis.

Dix jours après, les deux grands coupables, les comtes d'Essex et de Southampton, furent traduits devant un jury composé de vingt-cinq pairs, parmi lesquels se trouvaient les ennemis les plus avoués d'Essex : celui-ci voulait les récuser, mais on lui déclara que les pairs ne prêtant pas serment, mais jugeant sur leur parole d'honneur, ne pouvaient pas être envisagés comme des jurés, ni par conséquent être récusés. On accusa les prévenus d'avoir voulu attenter à la vie de la reine; tel n'avait certainement pas été leur dessein, quoiqu'ils se fussent rendus très-coupables. Les pairs les condamnèrent unanimement pour haute trahison. Essex protesta de son innocence; mais au bout de quelques jours Ashton, ministre protestant, le

[1] L'ancien lord Effingham; voy. p. 22 et 254 de ce vol.

pressa si fort de ne pas s'attirer la colère céleste par une dénégation, qu'il fit un aveu détaillé de tous les projets criminels qui lui avaient passé par la tête, et trahit le secret des amis qu'il avait séduits et de ceux qui l'avaient assisté de leurs conseils.

On croyait généralement qu'Élisabeth, touchée du repentir de son favori, lui pardonnerait; mais les dames qui avaient eu à se plaindre d'Essex, rapportèrent à la reine que dans des momens d'humeur il l'avait traitée de vieille femme, aussi disgraciée d'esprit que de corps. Élisabeth ne put pardonner cet outrage; d'ailleurs Essex poussa la fierté jusqu'à ne pas demander son pardon. L'ordre de son supplice fut donné.

Essex fut décapité le 25 février 1601, âgé de trente-quatre ans. Ses complices le suivirent quelques jours après, excepté le comte de Southampton, à qui Élisabeth fit grâce de la vie.

Soumission de l'Irlande.

Lord Mountjoy, nommé lord député d'Irlande à la place de son ami, le comte d'Essex, agit avec vigueur contre les rebelles. Au mois de septembre ceux-ci reçurent un secours de 4,000 Espagnols, qui sous les les ordres de don Juan d'Aguilar débarquèrent à Kinsale. Le général anglais les y assiégea par terre, pendant que Richard Lewison bloqua la place par mer. Un second corps de 2,000 Espagnols commandés par Ocampo, vint se réunir au comte de Tyrone et marcha à la délivrance de Kinsale; mais ce corps fut dispersé, et Ocampo tomba entre les mains des Anglais. Après cet échec Aguilar capitula, rendit, le 2 janvier 1602, Kinsale et quelques autres places dont il s'était

rendu maître, et retourna en Espagne. Tyrone, réduit à l'extrémité, vint en posture de suppliant auprès de Mountjoy, et implora sa clémence. Le lord député le fit arrêter pour l'envoyer en Angleterre, lorsque les ministres d'Élisabeth voyant dépérir la santé de cette princesse, chargèrent Mountjoy d'annoncer à son prisonnier qu'on acceptait sa soumission. Ainsi finit une guerre de dix ans qui avait coûté 3,400,000 liv. sterlings[1].

Parlement de 1601.

Le parlement que la reine convoqua, le 27 octobre 1601, est remarquable dans l'histoire de la constitution anglaise. L'abus des monopoles[2] était parvenu à un tel point qu'ils étaient devenus un fardeau insupportable pour la nation. Les premiers besoins de la vie avaient plus que décuplé de prix. Le parlement de 1597 s'en était plaint, sans pouvoir obtenir le redressement de ses griefs. Au parlement de 1601 plusieurs députés de la chambre des communes demandèrent qu'on fît un acte formel pour l'abolition de tous les monopoles ; mais le parti de la cour rejeta cette *motion* comme un attentat à la prérogative royale ; les ministres soutinrent, sans être rappelés à l'ordre ni contredits, que la souveraine avait le droit d'accorder des privilèges contraires aux statuts, et de dispenser de l'observation des lois ; qu'il était aussi peu loyal de discuter sur sa prérogative que de la contester ; qu'un souverain absolu, comme étaient les rois d'Angleterre, ressemblait à la divinité, etc. L'orateur ayant reçu un

[1] Plus de dix millions d'aujourd'hui.

[2] Voy. p. 233 de ce vol.

message de la reine qui lui fit savoir qu'elle avait résolu d'abolir sur-le-champ les monopoles les plus onéreux à la nation, la chambre chargea une députation de quatre-vingts membres d'aller remercier Élisabeth de sa bienveillance; les représentans de la nation anglaise s'acquittèrent de cette commission en s'agenouillant devant la reine. Cet acte de justice ou de prudence d'Élisabeth la réconcilia un peu avec l'opinion publique qui lui était devenue bien défavorable depuis l'exécution du comte d'Essex.

Mort et caractère d'Élisabeth.

Le caractère de cette princesse avait entièrement changé depuis ce fatal évènement. Le regret qu'elle éprouvait de l'avoir ordonné, surtout depuis qu'elle sut que ce favori avait fait une démarche pour obtenir son pardon, que la méchanceté de la comtesse de Nottingham lui avait cachée, et la découverte qu'elle fit vers ce temps d'une correspondance dans laquelle ses plus affidés ministres, et nommément Robert Cécil, étaient entrés avec le roi d'Écosse, son successeur présomptif, la plongèrent dans une mélancolie profonde qui la rendit incapable de toute occupation sérieuse. Après avoir passé quelques mois dans ce triste état, ses forces dépérirent à vue d'œil, et les avant-coureurs de la mort se manifestèrent. Une députation de trois membres du conseil d'état la pria de nommer son successeur. Elle indiqua celui auquel la loi de l'état adjugeait le trône, le roi d'Écosse. Elle expira le 24 mars 1603, à l'âge de soixante-dix ans.

Les Anglais citent avec orgueil le règne d'Élisabeth comme un des plus brillans de leur histoire. Sa fer-

meté, sa vigilance et son adresse élevèrent l'Angleterre au premier rang des puissances européennes, parmi lesquelles elle n'avait joué jusqu'alors qu'un rôle secondaire. La tranquillité dont jouirent ses états pendant ce long règne, la prospérité à laquelle ils s'élevèrent par l'industrie et le commerce, la marine qu'Élisabeth créa et les succès de ses armes contre le plus puissant monarque, sont ses principaux titres à la gloire. Ses défauts étaient l'opiniâtreté, l'irrésolution, la dissimulation, une avarice insatiable, un despotisme qui ne connaissait pas de frein, un fanatisme religieux qu'on peut comparer à celui des plus fougueux inquisiteurs. Sa conduite perfide envers Marie Stuart, son égale, sur laquelle elle s'arrogea la juridiction et qu'elle feignit de croire coupable d'un crime, pour la sacrifier à une basse jalousie, est une tache qu'elle n'aurait pu effacer que par beaucoup de vertus qui lui manquaient, et par un repentir qu'elle n'éprouva pas. Aucune faiblesse de son sexe ne lui était étrangère; elle était envieuse, vaine jusqu'au ridicule de sa prétendue beauté, fausse, impérieuse, ingrate, colère, passionnée, vindicative, coquette et fragile comme la dernière des femmes.

SECTION VIII.

Règne de Jacques Ier depuis 1603 *jusqu'en* 1618.

Avènement de la maison de Stuart.

Jacques Ier, fils de Henri Stuart de Darnley, et de Marie Stuart, reine d'Écosse, était âgé de trente-sept ans, lorsqu'à la mort d'Élisabeth, il fut proclamé roi d'Angleterre, comme arrière-petit-fils de Marguerite Tudor, l'aînée des sœurs de Henri VIII, laquelle avait épousé Jacques IV, roi d'Écosse, aïeul de Marie Stuart. Ainsi le trône d'Angleterre passa tranquillement de la maison irlandaise de Tudor à la maison écossaise de Stuart. Depuis l'âge d'un an, Jacques était décoré de la dignité royale; depuis celui de douze ans il régnait par lui-même; mais il n'était roi légitime que depuis l'assassinat juridique de sa mère, car il n'avait hérité de son père aucun droit à la couronne d'Écosse. Comme roi d'Écosse, on le nommait Jacques VI. Il était marié à Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemark, dont il avait deux enfans, Henri-Frédéric âgé de neuf ans, et la princesse Élisabeth de laquelle la maison d'Hanovre tient son droit au trône de la Grande-Bretagne. Jacques fut couronné à Westminster, le 25 juillet 1603; il augmenta encore ce jour là le nombre de chevaliers dont il avait déja créé quelques centaines.

Traité d'Hampton-Court, 1603.

Parmi les ambassadeurs étrangers qui vinrent féliciter Jacques au nom de leurs souverains, se trouvait le marquis de Rosny, depuis célèbre sous le nom de duc de

Sully. Il était chargé de la part de Henri IV de négocier une grande alliance contre la maison d'Autriche : Jacques était trop pacifique pour y consentir. Tout ce que le ministre de France put obtenir, ce fut le traité de Hamptoncourt, du 30 juillet 1603, en faveur de la cause des Provinces unies des Pays-Bas [1].

Conspiration dite Main et Bye.

A peine Jacques eut-il pris possession du trône, que Robert Cecil, secrétaire d'état, découvrit une conspiration contre le gouvernement, accompagnée de circonstances si singulières qu'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, ou de l'accord qui s'est établi entre des personnes de principes religieux et politiques entièrement opposés, ou de la nullité des moyens qui étaient à la disposition des conjurés. On ignore même quel était leur but. Voulaient-ils seulement opérer un changement dans le ministère? où prétendaient-ils placer sur le trône Arabelle Stuart, petite-fille de Marguerite Stuart et par conséquent descendante de Marguerite Tudor au même degré que Jacques, mais ayant sur lui l'avantage d'être née en Angleterre? Ce qui rend la chose encore plus compliquée, c'est qu'il existait à la fois deux conspirations qui avaient connaissance l'une de l'autre, et agissaient cependant séparément et peut-être pour des buts différens. L'une appelée la grande conspiration (*the main*) était composée de lord Cobham, lord Grey et de Walter Raleigh, ministres d'Élisabeth disgraciés par Jacques, et de Watson, un des plus zélés missionnaires catholiques; dans l'autre, la petite (*the bye*) qui ne se pro-

[1] Voy. vol. XVII, p. 159

posait peut-être que de se saisir de la personne du roi pour gouverner en son nom, se trouvaient Griffin Markam et George Brooke, père de lord Cobham. Pour jeter plus d'obscurité encore sur cette intrigue, on nous dit qu'elle fut dénoncée par le père Gérard, missionnaire jésuite. On serait tenté de la regarder comme une fable, si trois des accusés, condamnés sur leurs aveux, n'avaient confirmé leur déclaration sur l'échafaud même au moment où ils croyaient recevoir le coup mortel; le roi changea la punition des uns en une prison perpétuelle, celle des autres en un bannissement. Watson et un autre prêtre, ainsi que Brooke furent seuls exécutés.

Principes de tolérance de Jacques.

Jacques avait été élevé dans les principes du plus sévère puritanisme; mais les désagrémens qu'il essuya ensuite de la part des Presbytériens, lui ouvrirent les yeux sur la tendance républicaine de cette secte, et dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il déclara sa prédilection pour l'Église épiscopale. Les Catholiques espéraient que le fils de Marie Stuart retournerait à la religion pour laquelle elle avait souffert le martyre, et les Puritains l'accusaient d'en avoir le projet. Les uns et les autres se trompèrent. Le roi déclara aux Catholiques anglais qu'il était obligé de tout laisser sur le pied où il avait trouvé les choses, et s'il défendait quelquefois l'Église catholique contre les injures des fanatiques, s'il l'appelait l'Église-mère, s'il exprimait le vœu d'une réunion avec elle, cela ne nous paraît pas suffisant pour établir la preuve de son penchant pour cette religion, que la plupart des his-

toriens anglais ont cru y apercevoir. Son désir de réunir aussi les Puritains et les Anglicans, et plus peut-être celui de briller par sa science théologique, l'engagèrent à faire tenir, au mois de janvier 1604, un colloque à Hamptoncourt, où les Puritains furent écoutés dans leurs demandes. Le théologien couronné les réfuta lui-même, et, s'il ne les convainquit pas, il les réduisit cependant au silence, en répétant souvent une de ses maximes favorites : « Point d'évêque, point de roi ! » Il finit par annoncer que tous ceux qui, dans un temps donné, ne se joindraient pas à l'Église épiscopale, seraient exilés. Le 22 février 1604, il publia un édit, enjoignant à tous les ecclésiastiques catholiques, comme étant dangereux à l'état et à la religion, nommément aux Jésuites et aux séminaristes, de quitter le royaume avant le 19 mars.

Premier parlement.

C'était l'époque pour laquelle il avait convoqué son premier parlement. Il l'ouvrit par un discours éloquent, au moins d'après le goût du temps, mais un peu long, qui mécontenta les Épiscopaux et les Puritains, parce qu'on jugea qu'il traitait les Catholiques trop favorablement, en déclarant la guerre à leurs erreurs, promettant cependant protection à ceux qui se conduiraient en bons citoyens. Ce discours déplut à tous les partis, parce qu'en parlant de son droit à la couronne, Jacques dit qu'il la tenait de sa naissance, sans demander la confirmation du parlement. Il choqua principalement les Presbytériens qui étaient nombreux dans la chambre des communes, en les traitant de tourbe ochlocratique, qu'on ne pouvait

tolérer dans un état bien organisé. Aussi cette session fut-elle très-orageuse, et se passa-t-elle en discussions très-désagréables entre le roi et les États, tantôt sur la prérogative de l'un, tantôt sur les libertés des autres. Jacques n'obtint rien de ce qu'il voulait, ni argent, ni l'adoption de son projet favori d'union entre l'Angleterre et l'Écosse, qui lui avait paru si certaine, que déjà il avait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne, dont il ne put dès-lors se servir que dans les rapports diplomatiques. En revanche, le parlement reconnut le droit du fils du roi à la succession; formalité qu'il ne lui avait pas demandée, parce qu'elle ne lui paraissait nullement nécessaire.

Paix avec l'Espagne.

La répugnance que les principes républicains inspiraient à Jacques, facilita sa réconciliation avec l'Espagne. La guerre qui subsistait entre les deux puissances n'avait depuis long-temps d'autre motif que l'animosité entre Philippe et Élisabeth. Jacques ne la partageait pas, et Philippe II n'existait plus; il n'était donc pas difficile de rétablir la paix : elle fut signée à Londres, le 18 août 1604. Jacques promit de rendre aux archiducs de Bruxelles les trois places de la Brille, de Flessingue et de Rammekens, que les États-généraux avaient engagées à Élisabeth, si les Etats refusaient de faire la paix à des conditions équitables, et de défendre à ses sujets de conduire dans des ports espagnols des vaisseaux, marchandises ou négocians hollandais ou zélandais. Nous verrons ailleurs comment Jacques crut concilier cet engagement avec celui qu'il avait pris avec Henri IV.

Pour se laver du reproche de papisme, que les Puritains ne cessaient de faire au roi, il ordonna d'exécuter les anciennes lois contre les Catholiques, qu'on avait laissé tomber depuis quelque temps dans l'oubli; et cette mesure lui procura en même temps un moyen de remplir ses coffres. On exigea de nouveau l'amende de 20 livres par mois de vingt-huit jours, et on l'exigea non-seulement pour le temps à venir, on la fit payer pour tout le temps de la suspension; ce qui réduisit plusieurs familles à l'état de misère. Pour satisfaire à l'avidité de ses favoris, Jacques ordonna aux évêques d'excommunier les Catholiques les plus riches de leurs diocèses, et à la chancellerie de prononcer des arrêts, qu'on nommait *de excommunicato capiendo;* la commission d'exécuter ces arrêts fut donnée, à titre de gratification, à des courtisans que le roi voulait enrichir. Les porteurs de ces commissions n'exécutaient pas à la rigueur l'arrêt qui ordonnait la capture d'un excommunié; ils admettaient leurs victimes à composer avec eux et à se racheter de la prison, en constituant une rente en leur faveur ou en leur payant une grosse somme. Ce fut ainsi que Jacques récompensa, aux dépens des familles anglaises, le dévouement de ses mignons écossais.

Persécution dirigée contre les Catholiques.

Parmi ces victimes du fanatisme religieux se trouvait Robert Catesby, homme d'un caractère turbulent, qui avait été anciennement forcé de racheter par une grosse amende l'impunité d'un attentat porté contre la vie du comte d'Essex. Il roula dans sa tête plusieurs plans pour délivrer les Catholiques du joug

Conspiration des poudres.

sous lequel ils gémissaient, et, réfléchissant qu'ils n'avaient rien à espérer, ni d'une insurrection où ils seraient les plus faibles, ni du secours de quelque puissance étrangère, il s'arrêta à un projet atroce qu'il pourrait exécuter en s'associant un petit nombre de complices, projet qui envelopperait dans une commune destruction le roi, tous les pairs, quoique parmi eux se trouvassent plusieurs Catholiques, et la chambre des communes tout entière. Catesby communiqua son projet à son ami intime, Thomas Winter, ensuite à Thomas Percy, appartenant à la famille de Northumberland, qui croyait avoir personnellement à se plaindre du roi, parce que, se fiant aux promesses de Jacques de traiter les Catholiques avec douceur, il avait réussi à attacher les principaux d'entre eux à la cause du roi, et avait ainsi contribué à le faire monter sans résistance sur le trône d'Angleterre. Après Percy, ce fut à Jean Wright, son beau-frère, et à Guy Fawkes, ancien militaire, que Catesby communiqua son projet, qui tendait à faire sauter en l'air le roi et tout le parlement, le jour où cette assemblée tiendrait sa première séance. Percy, qui servait dans la garde noble du roi, loua une maison avec un jardin contigu au vieux palais de Westminster, où le parlement devait se réunir le 7 février 1605. Les conspirateurs avaient travaillé pendant quinze jours à creuser une mine qui, de la cave de la maison louée, devait les conduire dans celle du palais où ils se proposaient de placer une quantité de poudre, lorsque le parlement fut prorogé au 3 octobre. Ils

interrompirent alors leur travail et se dispersèrent.

Ils le recommencèrent avec deux nouveaux associés; un mur de neuf pieds d'épaisseur, construit avec des pierres massives qu'il fallut traverser, leur présenta beaucoup de difficultés. Ils ne les avaient pas vaincues lorsqu'un hasard leur fit découvrir l'existence d'une cave voûtée placée immédiatement sous la chambre des pairs; elle était louée à un marchand de charbons de terre auquel elle servait de magasin, mais allait être disponible. Percy la fit louer par Fawkes, qui passait pour son agent, et acheta en même temps toute la provision de charbons qui s'y trouvait. Les conspirateurs y transportèrent nuitamment trente-six petits barils de poudre qu'ils cachèrent sous les charbons, sous des fagots et d'autres provisions, et, pour ne pas éveiller le soupçon, ils laissèrent la porte de la cave ouverte pendant le jour. Les conspirateurs auraient voulu sauver la reine et le prince de Gallès; cela paraissait impossible parce qu'ils devaient naturellement assister à l'ouverture du parlement; quant au prince Charles, second fils du roi, qui avait alors quatre ans, Percy se chargea de l'enlever et de le conduire au rendez-vous général, qui était à Dunchurch; là il devait être proclamé roi. Ébérard Digby, un des conjurés, dont le nombre s'était insensiblement accru jusqu'à vingt, devait se mettre à la tête de ses amis, et s'emparer de la personne d'Élisabeth, fille du roi, qui était élevée dans le Warwickshire, chez le lord Harrington. On devait nommer un protecteur pour exercer la régence pendant la mi-

norité du roi. On n'a jamais su à qui les conjurés avaient destiné ce rôle.

Par suite d'une nouvelle prorogation, l'assemblée du parlement fut fixée au 5 novembre 1605. Quelque temps avant, lord Mounteagle avait invité des amis à venir souper dans une maison de campagne qu'il avait près de Londres. Pendant qu'on était à table, un inconnu dont on ne put reconnaître les traits dans l'obscurité, remit à un page une lettre pour le maître de la maison. Mounteagle l'ayant ouverte, et remarqué qu'elle était sans signature, la fit lire haut par quelqu'un des assistans. L'auteur de la lettre suppliait le lord de ne pas s'exposer à un danger qu'il ne pouvait éviter, s'il assistait à l'ouverture du parlement, « car, disait-il, ce parlement doit recevoir un coup sans savoir de qui il vient, et le danger sera passé aussi vite que vous brûlerez cette lettre. » Il est probable que l'auteur de cette lettre était François Tresham, beau-frère de lord Mounteagle, homme d'un caractère peu sûr, mais auquel on avait fait part du complot, parce qu'on avait besoin de son argent. Il avait montré de l'irrésolution et essayé de faire ajourner l'exécution du complot; et il paraît qu'en avertissant lord Mounteagle, lorsqu'il était en société nombreuse, il avait voulu en même temps faire savoir indirectement à ses amis que leur projet était trahi, et les engager ainsi à y renoncer.

On a fait honneur à la pénétration de Jacques, d'avoir deviné le sens de la lettre : il ordonna de visiter les caves du vieux palais de Westminster. Le comte

de Suffolk, lord chambellan, chargé de cette visite, la remit, dit-on, à huitaine, pour laisser aux conjurés le temps d'achever tous leurs préparatifs. En effet, ces scélérats avaient été avertis de l'histoire de la lettre : ils avaient conçu des soupçons contre Tresham ; mais celui-ci leur avait juré qu'il n'en était pas l'auteur, et quand ils virent qu'on ne donnait pas suite à l'avertissement que Mounteagle avait reçu, toutes leurs craintes se dissipèrent. Peut-être aussi le retard de la visite par Suffolk ne fut-il pas le résultat d'une combinaison : il se pourrait que ce fût une fable inventée après coup par ce ministre, pour faire valoir sa prévoyance. Ce qui nous engage à faire cette supposition, c'est une circonstance sur laquelle se taisent tous les écrivains anglais que nous sachions, mais qui paraît positive. Dès le 2 ou 3 octobre, il n'y avait plus de doute sur la nature du complot, puisque le 2 octobre, le lord Mounteagle reçut un second billet de deux lignes qui le prévint que le 5 était le jour où le complot devait éclater, et qui lui conseilla de faire enlever quatre barils de poudre [1].

[1] Le billet disait :

My lord, saturday is the day.
Let four barrels of poudre come qvay.
Your friend YORK.

Ce billet se trouve au Musée britannique, dans le *Codex Vespasiani, F.* N.° III, où M. de MURR l'a trouvé en 1762, ainsi que ce savant l'assure dans le *Journal zur Kunstgesch.* vol. IV, p. 61. Cette notice a échappé aux historiens, probablement parce qu'ils ne l'ont pas cherchée dans un journal consacré aux arts.

Quoi qu'il en soit, vers le soir du 4 novembre, veille de la réunion du parlement, le lord chambellan, qui, par le devoir de sa charge, faisait la visite du local préparé pour la cérémonie, entra comme par hasard dans le cellier loué à Percy, où il trouva le prétendu agent de ce seigneur. Il jeta les yeux de tous côtés, mais sans marquer aucun soupçon; il se contenta de faire à Fawkes l'observation que son maître avait fait une abondante provision de combustibles. Après sa retraite, la cave fut fermée comme tous les soirs, et Fawkes s'y enferma. A deux heures du matin, il en ouvrit la porte; au moment où il en sortait, il fut arrêté par un juge de paix et une compagnie de soldats que Suffolk y avait placés. On trouva dans sa poche quelques allumettes, et dans un coin du cellier une lanterne sourde, contenant de la lumière. En enlevant le charbon, on découvrit la poudre.

A quatre heures du matin, Fawkes, en présence du roi, fut interrogé par le conseil; il répondit avec fermeté et même avec ironie. Un des seigneurs écossais lui ayant demandé à quelle fin il avait réuni tant de poudre : Pour engager, répondit-il, les gueux écossais à s'envoler dans les montagnes de leur pays. Il ne fit aucune révélation, que lorsque ses complices se furent trahis eux-mêmes. Ils s'étaient sauvés à Dunchurch, où Digby, pour exécuter le coup de main dont il s'était chargé, avait réuni ses amis sous le prétexte d'une chasse. Ils se retirèrent avec lui au château d'Holbeach, où demeurait un de leurs asso-

ciés : ils étaient, avec leurs domestiques, environ quatre-vingts hommes. Quatre d'entr'eux, Catesby, Percy et les deux Wright, se firent tuer par les hommes qui les poursuivaient : Winter, Digby et les autres furent pris.

On traîna pendant deux mois le procès des coupables arrêtés, qui étaient au nombre de huit, parce que les ministres du roi voulaient absolument y impliquer les missionnaires jésuites. Les accusés avouèrent leur crime, qu'ils s'efforcèrent de justifier, non devant la loi, mais devant la morale et la religion; on employa en vain toutes les ruses de l'inquisition pour leur arracher une déclaration qui pût compromettre les Jésuites. Sur l'échafaud où ils périrent, le 30 janvier 1606, ils persistèrent dans tout ce qu'ils avaient dit dans l'instruction.

Quoique jusqu'alors il n'existât pas la moindre preuve contre Garnet, provincial des Jésuites, ni contre les pères Gérard et Greenway du même ordre, néanmoins une proclamation du roi les déclara fauteurs du complot. Gérard et Greenway se sauvèrent sur le continent; Garnet se cacha à Henlip, chez Thomas Abington qui avait épousé la sœur de lord Mounteagle. Il y fut découvert avec quelques autres prêtres et enfermé dans la Tour. Vingt interrogatoires ne purent rien lui arracher; enfin on le mit en société avec un de ses confidens, et on écouta leur conversation. Garnet ne se doutant pas qu'on l'entendait, dit qu'il n'y avait sur la terre qu'un seul être vivant qui pût lui nuire dans cette matière. On le mit alors à la

torture pour qu'il nommât cet individu. Il déclara que la sainteté du sacrement l'avait jusqu'alors forcé de garder le silence sur un fait, mais qu'étant appliqué à la torture, il profiterait de la permission qui lui en avait été antérieurement donnée pour ce cas, en avouant le fait suivant. Soupçonnant Catesby d'un dessein criminel, Garnet auquel le pape avait ordonné de surveiller les Catholiques pour qu'ils ne troublassent pas la tranquillité publique, ce qui n'aurait servi qu'à compromettre la cause de leur religion, lui fit promettre qu'il ne ferait rien avant d'avoir consulté le pape sur la légitimité de l'entreprise qu'il méditait, et d'en avoir reçu la réponse. Le 28 août 1605, Garnet écrivit à son supérieur auquel il devait compte de tout ce qu'il voyait, qu'il croyait que les Catholiques se tiendraient tranquilles et attendraient du roi et de son fils, un adoucissement de leur sort. Cependant Catesby éprouvant des remords de conscience, découvrit tout, sous le sceau de la confession, au père Greenway, et le pria de lui procurer, également sous le sceau du sacrement, l'avis de Garnet, son provincial. Cette confession doit avoir eu lieu très-peu de temps avant le jour de l'exécution; car on voit par une lettre de Garnet adressée à Persons, le 3 octobre, qu'alors il ne s'en doutait pas encore. Greenway, selon la déclaration solennelle qu'il fit, étant en parfaite liberté, reçut de Garnet des reproches d'avoir admis une pareille confession, et de l'avoir communiquée à un autre, mais en même temps l'ordre de travailler de toutes ses forces à faire renoncer son pé-

nitent à un projet si criminel. Garnet dans sa déposition dit que, tourmenté par cette communication, il se mit en route pour voir lui-même Catesby, et il rapporta les circonstances qui l'avaient empêché de le joindre à temps.

Garnet fut déclaré coupable et écartelé; avant de mourir il demanda pardon au roi, non, dit-il, pour avoir trempé dans le complot, car il en était innocent, ni pour n'avoir pas révélé ce qui lui avait été confié sous le sceau du sacrement, puisque sa religion le lui défendait, mais pour avoir, dans l'origine, gardé le silence sur les soupçons qu'il avait conçus de lui-même.

Nouvelles lois contre les Catholiques.

Telle fut la fameuse conspiration des poudres. Sa découverte retarda, jusqu'au 21 janvier 1606, l'ouverture du parlement. Le roi y parla de cet événement dans un discours fort long et étudié, comme c'était son habitude; il s'expliqua sur les Catholiques en général avec une modération et sur les Puritains avec une aigreur qui indisposèrent beaucoup la chambre des communes. Le parlement ajouta de nouvelles lois pénales contre les Catholiques à celles qui existaient déjà : plus de soixante-dix articles infligèrent des peines aux Catholiques suivant leurs différentes conditions ou les rapports de famille dans lesquels ils se trouvaient. On leur défendit entre autres de pratiquer la chirurgie et la médecine; on les exclut de toutes les fonctions de judicature; on punissait les époux qui ne se faisaient pas donner la bénédiction nuptiale par un ministre protestant. On ar-

rêta un nouveau serment d'allégeance par lequel les Catholiques devaient reconnaître le roi Jacques pour leur roi légitime, déclarer qu'ils n'attribuaient au pape aucun pouvoir sur le roi et ses royaumes, et promettre qu'ils ne se laisseraient induire à infidélité par aucune bulle d'excommunication et par aucun fait du roi. La plupart des Catholiques, et entre autres l'archiprêtre George Blackwall, prêtèrent ce serment; mais Paul V le condamna comme illégitime parce qu'il contenait plusieurs choses contraires à la foi et au salut. Jacques Ier écrivit une savante apologie du serment. Blackwall publia le bref du pape, dans la forme d'un *dictum* particulier de Paul. Néanmoins le crime d'avoir reçu des ordres d'outre mer aurait été puni de la mort, si Jacques qui approuvait la conduite de ce vieillard septuagénaire, n'avait intercédé pour qu'il ne fût pas traduit en justice. Il languit en prison jusqu'à sa mort en 1615.

Base de l'union de l'Angleterre et de l'Écosse.

L'union des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse tenait toujours fortement à cœur au roi. Il la proposa de nouveau au parlement de 1606, où il éprouva la même résistance qu'en 1604. A la vérité des commissaires nommés de la part des parlemens d'Angleterre et d'Écosse, convinrent des conditions de l'Union, et Jacques qui regardait la chose comme certaine, s'empressa de prendre formellement le titre de roi de la Grande Bretagne; mais des conditions proposées par la commission, le parlement n'accorda qu'une seule, savoir que toutes les lois hostiles seraient révoquées. Le roi obtint cependant par les cours de justice que

les sujets de chacun des deux pays seraient naturalisés dans l'autre, ce qui était un des points rejetés par le parlement. La chambre de l'Échiquier prononça que toutes personnes nées sous l'obéissance du roi étaient par cela même naturalisées dans tous ses états. Ainsi la barrière devait tomber entre les générations futures.

Jacques fut si mécontent du parlement qu'il ne le convoqua que pour le 9 février 1610, lorsque l'état de ses finances épuisées par ses prodigalités sans mesure le força d'y avoir recours. Le parlement montra peu de complaisance pour le roi et lui accorda de faibles subsides. Ce prince si savant en droit public paraît avoir parfaitement ignoré le secret des gouvernemens représentatifs, où la corruption est le grand mobile de l'administration. Ses idées sur l'origine divine de la puissance monarchique, qu'on ne pouvait, disait-il, nier sans blasphême, ni même soumettre à une discussion, parurent le comble du despotisme à des hommes dont les fils devaient donner au monde l'exemple d'un forfait qui est long-temps resté unique dans l'histoire, celui d'un souverain égorgé par son peuple à l'aide des formes judiciaires.

Le comte de Somerset, favori de Jacques.

Avant de monter sur le trône d'Angleterre, Jacques Ier avait toujours eu des mignons qui le gouvernaient. Il paraissait guéri de cette manie, lorsque, vers la fin de l'année 1607, un jeune Écossais de vingt ans, nommé Robert Carr, réussit à fixer son attention; Jacques en fit son élève pour la grammaire latine, et s'attacha tellement à ce fils adoptif qu'il le préférait à ses enfans. Il le combla de richesses, le créa

vicomte de Rochester et, à la mort de Robert Cecil, le 14 mai 1612, comte de Salisbury, lui confia la suprême direction des affaires sans lui donner toutefois le titre de ministre. Rochester avait pour conseil un homme de mérite, nommé Overbury, que le roi détestait par jalousie; car il ne pouvait pas souffrir qu'un autre eût part à l'amitié de son favori. Bientôt celui-ci se brouilla avec Overbury qui avait voulu l'empêcher de contracter un mariage scandaleux avec la jeune épouse du comte Essex (fils de l'ancien favori d'Élisabeth) qu'il avait séduite. La comtesse d'Essex fut séparée de son époux sur un motif honteux, et donna sa main au favori que le roi créa comte de Somerset. Overbury fut mis à la Tour, sous quelque prétexte. La haine de la comtesse de Somerset l'y poursuivit; elle engagea son époux à le faire empoisonner.

Depuis ce forfait le favori tourmenté par des remords perdit sa gaîté et avec elle la haute faveur du monarque. Aussitôt que les ennemis de Somerset s'aperçurent de ce changement, ils firent paraître devant le roi un beau jeune homme de vingt-un ans, George Villiers, d'une bonne famille. Sa figure frappa le roi qui le nomma son échanson. La cour se divisa alors en deux factions, celle de Somerset et celle de Villiers; jusqu'à ce que l'indiscrétion d'un apothicaire divulgua la part que le comte et la comtesse de Somerset avaient eue à la mort d'Overbury. Le roi ordonna d'arrêter Somerset; cet ordre fut exécuté (1615) en présence de Jacques et on fit le procès au couple criminel. Les personnes qui lui avaient servi d'instru-

ment furent exécutées; Somerset et la comtesse restèrent en prison, et au bout de quelques années Jacques leur rendit la liberté et une pension pour vivre dans l'obscurité. L'amour qui anciennement liait ce couple criminel, se changea en une haine mortelle qui fit le tourment de leur vie et leur supplice.

Le duc de Buckingham, favori de Jacques.

La chute de Somerset écarta tous les obstacles qui s'étaient opposés à l'élévation de Villiers. Ce jeune homme s'empara absolument de l'esprit du roi et le gouverna en maître. En peu d'années il passa par tous les grades de la noblesse et fut enfin nommé duc de Buckingham. Il cumula les places de grand écuyer, grand maître des forêts, gouverneur des cinq ports, président du tribunal nommé ban du roi, stuart de Westminster, inspecteur de Windsor, et grand amiral. Ses richesses furent immenses.

Dernière expédition de Walter Raleigh; son supplice, 1618.

Walter Raleigh, déclaré coupable de conspiration, en 1603, était resté treize ans en prison, où il s'occupa d'abord de chimie et composa ensuite son célèbre ouvrage intitulé : Histoire du monde, qui fit une grande sensation. A la demande du nouveau favori il obtint, en 1616, sa liberté; mais le roi qui se méfiait de sa loyauté, refusa de lui accorder son pardon, et laissa planer sur sa tête la sentence de condamnation. Ce célèbre navigateur se nourrissait toujours des illusions que lui avaient faites les aventuriers espagnols sur l'existence de l'Eldorado; si plusieurs tentatives pour découvrir ce pays faites depuis 1496 avaient été infructueuses, Raleigh attribuait leur mauvaise réussite à l'inexpérience de ceux qui les avaient dirigées. Soit

que Jacques se laissât entraîner par l'opinion publique qui s'était fortement prononcée pour Raleigh, soit que la pénurie d'argent dont il souffrit l'ait porté à donner les mains à une entreprise qui lui promettait une part à un riche butin, il signa, le 20 mars 1617, des lettres patentes qui autorisaient le navigateur à une expédition en Amérique ; mais l'ambassadeur d'Espagne ayant représenté que le but de Raleigh n'était autre que d'exercer la piraterie contre les établissemens espagnols dans l'Amérique du sud, le roi révisa et corrigea de sa main la patente qu'il lui avait accordée. Il fut expressément défendu aux aventuriers d'envahir des pays chrétiens ; leur commerce fut limité à ceux qu'habitaient des nations sauvages et payennes ; il fut très-particulièrement recommandé à Raleigh de n'offenser aucun sujet du roi d'Espagne. Pour plus de sûreté, Jacques se fit donner par Raleigh la désignation écrite de tous les lieux où il se proposait d'aller. Celui-ci trompa le roi en lui laissant ignorer qu'il existait un établissement espagnol dans la partie de la Guyane où il se proposait d'aller. Jacques déclara à l'ambassadeur d'Espagne que Raleigh paierait de sa tête toute entreprise contre les Espagnols ; il montra même son écrit à l'ambassadeur qui en vit assez pour juger nécessaire d'avertir son frère qui était gouverneur de S. Thomas de Guyane, afin qu'il prît ses précautions.

L'expédition de Raleigh se composait de quatorze vaisseaux. Malade lorsqu'il aborda les côtes de la Trinité, il envoya deux cent cinquante hommes, com-

mandés par son neveu, dans des bateaux dirigés par Keymis, pour remonter l'Orénoque et prendre possession des mines que sans doute il trouverait. Les Anglais arrivèrent, le 2 janvier 1618, à S. Thomas, prirent cette ville espagnole, et, voyant qu'ils ne pourraient s'y maintenir, bien loin d'aller vers les montagnes à la découverte d'une mine, brûlèrent S. Thomas, et se hâtèrent de rejoindre leurs compagnons à la Trinité. Le gouverneur de S. Thomas et le fils de Raleigh avaient péri. La mutinerie se mit parmi les marins, et Walter fut obligé de retourner à Plymouth.

On lui avait assuré un asile en France, et une barque l'attendait pour l'y transporter. Il balança pendant quelque temps sur le parti qu'il devait prendre, et refusa enfin l'offre de ses amis du continent. Bientôt après, le 27 juillet 1618, il fut arrêté, transporté à Londres, et enfermé à la Tour, après avoir échoué dans une tentative de se sauver en France. L'ambassadeur d'Espagne demanda vengeance de la mort de son frère, et Jacques résolut de punir Raleigh, dont la conduite l'avait personnellement offensé; mais les juges déclarèrent que puisqu'une sentence de mort pesait sur sa tête, il était mort civilement, et ne pouvait être mis en jugement. Amené à la barre du banc du roi, Raleigh soutint que sa commission, en lui donnant puissance de vie et de mort sur d'autres, était équivalente d'un pardon; mais le président lui déclara qu'en cas de trahison, les lois n'admettaient pas un pardon accordé implicitement, et les juges

prononcèrent que la sentence devait être exécutée. Depuis ce moment, Raleigh qui auparavant avait commis quelques extravagances, jusqu'à simuler la folie, déploya une grandeur d'âme qui en fit l'objet de l'admiration générale. Il mourut avec beaucoup de courage, le 29 octobre 1618.

Il nous reste à parler de quelques négociations de Jacques Ier, antérieures à la guerre de trente ans, de la nouvelle législation que ce monarque introduisit en Irlande, et des colonies qui sous son règne furent établies en Amérique.

Traité du 6 juin 1616 avec les États-généraux.

Nous aurons une occasion plus convenable de faire connaître le rôle subordonné que l'Angleterre joua aux négociations qui amenèrent la trève d'Anvers entre les Provinces unies des Pays-Bas et leur ancien souverain, le roi d'Espagne, et du rôle déplacé dont Jacques se chargea dans la querelle de l'arminianisme, où l'ambition et le républicanisme se combattaient sous le masque de la religion et du zèle pour la gloire de Dieu. Nous ne ferons mention ici que de la conclusion du traité du 6 juin 1616. Jacques était toujours en possession des villes de la Brille, de Flessingue et de Rammekens, que les insurgés avaient confiées, en 1584, à Élisabeth, comme sûreté des avances qu'elle ferait pour leur défense. Il devait les restituer aussitôt que les États-généraux lui auraient remboursé les frais qui, en 1609, avaient été liquidés à une somme de 818,408 livres sterlings. La détresse perpétuelle dans laquelle se trouvait Jacques Ier, faisait espérer aux négocians dont se composaient les États-généraux

qu'on pourrait marchander avec lui. Ils chargèrent de cette commission un de leurs concitoyens les plus distingués, Oldenbarneveld, avocat d'Hollande, qui, par une négociation très-adroite, parvint à faire consentir le roi à la remise de deux tiers de sa prétention. En vertu d'une convention conclue le 6 juin 1616, Jacques rendit son dépôt pour la somme de 2,728,000 florins d'Hollande; il fut ainsi débarrassé de l'entretien des garnisons des trois places, lesquelles entrèrent au service de la république. L'argent qu'il reçut fut promptement dépensé; la plus grande partie alla dans la poche du favori, et Jacques Ier s'aperçut bientôt qu'on avait abusé de sa facilité. La nation fut indignée de ce trafic par lequel l'Angleterre perdit toute l'influence qu'elle avait eue jusqu'alors sur les affaires des Pays-Bas.

Nouvelle législation d'Irlande.

Aucun événement du règne de Jacques Ier ne flatta mieux son amour-propre que la législation qu'il établit en Irlande. Hume reproche aux Anglais de n'avoir pas connu, comme les Romains, l'art de civiliser les nations barbares qui ont été soumises à leur domination; leur égoïsme rétrécissant leurs vues, ne leur a jamais inspiré à l'égard de ces peuples que des demi-mesures, dont les faits ne s'étendaient pas au-delà des conjonctures du moment [1]. Jacques, observe cet his-

[1] Car, dit M. Fr. Wolf, de Berlin, si en arithmétique la moitié ajoutée à la moitié produit un tout, il n'en est pas ainsi en politique; une demi-mesure renforcée par une seconde demi-mesure, et peut-être par une troisième, ne devient jamais une chose positive; au contraire, toutes ces demi-mesures engendreront plutôt une chose négative. (*Uber Machiavel*).

torien, a le premier conçu un plan digne des Romains et conforme à une noble politique, pour accoutumer les sauvages Irlandais à une vie réglée et sociale, et grâce à ce plan, aussi sagement conçu que bien exécuté, la civilisation a fait en neuf ans plus de progrès que pendant quatre siècles antérieurs à son règne. A l'occasion du jugement de Hume, un écrivain allemand [1] remarque que le philosophe du dix-huitième siècle n'a fait que s'approprier l'opinion énoncée par un auteur contemporain, témoin des effets qu'avaient produits les règlemens de Jacques Ier; ce fut sir John Davis, orateur de la chambre des communes, dans le parlement de 1613, la première assemblée où toute l'Irlande fut représentée. Si le désir qu'on peut supposer à Davis de faire un compliment au gouvernement avait quelque part à cet éloge, peut-être la prédilection de Hume pour ses Écossais l'a-t-elle engagé à adopter comme un fait ce qui était plutôt une phrase oratoire. Peut-être les mesures prises par la reine Élisabeth, pour civiliser l'Irlande, auraient-elles suffi, si cette princesse avait joui, comme son successeur, de la possession tranquille de l'île. Néanmoins, en écartant l'exagération de Hume, on ne peut contester à Jacques d'avoir donné à l'île une sage législation.

Une des principales causes de la confusion qui avait si long-temps régné en Irlande, fut le pouvoir arbitraire et absolu que les chieftains exerçaient sur leurs clans ou tribus. Ces hommes grossiers, accoutumés

[1] HEGEWISCH.

depuis leur jeunesse à s'abandonner à leurs passions, employaient leur pouvoir pour satisfaire leurs désirs immoraux et effrénés. L'autorité de chaque propriétaire de terre sur les habitans de ses possessions ne connaissait pas de bornes légales. A l'instar de ces chefs, les autres propriétaires étaient sans éducation et incapables de modérer leurs passions. Sous de tels maîtres la basse classe de la population dut nécessairement tomber dans tous les vices qui caractérisent l'esclavage : la paresse, l'envie, la malpropreté, et un esprit de vengeance que le sang seul pouvait satisfaire. Le statut de Poining[1] avait, à la vérité, déterminé les services que les vassaux devaient rendre à leurs seigneurs, mais il ne s'agissait dans ce règlement que du tiers de l'île qui, à cette époque, était soumise aux Anglais : l'institution des clans était restée intacte hors du Pale[2]. Tous les chefs, tous les propriétaires avaient trempé dans la dernière insurrection sous Élisabeth. Jacques leur accorda un pardon général, hormis ceux de la province d'Ulster, mais il y attacha des conditions. Il régla exactement les droits des propriétaires et les prestations de leurs paysans. Le pouvoir judiciaire que les chefs et les propriétaires avaient possédé jusqu'alors et exercé arbitrairement, leur fut enlevé et transféré à des tribunaux institués par le roi. Pour l'administration de la justice criminelle, Jacques introduisit les *circuits ;* des juges nommés par le roi parcouraient, à des époques fixes, les provinces, pour punir les délits qui y avaient été commis.

[1] Voy. p. 120 de ce vol. [2] Voy. p. 117 de ce vol.

Le droit héréditaire particulier aux Irlandais, en vertu duquel la fortune d'un défunt passait, non à ses descendans, mais à tous ses parens sans distinction, même à des bâtards, de manière que le nouveau chef la partageait arbitrairement entre toute la famille, en s'appropriant à lui-même ce qui lui convenait; ce droit, qui étouffait toute industrie et empêchait les progrès de l'agriculture, fut supprimé et remplacé par un ordre de succession plus réglé.

Avec la suppression de la juridiction criminelle des chefs cessa aussi un usage des Irlandais qu'on trouve chez la plupart des peuples qui, de la condition de sauvages, ont passé dans l'état de barbarie, premier échelon de la civilisation, l'usage de racheter les plus grands crimes par une amende, qu'en Irlande on nommait *éric*.

Les rebelles de la province d'Ulster avaient été exclus du pardon, et toutes leurs terres avaient été confisquées, parce que leur attachement pour la religion catholique et leur haine pour les Anglais ne leur avaient pas permis de le solliciter; ils avaient préféré l'émigration. On estime que deux millions d'acres de terre étaient échus ainsi à la couronne. Jacques ordonna qu'on fit un second essai de colonisation sur un plan nouveau et perfectionné. Les terres à coloniser furent divisées en quatre parties; deux de ces parties furent subdivisées en lots de mille acres, une troisième en lots de quinze cents, et une quatrième en lots de deux mille. Les plus vastes lots furent réservés pour les aventuriers les plus connus d'Angleterre et

d'Écosse, et pour les officiers militaires et civils de la couronne. Les plus petits furent indistinctement distribués entre des Anglais ou des Écossais et des indigènes. On arrêta cependant que les derniers recevraient leurs lots dans les plaines et dans la contrée ouverte, et qu'ils ne paieraient à la couronne que la rétribution d'un marc pour chaque soixantaine d'acres, tandis que les autres seraient astreints au serment de suprématie, et ne pourraient recevoir aucun tenancier qui ne fût d'origine anglaise.

Pour l'entretien d'une armée destinée à la défense de l'Ulster, le roi créa un titre de noblesse intermédiaire entre ceux de barons et de chevaliers, savoir celui de baronet. Le nombre des baronets fut fixé à deux mille et chacun de ces titres vendu 1,095 liv. sterl. à des personnes possédant des terres d'un revenu annuel de 1,000 liv. st. au moins.

Les efforts de Jacques Ier pour faire cultiver l'Irlande furent couronnés de succès ; la province d'Ulster se couvrit de villages et de hameaux ; et la dixième année du règne de Jacques Ier, en 1613, on put tenir le premier véritable parlement général irlandais, composé de membres de toutes les parties de l'île, tandis que les anciennes assemblées ainsi nommées n'étaient composées que de représentans du Pale ou de la seule province qui reconnaissait la domination anglaise. Au parlement de 1560, il n'y avait dans la chambre des communes que les députés des dix comtés des quatre villes et d'une trentaine de bourgades; dans celui de 1613 parurent les représentans

de trente-trois comtés qui formaient dès-lors la division de l'île, et de quarante nouvelles villes ; sur deux cent vingt-six députés élus il y avait cent vingt-cinq protestans, le reste était catholique. Dans la chambre haute siégeaient vingt-cinq lords laïcs et vingt-cinq évêques protestans. Parmi les lords catholiques se trouvaient les Gormonston, Fermoy, Stone, Kiteen, Trimblestone, Dunsang et Louth. Les évêques catholiques n'étaient pas admis parce que, d'après un statut de 1560, on ne reconnaissait que ceux que la couronne avait nommés. Les Catholiques laïcs refusant de prêter le serment de suprématie et nommés *Recusans*, n'étaient pas exclus pour cela. Jacques projetait de donner aux Irlandais catholiques les mêmes droits dont jouissaient leurs coreligionnaires en Angleterre, et il est probable qu'en suivant ce principe on serait parvenu à établir une parfaite harmonie entre les adhérens des deux religions, et à prévenir les événemens sanglans qui depuis deux siècles ont souillé le sol de l'Irlande ; mais d'un côté, le fanatisme des colons presbytériens venus d'Écosse et surtout de leurs ministres, aux yeux desquels le culte catholique était une abomination et une idolâtrie que tout gouvernement devait extirper, de l'autre, les liaisons secrètes que les Catholiques d'Irlande ne cessaient d'entretenir avec l'Espagne, où un grand nombre de leurs compatriotes s'était fixé, et avec la cour de Rome, furent autant de causes qui s'opposèrent aux intentions charitables de Jacques Ier.

Etablissement

Ce monarque aimait par principe les colonisations.

des colonies de Virginie et de la Nouvelle-Angleterre.

Les tentatives faites sous la reine Élisabeth pour former des établissemens dans l'Amérique septentrionale avaient complètement échoué et la navigation pour la Virginie avait cessé. Jacques qui désirait la faire revivre, accorda, en 1606, aux chevaliers Thomas Gates et George Sommers, au capitaine Barthélemy Gothnold et à quelques autres individus le privilège de cultiver la Virginie; ce nom était alors donné à toute la côte d'Amérique qui s'étend entre le 34 et le 48e degré. Les intéressés se partagèrent en deux sociétés dites de Londres et de Plymouth; à la première furent attribuées les provinces qu'on nomma par la suite les Carolines, la Virginie et la Pensylvanie; à l'autre les contrées plus septentrionales ou la Nouvelle-Angleterre. Le roi permit aux deux compagnies d'envoyer des sujets anglais dans ce pays et d'y transporter pendant sept ans, sans payer aucun droit de sortie, des vivres, des armes et d'autres objets de première nécessité; se réservant la nomination de toutes les autorités dans chaque colonie, et statuant qu'elles seraient entièrement soumises à l'autorité royale.

La première colonie, forte de cent personnes sous la conduite des capitaines Smith et Newport, aborda, au mois d'avril 1607, au cap Henri, et, après quelques démêlés avec les sauvages, fonda Jamestown. Cet établissement eut long-temps à lutter contre le climat, la mauvaise nourriture et les maladies qui en furent les conséquences, et les entrepreneurs ne trouvèrent pas dans le bénéfice que produisit le commerce d'é-

change avec les sauvages, de quoi couvrir les frais de l'entreprise. De cinq cents personnes qui furent successivement transportées à Jamestown, il n'en vivait plus que soixante en 1612. Ce qui empêcha cette colonie de prospérer, c'était le vice de son organisation. Les colons de Virginie étaient traités en esclaves; ils défrichaient les déserts et labouraient les champs pour la société, sans avoir de propriété. Cet état de choses cessa en 1615; chaque colon reçut cinquante acres à titre d'emphytéose. En 1618, Jacques Ier lui-même pourvut à un autre besoin de la colonie. Il ne s'y trouvait que deux femmes; Jacques y fit transporter quatre-vingt-dix jeunes filles d'une réputation sans tache, et en 1619 encore soixante. La société de Londres, probablement pour se rembourser des frais de transport, vendit les futures épouses à l'enchère; le prix moyen d'une femme était de 100 livres de tabac à 15 liv. st., mais il haussa bientôt de 50 pour cent. Les colons ne s'occupèrent que depuis 1616 de la culture du tabac qui devint ensuite la principale source de la richesse de la Virginie. Cette culture trouva de grands obstacles dans les idées nationales et nommément dans la haine que Jacques avait pour l'usage du tabac. Il avait défendu de souiller le sol fertile de l'Angleterre par la culture d'une mauvaise herbe; il daigna écrire un ouvrage intitulé *Misocapnus* ou la Haine de la fumée, pour prouver tous les inconvéniens de la fumée du tabac, « cette herbe pestilentielle pour la propreté et la santé. » Il s'éleva au parlement de vifs débats sur l'introduction du tabac, et le gou-

vernement de Virginie décida que dorénavant on ne ferait plus de concession de terres, sinon en interdisant aux concessionnaires la plantation du tabac. Mais que peuvent les ordonnances contre la mode? Dès l'année 1619 les colons de la Virginie envoyèrent 20,000 livres de tabac en Angleterre, et lorsqu'en 1621 le parlement voulut interdire l'introduction de cette plante, on lui prouva que le nombre des Anglais établis en Virginie qui vivaient de cette branche d'industrie, se montait à quatre mille. On défendit alors l'introduction du tabac d'Espagne et on permit celle du tabac de Virginie contre un droit de 6 pences par livre, qui fut porté à 9 dans les années suivantes. En 1624, la société de Londres fut supprimée, et de cette mesure date la prospérité de la Virginie.

La colonie de la Nouvelle-Angleterre n'eut pas moins de difficultés à vaincre. Le premier vaisseau que la compagnie de Plymouth expédia, en 1606, tomba entre les mains des Espagnols. L'année suivante, deux vaisseaux sous la conduite de Gilbert, entrèrent dans la bouche du Sagadahoc dans la province de Maine; le capitaine y établit une colonie et bâtit le fort de S. George; mais les Anglais ne purent soutenir le froid rigoureux de ce climat, la plupart périrent, et le reste s'en retourna en Europe. Malgré cela l'avantage que présentait la pêche de la baleine sur les bancs de Terre-Neuve engagea la société de Plymouth à envoyer, en 1614, le capitaine Smith à la baie de Sagadahoc, pour examiner les côtes de cette partie de l'A-

mérique. Smith fit une carte très-exacte du pays qu'il nomma Nouvelle-Angleterre. Néanmoins il se passa encore quelques années avant qu'on y formât des établissemens. Enfin la secte des Indépendans, qui sous le règne de Jacques Ier naquit en Angleterre, résolut de chercher dans les déserts de l'Amérique septentrionale la liberté religieuse qu'on lui avait refusée en Europe. En novembre 1620, une centaine de ces fanatiques, y compris les femmes et les enfans, arriva au cap Codd en Messachusets ; l'année suivante il en arriva cinquante-neuf autres, et successivement plusieurs sectaires qu'on ne voulait pas tolérer en Angleterre prirent le même parti. Chaque société forma une communauté religieuse et une république démocratique indépendante. Bientôt tout le pays situé entre le cap Codd et le Connecticut se couvrit de petits états. En 1620, la ville de Boston fut bâtie ; mais son accroissement fut si lent qu'en 1638 elle ne contenait pas au-delà de 30 maisons. Toutes ces colonies souffraient fréquemment de la faim, et il fallait qu'on leur amenât d'Europe ou de Virginie du blé et du maïs. Les premières plantes céréales européennes y furent semées en 1633.

Lorsqu'en 1609 la compagnie de Londres envoya sir Thomas Gates, sir George Sommers et le capitaine Newport avec une flottille en Virginie, deux de ces vaisseaux chavirèrent près des îles de Bermudes qu'on ne connaissait pas encore. Sommers conçut le projet d'y faire des établissemens ; il l'exécuta à l'aide d'une société qu'il fonda en 1612. La baie de Hudson que

Henri Hudson découvrit en 1610 ne fut utilisée que depuis 1669.

Le reste du règne de Jacques Ier appartient à notre septième période.

Digitized by Google

SECTION IX.

Littérature anglaise et écossaise dans le quinzième et le seizième siècle.

Influence de la régénération de la littérature classique sur celle des Anglais.

Si l'étude de la littérature classique de l'antiquité, éveillée par les Grecs qui s'étaient fixés en Italie, pénétra plus tard en Angleterre qu'en France et en Allemagne, elle y trouva un accueil d'autant plus favorable, et eut un succès d'autant plus universel. Elle devint l'occupation favorite de toutes les classes de la société, des princes et des grands, aussi bien que des savans. On fit une foule de versions des poètes latins, on traduisit aussi l'Iliade; mais on n'osa pas encore lutter contre les difficultés qu'offrait l'entreprise de reproduire dans la langue du pays les chefs-d'œuvre du théâtre grec. Il fut encore plus difficile, ou plutôt il fut impossible d'imiter dans l'idiome vulgaire les mètres antiques, parce qu'aucune langue n'a un si grand nombre de mots monosyllabes sans quantité déterminée, que la langue anglaise. Comme cependant le mètre des chansons et des ballades nationales ne pouvait convenir à l'Énéide ou aux Géorgiques, les traducteurs choisirent les vers à cinq ïambes et la strophe de sept vers rimés, ou bien le long vers qui devait remplacer l'hexamètre, et qui n'était qu'un composé de deux vers des ballades.

Rien dans la littérature classique ne s'appropria mieux à la tournure qu'avait prise l'imagination an-

glaise que la mythologie grecque. Elle devint tellement à la mode sous le règne d'Élisabeth, qu'il n'y eut plus de banquet, de fête, de partie de chasse ou de solennité publique, sans l'intervention des dieux de l'Olympe. Cette habitude de s'occuper des divinités de la fable, donna une nouvelle consistance à l'empire des Fées et des Elfes, que l'imagination des poètes antérieurs au seizième siècle avait créés.

Nouvelle poésie romantique.

La renaissance des lettres anciennes se fit sentir par le changement qu'elle opéra dans l'esprit et les formes de la poésie romantique des Anglais; mais elle ne produisit pas, comme en France, une révolution complète : les poètes anglais ne furent pas frappés de la régularité et de la pureté antiques. Pendant qu'en France, l'imagination se soumit à la direction de la raison supérieure, en Angleterre, elle s'ouvrit de nouvelles routes, au risque de dépasser les règles du bon goût; et si la sévère critique ne veut pas reconnaître que le règne d'Élisabeth fut l'âge d'or de la poésie anglaise, parce qu'elle manquait de pureté, les romantiques se contentent de soutenir que cette époque fut celle du génie.

Le comte de Surrey.

Le passage de l'ancienne poésie romantique des Anglais à la nouvelle, également romantique, se fit sans secousse et lentement, plutôt par l'influence de la poésie italienne que par celle de la littérature ancienne. L'Angleterre eut des imitateurs de Pétrarque, et la poésie anglaise sa Laure. *Henri Howard, comte de Surrey,* l'ami et le compagnon d'études du comte de Richmond, fils naturel de Henri VIII, s'enflamma

pendant ses voyages en France et en Italie, pour la fille d'un comte de Fitzgerald; il la célébra dans des sonnets imités d'après ceux de Pétrarque; pour elle, il rompit plus d'une lance dans un tournoi qu'il institua à Florence, pour faire avouer à tous les amoureux de la terre que Géraldine était le parangon de la beauté. Accusé de conspiration, il fut décapité, le 19 janvier 1547, neuf jours avant la mort du bizarre Henri VIII; il ne peut pas avoir eu quarante ans. Ses sonnets, premier essai dans ce genre, se distinguent de toutes les poésies antérieures des Anglais, par l'élégance et le goût; mais ils n'égalent pas la délicatesse et la grâce, les pensées fines et la vérité des images de son modèle. On associe communément à Surrey son ami, sir *Thomas Wyat l'aîné*, mort en 1551, âgé de trente-huit ans, qui lui est bien inférieur.

Thomas Wyat.

Thomas Sackville.

Un homme d'un vaste génie, *Thomas Sackville*, né en 1530 d'une famille originaire de la Normandie, prépara pour ainsi dire l'époque de Shakespear. Créé d'abord lord Buckhurst, et ensuite comte de Dorset, il fut employé par la reine Élisabeth aux plus importantes fonctions. Ce fut lui qui fut chargé de la triste commission d'annoncer à Marie Stuart sa sentence de mort. En 1598, il remplaça lord Burleigh (Guillaume Cecil), dans la charge de grand-trésorier. Il mourut en 1608. Sackville conçut le plan d'un grand ouvrage dont il n'acheva qu'une faible partie; mais ce plan seul et l'introduction, qui sont de la plume de ce poète, ont suffi pour l'immortaliser. Réfléchissant à la foule d'événemens tragiques que présente l'histoire de son

pays, il conçut l'idée de former une galerie de tableaux tragiques, réunis en un ensemble. Il choisit pour cela la forme d'une vision et celle de l'allégorie, moyennant lesquelles chaque acteur raconte lui-même l'histoire dont il est le héros et la victime. Outre l'introduction, Sackville n'a rempli que le premier cadre par la Vie de Henri de Buckingham, instrument de l'usurpation de Richard III : ce morceau est l'œuvre d'un enthousiasme vraiment poétique, et supérieur à tout ce que la littérature anglaise avait produit jusqu'alors. Sackville abandonna à d'autres, nommément à ses amis, *Richard Baldwin*, ecclésiastique, et *George Shirley Ferrers*, homme de cour d'une grande famille, le soin d'achever son croquis, auquel il avait donné le titre de Miroir des hommes d'état (Mirrour for Magistrates). Ce que ses deux amis ont ajouté a peu de mérite poétique. Le Miroir des hommes d'état devint le manuel des poètes tragiques qui y trouvèrent des fables, des situations, des caractères et un modèle de diction à imiter.

Philippe Sidney.

Un autre précurseur de l'âge d'or de la nouvelle poésie romantique des Anglais fut *Philippe Sidney*, né en 1554, un des hommes les plus accomplis et un des ornemens de la cour de la reine Élisabeth, qui l'employa, dès l'âge de vingt et un ans, aux missions les plus importantes. Il fit le tour de l'Europe, et étudia toutes les langues qui avaient une littérature. Brave militaire, il mourut, en 1586, d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Zutphen. Comme poète il voulait imiter l'antiquité classique; mais son penchant

pour le romantique l'empêcha de réussir; il se trouve ainsi dans ses ouvrages un mélange de deux goûts qui sont en opposition; il est cause que ses poésies ne jouissent, de la part d'aucun parti, de l'estime qu'elles auraient méritée sous quelques rapports. Son Arcadie, roman pastoral, dédié à la comtesse de Pembroke [1], sœur de l'auteur, est une imitation de la Diane de Montemayor [2]; elle est écrite en prose poétique mêlée d'églogues et de poésies lyriques. L'histoire poétique de l'ancienne Arcadie y est combinée avec celle d'aventures dans le goût chevaleresque, et d'événemens réels enveloppés de fictions. Des réflexions morales qui y sont entremêlées font tort à l'intérêt poétique. Dans quelques-uns des morceaux versifiés insérés dans sa prose, Sidney a fait une tentative malheureuse de faire des hexamètres anglais. Parmi les petites poésies de Sidney, on distingue cent huit sonnets réunis sous le titre d'Astrophel et Stella, et composés en l'honneur de la maîtresse de l'auteur : dans ce genre il est non-seulement au-dessus de Surrey et Wyat, mais il n'a été surpassé par aucun des poètes suivans de sa nation. Nous reviendrons encore une fois sur cet écrivain.

Edmond Spenser

Nous sommes arrivés à l'époque des grands poètes anglais, dont le premier est *Edmond Spenser*, né probablement en 1550 [3] à Londres. Après avoir fini

[1] Marie Sidney avait épousé Henri Herbert, comte de Pembroke, mort en 1601, fils de Guillaume, dont il a été question p. 206 de ce vol.

[2] Voy. p. 60 de ce vol.

[3] Il est singulier que la pierre sépulcrale de Spenser, à l'abbaye

ses études, il vécut pendant quelque temps dans le nord de l'Angleterre, apparemment dans un état d'indigence. Dans cette retraite, il composa son Calendrier des bergers, et pour se donner un protecteur, il le dédia à Philippe Sidney, le favori de la cour et de la nation. Ce Mécène se chargea de sa fortune, et l'encouragea à travailler au grand poème qui l'a rendu immortel, et dont il avait déjà tracé le plan. A la recommandation du comte de Leicester, oncle de Sidney, lord Grey de Wilton se rendant comme lord député en Irlande, prit Spenser pour son secrétaire. Deux ans après, en 1586, il fut récompensé de ses services par une concession de terres prises sur les propriétés confisquées du comte de Desmond. Il fixa alors sa demeure au château de Kilcolman dans une contrée romanesque où se trouvent la montagne de Mole et les rivières de Mulla qu'il a rendues classiques pour les Anglais. Ce fut là qu'il connut Walter Raleigh qui devint son protecteur après la mort de Sidney. Chassé de sa demeure paisible qui fut dévastée dans une insurrection, il se sauva à Londres où il vécut probablement de la pension de 50 liv. st. que la reine Élisabeth lui avait accordée; il mourut en 1596.

Le beau génie de Spenser, nourri par la lecture des anciens et des poètes italiens, ne put pas s'élever au-dessus du goût prédominant de son siècle pour l'allégorie et le merveilleux : fidèle à la poétique de ces temps, il crut que l'essence de la poésie consistait dans

de Westminster renferme une erreur chronologique : elle fixe la naissance de Spenser à 1510.

l'art de revêtir la morale de formes historiques. Il conçut le plan du poème le plus étendu qui ait peut-être jamais été entrepris. Gloriane, reine des Fées, célèbre dans son pays enchanté la fête de douze jours qu'elle donne annuellement à ses chevaliers et féaux. Elle charge douze chevaliers dont les noms sont tirés au sort, d'aller remédier aux plaintes de ses sujets. Chacun de ces chevaliers est le représentant d'une vertu ou qualité déterminée. La reine des Fées qui réunit en elle toutes les vertus n'est autre que la reine Élisabeth, et le roi Arthur, le plus accompli des chevaliers dans lequel quelques critiques veulent voir Philippe Sidney, recherche la main de la reine, c'est-à-dire il cherche d'atteindre au dernier but de la Gloire. Le poème intitulé the Fairy Queen, la reine des Fées, est divisé en douze légendes. Chaque légende composée de douze chants dont chacun renferme quarante à soixante stances de huit vers, est destinée au récit des exploits d'un des douze chevaliers, mais les faits et gestes de ces chevaliers, quelque grands qu'ils soient, sont éclipsés par ceux du roi Arthur qui paraît de temps en temps pour prouver sa supériorité.

Il n'existe qu'à peu près la moitié de ce grand poème, la dernière partie s'étant perdue avant l'impression, soit par l'infidélité d'un domestique, soit par le pillage du château de Kilcolman. Il en est arrivé qu'il serait impossible de se faire une idée claire du plan de l'auteur, et on ne saurait pas même pourquoi il a donné au poème le nom qu'il porte (car la reine des Fées ne paraissait que dans le dernier livre)

si Spenser n'avait eu soin d'exposer son dessein dans une épitre adressée à sir Walter Raleigh.

Spenser paraît avoir eu une haute opinion du plan sur lequel il a travaillé. La postérité n'a pas confirmé ce jugement ; mais dans les inventions, dans l'ensemble que forme chaque légende, dans la variété des situations, dans les descriptions magnifiques, dans la facilité et la grâce de la diction, elle a reconnu un génie poétique du premier ordre. Il est inférieur à Chaucer dans l'art de tracer les caractères. A la place des stances en sept vers usitées en Angleterre, Spenser a écrit la Reine des Fées en stances de huit vers suivis d'un neuvième qui est quelquefois ïambique à six pieds, quelquefois alexandrin. Ce genre de versification ne convient pas à la langue anglaise pauvre en rimes ; aussi Spenser s'est-il vu dans la nécessité d'emprunter à Chaucer des mots qui étaient surannés, même de son temps ; ce langage étrange doit avoir rendu la lecture de ce poème un peu fatigant pour ses contemporains ; elle l'est infiniment plus aujourd'hui, tant à cause de la bigarure du style que parce que le goût moderne ne supporte pas les longues allégories.

Le Calendrier du berger (the Shepherd's calendar), ouvrage de la jeunesse de Spenser, est un recueil de onze églogues ou poésies bucoliques, entre lesquelles il n'y a aucune liaison. Chacune porte le nom d'un mois, et le sujet de l'églogue se rapporte à la saison à laquelle le mois appartient. Elles sont imitées des idylles de Théocrite, et renferment de grandes beau-

tés; quelquefois le ton naturel qui y règne devient presque trivial.

Il existe d'autres ouvrages de Spenser, une églogue intitulée le Retour de Colin Clout (Colin Clout's Come home again), c'est-à-dire du poète, car c'est sous ce nom qu'il paraît dans ses églogues antérieures; des poésies lyriques, des hymnes, les plus anciens de la littérature anglaise, des élégies, des sonnets, etc.

Poésie écossaise.

A côté de la poésie anglaise, celle des Écossais se maintint dans son ancienne forme romantique; mais comme les Écossais négligèrent l'étude des langues de l'antiquité, ou au moins n'en tirèrent qu'un faible parti, leur littérature ne suivit pas les progrès que fit celle des Anglais; elle commença à tomber en décadence vers la fin du seizième siècle. La réunion du royaume avec l'Angleterre lui porta un coup mortel, et la langue des anciennes ballades descendit au rang d'un dialecte qui ne se conserva que dans la bouche du peuple.

David Lindsey.

Le successeur et en partie le contemporain de Guillaume Dunbar et de Gawin Douglas [1], sir *David Lindsey*, né en 1490, fut page d'honneur de Jacques V, alors enfant. Depuis 1530 il fut employé soit comme héraut d'armes, soit comme négociateur auprès de l'empereur, en France et en Danemark, et parut à toutes ces cours avec beaucoup d'éclat. Il fut un des plus zélés partisans de la réforme religieuse dans sa patrie, et contribua puissamment par ses satires à rendre le clergé odieux au peuple. Il jouit d'une

[1] Voy. vol. IX, p. 190.

grande faveur à la cour, dont il fut une espèce de maître des plaisirs; mais différent en cela des courtisans qui ordinairement sont chargés d'amuser les princes, il employa la faveur dont il jouissait pour faire parvenir la vérité aux oreilles du roi. On fixe sa mort à l'année 1557 ou à 1567. Ce qui distingue ses poésies, c'est le caractère d'innocence, de candeur et de bonhomie qui y règne : quant à l'amour de l'allégorie, c'est un défaut que Lindsey partage avec tous les écrivains de son temps. « Son savoir varié, dit un auteur anglais [1], sa parfaite connaissance des cœurs et du monde, la facilité de sa versification, son talent pour adapter ce qu'il écrivait, au caractère de ses divers lecteurs, contribuèrent beaucoup à sa popularité qu'il dut au reste à ses opinions plus qu'à son mérite poétique. » Il a laissé deux grands poèmes, le Rêve (Dream) et les Monarchies. Le Rêve est une vision poétique dans le genre de la Divine Comédie, mais ne peut pas être mis à côté de cet immortel ouvrage : les crimes de quelques papes et les vices qui dominaient en Écosse, y sont peints avec énergie. Le poème des Monarchies est une esquisse poétique et morale de l'histoire universelle, ouvrage agréable et populaire : l'introduction, dialogue entre l'empereur et un courtisan, a une forme peu poétique. Parmi les petits poèmes de Lindsey, l'Histoire et le testament du squire Meldrum est le plus agréable.

L'Écosse produisit d'autres poètes à cette époque, et un peu plus tard, tels que : *Jacques Inglis*, abbé

[1] Ellis.

de Calrose, auteur d'une complainte de l'Écosse; *Alexandre Scot*, surnommé, on ne sait pas trop pourquoi, l'Anacréon de l'Écosse; *Richard Maitland*; *Alexandre Arbuthnot*, célèbre théologien, qui a écrit un poème du Mérite des femmes (the Praises of women) et les Misères d'un pauvre homme de lettres (Miseries of a poor scholar); un fidèle imitateur du sonnet italien, *Alexandre Montgomery*, et le roi *Jacques VI* lui-même, auteur du Phénix, ou, comme il a lui-même intitulé ce poème, d'une Invention métaphorique d'une tragédie, titre obscur d'une allégorie plus obscure encore. Avec lui la poésie écossaise finit, et le dialecte écossais fut remplacé par la langue anglaise.

Poésie dramatique.

Le théâtre anglais dans sa forme primitive n'était qu'une imitation des mystères, des moralités et des farces qui avaient de la vogue en France. On nommait les premiers *Miracles*, les autres *Interludes*. Il existe, du milieu du seizième siècle une moralité intitulée : le gai Juventus (the lusty Juventus), qui forme le passage des pièces informes du quinzième et du seizième siècle, aux pièces régulières des temps suivans. Elle est d'un certain *Richard* ou *Robert Wever*. Ce fut pendant le règne de la reine Marie que les Anglais firent connaissance avec le théâtre ancien, et à peine Élisabeth fut-elle montée sur le trône que les mystères disparurent de la scène pour faire place à des pièces dans le nouveau goût, mélange bizarre de poésie antique et romantique, que cette reine aimait beaucoup. Les universités s'empressèrent de représenter

des drames de ce genre; et les hommes du monde les imitèrent. Il s'éleva une foule de théâtres particuliers, et vers la fin du règne d'Élisabeth l'art dramatique florissait plus en Angleterre qu'à la même époque en Espagne et en France.

Le théâtre anglais se forma d'une manière indépendante de celui des Espagnols; mais comme celui-ci, il conserva le caractère romantique, préférant la hardiesse, et ce qu'on prenait pour la vérité, à la régularité antique, et ne permettant pas qu'une cour polie donnât le ton à la poésie nationale et épurât le goût du peuple. Ce théâtre prenait ses fables dans des traditions vulgaires, dans les chroniques du pays et surtout dans des nouvelles italiennes. La dernière circonstance explique le grand nombre de noms italiens qui se sont conservés dans les drames anglais.

La première comédie vraiment nationale est la farce intitulée: l'Aiguille de mère Gurton (Gommer Gurton's needle), imprimée en 1551 et jouée bientôt après par les étudians de Cambridge. Elle est d'un auteur inconnu, grossière, souvent obscène, mais pleine d'un vrai comique. Le prétendu vol d'une aiguille est le sujet de la pièce; après avoir mis en désordre un ménage entier, l'objet volé se retrouve subitement lorsque l'auteur de tout cet imbroglio donne au valet de la maison un coup si fort que l'aiguille qui, après avoir servi à racommoder sa culotte, y avait été oubliée, annonce sa présence en pénétrant bien avant dans la chair du patient.

Dix ans après cette comédie, *Thomas Sackville* Thomas Sackville.

dont il a été question plus haut, fit paraître la première tragédie anglaise sous le titre de Gordobuc ou Ferrex et Porrex, sujet emprunté de l'histoire fabuleuse d'Angleterre. Quoique l'auteur se fût écarté en plus d'un point des règles sévères du drame antique, cependant le manque d'action et la régularité de la marche ne plurent pas à la cour d'Élisabeth, devant laquelle la pièce fut représentée en 1561. Sackville ne trouva pas d'imitateurs.

Shakespear. Nous pouvons passer sous silence dans cet aperçu les autres poètes dramatiques antérieurs à *Guillaume Shakespear*. Ce fut cet homme d'un génie extraordinaire, né en 1564, mort en 1616, qui donna au théâtre anglais la forme qu'il devait prendre pour plaire à cette nation. Shakespear est regardé par les habitans de la Grande-Bretagne comme le premier génie poétique que cette île ait produit. Avec lui commence ce qui, d'après leur manière de sentir, est la perfection du goût. Arrivé ainsi à l'origine de la véritable littérature anglaise, nous avons rempli la tâche que nous nous étions imposée et nous terminons ici ce que nous avions à dire sur l'origine de la poésie anglaise. Pour apprendre à apprécier Shakespear nous ne renverrons nos lecteurs ni à l'enthousiasme national des Anglais, ni aux jugemens guindés de quelques critiques allemands, ni à la mauvaise humeur de Voltaire, choqué des exagérations de Letourneur[1]. Nous les renvoyons à un ar-

[1] Ce traducteur de Shakespear ayant dit dans son prospectus que Shakespear avait été le dieu créateur de l'art sublime du théâtre, qui reçut de ses mains l'existence et la perfection, Voltaire, indigné

ticle plein de raison, de justice et de bon goût qu'un des écrivains français les plus judicieux et les plus savans de nos jours, M. Villemain, a inséré dans la Biographie universelle.

Les admirateurs aveugles de Shakespear rejettent-ils le jugement d'un homme sensé qui, en sa qualité de Français, ne peut rien voir de supérieur à Racine parce qu'il ne conçoit pas qu'au-delà de la perfection il y ait quelque chose de plus sublime encore, l'enthousiasme de ces fanatiques pourra se calmer en lisant ce que le commentateur le plus généralement approuvé de Shakespear, l'Anglais Samuel Johnson, dit du fondateur du théâtre de sa nation [1].

« Le premier défaut de Shakespear, dit S. Johnson,

d'une pareille absurdité, écrivit, en 1775, sa Lettre à l'académie, dans laquelle se trouvent entre autres les expressions suivantes : « Oui, ce Shakespear si sauvage, si effréné, si absurde, avait des étincelles de génie. Oui, dans ce chaos obscur composé de monstres et de bouffonneries, d'héroïsme et de turpitude, de discours de halles et de grands intérêts, il y a des traits naturels et frappans. Shakespear fut un composé de grandeur et d'extravagance. Quelquefois digne modèle de Corneille, quelquefois travaillant pour les Petites-Maisons, s'abandonnant à la folie la plus brutale, le sachant très-bien et l'avouant publiquement dans des vers qu'il nous a laissés. Tel fut le génie de Shakespear que ce Thespis fut Sophocle quelquefois. On entrevit sur sa charrette, parmi la canaille de ses ivrognes barbouillés de lie, des héros dont le front avait des traits de majesté. Parmi ces bizarres pièces, il en est plusieurs où l'on trouve de beaux traits pris dans la nature, et qui tiennent au sublime de l'art, quoiqu'il n'y ait aucun art chez lui. »

[1] L'auteur doit dire qu'il n'a pas extrait lui-même les observations suivantes du commentaire de Johnson ; il les emprunte à un

c'est qu'il cherche plus à plaire qu'à instruire, et qu'il semble avoir écrit sans aucun but moral.

« L'intrigue de ses pièces est, en général, tissue lâchement et conduite sans art. Il n'a eu aucun égard aux différences de temps ou de lieu, et il donne, sans scrupule, à un siècle ou à une nation, les mœurs, les coutumes et les opinions d'un autre temps ou d'un autre peuple. »

« Lorsqu'il veut être comique, sa plaisanterie est communément grossière, et sa gaîté licencieuse. Les hommes et les femmes qu'il met sur la scène, ne sont presque pas distingués des paysans, et par leurs langages et par leurs manières. »

« Dans la tragédie, quand il est obligé de solliciter son imagination à produire, il n'en sort que bassesse, enflure, platitude et obscurité. »

« Il affecte dans les narrations des circonlocutions fatigantes, et une pompe de langage qui n'a nulle proportion avec les choses qu'il raconte. »

« Lorsqu'il veut être orateur, il devient froid et énervé; car il n'est grand qu'autant qu'il ne sort pas de la nature. Il s'embarrasse souvent dans des idées qu'il ne peut pas rendre et qu'il ne veut pas rejeter. Pour se tirer d'affaire, il s'énonce alors d'une manière vague et confuse, qu'il laisse le soin de débrouiller à ceux qui en auront le courage. »

« Shakespear exprime souvent d'une manière embarrassée une pensée commune, et cache une petite

journal très-estimable dont le rédacteur affirme les avoir prises dans l'original.

image sous un vers pompeux. Il connaît peu cette proportion des mots avec les choses qui constitue la vérité du style. »

« Lorsque Shakespear veut attendrir et toucher par la peinture de la chute de la grandeur, des dangers de l'innocence, des traverses de l'amour, c'est alors que l'inégalité de son génie se montre plus sensiblement. Il ne peut pas être long-temps tendre et pathétique. A peine a-t-il commencé à vous émouvoir que cette première impression est effacée par une impression contraire; une froide plaisanterie, une misérable équivoque vient dans les momens les plus intéressans glacer au fond du cœur la terreur et la pitié au moment même qu'il avait su les faire naître par un trait touchant et sublime. »

« Le défaut le plus remarquable de notre poète est son goût pour les jeux de mots; il n'y a rien qu'il ne sacrifie au plaisir de faire une mauvaise pointe. C'est pour lui la pomme d'or qui le détourne sans cesse de sa route et lui fait manquer son but. »

« Dans cette longue énumération des vices dont sont infectés les meilleurs ouvrages de Shakespear, dit l'écrivain français auquel nous avons emprunté ces passages, le critique, tout sévère qu'il se montre, ne comprend pas la violation des règles, les transpositions de lieux, la prolongation des actions de ses héros pendant plusieurs années. Ce sont là des peccadilles pour lesquelles il n'a que des indulgences. Après avoir frappé aussi fort que juste sur les gros péchés, il avait le droit d'être généreux. »

« Récapitulons les reproches adressés par S. Johnson à son poète favori : point de but moral dans les ouvrages dramatiques de Shakespear, point de consistance dans le tissu, point d'adresse dans la conduite de l'action ; confusion dans les mœurs et dans le langage des différentes époques et des différentes nations ; grossièreté et licence dans les plaisanteries, bassesse, enflure, platitude, obscurité, toutes les fois que, sortant de la situation naturelle et du caractère historique de ses personnages, il s'abandonne à son imagination ; longueur et fatigue dans ses narrations, froideur et mollesse dans les mouvemens d'éloquence ; disproportion entre les mots et les choses, entre les images et les couleurs dont le poète essaie de les revêtir ; inégalité dans l'expression des sentimens passionnés ; emploi de jeux de mots, équivoques, des calembourgs, au plus fort de la terreur et de la pitié : tel est l'homme rare, l'homme incomparable, l'être surnaturel et divin, devant lequel tous les genoux doivent fléchir, toutes les réputations doivent s'abaisser, et qui comme Homère, n'ayant point eu de modèle, est élevé comme lui au-dessus de la crainte de rencontrer jamais des rivaux. »

Prose anglaise.

Il nous reste à dire quelques mots de la prose anglaise. Avant Élisabeth aucun Anglais formé dans l'école de la littérature antique n'osa se servir de sa langue maternelle rude et grossière, pour écrire en prose. *Samuel Daniel*, contemporain de cette souveraine, écrivit dans un style simple et clair un précis de l'histoire d'Angleterre jusqu'à Édouard III,

ouvrage remarquable pour l'époque où il parut.

Sir *Walter Raleigh*, un des créateurs de la marine anglaise et la terreur des Espagnols, s'est occupé pendant sa prison d'un ouvrage étonnant pour son temps, mais dont le langage est suranné; c'est une Histoire du monde pragmatique, et destinée à l'instruction des hommes d'état. Il ne l'a poussée que jusqu'à environ 150 ans avant J. C. Le plan, les pensées et le style de cette composition célèbre sont de Raleigh; la plus grande partie des matériaux lui a été fournie par ses amis, principalement par Ben Johnson, Harriot et le docteur Burrel.

Il existe du célèbre philosophe *François Bacon lord Verulam*, né en 1561, mort en 1622, une histoire du règne de Henri VII, inférieure à sa réputation sous le rapport de la composition et du style.

Le poète *Philippe Sidney* appartient aux prosateurs les plus éminens d'Angleterre par ses Traités (Treatises) et une Défense de la poésie qui renferme des morceaux de la plus grande beauté.

CHAPITRE X.

Histoire d'Écosse, depuis 1452 *jusqu'en* 1603.

SECTION I.

Depuis 1452 *jusqu'en* 1542, *époque de l'avénement de Marie Stuart au trône.*

Jacques II, 1437–1460.

Nous avons vu, dans le cinquième livre, la minorité turbulente du quatrième Stuart, de *Jacques II*, se terminer par un coup violent, par le meurtre du plus puissant seigneur d'Écosse, du comte de Douglas, que le roi lui-même poignarda pour punir son insolence.

Jacques II, poursuivant le plan de son père qui tendait à humilier la noblesse et à diminuer la prépondérance qu'elle avait acquise dans le gouvernement, profita de la terreur que son action irrégulière, pour ne rien dire de plus, avait causée, pour faire adopter, en 1455, par son parlement, une série de lois très-avantageuses à la prérogative royale. Elles sont au nombre de quatre.

1°. Non-seulement les vastes possessions de la maison de Douglas furent réunies à la couronne, mais toutes les aliénations antérieures et futures de domaines de la couronne furent annulées, et le roi fut autorisé à se mettre en possession, sans aucune forme de procès, des domaines qui avaient été concédés par ses

prédécesseurs, en exigeant même des possesseurs la restitution des fruits perçus.

2°. Il fut défendu de conférer la garde (*wardenship*) des Marches à titre héréditaire ; la juridiction des gardiens fut restreinte en faveur de l'autorité de la cour royale des lords de la session.

3°. Il fut défendu de conférer à l'avenir, sans le consentement du parlement, des *régalités*, c'est-à-dire le droit régalien de la juridiction.

4°. Toute création d'offices héréditaires fut interdite, et ceux qui avaient été obtenus sous la minorité du roi, furent révoqués.

Tout le reste du règne de Jacques II fut une suite d'efforts pour abaisser la noblesse, et comme ce prince ne manquait ni de génie ni de courage, peut-être aurait-il réussi avant tous les princes européens à bouleverser le système féodal, si un accident n'avait mis fin à sa vie avant qu'il eût atteint sa trentième année. Après la malheureuse bataille de Northampton, le 19 juillet 1460, Marguerite d'Anjou, épouse de Henri VI, roi d'Angleterre, chercha un asile en Écosse, et par la cession de Berwick engagea le jeune roi à entrer à la tête de son armée dans les provinces septentrionales d'Angleterre. Au siège de Roxborough, une pièce d'artillerie qu'on essaya en sa présence, éclata et le tua, le 3 août 1460. Disons encore que Jacques II fonda, en 1453, l'université de Glasgow.

Son fils, *Jacques III*, enfant de sept ans, lui succéda. On l'accuse d'avoir mis dans la poursuite du plan de son père et de son aïeul, qui tendait à abais- Jacques III, 1460-1488.

ser la noblesse, un despotisme révoltant. On lui en voulait surtout de ce qu'à la société des seigneurs, orgueilleux et ignorans, il préférait celle d'artistes et même d'artisans, qu'il traitait comme ses favoris. Ses deux frères, Alexandre, duc d'Albany, et Jean, comte de Mar, se mirent à la tête des mécontens. Jacques les fit arrêter ; le duc d'Albany s'échappa, Jean fut condamné à mort, pour avoir employé des moyens magiques contre la vie du roi : on lui ouvrit les veines en 1480. Alexandre, sous prétexte que la naissance de son frère était illégitime, prit le titre de roi, s'allia le 10 juin 1482 avec Édouard IV, roi d'Angleterre, qui promit de le placer sur le trône d'Écosse, à condition qu'il tiendrait ce royaume à titre de fief d'Angleterre et restituerait Berwick. Richard, duc de Glocestre, frère du roi, entra en Écosse à la tête de 22,000 hommes et assiégea Berwick. Jacques III ayant assemblé ses vassaux, ceux-ci, offensés par la présence d'un architecte que le roi venait de créer comte de Mar, s'emparèrent de sa personne et de six autres favoris du roi, pendirent ceux-ci et conduisirent le roi au château d'Édimbourg où il fut enfermé.

Les ducs d'Albany et de Glocestre, à la tête de leur armée qui s'était considérablement accrue, suivirent les rebelles et le roi prisonnier, et furent reçus en amis par les habitans d'Édimbourg. On s'attendait à voir Alexandre monter sur le trône, lorsqu'à l'étonnement des deux partis, deux pairs et deux prélats écossais parvinrent à faire signer un arrangement par lequel, en retour d'un pardon absolu qu'on promit à

ce prince, il rentra dans le devoir ; la ville de Berwick fut restituée au roi d'Angleterre. Après cette réconciliation, Albany prit d'assaut le château d'Edimbourg, et délivra son frère, avec lequel il vécut dès-lors dans une grande amitié. Elle ne dura pourtant pas. Jacques III reprit ses anciennes habitudes, et l'ambition d'Alexandre n'était pas satisfaite. Il renouvela, en 1483, ses intrigues à la cour d'Angleterre, et voyant qu'elles avaient été trahies, se réfugia en France, où il perdit la vie dans un tournoi.

Jacques III conclut avec Henri VII, roi d'Angleterre, une trève; car l'esprit turbulent de ses vassaux ne lui permit pas de signer une paix. Il se brouilla de nouveau avec la noblesse, en abandonnant les rênes du gouvernement à ses favoris, nommément à un certain Ramsay, homme d'une condition obscure, qu'il avait créé comte de Bothwel. Ne se croyant sans doute pas à l'abri d'une insulte dans son château de la part d'hommes aussi passionnés que les nobles écossais, il défendit à tout le monde de paraître en armes dans l'enceinte de sa cour. Dans un temps où aucun seigneur ne quittait sa demeure sans être entouré d'une suite nombreuse, une pareille défense fut regardée comme un ordre qui bannissait la noblesse de la présence de son roi. Elle prit les armes, força le duc de Rothesey, fils du roi, et enfant de quinze ans, à se mettre à sa tête, et déclara le roi indigne du trône. Jacques III marcha contre les rebelles ; mais, le 11 juin 1488, il fut battu à Bannockburne ou Canglor, et tué dans sa fuite au moulin de Beton.

Bataille de Bannockburne.

Jacques IV, 1488–1513.

Jacques IV, son fils et successeur, se montra brave et généreux, magnifique et passionné pour la gloire. Sous son règne, le conflit entre l'autorité royale et celle des nobles, anciennement si fréquent, cessa entièrement. Les meurtres et les brigandages furent réprimés par la sévérité des lois, et le commerce devint florissant. Comme la cour des lords de la session, érigée par Jacques Ier, ne suffit plus pour l'administration d'une bonne justice, Jacques IV érigea un second tribunal, non ambulant comme l'autre, mais sédentaire à Édimbourg, et permanent. Les *lords du conseil journalier*, c'est ainsi qu'ils furent nommés, quoiqu'ils ne fussent pas choisis parmi les membres du parlement, furent revêtus de la même autorité que les lords de la session.

Établissement du Conseil journalier.

Nous avons raconté, dans l'histoire d'Angleterre, que Jacques IV accorda un asile, des secours et même la main d'une de ses parentes à cet être énigmatique qui est connu sous le nom de Perkin Warbeck [1]. La guerre qui à ce sujet s'éleva entre Jacques IV et Henri VII fut terminée, en 1498, à Aytown, sous la médiation de don Pedro Ayalès, ambassadeur d'Aragon, par une trève de sept ans. Le roi d'Écosse retira sa protection à Perkin; mais refusa de le livrer aux Anglais.

Fin des guerres entre l'Écosse et l'Angleterre.

Les trèves entre l'Angleterre et l'Écosse étaient mal observées, à cause de l'animosité qui régnait entre les deux nations. Avant l'expiration de la trève d'Aytown, il s'éleva de nouvelles brouilleries. Les hosti-

[1] Voy. p. 109 de ce vol.

lités allaient commencer, lorsque l'esprit conciliant de Fox, évêque de Durham, opéra une réconciliation. Après cent soixante-dix ans de guerres, interrompues par des trèves mal observées, il fut conclu, en 1502, un traité de paix perpétuelle entre les deux royaumes. L'amitié fut consolidée par le mariage de Jacques IV avec Marguerite, fille aînée de Henri VII. Quelques membres du conseil d'Angleterre ayant manifesté des craintes que, par ce mariage, l'Angleterre ne devînt un jour une province d'Écosse : Non, répliqua Henri VII d'un esprit prophétique, l'Écosse deviendra une dépendance d'Angleterre. L'événement a vérifié la prédiction.

La prévoyance de Henri VII fut pourtant en défaut sur un point : il avait espéré que le mariage de sa fille maintiendrait la paix entre les deux royaumes ; mais Jacques IV, tout en rompant pour le moment ses liaisons avec la France, s'était réservé de pouvoir les renouveler. La guerre ayant éclaté, en 1512, entre Henri VIII et Louis XII, le roi d'Écosse, qui prétendait avoir à se plaindre de son beau-frère, se laissa entraîner à une alliance avec la France. Dans tous les tournois, il s'était déclaré le chevalier d'Anne de Bretagne. Cette princesse lui envoya un anneau qu'elle tira de son doigt, et le somma de prendre sa défense. Jacques entra en Angleterre à la tête de la plus grande armée qu'on eût jamais levée en Écosse : elle était de 100,000 hommes. Cette circonstance réfute l'assertion des historiens écossais, qui voulant rendre Jacques seul responsable des malheurs de cette guerre,

Bataille de Flodden, 1513.

disent qu'il l'a entreprise contre le gré de sa nation. Elle fut terminée le 9 septembre 1513, par la bataille de Flodden [1], qui coûta la vie à la fleur de la noblesse écossaise et à Jacques lui-même.

Jacques V, 1513-1542. Régence de Marguerite Tudor.

Jacques V qui n'avait que dix-huit mois, succéda à son père sous la tutèle de Marguerite Tudor, sa mère, qui six mois après la mort de son époux accoucha d'un second fils qu'on nomma Alexandre, duc de Ross. C'est le premier exemple d'une régence confiée à une femme, que présente l'histoire d'Écosse. Le testament de Jacques IV en avait disposé en faveur de la reine, tant qu'elle resterait veuve, et c'était dans ce sens que les États l'avaient reconnue; mais lorsque cette princesse, qui n'avait que vingt-cinq ans, se remaria à Archibald (Archambaud) Douglas, comte d'Angus, les États appelèrent à la régence Jean, duc d'Albany, fils d'Alexandre, mort en 1485 en France, où Jean était né et avait reçu son éducation. Ce prince arriva en Écosse, s'empara de l'autorité suprême, assiégea la reine au château de Stirling et la força de lui remettre ses enfans, dont l'éducation fut confiée à trois lords nommés par le parlement. Marguerite se sauva en Angleterre.

Régence du duc d'Albany.

En exécution d'une clause du traité de Londres de 1518 [2], François Ier enjoignit au duc d'Albany qui était son vassal [3], de revenir sur le continent; il paraît

[1] Voy. p. 128 de ce vol.

[2] Voy. vol. XVI, p. 175.

[3] Nous avons vu (vol. IX, p. 24), qu'en 1437, Bertrand I de la Tour devint la souche d'une nouvelle maison de *comtes d'Auvergne*

que celui-ci quitta sans regret un pays dont il n'avait pas seulement appris la langue. Il obtint du parlement la permission de visiter sa famille qui était restée en France, et la reine-mère reprit la régence qui continua d'être fort orageuse, de manière que Marguerite elle-même invita en 1522 le duc d'Albany à venir la reprendre. Celui-ci déclara sur-le-champ la guerre à Henri VIII, et envahit l'Angleterre à la tête de 80,000 hommes; mais lord Dacre, gouverneur des Marches, le trompa si bien en faisant semblant d'attendre une puissante armée que Henri VIII envoyait à son secours et qui n'existait pas, qu'il entra en accommodement et licencia ses troupes, comme Dacre promit de faire des siennes. Immédiatement après, Jean quitta l'Écosse pour chercher du secours en France. Il revint bientôt avec 5,000 hommes, de l'artillerie et des munitions; réuni à 60,000 Écossais, il marcha contre le comte de Surrey, le vainqueur de Flodden; mais il n'osa le combattre; il ramena en hâte son armée, et essaya de reprendre la régence. La nation ne voulut ni de lui, ni de Marguerite qui s'était fait détester par son caractère impérieux, et mépriser par ses mœurs dépravées; dans ces circons-

Régence de Douglas, comte d'Angus.

en France. Il eut pour successeur, en 1461, Bertrand II, son fils, et en 1491, Jean III, son petit-fils, avec lequel cette branche de la maison de la Tour (qui était la première), s'éteignit. Nous avons aussi vu (vol. XVI, p. 210) que sa fille et héritière épousa Jean Stuart, duc d'Albany qui, comme fils d'Anne de la Tour, fille de Bertrand II, était son cousin. Il était par conséquent vassal de François I, comme comte d'Auvergne.

tances le comte d'Angus, époux de la reine, prit la régence en main. Une trève avec l'Angleterre laissa jouir l'Écosse de la paix extérieure pendant quelque temps. Le comte d'Angus consentit à faire divorce d'avec Marguerite, afin qu'elle pût se marier à Henri Stuart, son amant; et Henri VIII, depuis longtemps brouillé avec sa sœur, la laissa rentrer dans la vie privée.

N'ayant pu réussir à gagner l'affection de son royal pupille, Douglas résolut de s'assurer de sa personne. Il l'entoura d'espions qui surveillèrent toutes ses démarches afin d'empêcher qu'il n'échappât. Le jeune prince trompa leur vigilance; il quitta, en 1528, secrètement Falkland où il était retenu, et se sauva auprès de sa mère qui résidait au château de Stirling. La noblesse, jalouse de la puissance des Douglas, se réunit autour de la personne du roi; le régent voulut d'abord marcher contre lui; mais il n'eut pas la force d'exécuter cette résolution. Proscrit par le parlement, il fut finalement réduit à chercher un refuge en Angleterre.

Jacques V gouverne par lui-même.

Jacques V qui depuis ce moment gouverna par lui-même, était né avec les plus heureuses dispositions qu'une mauvaise éducation avait gâtées. Ses précepteurs avaient été des flatteurs, et le comte d'Angus lui avait inspiré le goût des plaisirs, afin qu'il ne prît pas trop tôt celui des affaires. « Ainsi, dit Robertson, nous découvrons dans ce prince toutes les marques d'un esprit supérieur non cultivé; d'un côté des passions violentes, un ressentiment implacable, un desir

immodéré de pouvoir, et, dans les contrariétés, une colère allant jusqu'à la rage; de l'autre, l'amour de son peuple, le zèle pour la punition de l'injustice, la confiance en ses favoris, la plus aimable candeur, la plus séduisante affabilité. »

Mesures pour humilier les nobles.

Les événemens de sa minorité l'avaient convaincu de la nécessité de réprimer l'insolence des nobles; mais il suivit pour cela un plan plus systématique, et l'exécuta avec plus de constance et de vigueur que ses devanciers qui avaient travaillé pour le même but. Leur exemple lui avait appris que ni la sagesse des lois, ni la violence et encore moins le mépris ne sauraient dompter la fierté de ces grands vassaux. Jacques V sentit que pour être en état de vaincre leur résistance et de balancer l'aristocratie nobiliaire, il lui fallait un aide sur lequel ses ancêtres n'avaient pas pu compter. Il le chercha dans le clergé, qui était riche et puissant, siégeait dans le parlement et jouissait d'une grande considération. Le clergé écossais différait de celui des autres pays catholiques par sa grande dépendance du pouvoir séculier; il contribuait aux besoins de l'état dans une bien plus grande proportion. La distance de ce pays septentrional n'avait pas permis aux papes d'appesantir leur autorité sur ses souverains comme sur ceux de quelques autres pays. Ils avaient laissé les rois d'Écosse en possession du droit de nommer aux évêchés et aux abbayes. Jamais légat du pape n'avait mis le pied en Écosse. Le haut clergé se distinguait de la noblesse par son érudition, qui, à la vérité, était celle de la scolastique. Le clergé presqu'exclusivement était

chargé de tous les emplois, et nommément de la dignité de lord chancelier. La moitié des juges de tous les tribunaux était choisie parmi les ecclésiastiques. Une grande partie de la petite noblesse était dépendante de l'église dont relevaient ses fiefs. Les mœurs du clergé se ressentaient de la barbarie de la nation. Personne n'était scandalisé de voir aux évêques un grand nombre d'enfans naturels. Le plus illustre prélat du règne de Jacques V, le cardinal David Beaton, archevêque de S. André, célébra publiquement et avec grande pompe le mariage de sa fille naturelle avouée, avec le comte de Crawfurd.

Il existait une espèce d'antipathie entre la noblesse guerrière et le clergé; la première ne cachait pas le mépris que lui inspiraient les occupations toutes pacifiques d'une caste qui ne savait pas manier les armes. Les ecclésiastiques, qui devaient leur existence aux bienfaits du roi, se réunirent volontiers à lui pour réprimer l'insolence féodale. Douglas, comte d'Angus, l'ancien tuteur du roi, était le plus habile membre de la noblesse, le seul qui aurait pu entraver ses desseins : Jacques jura solennellement qu'il ne lui permettrait jamais de rentrer, et il tint parole. Il répara les fortifications des châteaux royaux, et garnit leurs magasins de vivres et de munitions de guerre. Ayant ainsi pourvu à sa défense, il ne montra plus à la noblesse que de l'indifférence et de la réserve. Il lui enleva les offices qui, par une espèce de prescription, semblaient être devenus sa propriété, et les conféra à des ecclésiastiques. Le cardinal Beaton et les autres

conseillers qui étaient prêtres ou de la petite noblesse, servirent fidèlement ses desseins. Insensiblement le mépris que le roi avait affecté pour les grands vassaux, fit place à une sévérité excessive. Tout délit commis par un noble fut transformé en crime; chaque accusation donna matière à un procès; chaque procès fut fatal aux accusés. La patience avec laquelle les nobles supportèrent cette rigueur, augmenta le mépris que le roi avait conçu pour eux, sans diminuer la vigilance avec laquelle ses ministres surveillaient leur conduite.

Établissement du collège de Justice.

Jacques V contribua, mais d'une manière indirecte, à l'affaiblissement du pouvoir nobiliaire, par l'érection d'un nouveau tribunal, nommé le *collége de justice*, dont les membres portaient le titre de sénateurs ou *lords du conseil et de la session*. Cette cour remplaça en effet les deux tribunaux dits session et conseil journalier. La considération dont jouissaient les juges du roi par leurs connaissances et leur intégrité, fit tomber dans le mépris les justices seigneuriales; les tentatives perpétuelles des premiers d'étendre leur pouvoir aux dépens des autres, eurent l'approbation de l'opinion publique, et leurs succès tournèrent à l'avantage de l'autorité royale.

Une fausse démarche que firent Jacques et son ministère, fournit enfin aux nobles une occasion de satisfaire leur ressentiment.

Commencement de la réformation.

La réformation avait pénétré en Écosse comme dans les autres contrées; celui qui y fit connaître le premier les principes de Luther, fut Patrice Hamil-

ton, d'une famille alliée au sang des Stuarts [1]. Il en avait été imbu à Marbourg, et les porta dans sa patrie où il prêcha avec un grand succès. Cité devant le tribunal des archevêques de Saint-André et de Glasgow, il soutint sa doctrine avec beaucoup de force; aussi, quoique généralement estimé pour ses mœurs, il fut brûlé en 1527, à l'âge de vingt-quatre ans. Sa mort fit, par un accident, un grand nombre de prosélytes à la nouvelle doctrine. Un moine, nommé Campbell, l'ayant insulté dans ses derniers momens, Hamilton lui dit que sous peu il serait dans le cas de paraître devant le tribunal de Jésus-Christ; peu de jours après Campbell mourut dans des convulsions de rage, à ce qu'on dit. Alexandre Seton, prédicateur de la cour, condamna publiquement plusieurs doctrines de l'église; ayant déclamé contre les mœurs du haut clergé, il allait être arrêté quand il se sauva en Angleterre. On cite plusieurs novateurs qui, dans les années suivantes, furent condamnés au bûcher, et les auteurs protestans prétendent que le roi ému de pitié ayant voulu sauver un de ces malheureux, le clergé déclara que son droit de faire grâce ne s'étendait pas à des criminels condamnés par l'Église.

Patrice Hamilton, premier martyr du protestantisme, 1527.

David Beaton qui, après avoir été long-temps coadjuteur de son oncle Jacques, archevêque de Saint-Andrews, monta lui-même en 1539 sur le siège métropolitain, développa un grand zèle pour l'extirpation des germes de l'hérésie qui commençait à se

[1] Par le mariage de Jacques Hamilton avec Marie Stuart, sœur de Jacques III.

répandre. Le plus remarquable parmi les Luthériens qui se trouvaient alors en Écosse, était George Buchanan, célèbre comme antiquaire, comme poète latin et comme historien. Cet Écossais avait fait ses études à Paris, et ce fut probablement à cette université qu'il fit connaissance avec la doctrine des novateurs. De 1526 à 1529, il enseigna la grammaire au collège de Sainte-Barbe [1]. Un seigneur écossais le ramena dans sa patrie, et le roi le nomma précepteur de son fils illégitime, Jacques Stuart, prieur de Saint-André, qui par la suite devint célèbre sous le nom de comte de Murray. Il s'attira la haine des moines par une satire mordante contre les Franciscains, qu'il publia sous la forme d'un *Songe*. Jacques V, auquel l'ordre avait donné quelques motifs de mécontentement, le chargea de les châtier par un second poème latin, qu'il intitula *Palinodie*, et comme celui-ci était trop modéré aux yeux du roi, par un troisième, intitulé le *Franciscain et les Frères*, qui a été traduit en français sous le titre : *Le Cordelier de Bucha-*

[1] Comme c'est l'unique fois qu'il est question dans ce Cours du collège de Ste Barbe, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre estime pour une institution qui a rendu tant de services aux sciences. Cette maison fut fondée, en 1420, par Jean Hubert, docteur en droit canon, sur un emplacement qui appartenait à l'église de Ste Geneviève. Il existe encore comme pensionnat. Depuis la restauration, des hommes qui y avaient été élevés, et qui aimaient à se nommer Barbistes, ont fondé, dans la rue des Postes, un autre pensionnat qui, sous la direction d'un prêtre vénérable, M. l'abbé Nicolle, ancien recteur de l'Université, est parvenu à une grande réputation.

nan. La haine du clergé qu'il s'attira fut si violente, que le roi ne put empêcher qu'en 1539 il ne fût emprisonné comme hérétique. Il se sauva sur le continent, d'où nous le verrons revenir vingt ans après, pour jouer un rôle peu honorable dans les troubles du royaume d'Écosse.

Guerre d'Angleterre de 1542.

Jacques V ne se laissa ébranler dans sa croyance ni par la société de Buchanan, ni par la haine qu'il portait à une partie des moines, ni par un traité sur la suprématie ecclésiastique des princes que son savant oncle, Henri VIII, lui adressa. Peut-être les charmes de Madelaine de France, fille de François Ier, qu'il épousa à Paris, le 1er janvier 1537 [1], auraient-ils mieux réussi à ébranler les principes du roi, si cette princesse, attachée en secret à la doctrine des novateurs, avait vécu; mais elle mourut cinquante jours après son arrivée en Écosse. Jacques épousa, le 10 janvier 1538, Marie de Lorraine [2], duchesse douairière de Longueville. Henri VIII espérait que sa présence pourrait faire ce que son livre n'avait pas opéré; il invita son neveu à une conférence qui devait se tenir à York. Le roi d'Écosse déclina deux fois cette proposition que son clergé l'avait supplié de ne pas accepter, parce qu'il craignait que Henri n'engageât son neveu à mettre la main sur les biens de l'Église. La troisième fois, Jacques avait déjà donné sa parole de venir à York, et Henri VIII l'attendit pendant huit jours; de nouvelles représentations des évêques

[1] Voy. vol. XVI, p. 248.

[2] Fille de Claude, premier duc de Guise. Voy. vol. XVI, p. 253.

l'engagèrent à rompre sa parole : c'était en 1541.

Henri VIII vengea cette offense par une invasion de l'Écosse, et ce fut là le moment que la noblesse choisit pour faire sentir au roi son mécontentement. Jacques avait bien été forcé de recourir à ses vassaux pour repousser les étrangers; mais lorsqu'à la suite de quelques avantages remportés par les Écossais, la disette de vivres eut forcé les Anglais à la retraite, et que Jacques voulut les poursuivre, tous ses vassaux l'abandonnèrent. Il est vrai que les ministres obtinrent ensuite, à force de sollicitations, que les barons des provinces de l'Ouest se rassemblassent de nouveau pour entrer en Angleterre, mais quand ils virent arriver, pour les commander, Olivier Sinclair, un des favoris du roi, l'insubordination la plus complète éclata parmi eux. Dans ce moment, 25 novembre 1542, cinq cents Anglais attaquèrent, à Solway-moss, 10,000 Écossais qui se dispersèrent sans coup férir. Les Anglais ne purent faire que 1,000 prisonniers, mais ils les choisirent bien; 150 personnes de distinction se trouvèrent dans le nombre. Bataille de Solway-moss, 1542.

Ainsi Jacques apprit à ses dépens qu'aussi bien que ses prédécesseurs il s'était trompé sur les moyens de dompter sa noblesse. Tant que pour faire la guerre, les rois dépendaient de leurs vassaux, il fallait en supporter la morgue. Cette découverte plongea le roi dans le désespoir et une profonde mélancolie, qui le conduisit promptement au tombeau. Il mourut le 14 décembre 1542, sept jours après la naissance d'une fille, la célèbre Marie Stuart. Mort de Jacques V, 1542.

Nous ajouterons encore qu'en 1534 Jacques V a institué l'ordre militaire du Chardon ou de S. André. Le collier était de chardons entrelacés de feuilles de rue en or, avec la légende : *Nemo me impune lacessat.* Sur leurs habits les chevaliers portaient une croix de S. André d'argent. Jacques II, roi de Grande-Bretagne, fut le dernier qui conféra cet ordre après sa fuite.

SECTION II.

Règne de Marie Stuart depuis 1542 *jusqu'à la paix d'Édimbourg de* 1560.

Avénement de Marie Stuart au trône. Régence du comte d'Arran.

Le triste état dans lequel Jacques V avait passé les derniers momens de sa vie, ne lui avait pas laissé assez de tranquillité d'âme pour pourvoir à la régence, ni même à l'éducation de la fille qu'il laissa au berceau. A la vérité le cardinal Beaton réclama la régence en vertu d'un testament qu'il produisit, et par lequel Jacques l'aurait nommé régent de la jeune reine, sa fille unique, avec l'assistance de trois nobles; mais la noblesse accusa le prélat d'avoir forgé ce document, et les écrivains protestans ont perpétué cette accusation sans nous dire sur quoi elle se fondait. Jacques Hamilton, comte d'Arran, héritier présomptif de la couronne, comme petit-fils de Marie, sœur de Jacques III, qui n'avait pas d'ambition, mais qui cédait facilement aux impulsions étrangères, réclama la régence, et la noblesse assemblée la lui décerna : c'était un prince faible de corps et d'esprit, aimant le repos, timide et irrésolu. Henri VIII fit aussi connaître ses prétentions à la régence; il était soutenu par le parti de Douglas, dont le chef, le comte d'Angus [1], rentra dans le royaume. On finit par s'arranger moyennant une transaction; le roi d'Angleterre renonça à son droit à la régence; on convint que la jeune reine

[1] Voy. p. 326 de ce vol.

épouserait Édouard, fils de Henri VIII, et serait envoyée en Angleterre aussitôt qu'elle aurait dix ans.

Le comte d'Arran passait pour être attaché aux opinions luthériennes. Il confirma ce soupçon en permettant à des prédicateurs d'attaquer, jusque dans sa chapelle, la suprématie du pape, l'invocation des saints et le culte des images. Sur la proposition de lord Robert Maxwel, un acte du parlement permit au peuple de lire la Bible dans une traduction vulgaire: Gawin Dunbar, archevêque de Glasgow et chancelier du royaume, protesta contre cette loi en son nom et en celui du clergé, et le cardinal Beaton, que le régent avait tenu pendant quelque temps en prison, était à peine relâché qu'il déclama violemment contre l'hétérodoxie du régent et contre le traité que celui-ci avait conclu avec l'Angleterre. Le parti qui s'appelait *écossais* fut renforcé par l'arrivée de Mathieu Stuart, comte de Lennox[1], époux d'une fille de Marguerite Tudor que, dans son second mariage contracté après la mort de Jacques IV, elle avait eue d'Archibald Douglas, comte d'Angus. Comme oncle de la jeune reine par alliance, il prétendait avoir plus de droit à la régence que le comte d'Arran, quoiqu'héritier présomptif de la couronne. Le cardinal s'empara de la personne de la reine et de sa mère et, sous prétexte de les mettre à l'abri d'un coup de main des Anglais, les conduisit dans le nord de l'île. Le régent effrayé

[1] Cette branche de la maison de Stuart n'avait aucun droit au trône; le mariage du comte de Lennox avec Marguerite Douglas, fille de Marguerite Tudor, ne pouvait lui en donner aucun.

rompit le traité avec l'Angleterre pour entrer dans le parti français ou écossais, et se réconcilia avec le cardinal. Celui-ci abandonna le comte de Lennox, et le régent abjura publiquement, à Stirling, la doctrine protestante. Conjointement avec le prélat il parcourut l'Écosse pour exécuter un arrêt du parlement qui proscrivait les Protestans. La guerre avec l'Angleterre continua jusqu'en 1544. L'Écosse fut alors comprise dans la paix entre Henri VIII et François Ier [1]. Peu de semaines avant cet événement, le régent avait été délivré d'un collègue qui s'était emparé de presque toute l'autorité. Le cardinal Beaton était tombé victime de la haine que lui portait Norman Lesly, fils aîné du comte de Rothes. Ce gentilhomme, pour veuger une offense, se réunit à quinze de ses amis, surprit, par un coup de main très-hardi, le cardinal dans son château de S.-André et le tua, le 20 mai 1546.

Assassinat du cardinal Beaton.

Les intrigues du duc de Somerset, protecteur d'Angleterre, engagèrent le régent d'Écosse à lui déclarer la guerre en 1547. Le 10 septembre de cette année, les Écossais furent défaits dans la sanglante bataille de Pinkey, qui leur coûta 8,000 hommes. Le vainqueur ne sut pas profiter de la victoire, qui n'eut d'autre résultat que de lier les Écossais plus étroitement à la France. Entraînés par la reine douairière, qui sut habilement ménager leurs passions, les nobles, dans leur ressentiment contre les Anglais, offrirent la main de Marie Stuart au dauphin de France, fils du roi Henri II. Le traité fut signé, le 5 juin 1548, par un

Guerre d'Angleterre, 1547.

Fiançailles de Marie Stuart avec le Dauphin de France.

[1] Voy. p. 176 de ce vol.

parlement assemblé près d'Haddingtoun ; le régent fut récompensé de sa condescendance par une pension et par le duché de Châtellerault que le roi de France lui accorda. Une flotte française qui avait porté des troupes auxiliaires en Écosse, emmena la jeune reine en France pour être élevée à la cour la plus polie d'Europe. L'Écosse fut encore une fois comprise dans la paix de 1549 entre la France et l'Angleterre.

Régence de la reine-mère, Marie de Lorraine.

Deux personnes partageaient avec le régent le pouvoir de sa place, savoir Jean Hamilton, frère du comte d'Arran et archevêque de S.-André depuis la mort de Beaton, et la reine-mère, Marie de Lorraine ou de Guise. Les frères de cette princesse, le duc et le cardinal de Guise, la pressèrent de se saisir de toute l'autorité. Par une conduite très-adroite, elle sut non-seulement se rendre favorables tous les partis de la nation, même les Protestans, mais aussi gagner le régent. Le 10 avril 1554, Jacques Hamilton, comte d'Arran, abdiqua sa charge entre les mains du parlement qui la conféra aussitôt à la reine-mère. Le principal chef des Protestans que Marie avait flatté était Jean Knox, un des plus fougueux réformateurs.

Mariage de Marie Stuart avec le Dauphin.

Pour affermir son autorité, la reine-régente pressa le mariage de sa fille avec le dauphin. Il s'agissait de conclure le contrat de mariage ; on se montra de la part de la France très-facile sur les conditions, parce que la jeune reine ne connaissant sans doute pas l'importance de la démarche qu'on lui faisait faire, avait signé un acte secret par lequel, protestant contre tout ce que les États d'Écosse lui feraient signer, elle

transféra aux rois de France des droits qu'il ne dépendait pas d'elle d'accorder [1]. Une seule condition présenta des difficultés : il avait été convenu dans les articles du traité que le dauphin porterait le titre de roi d'Écosse ; mais ce prince demanda qu'on lui conférât la *couronne matrimoniale*. Les historiens du temps n'expliquent pas clairement la signification de ces mots ; mais on voit qu'avec la couronne matrimoniale l'époux de la reine obtenait une part au gouvernement et devenait co-régent. Un acte du parlement, du 29 novembre 1558, accorda cette couronne au roi-dauphin François, car c'était là le titre qu'il portait depuis le 24 avril que son mariage avec Marie Stuart avait été célébré. Le parti protestant qui ne faisait qu'augmenter en nombre, et dont les chefs politiques étaient le comte d'Argyle et Jacques Stuart, prieur de S.-André, frère naturel de la reine, avaient beaucoup contribué à la réussite de cette affaire qui avait rencontré de l'opposition de la part du parti de Hamilton, à la tête duquel se trouvait l'archevêque de S.-André, frère du duc d'Arran, l'ancien régent.

Commencement des troubles religieux.

Se persuadera-t-on que la sœur des Guises qui dans toutes ses démarches était guidée par les instructions qu'elle recevait de Paris, ait véritablement été disposée à favoriser la cause des Protestans? Ceux-ci le croyaient ; ils pensaient avoir assez bien mérité de la régente pour compter sur sa reconnaissance ; il paraît en effet que par une sage politique Marie de Guise voulait éviter de s'aliéner un parti auquel ap-

[1] Voy. vol. XVI, p. 254.

partenait dès-lors le plus grand nombre de la population. Il fallut quelque temps aux Protestans pour s'apercevoir de leur erreur. Depuis la mort de Patrice Hamilton, regardé comme le premier martyr du luthéranisme en Écosse, il s'était passé trente ans sans que cette secte commît quelque excès (car le meurtre du cardinal Beaton n'était pas l'effet du fanatisme religieux); on attribue cette tranquillité à la prudence des chefs, à la politique de la régente et à la modération de l'archevêque de S.-André. Les historiens du temps ne sont pas assez impartiaux pour qu'on puisse s'en rapporter à leur récit sur les causes qui ont fait recommencer les persécutions. L'archevêque voulait-il, en déployant son zèle religieux, créer un parti fanatique pour l'opposer à celui de la régente? ou était-il secrètement d'accord avec cette princesse? ou les excès que les Protestans commirent en brisant les images, les crucifix et les reliques, excès que leurs écrivains représentent comme ayant été provoqués par les persécutions qu'ils éprouvaient, en furent-ils plutôt la cause? En 1557, les Protestans conclurent à Édimbourg une confédération pour leur défense, sous le titre de *congrégation de Jésus-Christ*. Le supplice d'un prêtre, aussi vieux que pauvre, nommé Walter Mill, qui eut lieu en 1558, nourrit le fanatisme au lieu de l'étouffer. L'archevêque l'avait condamné au bûcher; mais les officiers de la justice civile refusèrent de prêter leur bras à l'exécution de cette sentence; on ne trouva dans toute la ville ni un individu qui voulût y aider, ni même une corde pour attacher le

Origine de la congrégation.

malheureux ; il fallut que les domestiques du prélat se chargeassent des fonctions de bourreau. La même année, les membres de la congrégation présentèrent à la régente une requête pour obtenir le libre exercice de leur religion. Ils demandèrent aussi dans une pétition qui devait être adressée au parlement, que les lois qui dans des temps d'ignorance avaient accordé au clergé la faculté de juger les hérétiques, fussent abrogées ; que les prélats et autres ecclésiastiques fussent exclus des tribunaux, et que les accusations pour hérésie fussent portées devant les cours séculières ; qu'on accordât aux accusés tous les moyens légaux de défense ; enfin qu'on ne condamnât personne comme hérétique, à moins d'avoir prouvé par les saintes Écritures la fausseté de la doctrine professée par le prévenu. La régente à laquelle les réformateurs communiquèrent cette pétition leur défendit de la porter au parlement. Ils protestèrent contre cette défense, et commencèrent dès ce moment à se détacher de leur ancienne protectrice.

Marie Stuart prend le titre de reine d'Angleterre.

Le système de politique adopté par la cour de France, et auquel la reine-régente fut obligée de se conformer, ne lui permit plus de garder envers les Protestans le masque de la bienveillance. A la mort de Marie, reine d'Angleterre, Henri II avait exigé que sa bru prît le titre de reine d'Angleterre, et les Guises avaient formé le projet de détrôner Élisabeth. On ne pouvait espérer d'y réussir, sans auparavant détruire le luthéranisme en Écosse. Les Protestans auxquels il ne fut plus possible de méconnaître le dessein de la reine-

régente, renoncèrent à toute modération. Ils établirent de force l'exercice de leur culte à Perth, une des villes les plus considérables, et la reine-régente ayant cité tous leurs prédicateurs à un tribunal assemblé à Stirling, ceux-ci se mirent en chemin, accompagnés d'une telle foule, qu'à leur approche Marie les fit prier de se disperser, promettant qu'elle ne donnerait pas suite au procès instruit contre eux. Les prédicateurs obéirent et ramenèrent leurs amis; mais avec une mauvaise foi inconcevable la reine les fit condamner tous comme contumaces.

Guerre civile de 1559.

Dès ce moment la guerre fut déclarée. Elle était soufflée par Jean Knox, qui, après avoir séjourné pendant quelque temps à Genève, revint, en 1559, en Écosse. Ce fanatique prêcha à Perth avec une véhémence extraordinaire contre l'exercice du culte catholique ou, comme il disait, contre l'idolâtrie. Il communiqua sa fureur au peuple qui brisa les autels et les images des églises, se répandit dans les couvens, les pilla et dévasta leurs églises. La reine-régente se mit à la tête de 7,000 hommes de troupes françaises et écossaises pour châtier la ville rebelle; la congrégation rassembla ses forces; l'effusion du sang fut prévenue par un traité que négocièrent le comte d'Argyle et le prieur, qui ne s'étaient pas encore brouillés avec la reine. Les portes de Perth s'ouvrirent pour Marie de Guise, à condition qu'aucune troupe française n'y serait introduite et que les habitans jouiraient d'une pleine amnistie. Il paraît que les chefs de la congrégation se méfiaient de la reine, car, le

29 mai 1559, ils renouvelèrent leur confédération.

Leur appréhension ne fut pas sans fondement. Aussitôt que les troupes de la congrégation se furent dispersées, la reine-régente fit entrer à Perth un corps qu'elle prétendit être écossais, quoiqu'il fût soldé par la France, et proscrivit le culte réformé. Dès ce moment le comte d'Argyle et le prieur de S. André quittèrent la cour de la régente et joignirent les chefs de la congrégation, qui reprirent les armes. Knox eut une grande part à cette résolution. Il porta le peuple à commettre de nouveaux excès; lui-même eut la hardiesse d'entrer dans l'église métropolitaine de S. André, quoiqu'il sût que l'archevêque avait une garde de cent hommes; il y monta en chaire, et, prenant pour texte de son sermon Jésus-Christ chassant du temple les acheteurs et les vendeurs, il engagea ses auditeurs à purger les temples de l'idolâtrie qui y régnait. Aussitôt toutes les églises furent pillées, tous les couvens dévastés.

Mouvemens républicains des Protestans.

Knox ne se contentait plus de prêcher la liberté religieuse; à Genève il avait connu une autre liberté qu'il s'était proposé de donner à son pays. A son instigation la congrégation exigea des concessions qui devaient préparer l'institution d'un gouvernement républicain. Sa première demande, et on ne saurait le blâmer d'y avoir insisté, était l'éloignement des troupes françaises que les Protestans croyaient ou faisaient semblant de croire arrivées pour subjuguer la nation. La reine-mère, désirant gagner du temps afin que les renforts qu'elle attendait de France pussent arriver,

entra en négociations, conclut des traités, en exécuta quelques conditions pour se dispenser de donner suite aux autres, et ne fit ainsi qu'empirer sa position. La congrégation s'empara de Perth, et même, le 29 juin 1559, d'Édimbourg. Marie de Guise se sauva à Dunbar. Partout où les Protestans mirent le pied, les plus grands excès furent commis dans les églises et dans les monastères : il ne s'agissait plus d'obtenir la tolérance pour eux-mêmes; la destruction du culte catholique était dès-lors leur objet. L'imprudence de leurs chefs qui croyant avoir vaincu, laissèrent leurs troupes se débander, les exposa à perdre tous leurs avantages. La reine ayant réuni ses forces, parut inopinément devant Édimbourg, et les Protestans durent s'estimer heureux qu'elle leur accordât une trève depuis le 24 juillet 1559 jusqu'au 10 janvier suivant, à condition que la capitale lui fût livrée : au lieu de renvoyer les troupes françaises, elle promit seulement de ne pas les faire entrer dans Édimbourg. Elle conclut cette trève, dans l'espérance que l'arrivée des renforts lui permettrait de la rompre. Le duc de Châtellérault et le comte de Huntly, les plus puissans seigneurs catholiques, qui ne voulaient pas prêter aide à la reine pour l'exécution des desseins ambitieux qu'on lui supposait, promirent aux chefs de la congrégation de se joindre à leur parti, si la reine violait cette transaction et qu'elle refusât décidément le renvoi des troupes.

Le duc de Châtellerault, chef du parti protestant.

La mort de Henri II, roi de France, qui arriva au moment où cette trève fut conclue, fut un événement favorable aux projets de la reine-régente. Ce prince,

qui commençait à se défier des Guises, aurait probablement retiré son assistance à leur sœur, s'il avait vécu plus long-temps. François II, son successeur, et les princes de Lorraine qui le gouvernèrent, promirent à la régente une armée assez forte pour exterminer la religion protestante. Ils résolurent de faire voir par l'exemple d'une illustre victime le sort qui attendait les récalcitrans. Le jeune comte d'Arran, fils du duc de Châtellerault, et héritier présomptif de la couronne d'Écosse, était cette victime désignée : il n'échappa à une mort certaine que par une prompte fuite. Arran arrivé en Écosse, engagea son père à se déclarer pour les Protestans. Depuis ce moment le duc de Châtellerault fut le chef des Protestans, mais seulement de nom, car toute l'autorité était exercée avec autant de bravoure que d'habileté par Jacques Stuart, prieur de S. André.

Un corps de troupes françaises étant arrivé, Marie fit fortifier Leith, qu'elle destinait à être sa place d'armes. Encore une fois la congrégation prit les armes, mais avant d'en faire usage elle sollicita la reine de démolir les fortifications de Leith. Sa réponse fut fière et péremptoire. Les chefs des Protestans convoquèrent alors une assemblée générale de tous les pairs, barons et représentans de bourgs de leur parti. Comme la politique était inséparable de la religion, l'assemblée consulta les plus fameux prédicateurs. Jean Wittoks et Knox, fidèles aux principes, non du protestantisme, mais du calvinisme de Genève, démontrèrent par des exemples tirés des saintes Écri-

tures, qu'il est permis aux sujets, non-seulement de résister à des tyrans, mais aussi de les dépouiller d'une autorité dont ils abusent. En conséquence un décret unanime de la congrégation, publié le 22 octobre 1559, priva la reine de la charge de régente. On allégua pour motifs l'entrée de troupes françaises dans le royaume, et la violation des droits et des libertés de la nation, et on ne fit mention qu'en passant des griefs religieux.

Destitution de la régente.

Ainsi les membres de la congrégation avaient jeté le gant; mais le fanatisme ne suffisait pas pour mener à fin une entreprise aussi hardie que la leur : le grand nombre de leurs soldats ne pouvait pas résister à une petite troupe de Français aguerris et disciplinés. Les chefs manquaient d'argent et d'union; il y avait même des traîtres au milieu d'eux. Ayant essuyé quelques échecs, leurs troupes furent saisies d'une terreur panique; le 6 novembre elles sortirent d'Édimbourg en grande confusion, et s'enfuirent jusqu'à Stirling. La reine-régente envoya ses troupes françaises pour les exterminer; la cause de la congrégation paraissait perdue lorsque, le 23 janvier 1560, on aperçut une flotte formidable se dirigeant vers le Frith of Forth. Les Français, ne doutant pas que ce ne fût le marquis d'Elbœuf [1], avec des secours envoyés par leur roi, firent des réjouissances. Leur joie ne dura guère; on ne tarda pas à apprendre que la reine Élisabeth envoyait ce secours à ses coréligionnaires, et qu'une autre armée allait arriver par terre aussitôt que la sai-

[1] Elbœuf n'était pas encore duché.

son le permettrait. Les Français consternés se jetèrent dans Leith, et la flotte anglaise se plaça de manière à les priver de tout secours qui pouvait arriver par mer.

Des commissaires de la congrégation se rendirent à Berwick et conclurent, le 27 février 1560, avec le duc de Norfolk [1], un traité par lequel les Écossais s'engagèrent à ne pas permettre l'alliance de leur pays avec la France; Élisabeth promit de les assister contre toute attaque étrangère : cet engagement fut réciproque. La reine d'Angleterre ne demanda aucune place de sûreté; mais on promit de lui remettre des ôtages avant l'entrée de son armée en Écosse. Traité de Berwick, de 1560.

Cette entrée eut lieu au printemps. Lord Grey de Wilton arriva avec 6,000 hommes de pied et 2,000 chevaux. Réuni aux troupes de la congrégation, lord Grey commença, le 6 avril, le siège de Leith. La garnison qui était plus nombreuse que les assiégeans, plus aguerrie et plus expérimentée, se défendit avec un courage qui ne permit aux Anglais que d'avancer lentement.

La reine-régente avait confié la sûreté de sa personne au gouverneur du château d'Édimbourg : c'était lord Erskine, Protestant qui n'avait pris aucune part aux dissensions politiques, et, ce qui est bien rare en pareil cas, jouissait de l'estime des deux partis. Marie de Lorraine, qui possédait toutes les qualités requises pour gouverner, et à laquelle ses adversaires n'ont Mort de la reine régente.

[1] Thomas Howard, fils de Henri, comte de Surrey.

jamais pu reprocher qu'un amour trop prononcé pour sa patrie et une trop grande condescendance pour ses frères, mourut le 10 juin 1560. Avant d'expirer, elle avait fait appeler le comte d'Argyle et le prieur de S. André, pour leur exprimer ses regrets de s'être laissée entraîner à des mesures violentes, et pour les exhorter à la fidélité envers leur jeune reine.

Paix d'Édimbourg, de 1560.

La découverte de la conspiration d'Amboise [1] convainquit les princes de Lorraine de la nécessité de renoncer à la conquête de l'Écosse, et même à la délivrance de Leith par une force armée. Jean de Montluc, évêque de Valence, et le sieur de Randan furent envoyés à Édimbourg pour négocier la paix avec Cécil et Wolton, doyen de Cantorbéry, plénipotentiaires d'Angleterre. Elle fut signée le 6 juillet 1560. Honneur en soit rendu aux ambassadeurs français; quelque grand que fût leur désir de conclure la paix, aucune considération ne put les engager à traiter avec des rebelles comme d'égal à égal. François II et Marie accordèrent aux Protestans le redressement de leurs griefs et tout ce qu'ils demandaient pour garantie de leur sûreté; mais ils ne l'accordèrent que comme des grâces et des faveurs. Néanmoins pour lier ces princes, Montluc consentit à ce que ces concessions fussent insérées comme obligatoires dans le traité entre la France et l'Angleterre. Ces deux puissances promirent réciproquement de faire évacuer l'Écosse à leurs troupes, et ce qu'il y a de plus important, le droit d'Élisabeth à la couronne d'Angleterre fut for-

[1] Voy. vol. XVI, p. 283.

mellement reconnu, et Marie avec son époux renoncèrent solennellement et *pour toujours* au titre et aux armes d'Angleterre.

Articles accordés aux Protestans.

Les articles accordés par Marie Stuart aux Écossais sont les suivans : Aucune force étrangère ne sera introduite dans le royaume sans le consentement du parlement ; les fortifications de Leith et de Dunbar seront rasées et aucune nouvelle forteresse ne sera construite sans le consentement du parlement ; un parlement sera convoqué pour le 1er août, et cette assemblée sera regardée sous tous les rapports comme aussi légale que si elle avait été appelée par l'exprès commandement de la reine. Durant l'absence de la reine, l'administration du gouvernement sera confiée à un conseil de douze personnes, choisies parmi vingt-quatre candidats présentés par le parlement ; savoir sept par la reine et cinq par le parlement ; aucun étranger ne sera nommé à une place de confiance ou à une dignité du royaume ; la charge de trésorier ou contrôleur des finances ne sera jamais donnée à un ecclésiastique. Le parlement prochain passera un acte d'amnistie pour toutes les offenses commises depuis le 6 mars 1558, et le roi et la reine le sanctionneront. Pour ce qui regarde les controverses religieuses, les ambassadeurs déclarèrent qu'ils n'avaient pas voulu prendre sur eux de les décider, et qu'il serait permis au parlement d'examiner les points litigieux et d'en représenter le sens au roi et à la reine.

Ainsi l'autorité souveraine fut entièrement transférée au parlement ou plutôt à la congrégation ; la

prérogative royale, déjà très-limitée, fut presque anéantie et le pouvoir aristocratique fut consolidé. L'influence française sur les affaires d'Écosse disparut avec le traité d'Édimbourg.

Digitized by Google

SECTION III.

Règne de Marie Stuart depuis la paix d'Édimbourg jusqu'en 1568, *ou pendant sa présence en Écosse.*

Renversement de la religion catholique.

Le parlement convoqué en vertu de la paix d'Édimbourg, fut un des plus nombreux qu'on eût encore vus en Écosse. Tous les pairs ecclésiastiques et laïcs, une centaine de barons d'un moindre ordre et les représentans de presque tous les bourgs y parurent. Aucun commissaire du couple royal n'arriva, mais la congrégation, qui formait la majorité, décida que l'assemblée était légale en vertu des articles du traité. Toutes les opérations prescrites par ce traité furent promptement consommées; il n'y eut que les affaires religieuses qui prirent quelque temps. Le clergé, cédant au torrent de l'opinion publique, ne fit qu'une légère résistance, et le parlement condamna par un premier acte toutes les doctrines de la religion catholique que la congrégation, dans une pétition virulente rédigée par Knox, lui avait désignées comme abusives, superstitieuses et idolâtres, et ordonna que les prédicateurs réformés lui présentassent une exposition de la doctrine chrétienne, telle qu'à l'avenir elle devait être professée.

Confession de foi écossaise.

Au bout de quatre jours cette exposition fut présentée et approuvée par le parlement. Elle est connue sous le titre de *Confession de foi écossaise*, et ren-

ferme tous les dogmes du protestantisme opposés à ceux de la religion catholique. Dans les deux dogmes de la prédestination pour le salut et de la présence réelle dans l'eucharistie, cette confession s'exprime en termes ambigus qui, sans décider entre les deux opinions sur lesquelles les novateurs n'étaient pas d'accord, montrent cependant une propension vers le système de Calvin. Chose étonnante; cette confession aurait été adoptée à l'unanimité, si trois gentilshommes n'avaient déclaré qu'ils voulaient persister dans la religion de leurs pères.

Un second acte abolit la juridiction ecclésiastique; un troisième l'exercice de la religion catholique, et il fut statué que quiconque dirait, ou entendrait la messe, ou y assisterait, serait puni, la première fois, par la confiscation de ses biens; la seconde fois, par l'exil, et la troisième, par la mort.

La majorité des seigneurs laïcs approuva ces trois actes; mais ces mêmes seigneurs opposèrent la plus vigoureuse résistance à une quatrième proposition relative à la destination future des biens ecclésiastiques. A l'époque de la destruction des monastères, les nobles s'étaient mis en possession des terres appartenant à ces fondations; ils espéraient faire de même à l'égard de celles que l'Église possédait encore. Plusieurs abbés avaient pris part à cette spoliation; en se déclarant protestans, ils s'étaient appropriés les biens des couvens, à charge de donner des alimens aux moines. Les prédicateurs protestans ayant demandé que tous les biens des couvens supprimés fussent employés aux

appointemens des ministres du culte, à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des pauvres, cette proposition fut rejetée tout d'une voix.

En donnant à ses décrets la forme d'actes du parlement, et ordonnant qu'ils fussent exécutés comme tels, l'assemblée avait violé la constitution qui ne lui permettait que de présenter des bills à la sanction royale pour que celle-ci leur donnât le caractère d'actes et de lois ; elle avait encore plus particulièrement enfreint les articles du traité d'Édimbourg qui prescrivaient au parlement d'examiner les questions litigieuses en religion et d'en faire connaître le sens au roi et à la reine, sans l'autoriser à en faire la matière de bills et encore moins d'actes. Aussi les députés que le parlement envoya en France, pour soumettre à Marie Stuart les opérations du parlement, n'obtinrent-ils pas la sanction royale.

Mort de François II.

François II mourut le 4 décembre 1560, sans laisser de postérité. Marie Stuart qui jusqu'alors avait fait, par sa beauté et les grâces de son esprit, l'ornement de la cour de France, et qui, par l'empire qu'elle exerçait sur son époux, avait assuré à ses oncles la direction des affaires, maintenant abandonnée des courtisans, parce qu'ils savaient que Catherine de Médicis ne l'aimait pas, se retira à Rheims où elle vécut dans les ennuis et les regrets.

Fanatisme des Réformateurs.

Sans se donner beaucoup de peine pour obtenir la sanction royale de ses actes, le parlement continua d'établir en Écosse la réformation et d'y extirper la religion catholique. Ce n'était pas le régime épiscopal

introduit en Angleterre, que les réformateurs voulaient donner à leurs églises. En Angleterre, le changement de religion avait été fait par le monarque; en Ecosse, il partit des classes inférieures et surtout des prédicateurs plébéiens. Knox avait connu à Genève un système d'égalité qu'il résolut de transporter en Écosse. On l'appelle presbytérianisme, parce qu'il rejette toute hiérarchie et tout pouvoir du chef de l'état. Knox se persuada cependant qu'il ne pourrait établir immédiatement l'égalité des ministres de l'Église; il résolut de procéder par degrés; il proposa d'abord de nommer dix à douze surintendans à la place des évêques; on les chargea d'inspecter la vie et la doctrine des pasteurs, et de présider leurs assemblées; on leur laissa même quelques attributions épiscopales, mais ils n'eurent pas de siège au parlement. Par ordre des États, Knox et quelques-uns de ses amis rédigèrent le *Premier livre de discipline*, ou une liturgie semblable à celle de Genève, et qui fit disparaître tout ce qui restait encore de la pompe de l'ancien culte. Après avoir sanctionné cette liturgie, le parlement arrêta que *tous les monumens de la papauté* fussent détruits. Cet acte autorisait tous les excès; une fureur générale s'empara de toutes les têtes; c'était à qui montrerait le plus de zèle en brisant les images, en volant les ornemens et les vases sacrés; les plus belles abbayes, construites dans ce qu'on appelle vulgairement style gothique, disparurent dans un instant; de riches bibliothèques, les archives des couvens, furent dispersées; le fana-

Premier livre de discipline.

tisme n'épargna pas même les sépultures des morts.

Le parlement de 1561 envoya le prieur de S. André en France, pour inviter Marie Stuart à venir prendre le gouvernement de son royaume. Le parti catholique la sollicita par un député particulier de se mettre à sa tête et d'extirper les armes à la main les innovations qui avaient été introduites dans l'Église. Marie Stuart se laissa guider dans cette circonstance par le conseil de ses oncles qui, n'ayant pas de moyens pour soutenir leur nièce, désiraient qu'elle pût prendre pacifiquement possession du trône. Elle résolut de suivre les avis prudens du prieur.

Marie Stuart est invitée à prendre en main le gouvernement de l'état.

C'est à cette époque qu'il faut placer l'origine de la brouillerie entre Marie et Élisabeth, qui se termina par une triste catastrophe. La reine d'Angleterre, la plus vaine des femmes, haïssait Marie à cause de la grande supériorité que la reine d'Écosse avait sur elle, par rapport aux grâces personnelles; mais elle la haïssait peut-être plus encore parce que, ne pouvant se résoudre au mariage, elle prévoyait qu'à sa mort Marie ou ses enfans seraient appelés à la succession, par les lois du royaume. Par une bizarrerie de son caractère, cette idée lui était insupportable. Pour la flatter, Cécil avait fait insérer dans le traité d'Édimbourg la clause par laquelle Marie renonçait *pour toujours* à porter le titre de reine d'Angleterre. Il est probable que l'évêque de Valence ne sentait pas l'importance de l'engagement qu'il contracta pour la reine. Marie Stuart, mieux avisée, ne pouvait pas se soumettre à une condition par laquelle non-seulement

Origine de la haine d'Élisabeth d'Angleterre pour Marie Stuart.

elle aurait renoncé à sa prétention très-mal fondée, pour le moment, au trône d'Angleterre, mais aussi à son droit indubitable de succéder à Élisabeth, si elle ne laissait pas de descendance. Ce fut la raison qui porta Marie Stuart à refuser la ratification du traité d'Édimbourg. Elle employa pour s'en dispenser plusieurs subterfuges, parce que, connaissant le caractère de sa rivale, elle craignait de se brouiller à jamais avec elle, si elle énonçait le vrai motif de son refus. Que si les deux princesses avaient voulu s'expliquer franchement l'une envers l'autre, il était très-facile de faire cesser tout sujet de jalousie. Il suffisait que Marie Stuart renonçât à porter le titre de reine d'Angleterre pendant la vie d'Élisabeth et de ses descendans.

Arrivée de Marie Stuart en Écosse.

Marie enfin quitta le pays où elle avait été élevée, où elle avait passé les plus belles années de sa vie, et auquel elle devait devenir étrangère. Une suite brillante l'accompagna à Calais où elle s'embarqua. Brantome qui se trouvait dans le nombre, fait le récit suivant de ce voyage. « On commença, dit-il, à faire voile. Elle, sans songer à autre action, s'appuya les deux bras sur la poupe de la galère du côté du timon, et se mit à fondre en grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle était partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu France! adieu France! les répétant à chaque coup; et lui dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusques qu'il commença à faire nuit et qu'on lui demanda si elle ne voulait point ôter de là et souper

un peu. Alors redoublant ses pleurs plus que jamais, elle dit ces mots : C'est bien à cette heure, ma chère France, que je vous perds du tout de vue, puisque la nuit obscure est jalouse de mon contentement de vous voir tant que j'eusse pu, et m'apporte un voile noir devant mes yeux pour me priver d'un tel bien. Adieu donc, ma chère France ! je ne vous verrai jamais plus. Ainsi se retira, disant qu'elle avoit fait tout le contraire de Didon, qui ne fit que regarder la mer quand Énée se départit d'avec elle, et elle regardoit toujours la terre. Elle voulut se coucher sans n'avoir mangé qu'une salade, et ne voulut descendre en bas dans la chambre de poupe ; mais on lui fit dresser la traverse de la galère en haut de la poupe, et lui dressa on là son lit : et reposa peu, n'oubliant nullement ses soupirs et larmes. Elle commanda au timonier, sitôt qu'il seroit jour, s'il voyoit et découvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillât et ne craignît de l'appeler. A quoi la fortune la favorisa ; car le vent s'étant cessé, et ayant eu recours aux rames, on ne fit guère de chemin cette nuit, si bien que, le jour paraissant, parut encore le terrain de France ; et n'ayant failli le timonier au commandement qu'elle lui avait fait, elle se leva sur son lit et se mit à contempler la France encore, et tant qu'elle put. Mais, la galère s'éloignant, elle éloigna son contentement, et ne vit plus son beau terrain. A donc redoubla encore ces mots : Adieu la France, je pense ne vous voir jamais plus ! »

Sa galère échappa à la flotte d'Élisabeth, qui avait

donné ordre, dit-on, de l'intercepter, et elle arriva à Leith. Elle fut reçue aux acclamations du peuple, mais l'aspect de la pauvreté du pays dut nécessairement faire une triste impression sur l'âme d'une jeune reine habituée depuis son enfance à la splendeur et à la magnificence. Les applaudissemens qui l'accueillirent, n'étaient ni simulés ni commandés; depuis près de vingt ans la nation était gouvernée au nom d'une souveraine qu'elle n'avait pas vue; cette reine arriva dans toute la fleur de la jeunesse et de la beauté, ornée des grâces de l'esprit et de la politesse d'une cour élégante, et tous les cœurs volèrent au-devant d'elle.

Conduite prudente de la reine.

Le prieur de Saint-André obtint du zèle fanatique des Puritains, la promesse que la reine et sa suite jouiraient du libre exercice de leur religion. En revanche Marie Stuart qui n'avait pas encore sanctionné les actes du parlement, et qui était décidée à ne ratifier jamais la paix d'Édimbourg, publia une proclamation portant que jusqu'à ce que de concert avec son parlement elle eût donné des ordres définitifs sur ce qui regardait la religion, toute tentative de renverser celle qu'elle avait trouvée universellement établie dans le royaume, serait regardée comme un crime capital. C'était sanctionner indirectement tout ce que le parlement avait fait. Aucun catholique ne fut admis au conseil que Marie Stuart établit. Jacques Stuart, prieur de Saint-André, son frère naturel, et Maitland de Lethington, furent ses ministres de confiance. Le premier fut élevé au rang de comte de

Mar, mais comme la propriété de ce comté était contestée, on y substitua le titre de comte de Murray. Malgré tous ses efforts la reine ne put se concilier l'affection du fanatique Knox, qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il existerait un Catholique dans le royaume, et que l'état, comme l'Église, ne serait gouverné par des principes républicains. A côté de ces exagérations religieuses, le royaume fut troublé par la haine que se portaient les deux maisons de Stuart et de Hamilton. Le comte de Murray était à la tête de l'une. Le duc de Châtellerault, héritier présomptif de la couronne, dirigeait l'autre. Les deux chefs s'accusèrent réciproquement de projets homicides. George Gordon, comte de Huntly, le plus puissant seigneur d'Écosse, égaré par sa haine pour le comte de Murray, prit les armes; il fallut marcher contre lui, et dans cette lutte Huntly fut défait et tué le 28 octobre 1562.

Négociations pour le mariage de Marie Stuart.

Depuis le traité d'Édimbourg il existait des négociations entre Élisabeth et Marie, dont le but était pour la première d'obtenir la ratification du traité, afin d'être délivrée de ce fantôme d'une héritière présomptive qui effrayait son imagination, et pour la seconde de faire reconnaître ce droit éventuel. Marie Stuart, sûre de gagner tous les cœurs par ses manières insinuantes, demanda à sa rivale une conférence pour écarter tout sujet de mésintelligence; Élisabeth déclina une entrevue où elle aurait brillé par des talens supérieurs, mais où Marie aurait effacé sa prétendue beauté. Ses terreurs s'accrurent bientôt, lorsqu'il

fut question pour Marie Stuart de choisir un second époux. Elle se mêla de ce choix avec un ton d'autorité qui choqua vivement la reine d'Écosse, lui conseillant de renoncer, à son exemple, aux douceurs du mariage, faisant des observations sur chaque prince étranger qui se mit sur le rang, et oubliant finalement tout sentiment de décence en offrant à la femme qu'elle détestait le plus, la main et le cœur flétri de son propre favori, le comte de Leicester. On ne peut croire que cette proposition offensante ait été sérieuse. Élisabeth était trop passionnée pour renoncer à son amant, et il est difficile de découvrir l'artifice que cachait cette proposition qui fut rejetée avec le dédain et l'indignation qu'elle méritait.

Mariage de Marie Stuart avec lord Darnley, 1565.

Marie fit son choix par des motifs de politique ; il tomba sur un jeune seigneur qui avait quelques droits à la couronne d'Angleterre. La maison de Stuart s'était partagée en deux lignes, l'aînée qui depuis 1371 portait la couronne, et la cadette, ou la ligne de Darnley. Cette ligne n'avait aucun droit à la couronne d'Écosse, parce qu'elle ne descendait pas de Robert II, premier roi de cette maison, du temps duquel elle existait déjà ; mais Mathieu Stuart, comte de Lennox, qu'en 1542 nous avons vu prétendre à la régence, avait épousé Marguerite Douglas, fille de Marguerite Tudor, sœur de Henri VIII, du second mariage qu'elle avait contracté après la mort de Jacques IV. Dans ces temps où le droit public n'avait pas encore réglé, par des lois expresses et précises, l'ordre de succession dans les divers états, Marguerite Douglas, à laquelle sa nais-

sance ne donnait aucun droit au trône d'Écosse, pouvait devenir un jour un compétiteur redoutable de Marie pour celui d'Angleterre. Le droit de Marie à ce dernier se fondait sur sa descendance de Marguerite Tudor dont elle était la petite-fille ; mais Marguerite Douglas en était la fille, et se trouvait par conséquent placée dans un degré de parenté plus rapproché. Au surplus, Marguerite Douglas avait sur Marie l'avantage d'être née en Angleterre, qui était d'un grand poids. Ces considérations engagèrent Marie à donner sa main à Henri Stuart, comte de Darnley, fils de Marguerite Douglas et du comte de Lennox.

Les terres de ce seigneur étaient situées en Angleterre, et le jeune Darnley était sujet d'Élisabeth. Cette princesse approuvait-elle ou non le projet de Marie de l'élever sur le trône d'Écosse? Cette question peut paraître douteuse d'après la conduite énigmatique qu'elle observa, et il est indifférent pour notre objet de l'approfondir. Lord Darnley quitta l'Angleterre avec la permission de sa souveraine qui ne pouvait ignorer le but de son voyage : il arriva en Écosse au mois de février 1565, et par la beauté et les grâces de sa personne qui cachaient la nullité de son caractère, il gagna promptement le cœur d'une reine de vingt-deux ans. L'amour le plus vif ratifia un choix fait par la politique.

Disgrace du comte de Murray.

Il s'éleva cependant des obstacles contre l'accomplissement du mariage. Élisabeth affecta de le désapprouver, et envoya sir Nicolas Throgmorton comme ambassadeur, chargé, en apparence au moins, de

l'empêcher. Le comte de Murray s'y opposa également. Darnley complota de le faire assassiner ; Murray de son côté, d'accord avec l'héritier présomptif et le comte d'Argyle, ajoutant foi aux protestations d'Élisabeth, voulait se saisir de la personne de Darnley et le livrer à la reine d'Angleterre. Les deux complots furent trahis avant l'exécution. La passion fit oublier à Marie Stuart les services que son frère lui avaient rendus ; comme il n'avait pas obtempéré à une assignation de comparaître pour se justifier des charges qui avaient été produites contre lui, elle le mit hors la loi, lui et ses amis et marcha contre eux. Murray se retira en Angleterre. Une bulle de dispense pour affinité étant arrivée de Rome, le mariage entre lord Darnley et Marie Stuart fut célébré le 29 juillet 1565. Une proclamation conféra à l'époux de la reine le titre de roi ; c'était une atteinte portée aux droits du parlement.

Suites du mariage de Marie Stuart avec lord Darnley.

Avec ce mariage commence une époque de malheurs pour Marie Stuart. La haine de Darnley pour ceux qui s'étaient opposés à son élévation ne connaissait pas de bornes. Marie avait convoqué un parlement dans le but de faire condamner les plus coupables parmi les rebelles fugitifs. Darnley exigea que le duc de Châtellerault fût compris dans la proscription et qu'on le privât de son droit à la succession. Marie s'y refusa constamment et irrita par là au dernier point son époux.

La passion que Marie avait d'abord conçue pour Darnley, dut se refroidir aussitôt que ce prince or-

gueilleux, violent, ingrat, manquant de caractère, n'ayant aucun sentiment de délicatesse, n'eût plus de motif de cacher ses défauts. Henri se plaisait dans la plus mauvaise société et se plongeait dans la crapule. L'habitude de s'enivrer lui faisait oublier, même en public, le respect qu'il devait à la reine. Il exigea qu'elle lui conférât la couronne matrimoniale; ce qu'elle ne pouvait faire sans le consentement du parlement. Il attribua la cause du refus de Marie à un personnage obscur qui avait su acquérir de l'influence sur la reine. David Rizzio, fils d'un musicien de Turin, était venu à Édimbourg avec un envoyé de Savoie; son talent pour la musique lui avait procuré l'entrée à la cour, et, lorsqu'au mois de décembre 1564, Raulet, secrétaire de Marie pour la correspondance française, retourna dans sa patrie, Rizzio obtint son emploi. Il gagna la confiance de sa maîtresse au point qu'elle le consultait sur les affaires les plus importantes, et qu'il devint la source de toutes les grâces. La malveillance a anciennement accusé Marie Stuart de l'avoir aimé; son innocence est aujourd'hui hors de toute atteinte. La faveur de Rizzio commença précisément à l'époque où la reine conçut une vive passion pour le jeune Darnley. Rizzio était assez avancé en âge et laid, mais fidèle et éprouvé, en même temps avide d'argent et insolent comme un parvenu. Tous les grands le détestaient.

Assassinat de Rizzio, 1566.

Le chancelier comte de Morton, Maitland de Lethington, secrétaire d'état, les lords Ruthven et Lindsay, et George Douglas, oncle maternel du roi, cons-

pirèrent avec celui-ci la mort de Rizzio. Les conjurés s'engagèrent à procurer à Darnley la couronne matrimoniale et à défendre de toutes leurs forces son droit à la succession, si la reine mourait avant lui sans descendance. Henri promit de se charger de la responsabilité du meurtre de Rizzio, principal but du complot, d'empêcher que Murray et les lords qui, avec lui, s'étaient retirés en Angleterre, ne fussent proscrits, et de travailler plutôt à leur retour.

Le 9 mars 1566, la reine soupait à son palais de Holyroodhouse avec la comtesse d'Argyle, quelques courtisans et Rizzio; elle était dans le septième mois de sa grossesse. Le roi entra soudain par un escalier dérobé, et, s'asseyant à côté de la reine, passa son bras autour d'elle. Dans le même instant, cinq conspirateurs entrèrent précipitamment dans la chambre, tombèrent sur Rizzio, et l'assassinèrent presque sur le corps de la reine, derrière laquelle l'infortuné avait cherché à se sauver.

On peut se représenter la terreur et l'indignation de Marie. Lord Ruthven, qu'elle accabla de reproches, lui répondit que Rizzio avait été tué par ordre du roi qu'il avait déshonoré. Darnley avoua le fait et se plaignit de ce que Rizzio avait semé la désunion entre eux. Les conspirateurs prirent possession du palais et y tinrent la reine prisonnière. Le roi, de sa propre autorité, prorogea le parlement. Le lendemain Murray et ses amis, avertis de ce qui s'était passé, arrivèrent à Édimbourg. La reine reçut son frère avec tendresse;

il en fut touché et résolut d'abandonner la cause des meurtriers de Rizzio.

Retraite de Marie à Dunbar.

Aussitôt que Marie Stuart fut seule avec son méprisable époux, elle s'efforça de le dégager des infâmes liaisons qu'il avait formées. Ses charmes reprirent leur ascendant sur le coupable; il renvoya les gardes que les conspirateurs avaient placées auprès de son épouse, et, dans la nuit du 11 mars, il s'échappa avec Marie et avec trois individus, et s'enferma au château de Dunbar. Les lords Huntley, fils de celui qui avait péri dans la guerre avec Murray, et Bothwell, tous les deux ministres de Marie Stuart, y joignirent, avec leurs vassaux, le couple royal. Bientôt celui-ci se vit entouré d'une force armée de 8,000 hommes, à la tête desquels la reine marcha sur Édimbourg. Les assassins de Rizzio s'enfuirent en Angleterre : on leur fit le procès, et deux de leurs complices furent exécutés.

Naissance de Jacques VI, 1566.

Il était impossible que la reine oubliât l'outrage qu'elle avait reçu de son époux; le mépris avait remplacé l'affection qu'elle portait anciennement à cet homme indigne de la place qu'elle lui avait accordée. Ainsi le meurtre de Rizzio, au lieu de lui procurer la couronne matrimoniale, le priva de toute influence. Après être accouchée, le 19 juin 1566, au château d'Édimbourg, d'un fils qui fut nommé Jacques, Marie, sans égard pour les avis de Darnley, forma une nouvelle administration, composée de lord Huntley, chancelier, de Jacques Hepburn, comte de Bothwell, un des plus puissans seigneurs du royaume, et amiral héréditaire d'Écosse, du comte de Murray et

du comte d'Argyle. Maitland qui avait été disgracié, obtint son pardon, et fut rétabli dans sa charge de secrétaire d'état. Le roi témoigna son mécontement, en ne paraissant pas, le 17 décembre 1566, au baptême de son fils, quoiqu'il se trouvât au château de Stirling, où cette cérémonie eut lieu.

Murray et Maitland, brouillés avec Darnley d'une manière irréconciliable, avaient formé le projet de débarrasser Marie d'un époux qui lui était devenu odieux. Pendant qu'ils étaient avec la reine au château de Craigmillar, peu de semaines avant le baptême de son fils, ils se rendirent avec les trois autres ministres auprès d'elle, et lui proposèrent la dissolution du mariage. Elle ne rejeta d'abord pas cette idée, pourvu que la chose pût se faire sans préjudice des droits de son fils; ensuite, se ravisant, elle prononça ces paroles : « Je veux que vous ne fassiez rien qui puisse entacher mon honneur ou ma conscience; et par conséquent je vous prie de laisser plutôt les choses dans l'état où elles sont, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, dans sa bonté, d'y apporter remède. »

Conspiration contre la vie du roi.

Les lords résolurent alors d'en revenir à un autre projet qui avait déjà été agité entre eux avant celui du divorce. Par un acte que dressa un certain James Belfour, ils s'engagèrent à débarrasser l'Écosse du roi, comme d'un fou et d'un tyran, et à avouer publiquement le fait comme leur ouvrage à tous, quel que fût celui d'entre eux qui se serait chargé de l'exécution. Après avoir obtenu l'adhésion de Morton, l'ancien chancelier, au compromis de Craigmillar, ils em-

ployèrent leur crédit auprès de la reine pour l'engager à permettre sa rentrée dans le royaume. Dans une conférence que Bothwell et Maitland eurent avec lui à Whittingham près des hauteurs de Lammermoor, le 20 janvier 1567, la mort de Darnley fut résolue.

Ce prince avait quitté Stirling très-mécontent des mépris que tous les courtisans lui montraient, et s'était retiré à Glasgow. Il y fut attaqué de la petite vérole. Dès que Marie en fut informée, elle se rendit auprès de lui et soigna sa santé. Ils se réconcilièrent et se promirent mutuellement d'oublier tout ce qui s'était passé. Ce fut cette réconciliation entre les deux époux qui fit prendre aux conjurés réunis à Whittingham la résolution dont nous venons de parler. La disgrâce ou peut-être la mort de Murray était certaine, si la bonne intelligence durait entre les deux époux. Murray savait que Darnley avait juré de le faire périr. Murray et tous les autres conjurés étaient encore poussés à ce forfait par un motif d'intérêt. La loi d'Écosse donnait au souverain le droit de retirer jusqu'à la fin de sa vingt-cinquième année les donations faites pendant sa minorité. On avait horriblement abusé de la facilité de Marie pour faire donner aux ministres et à leurs partisans les deux tiers des propriétés de la couronne, et l'on savait que Darnley se proposait d'engager la reine à user de son droit de reprise avant l'expiration de sa vingt-cinquième année qui approchait.

Dès que le roi fut en état de voyager, Marie Stuart le conduisit à Édimbourg; c'était le 31 janvier 1567. Afin qu'il pût jouir du grand air, elle l'établit dans

Assassinat du roi, 1567.

une maison hors des murs, appartenant au prévot de Sainte-Marie. Les agens des conspirateurs s'introduisirent dans cette maison par une ouverture de la muraille de la ville, percèrent les fondations et placèrent une quantité suffisante de poudre sous les angles du bâtiment. La reine visitait son époux tous les jours, et couchait fréquemment dans une salle au-dessous de la chambre où il reposait. Elle n'y coucha pas le 9 février parce qu'elle avait promis d'assister au bal qui se donnait au château de Holyroodhouse en l'honneur des noces de deux de ses serviteurs. La certitude qu'elle serait absente cette nuit, engagea Bothwell à la choisir pour l'exécution du complot; car c'était sur lui que Bothwell avait pris cette exécution.

Marie Stuart avait quitté le roi à onze heures pour se rendre au bal; après minuit elle se retira dans sa chambre, et le 10 février, vers deux heures du matin, la ville et le château éprouvèrent une commotion terrible. La maison où demeurait le roi avait sauté en l'air; on trouva son cadavre et celui d'un page dans un jardin; ceux de trois hommes et d'un enfant étaient ensevelis sous les ruines. Lorsqu'on vint annoncer cet événement à la reine, elle en fut extrêmement émue et jura qu'elle perdrait plutôt la couronne et la vie que de ne pas venger ce forfait qu'elle croyait dirigé contre elle-même aussi bien que contre le roi. Elle n'en douta plus lorsqu'elle reçut une lettre, datée de Marseille du 25 janvier, par laquelle l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur en France, la prévenait d'un complot tramé contre elle et son époux. Elle fit

publier par le conseil une proclamation par laquelle on promit à celui qui ferait connaître les coupables, une somme de 2,000 liv. st. et une pension viagère, quand même il serait un des complices. Une affiche qu'on trouva quelques jours après à la porte de la prison publique, indiquait comme auteurs du crime le comte de Bothwell, James Balfour, David Chalmers et Jean Spenser; mais comme cette dénonciation était anonyme, elle ne pouvait donner lieu à aucune poursuite.

Justification de Marie Stuart.

Il est très-certain que Bothwell fut un des coupables; mais jusqu'au milieu du dix-huitième siècle tous les auteurs ont admis comme un fait historique que Marie Stuart était sa complice; et le mariage qu'elle contracta ensuite, ne laissa pas de doute sur un crime qui paraissait suffisamment prouvé par huit lettres d'amour adressées à Bothwell et par douze sonnets, les uns et les autres écrits de la main de Marie. Néanmoins il est prouvé aujourd'hui jusqu'à l'évidence que Marie Stuart était parfaitement innocente d'une accusation que la malignité de ses ennemis a répandue, et qui a été soutenue par une classe d'historiens qui, ayant passé toute leur vie dans leurs cabinets et ne connaissant le monde que par leurs livres, sont toujours disposés à attribuer à des vues politiques ou à un crime des événemens très-naturels. Le philosophe Hume, et Robertson qui est toujours parfait quand son intolérance religieuse ne l'égare pas, ne sont pas libres de ce défaut.

Trois écrivains écossais ont vengé la mémoire de

Marie Stuart de cette inculpation. Goodall, dans un ouvrage publié en 1754 [1], prouva d'une manière sans replique la fausseté des pièces produites pour établir la culpabilité de Marie; en 1782, Gilbert Stuart, dans son Histoire d'Écosse, fit connaître les véritables circonstances du meurtre, et somma Robertson de réfuter son récit, sans que celui-ci le fît [2]; enfin, en 1787, Jean Whitaker prouva d'une manière lumineuse que Marie Stuart ignora et le complot et la part que Bothwell y eut [3]. Les lettres d'amour ont été fabriquées par l'infâme Maitland, les sonnets par Buchanan; en les transcrivant, Maitland imita l'écriture de la reine. La veille du jour fixé pour l'exécution du forfait, Murray, sous prétexte d'une maladie de sa femme, demanda et obtint de la reine la permission de se rendre dans le comté de Fife. Il voulait éviter que le soupçon ne s'arrêtât sur sa personne; mais il trahit les idées qui l'occupaient en disant à un confident avec lequel il voyageait : « Cette nuit, avant le jour, lord Darnley périra. »

Procès de Bothwell.

Aussitôt que le comte de Murray apprit que la chose était consommée, il retourna à Édimbourg et mit tout en mouvement pour faire tomber les soupçons sur son innocente sœur. Le fanatisme des prédi-

[1] Examination of the letters supposed to be written by Mary Queen of Scots. Édinb. 1754, in-8o.

[2] GILBERT STUART, History of Scotland.

[3] JOHN WHITAKER : Mary Queen of Scots vindicated. London, 1787, 4 vol. in-8o. Je suis étonné que Bertrand de Moleville n'ait pas connu les trois ouvrages cités.

cateurs de sa secte le servit à merveille pour cela. On répandit le bruit que Bothwell et Marie étaient les auteurs du crime. Le comte de Lennox, père de Darnley, recueillit assez de preuves de la culpabilité du premier pour le dénoncer à la reine. Marie Stuart qui n'ignorait pas les bruits injurieux qu'on avait répandus contre elle-même, ne douta pas que Bothwell ne fût aussi innocent qu'elle; mais elle ne put refuser de fixer le 12 avril comme le jour où Lennox produirait ses preuves devant des assises. Lennox voulait y paraître en personne; il se laissa intimider par la puissance de son adversaire et demanda la remise de la cause. Une lettre de la reine Élisabeth, écrite le 8 avril, mais arrivée ou plutôt remise trop tard pour ouvrir les yeux de Marie sur l'abîme qui se creusait devant elle, lui conseilla d'accorder la demande du comte [1]. Bothwell arriva avec une escorte de 4,000

[1] « Je ne puis mais, dit Élisabeth, sinon pour l'amour de vous-même, à qui il touche le plus, et pour la consolation des innocens de vous exhorter de leur concéder cette requeste, laquelle si elle leur seroit niée, vous tourneroit grandement en soupçon, de plus que j'espère ne pensez et que ne voudriez volontiers ouyr. Pour l'amour de Dieu, madame, usez de telle sincérité et prudence en ce cas qui vous touche de si près, que tout le monde aye raison de vous louer comme innocente d'un crime si énorme; chose que si ne fistes, seriez dignement abloyé hors de rancz de princesse, et non sans cause faite opprobre de vulgaire; et plus tôt que cela vous advienne, je vous souhaiterois une sépulture honorable, qu'une vie maculée. Vous voiez, madame, que je vous traite comme ma fille et vous promets que si j'en eusse, ne lui souhaiterois mieux que je vous désire, comme le seigneur Dieu me porte témoignage à qui je prie de bon cœur de

gentilshommes : l'ancien chancelier défendit sa cause. Comme il ne se présenta pas d'accusateur, le jury ayant entendu le réquisitoire, rendit un verdict en faveur de l'accusé. L'opinion du public ne fut pas d'accord avec le prononcé du tribunal.

Peu de jours avant le procès, le comte de Murray avait reçu la permission de faire un voyage en France. En passant par l'Angleterre, il répéta à la reine Élisabeth tous les bruits qu'il avait répandus lui-même contre Marie; il lui annonça aussi qu'elle épouserait Bothwell. Il est vrai que cet homme intriguait alors pour obtenir la main de la reine. Le 20 avril 1567, vingt-quatre des principaux pairs conclurent avec Bothwell une association par laquelle ils promirent de conseiller à la reine de se remarier et de choisir Bothwell pour époux. D'après les aveux de Marie, ce serviteur lui parla lui-même de son désir de l'épouser; elle lui répondit, dit-elle, d'une manière si ferme, qu'il vit bien qu'il n'obtiendrait jamais son consentement.

Actes du parlement en faveur de la réformation, sanctionnés par Marie.

Si Bothwell ne réussit pas à gagner le cœur de sa souveraine, il est certain que comme ministre il exerçait une grande influence sur elle. Il venait d'en donner une preuve en l'engageant à une démarche à laquelle elle n'avait jamais voulu consentir jusqu'alors. Les actes du parlement de 1560 n'avaient pas été sanctionnés; seulement Marie Stuart, par une procla-

vous inspirer à faire ce qui vous sera plus à l'honneur et à vos amis plus de consolation, etc. » ROBERTSON, *History of Scotland*. Append XIX.

mation publiée à l'époque de son retour en Écosse, avait consenti à leur exécution temporaire; mais au parlement de 1567, on passa un acte révoquant toutes les lois et tous les actes contraires à la religion réformée, et exemptant ses adhérens de toutes les peines qu'ils pourraient avoir encourues d'après ces lois, déclarant en même temps leurs personnes, états, honneurs et bénéfices placés sous la protection publique contre toute cour civile ou ecclésiastique qui voudrait les molester par rapport à leurs opinions religieuses. Par l'adoption de cet acte Bothwell voulait, sans doute, s'assurer la faveur des Réformés pour le but auquel il tendait.

Voyant qu'il ne vaincrait pas par des moyens de persuasion la répugnance de la reine de l'épouser, ce factieux hardi résolut d'employer la ruse; ou, comme disent les adversaires de Marie Stuart, pour masquer sa connivence, on convint d'un plan d'après lequel elle aurait l'air d'avoir cédé à la violence.

Mariage de la reine avec Bothwell.

Après la dissolution du parlement, la reine alla voir son fils qui était à Stirling. Lorsqu'elle retourna à Édimbourg, Bothwell l'attendit avec mille cavaliers sur la grande route, s'empara de sa personne et la conduisit à son château de Dunbar. Afin que ses fidèles serviteurs ne se réunissent pour la délivrer, il répandit le bruit que l'enlèvement avait été concerté avec elle. Arrivé à Dunbar, Bothwell supplia Marie de lui pardonner la violence que sa passion lui avait fait commettre, et lui présenta l'écrit des pairs qui votaient pour son mariage. Marie Stuart se trouvait

dans la situation la plus pénible ; elle espérait d'abord que ses vassaux viendraient la tirer des mains de son ravisseur, et ne conçut pas un manque de zèle dont elle ne put deviner la cause. Elle a protesté par la suite que dans ce moment même elle ne soupçonna pas Bothwell d'être l'assassin de son époux, parce que toutes les personnes qui l'entouraient, l'avaient toujours assurée de son innocence. Enfin à force d'insinuations et d'instances importunes, accompagnées de violences, dit-elle, *il l'amena au but qu'il se proposait.* Jacques Melvil qui a été un de ses conseillers et qui a laissé des mémoires intéressans sur cette époque, explique le sens de ces paroles : « L'audacieux Bothwell força Marie de le recevoir dans son lit. » Le 15 mai 1567, trois mois après l'assassinat de Darnley, l'évêque protestant d'Orkney leur donna la bénédiction nuptiale. Bothwell ne prit pas le titre de roi.

Révolte des Écossais.

Ce mariage qui aux yeux du public, instruit du crime de Bothwell, paraissait le comble du scandale, révolta toute la nation, et l'indignation générale monta au dernier point, lorsque Bothwell exigea du comte de Mar qu'il lui livrât le jeune prince royal qui était confié à sa garde. La noblesse, réunie à Stirling, conclut une confédération ayant pour but de venger le meurtre du roi et de sauver la vie de son fils. Les complices de Bothwell, lord Morton et Maitland, qui, certes, n'avaient pas trempé dans le crime dans l'intention d'en faire profiter leur associé seul, entrèrent dans cette ligue avec d'autant plus de chaleur,

qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de faire croire à leur innocence; mais Murray, quoiqu'absent, était l'âme de l'entreprise. Les confédérés ayant marché sur Édimbourg, la reine et son indigne époux se retirèrent, le 6 juin, à Dorthwick, et de là à Dunbar. Les confédérés entrèrent dans la capitale, où ils publièrent une proclamation tendante à justifier leur prise d'armes. Marie Stuart y était représentée comme la captive de Bothwell. Celui-ci, de son côté, assembla aussi une armée qui, près de Carberry, se trouva en tête de celle des confédérés. Le Croc, ambassadeur de France, interposa sa médiation, et Bothwell ayant quitté l'armée sans aucune suite, Marie Stuart se rendit, le 15 juin 1567, au camp des confédérés. Morton, fléchissant le genou, lui adressa ces paroles : « Madame, vous êtes ici à la place où vous devez être; nous vous honorerons, vous servirons et vous obéirons de la même manière que la noblesse écossaise a fait envers vos ancêtres. » L'accueil qu'elle éprouva du soldat fut mortifiant : on l'accabla d'injures. Les confédérés la conduisirent à Édimbourg, et la donnèrent en spectacle à la populace, dans le triste état où elle se trouvait. Sur toute la route, on portait devant elle une bannière où l'on avait peint le cadavre du roi gisant par terre, et le jeune prince à genoux et prononçant ces mots : « Seigneur! jugez et vengez ma cause. » La reine fut déposée à l'hôtel du prevôt, et enfermée dans une chambre. Pendant les vingt-deux heures qu'elle y passa seule, elle se présenta plusieurs fois à la fenêtre, dans un état qui pouvait

Emprisonnement de Marie Stuart.

exciter la pitié, ses cheveux épars sur les épaules et son sein, et une grande partie de son corps nue, implorant le secours du peuple contre les traîtres qui l'avaient jetée en prison.

Le lendemain, vers neuf heures du soir, on conduisit la reine d'abord à Holyroodhouse, et (après l'avoir laissé reposer pendant une heure) au château de Lochlevin, résidence de William Douglas, frère utérin de Murray. Pour colorer l'emprisonnement de Marie, on l'accusa d'entretenir encore une correspondance secrète avec Bothwell, et on fabriqua une lettre qu'elle devait lui avoir écrite. Ce fut alors aussi qu'on produisit, pour la première fois, les lettres et les sonnets dont nous avons parlé plus haut. Morton prétendit les avoir trouvés dans une cassette que Bothwell avait oubliée au château d'Édimbourg. Les confédérés, qui avaient pris le titre de *lords du secret conseil*, mirent la tête de Bothwell à prix. Il se sauva dans les îles Shetlands, où il vécut pendant quelque temps de piraterie. Le vaisseau où il se trouvait avec plusieurs de ses gens fut pris un jour; mais il avait eu le temps de se jeter dans un canot qui le porta en Danemark. Il y fut emprisonné, tomba en démence, et mourut au bout de huit ans, dans un état misérable.

Médiation perfide d'Élisabeth.

La reine d'Angleterre, effrayée des excès auxquels les lords écossais s'étaient portés, ou feignant de l'être, et les attribuant au fanatisme de Knox, envoya le chevalier Nicolas Throgmorton en Écosse, pour interposer sa médiation entre les partis, tout en déclarant qu'elle ne souffrirait pas qu'on attentât à la dignité

de sa bonne sœur. On prétend que Throgmorton, en opposition du but apparent de sa mission, s'appliqua à stimuler le zèle des ennemis de la reine, et leur dit qu'ils n'avaient rien à craindre de l'intervention de sa maîtresse. Ce qui est certain, c'est que les lords du secret conseil firent présenter à Marie, par lord Lindsay, le plus fanatique des Presbytériens, trois actes, que des lettres de Trogmorton et de quelques autres traîtres qui prétendaient être ses amis secrets, lui conseillaient de signer, parce que, dans l'état où elle se trouvait, sa signature était nulle. Lindsay, jetant les papiers sur la table, lui ordonna de les signer ou de se préparer à la mort, comme complice du meurtre de son époux. Le 24 juillet, Marie signa ces actes sans les avoir lus. Par le premier, elle résignait la couronne en faveur de son fils; le second nommait Murray régent du royaume durant la minorité de Jacques, et le troisième établissait un conseil pour remplacer Murray en cas d'absence ou de mort.

Abdication de Marie Stuart.

Les lords du conseil secret, croyant être parvenus à leur but, firent sacrer et couronner, le 29 juillet 1567, le jeune prince, par l'évêque d'Orkney, et le proclamèrent roi sous le nom de Jacques VI. Le comte de Murray, averti par Morton et ses autres amis de tout ce qui s'était passé, quitta la France, vit Élisabeth en passant par l'Angleterre, et arriva à Édimbourg le 11 août 1567. Il professa des sentimens très-modérés, ne parla de son infortunée sœur qu'avec beaucoup de ménagement, et refusa de se charger de la régence si elle ne l'en conviait. Il se rendit à

Couronnement de Jacques VI, 1567.

Lochlevin, témoigna beaucoup d'amitié à l'auguste prisonnière, promit de veiller à sa sûreté, et se donna l'air de ne céder qu'à regret à ses vœux en acceptant la régence. Il fut installé le 22 août, et convoqua un parlement pour le 15 décembre 1567. Cette assemblée lui confirma la régence, approuva la conduite qu'on avait tenue envers la reine comme suffisamment justifiée par la prétendue correspondance avec Bothwell, qui fut produite, et qui prouvait, disait-on, son adultère et tout ce qui s'en était ensuivi; enfin on prononça une amnistie en faveur de ses persécuteurs pour le passé et *le futur*. Au mois de janvier 1568, on fit le procès à quatre complices de Bothwell, convaincus de participation au meurtre de Darnley; on voulait leur arracher un témoignage contre la reine; mais ils persistèrent jusqu'au dernier moment à la déclarer innocente, et ajoutèrent que leur maître leur avait dit que les comtes de Murray et de Morton étaient les véritables auteurs du meurtre.

Délivrance de Marie Stuart.

Cependant les partisans de la maison de Hamilton ou du duc de Châtellerault, ne purent voir, sans de vives appréhensions, l'élévation de Murray. Les malheurs de la reine commencèrent à exciter de la pitié; le nombre de ses partisans augmenta de jour en jour; tous les Catholiques, qui prévoyaient la persécution à laquelle ils allaient être en butte, se joignirent aux mécontens, et le régent « dont les *vertus* étaient sévères, » dit Robertson, ne possédait pas l'art de se faire des amis. Marie, de son côté, s'occupa des moyens de sa fuite; elle était étroitement enfermée

par lady Douglas qui, après avoir été la maîtresse de son père, Jacques V, et lui avoir donné un fils, le même Jacques Stuart ou comte de Murray qui alors était régent d'Écosse, avait épousé Douglas, père du propriétaire du château de Lochlevin, et en avait eu plusieurs fils. Le plus jeune de ces fils, George Douglas, âgé de dix-huit ans seulement, ayant conçu une vive passion pour Marie, trouva moyen de dérober les clefs de sa prison; Marie, accompagnée d'une femme de chambre, passa, le 2 mai 1568, dans un petit bateau, le lac au milieu duquel sa prison était située; elle fut reçue sur la rive par le lord Seton, et conduite au château de Hamilton. Neuf évêques, autant de comtes et dix-huit barons, à la tête de leurs vassaux, la joignirent, et ce fut par eux qu'elle apprit enfin l'histoire véritable du meurtre de Darnley et du crime de Bothwell.

Échauffourée de Langside.

Marie Stuart se trouvant en liberté, révoqua son abdication, somma Murray, qui était à Glasgow, de se démettre de la régence, et annonça à la reine d'Angleterre et au roi de France sa délivrance. Elle offrit au régent de s'en référer pour toutes les causes de dissention, à un parlement libre, et de remettre à la justice toutes les personnes qu'il accusait du meurtre du roi, pourvu qu'il en fît autant de celles qu'elle accusait de son côté. On sent bien que cette proposition ne pouvait convenir aux grands coupables, « aux *vertus* sévères » de Murray, ni au scélérat Morton. On arma des deux côtés. Le 15 mai 1568 la reine voulut se rendre à cheval au château de Dunbarton, accompa-

gnée d'un corps de 6,000 hommes, lorsque le régent à la tête d'une troupe inférieure en nombre parut sur une éminence près du village de Langside. Marie qui connaissait les talens militaires de son frère, voulut éviter le combat; mais elle ne put réprimer l'ardeur des Hamilton, et particulièrement de l'archevêque de Saint-André, qui espéraient terminer la guerre civile par un seul coup. Ils chargèrent confusément la petite armée du régent, furent reçus en bon ordre et après un court combat, mis en fuite.

Marie Stuart se sauve en Angleterre.

Marie Stuart voyant l'armée royaliste, sa dernière espérance, dispersée, s'enfuit presque d'un seul trait à l'abbaye de Dundrenan près Kirkudbridge, distante du champ de bataille de 60 milles (21 lieues), accompagnée d'un petit nombre d'amis, avec lesquels elle délibéra sur le parti à prendre. Malgré les représentations de l'archevêque, elle résolut de chercher un asile auprès de sa bonne sœur, la reine d'Angleterre, chargea Beton, son fidèle domestique, de rapporter à Élisabeth un anneau qu'elle lui avait envoyé comme gage d'affection et de secours, traversa, dans une barque de pêcheur le détroit du Solway, débarqua, le 16 mai, au port de Workington, d'où elle se rendit à Carlisle.

SECTION IV.

Suite du régne de Marie Stuart depuis sa fuite jusqu'à la majorité de Jacques VI, 1568-1578.

Élisabeth refuse de voir Marie Stuart.

Arrivée à Carlisle, la reine d'Écosse écrivit à Élisabeth pour lui demander la faveur d'une entrevue à Londres. Elle fit cette démarche avec une pleine confiance, car elle savait que sa *bonne sœur* avait publiquement protesté contre son emprisonnement et annoncé aux autres souverains qu'elle la délivrerait; et elle ignorait les intrigues secrètes des ministres anglais avec le parti des rebelles. Quel dut être son étonnement lorsqu'elle reçut la réponse d'Élisabeth qui lui assura un asile à Carlisle, mais déclina sa visite, sous prétexte que la reine d'Angleterre ne pouvait pas recevoir une personne accusée de tant de crimes. Marie demanda alors d'être admise à se justifier ou de pouvoir se retirer en France. Élisabeth qui ne voulait ni la laisser remonter sur le trône d'Écosse, ni lui permettre d'aller en France, ni enfin lui accorder un asile libre en Angleterre qui pouvait devenir le foyer de conspirations, chercha un prétexte pour pouvoir la retenir en prison. Après quelques nouvelles négociations, elle déclara à Marie qu'elle ne pouvait la recevoir et lui accorder sa protection qu'après une procédure formelle, par laquelle son innocence des crimes dont on l'accusait aurait été reconnue : il est vrai qu'on donna à la proposition une autre tournure; ce

n'était pas à Marie qu'on voulait faire le procès, on voulait confondre la calomnie de ses accusateurs, et justifier ainsi aux yeux de l'univers les efforts que la reine d'Angleterre allait faire pour replacer sur le trône une reine innocente. Marie, que dans l'intervalle on avait transportée au château de Bolton en Yorkshire, consentit enfin à se justifier, et on choisit la ville d'York pour lieu des conférences.

Conférence d'York, 1568.

Élisabeth nomma commissaires Thomas Howard, duc de Norfolk, Thomas Radcliffe, comte de Sussex; et sir Ralph Sadler, créature de Cécil. Jean Lesley, évêque de Ross, les lords Levingston, Boyd, Herries et trois autres vinrent comme accusateurs au nom de Marie. Du côté opposé, Murray comparut en personne avec le comte de Morton, l'évêque d'Orkney, l'abbé de Dumformling et lord Lindsay, assistés de Maitland, de Buchanan et de quelques autres personnes. Les conférences s'ouvrirent le 4 octobre 1568, après qu'on fut convenu, comme d'un point préliminaire, que la promesse d'Élisabeth de remettre Marie sur le trône serait insérée dans les pouvoirs de ses commissaires; mais que celle qu'elle avait faite à Murray de ne pas laisser rentrer Marie en Écosse, fût aussi confirmée. Les commissaires de Marie Stuart protestèrent contre toute induction qu'on voudrait tirer de leur présence au détriment des droits de leur reine comme souveraine indépendante, ou à celui des droits de sa couronne; ensuite de quoi ils détaillèrent dans un long discours toutes les offenses que leur souveraine avait éprouvées de la part de ses sujets rebelles.

Murray ne répondit pas sur-le-champ; il voulait jouer à coup sûr. Il se rendit près des commissaires anglais, leur communiqua confidentiellement les pièces fabriquées pour perdre Marie Stuart, déclarant qu'il ne voulait pas hasarder une accusation avant de savoir si ces preuves seraient regardées par eux comme suffisantes pour établir la culpabilité de la reine. Les commissaires anglais, avant de s'expliquer, en référèrent à leur reine, en observant qu'il n'y avait aucune preuve de l'authenticité des pièces, si ce n'était l'offre des accusateurs de l'affirmer par serment. En attendant la réponse d'Élisabeth, le procès continua pour la forme.

Translation des conférences à Westminster.

York fut à cette époque le siège d'intrigues multipliées et qu'on ne connaît qu'obscurément. Murray, qui n'avait pas grande confiance dans le succès d'une accusation, négocia à la fois avec le duc de Norfolk et avec Levingston; il s'agissait d'obtenir de Marie Stuart une renonciation formelle à la couronne, et la reconnaissance de son frère comme régent; elle devait en même temps donner sa main à Norfolk. Tout d'un coup Élisabeth transféra les conférences à Westminster, et adjoignit à ses commissaires le chancelier Nicolas Bacon, les comtes d'Arundel et de Leicester, Cécil et lord Clinton. Elle dit à Murray que, quoiqu'elle espérât que Marie serait trouvée innocente, néanmoins, dans le cas contraire, elle la déclarerait indigne du trône. Ses intentions furent mieux expliquées par Cécil qui engagea le régent à former son accusation.

Marie est accusée du meurtre de son époux.

Marie Stuart et ses commissaires auguraient très-bien de l'issue de la procédure commencée, lorsque, le 26 novembre 1568, le comte de Lennox se présenta pour accuser cette princesse de complicité du meurtre de son époux. Ses commissaires s'opposèrent à ce que cette accusation fût admise, déclinèrent la juridiction d'Élisabeth, se référèrent à ce qui avait été convenu avant l'ouverture des conférences, savoir qu'il ne serait pas question de soumettre leur souveraine à un jugement, et demandèrent que Marie fût admise à prouver son innocence devant la reine, les pairs d'Angleterre et les ministres étrangers. Comme on n'eut aucun égard à leur demande, ils protestèrent, le 3 décembre 1568, contre toute la procédure et déclarèrent que les conférences étaient terminées. Mais il importait à Cécil que les pièces qui devaient prouver le crime de Marie Stuart, fussent produites avant la rupture des conférences; en conséquence il refusa d'accepter la protestation.

Élisabeth convoqua une assemblée extraordinaire du conseil, auquel on adjoignit plusieurs seigneurs très-influens; les documens produits par les ennemis de Marie furent communiqués à ces seigneurs, mais on leur cacha que Marie s'était inscrite en faux contre ces œuvres de la fraude qu'on leur donna pour authentiques. Les membres du conseil furent requis de dire si dans cette situation de l'affaire, la reine pouvait admettre Marie Stuart en sa présence. Ils se déclarèrent naturellement pour la négative. Le lendemain, 15 décembre, Élisabeth donna aux commis-

saires de l'accusée l'audience qu'ils avaient vainement sollicitée jusqu'alors, leur fit connaître la décision de son conseil, et leur proposa trois différentes manières de défense dont leur maîtresse pouvait en choisir une; mais elle n'offrit pas de leur communiquer les pièces sur lesquelles l'accusation reposait, et dont Marie Stuart connaissait à peine l'existence, bien loin d'en avoir jamais pu prendre lecture; car elles n'avaient pas été publiées, et ne furent montrées qu'à l'ombre du secret aux personnes auprès desquelles on voulait perdre la reine d'Écosse. Ses commissaires rejetèrent constamment les trois moyens proposés, comme injurieux pour leur souveraine.

Marie oppose de la fermeté à l'astuce d'Élisabeth.

Élisabeth ne fut pas plus heureuse dans un autre moyen qu'elle prit pour déshonorer Marie. Elle lui fit proposer, le 21 décembre, par sir François Knollys, son geôlier, de rester en Angleterre, de laisser la régence à Murray, et de faire venir son fils en Angleterre pour y être élevé par des Écossais; à cette condition le procès serait à jamais étouffé. Fière de son innocence, la prisonnière rejeta cette proposition avec indignation, et ordonna à ses commissaires de persister dans leurs protestations, mais de demander communication des pièces produites par ses ennemis, afin qu'elle pût, aux yeux de l'Europe entière, prouver leur fausseté. Pour que les calomnies répandues par Murray ne reçussent pas de la consistance si elle n'y répondait, elle ordonna à ses commissaires de recommencer les conférences, et d'accuser formellement Murray et les autres chefs du parti de complicité avec

Bothwell. Cette fermeté de Marie étonna les coupables. Élisabeth leur conseilla de s'en retourner en Écosse, et leur donna une espèce de certificat portant qu'on n'avait rien prouvé contre eux qui entachât leur honneur. Ainsi se termina cette fameuse procédure, dont tout l'avantage resta à la reine d'Écosse. Murray partit le 13 janvier 1569, après avoir reçu d'Élisabeth, sous le nom d'un prêt, une gratification de 500 livres sterling.

Une dépêche de Marie, dans laquelle elle stimulait le zèle de ses amis en Écosse et peignait en couleurs très-vives la perfidie d'Élisabeth, ayant été interceptée, la captive fut transférée de Bolton à Tutbury en Staffordshire, ainsi dans le cœur du royaume, où elle fut gardée par Jean Talbot [1], comte de Shrewsbury, sur la fidélité duquel la reine d'Angleterre pouvait compter.

Élisabeth traite avec le régent pour lui remettre sa prisonnière.

Divers complots qui, dans le courant de l'année 1569, furent formés pour délivrer Marie Stuart, firent repentir Élisabeth de s'être chargée de la garder prisonnière plutôt que de la remettre entre les mains de ses sujets rebelles. Elle entra en traités avec le régent, et conclut avec lui, au commencement de l'année 1570, une convention par laquelle elle promit de lui livrer Marie, à condition qu'il lui confierait le jeune Jacques, la mettrait en possession des plus importantes places d'Écosse, et s'engagerait à lui fournir un secours en troupes, en cas de guerre avec la France.

[1] La famille des Talbot est d'origine anglo-saxonne. Richard Talbot, sa souche, vivait sous Guillaume le Conquérant.

Cette négociation ayant traîné un peu, fut découverte par la vigilance du fidèle évêque de Ross, qui, réuni aux ambassadeurs de France et d'Espagne, fit des remontrances contre l'infamie de l'action qu'Élisabeth allait commettre; ils lui dirent que la remise de Marie entre les mains de ses sujets rebelles équivaudrait à un meurtre. Il en résulta quelque retard dans l'exécution de l'accord, et pendant ce délai, il arriva un événement qui la rendit impossible.

Assassinat du régent Murray, 1570.

Hamilton de Bothwelhaugh avait été pris à la bataille de Langside, et condamné à mort pour avoir défendu sa souveraine. Le régent lui avait fait grâce de la vie, mais l'avait privé de ses possessions et de sa maison, d'où son épouse fut expulsée d'une manière barbare. Hamilton attendait depuis long-temps l'occasion de se venger; il la trouva le 23 janvier 1570. Lorsque le régent passa par Linlithgow, pour se rendre de Stirling à Édimbourg, il le tua d'un coup de fusil, et se sauva en France.

L'Écosse déchirée par deux factions ennemies.

La mort du comte de Murray mit l'Écosse dans un état d'anarchie complète. La nation se divisa en deux partis : l'un, composé d'hommes qui se disaient amis du roi, avait à sa tête le comte de Morton, dont l'ambition aspirait à la régence; le duc de Châtellerault et les comtes de Huntley et d'Argyle étaient les chefs du parti de la reine. Ce parti s'assembla, le 1er avril 1570, à Linlithgow, et marcha sur Édimbourg qui, le 10 avril, lui fut ouvert par Kirkaldy de la Grange, qui en était gouverneur. L'incursion que quelques gentilshommes de ce parti firent dans les

provinces septentrionales de l'Angleterre, fournit à Élisabeth un prétexte pour envoyer en Écosse le comte de Sussex, à la tête d'une armée. Les amis de la reine abandonnèrent Édimbourg, où Morton entra avec les troupes anglaises, au mois de mai 1570. Ces troupes ne restèrent pas long-temps en Écosse. Élisabeth, qui affectait la neutralité entre les deux partis, les rappela, après avoir obtenu de sa captive la promesse qu'il n'y serait pas envoyé de troupes françaises. Marie fut alors ramenée dans sa prison, d'où on l'avait déjà fait partir, et le comte de Shrewsbury eut l'ordre de la mieux traiter.

Le comte de Lennox est nommé régent, 1570.

Pour pouvoir conserver plus long-temps le masque de la neutralité, Élisabeth conseilla au parti du roi, comme il se nommait toujours, d'ajourner l'élection d'un nouveau régent. En conséquence, ces factieux conférèrent au comte de Lennox le titre de lieutenant du roi, et en donnèrent avis à la reine, en la suppliant de ne pas s'opposer plus long-temps à l'élection d'un régent. Ils reçurent une réponse si favorable à Lennox, que leur parlement proclama, le 17 juillet 1570, ce seigneur régent jusqu'à la majorité de Jacques VI.

Traité de Chatsworth.

Quelques mois plus tard, les sollicitations de Marie Stuart, les efforts de ses amis en Angleterre, les remontrances des rois de France et d'Espagne, et un motif que nous ferons connaître plus tard, arrachèrent à Élisabeth la promesse de fixer les conditions auxquelles sa captive serait rendue à la liberté. Le 1er octobre, Cécil et sir Walter Mildmay furent envoyés à Chats-

worth qui était alors la prison de la reine d'Écosse. Celle-ci consentit à tout ce qu'on lui demandait ; elle promit de ratifier le traité d'Édimbourg de 1560, et de renoncer à tout droit à la couronne d'Angleterre, tant que vivrait Élisabeth ou *sa descendance naturelle* (tels sont les termes sur lesquels on convint, après de longues discussions) ; en cas d'agression hostile, les deux royaumes devaient se secourir mutuellement ; toutes les troupes étrangères devaient être renvoyées d'Écosse, et l'on n'en devait pas admettre à l'avenir ; Marie s'engagerait à rompre toute correspondance avec des sujets anglais, livrerait les rebelles anglais qui s'étaient retirés en Écosse, ferait sévèrement punir les assassins de Henri Darnley et du comte de Murray ; avant sa mise en liberté, le prince Jacques serait envoyé en Angleterre, pour y être élevé ; Marie n'épouserait aucun Anglais sans le consentement d'Élisabeth, et ne se marierait en général pas sans celui des États d'Écosse ; enfin Marie devait désavouer le bruit de son mariage avec le duc d'Anjou, et renoncer à cette union. Élisabeth communiqua aussi à sa captive un plan de réconciliation avec ses sujets, et on s'accorda qu'elle inviterait le régent à envoyer à cet effet des commissaires à Londres. Élisabeth se montra très-satisfaite du résultat de cette négociation ; mais sir William Cécil, dans une lettre qu'il écrivit au régent, non sans doute sans autorisation, exprima son mécontentement du résultat de sa propre négociation à Chatsworth, et engagea Lennox à envoyer des commissaires fermes et inflexibles. Il nomma lord Morton,

Pitcaire, abbé de Dumformling, et Jacques Macgill; les amis de la reine en Écosse choisirent l'évêque de Galloway et le lord Levingston, auxquels elle adjoignit l'évêque de Ross, qui dans l'intervalle avait pris l'avis du pape et des rois de France et d'Espagne: tous les trois approuvèrent le plan de réconciliation, et engagèrent la reine à l'accepter. Les commissaires d'Élisabeth étaient le garde des sceaux, Bacon, les comtes de Sussex et de Leicester, Cécil qui vers ce temps fut créé lord Burleigh, et quelques autres.

Avant l'ouverture des conférences, lord Morton et ses collègues firent lecture à Élisabeth d'un mémoire par lequel ils espéraient arrêter toute négociation ultérieure; ils y établirent la doctrine *du plus saint des devoirs*, de la légitimité de l'insurrection contre un prince ambitieux ou tyran, et peignirent le règne de Marie comme portant tous les caractères de l'usurpation et de la violence. La reine d'Angleterre, qui n'aimait pas le dogme de la souveraineté du peuple, fut indignée des principes qu'on établissait en sa présence, et sans doute choquée de l'impudence avec laquelle on s'efforçait de peindre l'infortunée Marie comme usurpatrice et tyrannique; elle répondit à Morton qu'elle ne voyait rien qui pût justifier le traitement que celle-ci avait éprouvé, et l'engagea à songer plutôt aux moyens de préserver la vie du jeune roi de tout danger, et d'obtenir une sûreté pour la faction à laquelle il s'était livré lui-même.

Conférences de Londres, 1571.

Les conférences commencèrent au mois de mars 1571, dans la maison du lord chancelier, entre les

commissaires anglais et ceux de la reine Marie. Le lord chancelier déclara à ceux-ci qu'il y avait deux articles sur lesquels il fallait préalablement s'entendre, savoir la sûreté que la reine d'Écosse donnerait à Élisabeth pour l'observation des articles convenus, et le mode et l'étendue de l'amnistie qu'elle accorderait à ses sujets qui l'avaient offensée. A titre de sûreté il demanda que le duc de Châtellerault, les comtes Archambaud d'Argyle et de Huntley, les lords Hume et Herries et une autre personne de haute qualité, avec les châteaux de Dunbarton et de Hume, fussent livrés à la reine d'Angleterre pour trois ans. Les commissaires de Marie Stuart ne refusèrent pas de donner des ôtages pour deux ans; mais ils déclarèrent que leur maîtresse ne se séparerait pas des cinq individus réclamés, parce que c'étaient précisément ses conseillers de confiance, et ils observèrent que la remise de deux forteresses obligerait Marie d'en remettre deux autres au roi de France, conformément au traité d'Édimbourg de 1560, qui avait exclu les troupes des deux nations.

Pendant ces premiers pourparlers, les négociations pour le mariage d'Élisabeth et du duc d'Anjou avançaient; or, ces négociations avaient été le motif secret pour lequel elle avait voulu se réconcilier avec Marie Stuart. Quand elle s'aperçut que son but était atteint, son désir d'un accommodement se refroidit. Déjà les commissaires écossais avaient déclaré qu'ils étaient autorisés à traiter des moyens de consolider l'amitié entre les deux royaumes et de maintenir la vraie reli-

gion, mais qu'ils n'avaient aucun pouvoir de recevoir Marie en Écosse, ni de remettre la personne de leur roi à Élisabeth. Les conférences s'arrêtèrent là; les commissaires écossais reçurent des lettres de rappel, et Élisabeth les exhorta à revenir bientôt avec des pouvoirs plus amples; elle dit à ceux de Marie de se tenir prêts à rouvrir les conférences, aussitôt que les autres seraient revenus.

Guerre civile. Cependant les deux factions des lords du roi et des lords de la reine recommencèrent les hostilités, et le feu de la guerre civile couvrit de nouveau le sol de l'Écosse. Les troupes du régent surprirent le château de Dunbarton. L'archevêque de Saint-André, un des plus zélés serviteurs de la reine, et, comme chef du parti Hamilton, l'objet principal de la haine du régent, y fut pris et pendu quatre jours après; premier exemple d'un évêque écossais, auquel on fit souffrir cette mort ignominieuse. En revanche le duc de Châtellerault s'empara de la ville d'Édimbourg, dont le château était toujours commandé par le fidèle Kircaldy de la Grange. Les deux partis tinrent des parlemens; le régent, le 14 mai 1571, à Leith, et les adhérens de Marie à Édimbourg, le 12 juin. Les chefs de chaque parti furent mutuellement proscrits. Le parlement du régent s'ajourna au 30 août. On vit paraître dans cette seconde réunion le comte d'Argyle, le lord Boyd, et d'autres seigneurs qui avaient abandonné la cause de Marie Stuart comme désespérée. On y vit aussi le jeune roi qui prononça son premier discours parlementaire : après avoir gravement récité

sa leçon, l'enfant royal, apercevant une ouverture dans les lambris, s'écria avec l'ingénuité de son âge : « Ah ! il y a un trou dans le parlement ! » Ce mot prononcé devant un auditoire coupable et superstitieux, parut d'un mauvais augure ; peu de temps après on fut tenté de le croire inspiré.

Mort de Lennox, 1571.

Le régent et sa faction vivaient en une profonde sécurité à Stirling, lorsque le 4 septembre avant le jour ils furent surpris par le comte de Huntley, par Claude Hamilton et par Scot de Buecleugh. Morton, Argyle et plusieurs autres chefs furent faits prisonniers ; mais pendant que la troupe s'abandonnait au pillage, le comte de Mar fit une sortie du château, délivra les captifs et força les assaillans de se sauver. Dans cette bagarre le régent fut mortellement blessé ; il mourut quelques jours après ; tout le monde se rappela alors la prophétie de Jacques VI.

Ce fut vers cette époque qu'eut lieu la conspiration de Ridolfi pour la délivrance de Marie Stuart, qui coûta la vie au duc de Norfolk. Nous en avons donné les détails ailleurs [1]. La situation de Marie n'en devint pas meilleure ; elle fut resserrée de plus près et traitée avec plus de rigueur. Cependant Élisabeth eut encore quelques considérations pour les représentations que fit Charles IX en faveur de la veuve de son frère, et d'une douairière de France ; mais après la malheureuse journée de la Sainte-Barthélemy, Marie se ressentit de l'indignation que la reine d'Angleterre éprouva. Sir Francis Walsingham, ambassadeur d'Élisabeth

[1] Voy. p. 236 de ce vol.

à Paris, lui prédit qu'elle ne serait assise en sûreté sur son trône, que lorsqu'elle aurait fait mourir Marie Stuart et réuni l'Écosse à ses états.

Régence du comte de Mar, 1571.

Après la mort de Lennox, le comte de Mar avait été élu régent. Zélé réformateur, ce seigneur était entré dans la cabale par des motifs religieux; mais il s'était aperçu depuis long-temps qu'Élisabeth ne voulait pas que l'Écosse fût indépendante, et que le cruel et avide Morton était le serviteur dévoué de cette princesse. Une fausse délicatesse l'empêcha de quitter une faction dont ce scélérat était l'âme; mais il se rapprocha du parti de la reine, et il travailla à une réconciliation à des conditions équitables. Morton qui avait plus d'influence sur les lords du roi que le régent même, et qui était assisté par Randolp, le ministre d'Angleterre, contraria ses bonnes intentions. Il en tomba dans une profonde mélancolie, et mourut dans le courant de l'année 1572.

Établissement d'un gouvernement ecclésiastique, semi-episcopal.

Après l'exécution de l'archevêque de Saint-André, le rapace comte de Morton s'était fait adjuger le temporel de l'archevêché, sauf à donner un salaire au recteur de l'université de Saint-André, qui s'engagea à faire les fonctions métropolitaines et prit le titre d'archevêque. Le clergé protestant se plaignit hautement de cette profanation. Le régent nomma une commission pour examiner et réformer l'état de l'Église. Il y fut décidé que les titres d'archevêque et d'évêque seraient conservés; qu'un chapitre serait attaché à chaque siège; que les archevêques et évêques seraient soumis au contrôle de l'assemblée générale

de l'Église; que le roi ou le régent présenteraient des candidats pour les sièges vacans, et que les chapitres auraient le droit de choisir. Une conséquence de cette organisation fut l'admission des prélats au parlement pour y former un des trois États. Comme le régent, comte de Mar, sanctionna ces articles, ils furent mis en pratique, au grand chagrin des Puritains, et surtout de Knox qui mourut peu de temps après.

Régence du comte de Morton, 1572.

Un parlement, assemblé le 24 novembre 1572, conféra la régence au comte de Morton, et confirma une disposition faite par Mar, immédiatement avant sa mort, en vertu de laquelle Alexandre Erskine, son frère, avait été mis en possession du château de Stirling et de la garde du roi jusqu'à ce que le fils du comte de Mar fût parvenu à la majorité. On donna à Erskine des instructions sévères pour empêcher que les amis de la reine n'approchassent de la personne de Jacques VI. Élisabeth venait d'envoyer en Écosse sir Henri Killegrew, pour guider le régent d'après ses vues, et pour diviser les partisans de Marie Stuart. Il réussit à gagner le duc de Châtellerault, les comtes de Huntley et d'autres qui conclurent, le 23 février 1573, à Perth, la paix avec le régent. Le brave Kircaldy résista à la séduction, ainsi que le lord Hume et sir Robert Melvil, qui étaient avec lui au château d'Édimbourg; quant à Maitland de Lethington, qui avait eu part au meurtre de Darnley, le régent, son complice, lui avait juré une haine irréconciliable. Par ordre d'Élisabeth, sir Guillaume Drury, gouverneur de Berwick, mit le siège devant le châ-

teau d'Édimbourg. Après une vigoureuse défense, Kircaldy de la Grange fut obligé, par la mutinerie de la garnison, de se rendre; Drury lui garantit, au nom de sa maîtresse, ainsi qu'aux personnes se trouvant avec lui, leur vie et leurs possessions, mais, à la demande du régent, Élisabeth désavoua la parole donnée en son nom, et ordonna au gouverneur de Berwick de livrer ses prisonniers à Morton. Celui-ci commit l'indignité de faire pendre Kircaldy et son frère; Maitland de Lethington fut empoisonné dans sa prison, et on annonça qu'il s'était suicidé; lord Hume racheta sa vie pour 10,000 liv. st., Melvil obtint sa grâce. Toute l'Écosse reconnaissait dès-lors l'autorité du régent.

Lois contre les Catholiques.

Un parlement convoqué au commencement de 1573, rendit des lois contre les Catholiques, et les exclut de la société en les privant de tous les droits civils et politiques. La profession de la religion réformée fut déclarée être une marque de loyauté.

Jacques VI prend les rênes du gouvernement.

Le régent abusa de son pouvoir d'une manière qui excita un mécontentement général, et son avidité insatiable le brouilla avec quelques-uns de ses anciens amis, particulièrement avec Colin Campbel qui, par la mort de son frère Archambaud, était devenu comte d'Argyle, avec le comte d'Athol, et les lords Arbroth et Claude Hamilton. Alexandre Erskine, gardien du jeune roi, et George Buchanan, son instituteur, réunis à Argyle et Athol, convoquèrent à Stirling une assemblée de nobles, tous ennemis du régent, qui invitèrent Jacques VI, âgé de moins de douze ans, à

prendre en main les rènes du gouvernement, avec l'assistance d'un conseil de douze personnes, dont trois alterneraient de trimestre en trimestre. Le jeune prince ayant accepté cette proposition, lord Glammis, qui depuis la mort d'Archambaud d'Argyle était chancelier, et lord Herries, allèrent à Édimbourg pour sommer le régent de se démettre de ses fonctions; Morton n'en fit aucune difficulté; il demanda seulement que le roi et le parlement lui donnassent une décharge de son administration : elle lui fut promise. Aussitôt ce changement fut annoncé au public par une proclamation, et l'ancien régent se retira dans son palais de Dalkeith, pour y jouir de l'immense fortune qu'il avait ramassée, et y tramer des intrigues. Cet événement est du commencement de l'année 1578.

(La suite du chap. X se trouve au vol. XIX.)

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LE DIX-HUITIÈME VOLUME.

SUITE DU LIVRE SIXIÈME.

SUITE DU CHAP. VIII. *Histoire d'Espagne, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'en* 1621.

SECT. VIII. *Règne de Philippe II*, 1556—1598. Philippe II, roi de Jérusalem, duc de Milan et roi d'Angleterre, page 1. — Trève de Vaucelles (1556), 2. — Renouvellement de la guerre avec la France, *ibid.* — Arrivée de Philippe II en Espagne (1559), 3. — Guerre avec les Turcs, 7. — Don Juan d'Autriche, frère du roi, *ibid.* — Bataille de Lepante (1571), 9. — Projet d'ériger un royaume chrétien en Afrique, 11. — Perte de la Goulette et de Tunis, *ibid.* — Mort de don Juan d'Autriche (1578), 12. — Procès d'Antoine Perez, *ibid.* — Procès de don Carlos, prince des Asturies, 13. — Suppression de la charge de justicier en Aragon, 19. — Conquête de Portugal (1580), 21. — Flotte invincible de Philippe II (1587), *ibid.* — Guerre de France et paix de Vervins (1598), 24. — Résumé du règne de Philippe II, 25. — Caractère de Philippe II, 26. — Famille de Philippe II, *ibid.*

SECT. IX. *Règne de Philippe III*, 1598—1621. Caractère de Philippe III, 28. — Le duc de Lerma, premier ministre, 29. — Calderon, favori du premier ministre, 30. — L'infante Claire-Eugénie et l'archidue Albert, souverains des Pays-Bas, *ibid.* — Paix d'Anvers de 1609, 31—Paix de Londres de 1604, *ibid.* — Renouvellement de l'ordre des chevaliers de Jésus-

Christ, 32. — Expulsion des Mauresques (1609), 33. — Causes de la dépopulation de l'Espagne, 38. — Chute du cardinal, duc de Lerma, 43. — Guerre de Montferrat (1612), 44. — Guerre de trente ans (1618), *ibid.* — Mort de Philippe III, et sa famille, *ibid.* — Origine et progrès de la grandesse espagnole, 45. — Origine de la république des Jésuites en Paraguay, 49.

SECT. X. *Littérature espagnole du seizième siècle.* Époque classique de la littérature espagnole, 57. — Juan Boscan Almogaver, 58. — Garcilaso de la Véga, *ibid.* — Diego Hurtado de Mendoza, 59. — George de Montemayor, 60. — Sainte Thérèse de Jésus, *ibid.* — Le P. Louis de Léon, 61. — Ferdinand de Herrera, 62. — Louis de Zapato, 63. — Jérôme d'Urrea, *ibid.* — Jérôme Samper, *ibid.* — Alonzo Pinciano, *ibid.* — Alonzo de Ercilla, *ibid.* — Cristoval de Castilleio, *ibid.* — *Théâtre espagnol*, 65. — Torres Naharro, *ibid.* — Lope de Rueda, *ibid.* — Jean de la Cueva, 66. — Jérôme Bermudez, 67. — *Prosateurs de l'époque classique*, 68. — Perez de Oliva, † 1533, *ibid.* — Ambroise de Morales, † 1590, *ibid.* — Floried de Ocampo, † vers 1576, *ibid.* — Cervantes de Salazar, *ibid.* — Louis Mexia, *ibid.* — Diego Hurtado de Mendoza, *ibid.* — Avila y Zuñiga, 69. — Garibey y Zamallao, *ibid.* — Jérôme Zurita, 70. — Jean da Sylva, *ibid.* — *Nouvelle époque de la littérature espagnole*, *ibid.* — Cervantes, *ibid.* — Lope de Vega, 72. — Les deux d'Argensola, 76. — Góngora, 77. — Cristoval de Virues, 78. — Montalvin, 79. — *Prosateurs*, *ibid.* — Mathieu Aleman, *ibid.* — Jean Mariana, 80. — Barthélemy de Argensola, *ibid.* — Herrera, † 1625, 81. — Garcilaso de la Vega, † 1620, *ibid.*

CHAP. IX. *Histoire d'Angleterre, depuis l'avènement de la maison d'York jusqu'à* 1618.

SECT. I. *Édouard IV* (1461—1483). Avènement de la Rose blanche à la couronne, 83. — Bataille de Touton, (29 mars 1461), 84. — Bataille de Hexam (13 mai 1463), *ibid.* — Henri VI prisonnier à la Tour, 85. — Conspiration de Warwick,

ibid.—Traité d'Amboise, 88.—Édouard IV est détrôné (1471), *ibid.*—Restauration de Henri VI, *ibid.*—Bataille de Barnet (14 avril 1472), 89.—Bataille de Tewksbury (4 mai 1472), *ibid.*—Restauration d'Édouard IV; mort de Henri VI; fin de la guerre des deux Roses, 90.—Guerre de France de 1474, 91.—Condamnation et mort du duc de Clarence, *ibid.*—Mort d'Édouard IV et son caractère, 92.

SECT. II. *Règne d'Édouard V et de Richard III*, 9 *avril* 1483—22 *août* 1485. Le duc de Glocestre s'empare de la personne d'Édouard V et est nommé protecteur, 93.—Projets du protecteur, 94.—Le protecteur prend le titre de roi sous le nom de Richard III, 85.—Conspiration du duc de Buckingham, 96.—Meurtre d'Edouard V et de son frère, *ibid.*—Les conspirateurs offrent la couronne à Henri, comte de Richmond, 97.—Exécution du duc de Buckingham, 98.—Projets de Richard III sur Élisabeth, fille d'Édouard IV, 99.—Embarras de Richard III, 100.—Bataille de Bosworth, *ibid.*—Mort de Richard III, 101.

SECT. III. *Avènement de la maison de Tudor, règne de Henri VII* (1485—1509). Acte de succession, 102.—Premier faux Édouard VI, 104.—Abolition de l'usage des maintenances: origine de la chambre étoilée, 106.—Faux Richard IV, *ibid.*—Grand traité de commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas, 108.—Guerre d'Écosse, 109.—Exécution du faux Richard IV, 110.—Doutes sur l'histoire du faux Richard IV, *ibid.*—Second faux Édouard VI, 112.—Extinction de la maison de Plantagenet, 115.—Diverses révoltes, *ibid.*—État d'Irlande, *ibid.*—Statut de Poynings (1495), 119.—Lois de Henri VII, 120,—Guerre de France de 1492, 121.—Projet de mariage pour le prince de Galles, *ibid.*—Exactions de Henri VII, 123.—Mort, caractère et famille de Henri VII, *ibid.*

SECT. IV. *Règne de Henri VIII* (1509—1546). 1. *Affaires du continent jusqu'à la paix de Cambrai de* 1529, 125.—Caractère et mariage de Henri VIII, *ibid.*—Sainte ligue, 126.—Al-

liance de Malines (1513), 127.— Paix de Londres (1514), *ibid.* —Bataille de Flodden (1513), 128.—Faveur de Thomas Wolsey, *ibid.* — Traité de Londres de 1518, 130. — Camp du drap d'or (1520), *ibid.* — Congrès de Calais (1521), *ibid.* — Alliance de Windsor (1521), *ibid.* — Traité de Moore (1525), 131.— Traité de Londres de 1527. Le roi d'Angleterre renonce à tout droit au royanme de France, *ibid.* — Paix de Cambrai (1529), *ibid.* — 2. *Divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.* Cause du divorce, *ibid.* — Alliance de Henri VIII et François I en faveur de Clément VII (1527), 153.— Intervention de Wolsey dans l'affaire du divorce, 135.—Commencement du procès (1529), 137. — Disgrace et mort de Wolsey, 138. — Avis de Thomas Cromwell, 141. — Le clergé anglais reconnaît, avec des restrictions, le roi pour son chef (1531), *ibid.* — Abolition des annates, 142. — Henri VIII est cité à Rome (1532), 143. — Entrevue de Marqnise, *ibid.* — Mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn, 144. — Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbery, *ibid.* — Cranmer prononce le divorce (28 mai 1533), 145. — Négociations de Marseille et de Rome, *ibid.*— La sentence de Cranmer est cassée par Clément VII, 146.— Première collecte pour les pauvres (1533), 147. —3. *Progrès du luthéranisme en Angleterre, et établissement d'une nouvelle religion.* Henri VIII écrit contre Luther, 148.—Henri obtient le titre de défenseur de la foi, 149.— Première traduction anglaise de la Bible, *ibid.*—Actes du parlement de 1534 sur des matières ecclésiastiqnes, *ibid.*—Acte de succession de 1534, 151. — Condamnation de Jean Fisher et de Thomas More, *ibid.* — Le roi est déclaré chef et protecteur de l'Église (1534), 152. — Exécution de Fisher et More, *ibid.* — Excommunication de Henri VIII (1535), 153. — Deux partis religieux en Angleterre, *ibid.*— Cromwell est nommé vice-gérent du roi, 154. — Suppression des petits monastères, 155. — Mort de la reine Catherine (1536), *ibid.* — Procès et exécution d'Anne Boleyn (1536), 156. — Mariage du roi avec Jeanne

Seymour (1536), 158. — Nouvel acte de succession de 1536, 159. — Pélerinage de grâce, *ibid.* — Suppression des grands monastères, 160. — Érection de nouveaux évêchés, 161. — Articles de foi de 1537, *ibid.* — Divine institution ; premier livre symbolique, 163. — Procès de S. Thomas de Cantorbéry, *ibid.* — Révision de la traduction de la Bible, 164. — Naissance d'Édouard, prince de Galles, *ibid.* — Mort de la reine Jeanne Seymour, *ibid.* — Publication de la bulle d'excommunication (1538), *ibid.* — Persécution dirigée contre la famille Pole, 165. — Invention des bills de proscription, 166. — Publication des six articles (1539), *ibid.* — Le pouvoir législatif absolu est déféré au roi, 168. — Mariage de Henri avec Anne de Clèves (1540), 169. — Exécution de Cromwell (1540), *ibid.* — Divorce de Henri d'avec Anne de Clèves, 171. — Mariage du roi avec Catherine Howard (1540), *ibid.* — Exécution de Catherine Howard, *ibid.* — Mariage de Henri avec Catherine Par, 172. — Doctrine nécessaire ; second livre symbolique, *ibid.* — Acte de succession de 1544, 173. — 4. *Autres événemens du règne de Henri VIII, depuis* 1536 *jusqu'à sa mort.* Union du pays de Galles à l'Angleterre (1536), *ibid.* — L'Irlande est érigée en royaume (1541), 174. — Guerre d'Écosse de 1541 à 1546, 175. — Guerre de France de 1541-1546, *ibid.* — Exécution du comte de Surrey et du duc de Norfolk (1546, 1547), 176. — Testament et mort de Henri VIII, *ibid.*

SECT. V. *Règne d'Édouard VI*, 1547—1553. Établissement d'un conseil de régence, 178. — Le duc de Somerset est nommé protecteur, *ibid.* — Progrès de la réformation ecclésiastique, 179. — Guerre d'Écosse, 180. — Lois pénales contre les réfractaires à la suprématie ecclésiastique du roi, *ibid.* — Abolition du célibat des prêtres, 181. — Exécution de lord Seymour, 182. — Guerre de France (1549), 183. — Chute de Somerset, 184. — Le comte de Warwick à la tête des affaires, *ibid.* — Restitution de Boulogne à la France, 185. — Arrivée de réformateurs du continent, *ibid.* — Confession de

foi anglaise; troisième livre symbolique, 186. — Nouveau code ecclésiastique de 1552, 188. — Persécution des Catholiques, 189. — Puissance du duc de Northumberland, 190. — Exécution du duc de Somerset, *ibid.* — Nouvelle liturgie, 191. — Interdiction du prêt à intérêt, *ibid.* — Changement dans l'ordre de succession, 193. — Mort et caractère d'Édouard VI, 194. — Appauvrissement de l'Angleterre, 195.

SECT. VI. *Règne de Marie Tudor*, 1553—1558. 1° *Événemens antérieurs au mariage de Marie*, 197. — Jeanne Grey est proclamée reine d'Angleterre, *ibid.* — Marie, fille de Henri VIII, est proclamée reine, 198. — Entrée de la reine Marie à Londres, 199. — Exécution du duc de Northumberland, 200. — Restauration des évêques catholiques, 201. — Arestation de Cranmer, *ibid.* — Confirmation du mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, 202. — Révocation des actes du règne d'Édouard VI en matières religieuses, *ibid.* — Abolition des nouvelles espèces de trahison, 203. — Négociations pour le mariage de la reine, *ibid.* — Contrat de mariage avec Philippe d'Espagne, 204. — Révolte de Wiat, 205. — Exécution de Jeanne Grey, 206. — Arrestation de la princesse Élisabeth, 207. — Mariage de la reine, *ibid.* — 2°. *Depuis le mariage de Marie avec Philippe d'Espagne*, 208. — Bulle du pape en faveur des possesseurs de biens ecclésiastiques, *ibid.* — L'Angleterre rentre dans la communion du pape, *ibid.* — Acte qui nomme Philippe régent en cas de décès de la reine, 209. — L'Irlande est élevée une seconde fois au rang de royaume, 210. — Persécution des Protestans, *ibid.* — Exécution de Cranmer, 213. — Restitution des biens ecclésiastiques réunis à la couronne, 214. — Guerre de France, 215. — Perte de Calais, *ibid.* — Mort et caractère de Marie, 216.

SECT. VII. *Règne d'Élisabeth*, 1558—1603. 1°. *Jusqu'au meurtre juridique de Marie Stuart*, 217. — Avènement d'Élisabeth au trône, *ibid.* — Élisabeth se déclare pour la religion réformée, 218. — Première adresse pour le mariage de la reine,

219.—Abolition des actes de la reine Marie, 220. — Serment de suprématie, 222. — Trente-neuf articles; livre symbolique de l'Église anglicane, 223.— Nouvelle traduction de la Bible, 224. — Double paix de Cateau Cambresis, 225. — Marie Stuart prend le titre de reine d'Angleterre, 226. — Prétendans à la main d'Élisabeth, *ibid.* — Commencement de la faveur du comte de Leicester, 228. — Traité de Hamptoncourt (1562), *ibid.* — Paix de Troyes (1564), *ibid.* — Politique d'Élisabeth dans les affaires d'Écosse, *ibid.* — Conspiration des comtes de Northumberland et de Westmoreland, 229. — Déclaration d'Élisabeth sur l'étendue de sa suprématie ecclésiastique, 230. —Bulle d'excommunication de 1570, 231.—Parlement de 1571, *ibid.*—Actes pour le maintien de l'autorité de la reine et contre les émigrés, 232. — Acte pour l'uniformité du culte, 233. — Origine des Puritains, *ibid.*—Exécution du duc de Norfolk (1572), 236.—Ligue de Bruxelles, de 1578, avec les confédérés des Pays-Bas, 237. — Contrat de mariage entre Élisabeth et François, duc d'Anjou, *ibid.* — Séminaires pour les Catholiques anglais établis sur le continent, 239. — Persécutions des Catholiques, 240.— Persécutions des Puritains, 242. — Association royale, 243. — Nouvelle persécution des Catholiques, 244. — Traité d'amitié de Berwick avec le roi d'Écosse, *ibid.* — Procès et exécution de Marie Stuart, 245. — 2. *Depuis la mort de Marie Stuart jusqu'à la guerre d'Irlande*, 246.— Exploits maritimes de Hawkins, Drake, Cavendish et Raleigh, *ibid.* — Alliance avec les confédérés des Pays-Bas, 250. — Guerre avec Philippe II. La flotte invincible, *ibid.* — Mort du duc de Leicester, 252. — Persécution du comte d'Arundel, *ibid.* — Faveur du comte d'Essex, 253. — Expédition en Portugal (1589), 254. — Destruction de Cadix (1596), *ibid.* — 3. *Depuis la guerre d'Irlande*, 255. — Guerre d'Irlande, *ibid.* — Le comte d'Essex est envoyé en Irlande, 259. — Chute d'Essex, 260. — Soumission de l'Irlande, 264. — Parlement de 1601, 265. — Mort et caractère d'Élisabeth, 266.

SECT. VIII. *Règne de Jacques I depuis* 1603 *jusqu'en* 1618. Avènement de la maison de Stuart, 268. — Traité d'Hampton-court (1603), *ibid.* — Conspirations dites Main et Bye, 269. — Principes de tolérance de Jacques, 270. — Premier parlement, 271. — Paix avec l'Espagne, 272. — Persécution dirigée contre les Catholiques, 273. — Conspiration des poudres, *ibid.* — Nouvelles lois contre les Catholiques, 281. — Base de l'union de l'Angleterre et de l'Écosse, 282. — Le comte de Somerset, favori de Jacques, 283. — Le duc de Buckingham, favori de Jacques, 285. — Dernière expédition de Walter Raleigh; son supplice (1618), *ibid.*—Traité du 6 juin 1616 avec les États-généraux, 288. — Nouvelle législation d'Irlande, 289. — Établissement des colonies de Virginie et de la Nouvelle-Angleterre, 294.

SECT. IX. — *Littérature anglaise et écossaise dans le quinzième et seizième siècle.* Influence de la régénération de la littérature classique sur celle des Anglais, 300. — *Nouvelle poésie romantique*, 301. — Le comte de Surrey, *ibid.* — Thomas Wyat, 302. — Thomas Sackville, *ibid.* — Philippe Sidney, 303. — Edmond Spenser, 304. — *Poésie écossaise*, 308. — David Lindsey, *ibid.* — *Poésie dramatique*, 310. — Thomas Sackville, 311. — Shakespear, 312. — *Prose anglaise*, 316.

CHAP. X. *Histoire d'Écosse, depuis* 1452 *jusqu'en* 1603, 318.

SECT. I. *Depuis* 1452 *jusqu'en* 1542, *époque de l'avènement de Marie Stuart au trône.* Jacques II (1437—1460), *ibid.* — Jacques III (1460—1488), 319. — Bataille de Bannockburne, 321. — Jacques IV (1488—1513), 322. — Établissement du Conseil journalier, *ibid.* — Fin des guerres entre l'Écosse et l'Angleterre, *ibid.* — Bataille de Flodden (1513), 323. — Jacques V (1513—1542), 324. — Régence de Marguerite Tudor, *ibid.* — Régence du duc d'Albany, *ibid.* — Régence de Douglas, comte d'Angus, 325. — Jacques V gouverne par lui-même, 326. — Mesures pour humilier les nobles, 327. — Établissement du collège de Justice, 329. — Commencement de la réformation, *ibid.* — Patrice Hamilton, premier martyr

du protestantisme (1527), 330. — Guerre d'Angleterre de 1542, 332. — Bataille de Solway-mosse (1542), 333. — Mort de Jacques V (1542), *ibid.*

SECT. II. *Règne de Marie Stuart depuis* 1542 *jusqu'à la paix d'Edimbourg de* 1560. Avénement de Marie Stuart au trône, 335. — Régence du comte d'Arran, *ibid.* — Assassinat du cardinal Beaton, 337. — Guerre d'Angleterre (1547), *ibid.* —Fiançailles de Marie Stuart avec le Dauphin de France, *ibid.* — Régence de la reine-mère, Marie de Lorraine, 338. — Mariage de Marie Stuart avec le Dauphin, *ibid.* — Commencement des troubles religieux, 339.—Origine de la congrégation, 340. — Marie Stuart prend le titre de reine d'Angleterre, 341. — Guerre civile de 1559, 342.—Mouvements républicains des Protestans, 343. — Le duc de Châtellerault, chef du parti protestant, 344. — Destitution de la régente, 346. — Traité de Berwick, de 1560, 347. — Mort de la reine régente, *ibid.* — Paix d'Édimbourg, de 1560, 348. — Articles accordés aux Protestans, 349.

SECT. III. *Règne de Marie Stuart depuis la paix d'Edimbourg jusqu'en* 1568, *ou pendant sa présence en Écosse.* Renversement de la religion catholique, 351. — Confession de foi écossaise, *ibid.* — Mort de François II, 353. — Fanatisme des Réformateurs, *ibid.* — Premier livre de discipline, 354. — Marie Stuart est invitée à prendre en main le gouvernement de l'état, 355. — Origine de la haine d'Élisabeth d'Angleterre pour Marie Stuart, *ibid.* — Arrivée de Marie Stuart en Écosse, 356. — Conduite prudente de la reine, 358. — Négociations pour le mariage de Marie Stuart, 359. — Mariage de Marie Stuart avec lord Darnley (1565), 360. — Disgrace du comte de Murray, 361. — Suites du mariage de Marie Stuart avec lord Darnley, 362. — Assassinat de Rizzio (1566), 363. — Retraite de Marie à Dunbar, 365. — Naissance de Jacques VI (1566), *ibid.* — Conspiration contre la vie du roi, 366. — Assassinat du roi (1567), 367. — Justifi-

cation de Marie Stuart, 369. — Procès de Bothwell, 370. — Actes du parlement en faveur de la réformation, sanctionnés par Marie, 372. — Mariage de la reine avec Bothwell, 373. — Révolte des Écossais, 374. — Emprisonnement de Marie Stuart, 375. — Médiation perfide d'Élisabeth, 376. — Abdication de Marie Stuart, 377. — Couronnement de Jacques VI (1567), *ibid.* — Délivrance de Marie Stuart, 378. — Échauffourée de Langside, 379. — Marie Stuart se sauve en Angleterre, 380.

SECT. IV. *Suite du règne de Marie Stuart depuis sa fuite jusqu'à la majorité de Jacques VI*, 1568—1578. Élisabeth refuse de voir Marie Stuart, 381. — Conférences d'York (1568), 382. — Translation des conférences à Westminster, 383. — Marie est accusée du meurtre de son époux, 384. — Marie oppose de la fermeté à l'astuce d'Élisabeth, 385. — Élisabeth traite avec le régent pour lui remettre sa prisonnière, 386. — Assassinat du régent Murray (1570), 387. — L'Écosse déchirée par deux factions ennemies, *ibid.* — Le comte de Lennox est nommé régent (1570), 388. — Traité de Chatsworth, *ibid.* — Conférences de Londres (1571), 390. — Guerre civile, 392. — Mort de Lennox (1571), 393. — Régence du comte de Mar (1574), 394. — Établissement d'un gouvernement ecclésiastique, semi-épiscopal, *ibid.* — Régence du comte de Morton (1572), 395. — Lois contre les Catholiques, 396. — Jacques VI prend les rênes du gouvernement, *ibid.*

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME.

CORRECTIONS A FAIRE AU VOL. XVI.

Page 248, l. 19, *au lieu de* quarante-deux ans, *lisez* vingt-quatre. (Quarante-deux est une résolution fautive du chiffre 24 que portait le manuscrit.)

Pag. 265, l. 10 d'en bas, *au lieu de* 1559, *lisez* 1558.

Page 301, l. 3, *au lieu de* Antoine de Bourgogne, *lisez* Antoine de Bourbon.

CORRECTIONS POUR LE VOL. XVII.

Page 162. Parmi les rédacteurs de l'édit de Nantes, il faut encore nommer Pierre Forget, sieur de Fresnes (secrétaire-d'état depuis 1589).

Page 176, l. 1 du dernier alinéa, tout lecteur aura, de lui-même, substitué le nom de Marguerite à celui de Catherine.

Page 183, l. 21 et 22, *au lieu de* de Monc *et* Chaimplain, *lisez* de Mont *et* Champlain.

Page 237, l. 23, *au lieu de* Lingon, *lisez* Lignon.

Page 262, l. 10, *au lieu de* de la Fronde, *lisez* de la minorité.

CORRECTION POUR LE VOL. XVIII.

Page 262, l. 8 d'en bas, *au lieu de* Drury-Housse, *lisez* Drury-House.

BIBLIOTECA